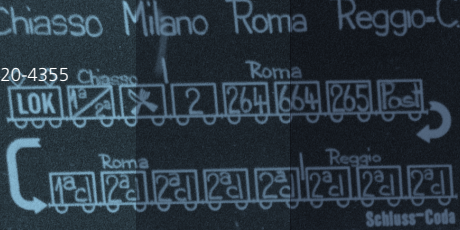


ISSN 1420-4355



t r a v e r s e

ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE • REVUE D'HISTOIRE

Les saisonniers-ères en Suisse

Travail, migration, xénophobie et solidarité

Saisonarbeitende in der Schweiz

Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität

3_2022



Unterstützt durch die Schweizerische Akademie
der Geistes- und Sozialwissenschaften
www.sagw.ch

traverse erscheint dreimal pro Jahr.

Einzelpreis gedruckt: CHF 28 / EUR 24

Einzelpreis digital: CHF 20 / EUR 20

Jahresabonnement gedruckt plus digital: CHF 75 / EUR 60 (zuzüglich Auslandporto)

Jahresabonnement digital: CHF 50 / EUR 45

StudentInnen-Jahresabonnement (gegen Nachweis) gedruckt plus digital:

CHF 54 / EUR 50 (zuzüglich Auslandporto)

StudentInnen-Jahresabonnement (gegen Nachweis) digital: CHF 25 / EUR 20

Gönnerabonnement gedruckt und/oder digital: CHF 100

Nachdruck, Übersetzungen, Vervielfältigungen oder Speicherungen von Artikeln
mit elektronischen Medien nur mit schriftlicher Genehmigung des Verlags.

traverse paraît trois fois par an.

Prix du numéro papier: CHF 28 / EUR 24

Prix du numéro digital: CHF 20 / EUR 20

Abonnement annuel papier et digital: CHF 75 / EUR 60 (plus port pour l'étranger)

Abonnement annuel digital: CHF 50 / EUR 45

Abonnement annuel au tarif étudiant (avec photocopie de la carte) papier et digital:

CHF 54 / EUR 50 (plus port pour l'étranger)

Abonnement annuel au tarif étudiant (avec photocopie de la carte) digital: CHF 25 / EUR 20

Abonnement de soutien papier et/ou digital: CHF 100

Reproductions, traductions, tirages et enregistrements des articles avec
des médias électroniques interdits sauf accord écrit avec l'éditeur.

Umschlagbild: Zürich Hauptbahnhof, Abreise der Italiener zu den Wahlen, 1968. ETH-Bibliothek,
Bildarchiv, Com_L17-0294-0001-0003.

© 2022 Chronos Verlag, Zürich

ISSN 1420-4355

Print: ISBN 978-3-905315-87-5

E-Book (PDF): ISBN 978-3-0340-9511-2

Neuerscheinungen

Peter-Paul Bänziger, Michael Herzig, Christian Koller, Jean-Félix Savary, Frank Zobel

Die Schweiz auf Drogen

Szenen, Politik und Suchthilfe, 1965–2022

2022. Gebunden. 383 Seiten, 35 Abbildungen s/w., 50 Farbbildungen

ISBN 978-3-0340-1683-4. CHF 38 / EUR 38

Karl Heinrich Fehlring

Die Schizophrenie

Kommentierte Neuausgabe mit schriftdeutscher Übersetzung herausgegeben von Katrin Luchsinger und René Specht

2022. Gebunden. 424 Seiten, 18 Abbildungen s/w.

ISBN 978-3-0340-1668-1. CHF 48 / EUR 48

Karin Bauer

Im Spannungsfeld privater Anliegen und öffentlicher Interessen

Vormundschaft im Kanton Thurgau, 1962–2012

2022. Gebunden. 312 Seiten

ISBN 978-3-0340-1664-3. CHF 48 / EUR 48

Thomas Meier, Sabine Jenzer, Martina Akermann, Birgit Christensen, Judith Kälin, Valérie Bürgy

Fürsorgen, vorsorgen, versorgen

Soziale Fürsorge im Kanton Zug von der Mitte des 19. Jahrhunderts bis in die Gegenwart

2022. Gebunden. 528 Seiten, 70 Abbildungen

ISBN 978-3-0340-1693-3. CHF 48 / EUR 48

Denise Ruisinger

Textur der Gestaltung

Die Zürcher Seidenstoffindustrie, 1880–1914

Interferenzen – Studien zur Kulturgeschichte der Technik, Band 28

2022. Gebunden. 217 Seiten, 4 Abbildungen s/w., 14 Farbbildungen

ISBN 978-3-0340-1677-3. CHF 38 / EUR 38

Museum für Kommunikation, Kurt Stadelmann (Hg.)

An Tuberkulose erkrankt

Briefe der Geschwister Fröhlich aus dem Sanatorium Davos-Clavadel (1928–1935)

Schriftenreihe des Museums für Kommunikation, Bern

2022. Gebunden. 340 Seiten. 42 Abbildungen s/w.

ISBN 978-3-0340-1701-5. CHF 38 / EUR 38

Roland Kley

Am Rand

Der Rabbiner Hermann I. Schmelzer und die jüdische Gemeinde St. Gallen, 1968–2012

St. Galler Kultur und Geschichte, Band 43

2022. Gebunden. 288 Seiten, 18 Abbildungen s/w.

ISBN 978-3-0340-1689-6. CHF 48 / EUR 48

Chronos Verlag

Zeltweg 27

CH-8032 Zürich

www.chronos-verlag.ch

info@chronos-verlag.ch

traverse 2022/3

**Zeitschrift für Geschichte
Revue d'histoire**

29. Jahrgang

29^e année

traverse 2022/3
Zeitschrift für Geschichte
Revue d'histoire

Beirat / Comité scientifique

Susanna Burghartz (Basel)
Jean-Jacques Friboulet (Fribourg)
Christoph Graf (Bern)
Sébastien Guex (Lausanne)
Elisabeth Joris (Zürich)
Hans Ulrich Jost (Lausanne)
Matthieu Leimgruber (Zürich)
Daniel Roche (Paris)
Regina Schulte (Bochum)
Hannes Siegrist (Leipzig)
Jakob Tanner (Zürich)
Regina Wecker (Basel)

Les saisonniers·ères en Suisse

Travail, migration, xénophobie et solidarité

Saisonarbeitende in der Schweiz

Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität

Redaktion / Comité de rédaction

Daniel Allemann (Luzern)

Tina Asmussen (Bochum)

Gianenrico Bernasconi (Neuchâtel)

Pierre Eichenberger (Lausanne)

Alexandre Elsig (Lausanne)

Marino Ferri (Basel)

Thibaud Giddey (Lausanne)

Marc Gigase (Lausanne)

Matthieu Gillabert (Fribourg)

Stéphanie Ginalski (Lausanne)

Sonja Matter (Bern)

Pauline Milani (Fribourg)

Jan-Friedrich Missfelder (Basel)

Sabine Pitteloud (Genève)

Anja Rathmann-Lutz (Tübingen)

Matthias Ruoss (Bern)

Sarah-Maria Schober (Zürich)

Yan Schubert (Genève)

Isabelle Schürch (Bern)

Mischa Suter (Genève)

Verantwortlich für den Heftschwerpunkt

Responsables du dossier thématique

Marc Gigase, Yan Schubert

Übersetzungen / Traduction

Karin Vogt

Anschrift / Adresse

Chronos Verlag, Zeltweg 27, CH-8032 Zürich, info@chronos-verlag.ch

Informationen

Artikel oder Projektskizzen senden Sie bitte an

anja.rathmann@revue-traverse.ch

Renseignements

Les articles proposés à la revue doivent être envoyés à

matthieu.gillabert@revue-traverse.ch

Buchbesprechungen / Comptes rendus

rezensionen@revue-traverse.ch / comptes_rendus@revue-traverse.ch

Hinweise zu Redaktion und Schreibformatvorlagen

Feuille de style et rédaction

www.revue-traverse.ch, info@revue-traverse.ch

Inhalt / Table des matières

Schwerpunkt / Dossier thématique

Les saisonniers·ères en Suisse. Travail, migration, xénophobie et solidarité. Éditorial	7
Saisonnarbitende in der Schweiz. Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität. Editorial <i>Marc Gigase, Yan Schubert</i>	24
«Der Saisonaufenthalt soll weder tatsächlich noch rechtlich in dauernden Aufenthalt übergehen». Zumutungen der «Gastarbeit» in der Schweiz der «Trente glorieuses» <i>Kristina Schulz</i>	41
Résumé	55
Les saisonniers·ères en Suisse. Un regard cinématographique <i>Thierry Maurice</i>	56
Zusammenfassung	77
Zerrissene Gesellschaft, zerbrochenes Glas. Die Affäre um die Diskothek Alba in Biel 1977 <i>Florian Eitel</i>	82
Résumé	98
«Ce qui est sûr, c'est qu'on n'était pas censés être là...». Reconstituer l'histoire d'«enfants du placard» à partir de silences (1964–1986) <i>Magali Michelet</i>	99
Zusammenfassung	118
La scolarisation des «enfants du placard» en Suisse (1970–1990). Écoles clandestines et intégration par la scolarité <i>Sarah Kiani</i>	119
Zusammenfassung	134

Entre histoire(s), témoignages, archives et art. Retour sur l'exposition <i>Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019</i>	136
Entretien de Frédéric Deshusses avec Patrick Auderset, Jeanne Gillard, Charles Magnin et Nicolas Rivet Zusammenfassung	147
Dokument / Document	
Broder la bourgeoisie. Réflexions autour d'une nappe, de Winterthour à Baden <i>Pierre Eichenberger, Jonas Plüss</i>	148
Porträt / Portrait	
Sehen und gesehen werden. infoclio.ch, das Schweizer Fachportal für die Geschichtswissenschaften <i>Christiane Sibille</i>	162
Debatte / Débat	
Zum Status quo der rassismuskritischen Mediävistik. Ein Kommentar zu Geraldine Heng <i>Cordelia Heß</i>	171
Besprechungen / Comptes rendus	
Literatur zum Thema / Comptes rendus thématiques	187
Allgemeine Buchbesprechungen / Comptes rendus généraux	194
Agenda	
Autor*innen / Les auteur·e·s	207
Heftschwerpunkte / Dossiers thématiques	210

Les saisonniers·ères en Suisse. Travail, migration, xénophobie et solidarité

Éditorial

Vingt ans après l'abolition du statut de saisonnier, les traces laissées en Suisse par cette main-d'œuvre issue principalement d'Italie, d'Espagne, du Portugal et d'ex-Yougoslavie sont extrêmement ténues. Seuls quelques baraquements qui servaient à loger ces travailleurs·euses précaires¹ subsistent encore, comme au Lignon en périphérie de Genève. Dernier vestige au centre-ville de cette période où la main-d'œuvre étrangère était engagée de manière temporaire dans la construction, l'agriculture et l'hôtellerie, un double panneau indicateur derrière la gare Cornavin à Genève mentionne en quatre langues – français, italien, espagnol et portugais – le bureau cantonal des saisonniers et le service sanitaire de frontière, associé pour beaucoup à l'humiliante visite médicale obligatoire avant de pouvoir entrer en Suisse.

Quelques rares et souvent modestes monuments rappellent le sort de cette force de travail que la Suisse a fait venir durant plus de 70 ans, entre l'instauration du statut en 1931 et son abolition en 2002. Le *Monumento migrante* à Saint-Gall est sans doute la seule exception, étant aussi imposant qu'éphémère. Formé d'un socle de trois mètres de haut laissé délibérément vide pour symboliser la non-reconnaissance de cette main-d'œuvre étrangère dans la construction et la prospérité de la Suisse, il ne portait qu'une simple inscription: «Aux migrantes et aux migrants». Après avoir parcouru la vieille ville, ce mémorial «mobile» a été installé en 2016 devant le Musée d'histoire et d'ethnologie de Saint-Gall, le temps de l'exposition *Ricordi e stima (Souvenirs et estime)* qui y était alors présentée et qui portait sur la migration italienne en Suisse.² À l'instar de celui de Suisse orientale, le monument dédié aux travailleurs·euses italien·ne·s de Genève ne mentionne pas non plus explicitement les saisonniers·ères mais les inscrit dans un contexte plus large de migration. Dévoilé en novembre 2014 à quelques mètres de la gare routière de Genève, le monument de petite dimension a été légèrement déplacé en 2017. Arborant une valise flanquée d'un dessin de la péninsule Italienne gravée dans la pierre blanche, il rend hommage en français et en italien aux travailleurs·euses transalpin·e·s: «En reconnaissance aux immigrantes et immigrants italiens et à leurs descendants pour leur rôle dans la construction de la Ville de Genève.»

Dans le canton du bout du lac, la reconnaissance politique du rôle des saisonniers·ères date de la même époque. Le Conseil municipal de la Ville de Genève adopte en effet le 17 septembre 2014 la motion «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers»,³ déposée quelques années plus tôt à la suite de la diffusion en novembre 2009 d'une émission intitulée «Les enfants du placard» qui revenait sur la situation des enfants de travailleurs·euses saisonniers·ères privés du regroupement familial.⁴ De cette prise de conscience politique émane l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* présentée à Genève en 2019⁵ et dont une deuxième étape est prévue au Nouveau Musée Bienne à la fin de l'année 2022. Alors que les saisonniers·ères sont évoqué·e·s depuis plusieurs années dans les expositions sur la migration comme celle de Saint-Gall en 2016 ou celle du Musée historique de Lausanne plus récemment,⁶ le sort de ces travailleurs·euses fait l'objet depuis peu de réflexions historiques et mémorielles propres comme à Genève ou à La Chaux-de-Fonds qui propose au Musée historique de la ville une exposition sur les «enfants du placard».⁷

Si les institutions muséales ou de recherche ont mis du temps à s'approprier ce sujet complexe, la Télévision Suisse Romande (TSR devenue depuis RTS) a sans doute été pionnière en proposant des reportages et des documentaires sur les saisonniers·ères dès les années 1960⁸ tout en continuant à traiter le sujet durant les décennies suivantes,⁹ offrant aux chercheurs·euses de précieuses sources audio-visuelles qui permettent de remettre dans leur contexte les conditions de vie et de travail de cette main-d'œuvre.¹⁰

Reconnus politiquement, objets de recherches historiques et d'expositions, transposés littérairement,¹¹ le travail et le sort des saisonniers·ères en Suisse trouvent depuis quelques années un écho médiatique sans précédent, autant en Suisse allemande¹² qu'en Suisse romande.¹³ «[D]ans la foulée du lancement outre-Sarine d'une association pour les enfants de saisonniers ayant vécu cachés dans les années 1960–1970»,¹⁴ l'hebdomadaire *L'illustré* a notamment donné la parole à quatre anciens «enfants du placard» dont Massimo Lorenzi, figure télévisuelle connue du grand public et chef des sports de la RTS, qui raconte comment «[I]l a digue du silence, de vieilles blessures et de la honte a sauté».¹⁵

Ce numéro de *traverse* s'inscrit donc dans un contexte de reconnaissance du parcours et des difficultés rencontrées par ces centaines de milliers saisonniers·ères venu·e·s travailler en Suisse au siècle passé. L'intérêt croissant – qu'il soit politique, historique, mémoriel, culturel ou médiatique – ne doit toutefois pas faire oublier que derrière les trajectoires analysées, ce sont des hommes et des femmes qui ont quitté leur foyer, leur famille et leurs ami·e·s pour venir travailler en Suisse dans l'espoir d'une vie meilleure. Ces expériences les ont non seulement transformés mais ont également façonné leur pays d'accueil. Pour reprendre les

mots célèbres de l'écrivain Max Frisch au moment des initiatives Schwarzenbach, «on avait appelé des bras, et voici qu'arrivent des hommes».¹⁶

Entre intérêts économiques et lutte contre la «surpopulation étrangère»: les constances de la politique d'immigration helvétique et le statut de saisonnier

Institué en 1931 par la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, le statut de saisonnier s'inscrit dans la politique migratoire des autorités fédérales visant à garantir à l'économie suisse une flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre et à lutter contre ce qui est perçu et désigné comme une «surpopulation étrangère». Ce statut unique en Europe, particulièrement inique – la durée du séjour était limitée à neuf mois avec retour obligatoire dans le pays d'origine les trois autres mois – n'a été aboli qu'en juin 2002 à la faveur d'un accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

Pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le statut de saisonnier, il faut toutefois remonter au tournant du siècle précédent. La période qui suit la Grande Dépression des années 1873–1890 est caractérisée par un essor particulièrement intense de l'économie suisse jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le gouvernement fédéral conduit alors une politique migratoire libérale, qui permet à l'économie de recruter la main-d'œuvre étrangère nécessaire. Les besoins explosent dans le secteur secondaire afin d'assurer l'essor industriel, la construction des bâtiments et des infrastructures publiques ainsi que le développement ferroviaire. Ce boom économique s'accompagne d'une hausse de la population étrangère, dont la quasi-totalité provient des quatre pays frontaliers à la Suisse. Pour la première fois, le recensement fédéral de la population de 1880 constate le renversement de la balance migratoire, qui devient positive¹⁷ – alors que le pays était au XIX^e siècle une terre d'émigration – et la proportion des étrangers·ères par rapport à la population résidente passe de 7,9 % en 1888 à 16 % en 1914.¹⁸ Ce taux est alors plus important que dans les pays voisins en raison du droit du sang appliqué en Suisse – qui prévoit que les enfants nés de parents étrangers conservent la nationalité de ces derniers – et un taux de naturalisation bas, les procédures restant difficiles et coûteuses.¹⁹ Si une importante immigration saisonnière est déjà présente à cette époque – mais difficilement chiffrable car absente des recensements –, l'immigration étrangère n'est toutefois pas temporaire. En effet, en 1910, plus d'un tiers de tous les étrangers·ères étaient né·e·s en Suisse (dont plus de la moitié avaient moins de 15 ans) et plus du quart des immigré·e·s né·e·s à l'étranger étaient établi·e·s en Suisse depuis plus de dix ans.²⁰

L'accroissement de la population étrangère est toutefois ressenti comme problématique. En particulier, l'afflux important des travailleurs italiens,²¹ occupés dans le bâtiment et le génie civil, provoque des tensions et des frictions avec la population autochtone – dont témoignent les tristement célèbres explosions xénophobes, comme les émeutes de la Käfigturm à Berne (1893) et l'*Italienerkrawall* dans le quartier ouvrier d'Aussersihl à Zurich (1896) qui prennent la forme de «chasses» aux Italiens.²² Avec l'essor de courants nationalistes et des cercles de la nouvelle droite réactionnaire,²³ inquiets des grandes transformations socioculturelles du tournant du siècle et de leurs conséquences, les étrangers·ères sont de plus en plus assimilés·es à une population dangereuse, concurrente et profiteuse. Les termes d'«infiltration», d'«invasion» et surtout de «surpopulation étrangère» («*Überfremdung*») se généralisent dans les discours, associant ainsi la hausse de la population étrangère à un certain nombre de périls.²⁴ Aux plans démographique, social, économique ou encore culturel, cette présence étrangère irait à l'encontre de la cohésion du pays, tandis que la pénétration des mœurs et des idées étrangères menaceraient l'«identité» et les «valeurs» nationales traditionnelles.

Face à ce qui est progressivement qualifié de «question des étrangers»,²⁵ la réponse des élites libérales est d'abord axée sur une liberté de circulation et une naturalisation facilitée des étrangers·ères, avant d'évoluer radicalement sous les effets du premier conflit mondial. Au fossé culturel qui divise le pays entre 1914 et 1918 et aux difficultés sociales de cette période vient s'ajouter la présence en Suisse de nombreux·euses réfugiés·es politiques – socialistes, anarchistes, antimilitaristes – ainsi que des déserteurs et des réfractaires. Ces derniers suscitent, au sein de la droite bourgeoise comme d'une partie de la gauche, des discours virulents renforçant la défiance à l'égard des étrangers·ères.²⁶ La Grève générale de 1918, présentée dans la classe dirigeante, la paysannerie et certaines couches de la population comme le résultat d'un complot d'agents bolcheviques infiltrés, renforce la figure de l'étranger comme menace pour l'ordre social et l'unité nationale.²⁷ Un durcissement de l'asile et une gestion plus centralisée de l'immigration sont alors préconisés. La guerre marque ainsi une rupture dans la politique migratoire: la libre circulation d'avant-guerre laisse alors la place à un contrôle strict de l'immigration et un durcissement des conditions de l'asile et de l'accès à la naturalisation. En 1917, un Office central de police des étrangers, rattaché au Département fédéral de justice et police est institué et, dans les années 1920, des ordonnances règlementent l'entrée, le contrôle et l'établissement des étrangers.

La lutte contre l'«*Überfremdung*», devenu maître mot du champ politique et médiatique, est instrumentalisée pour légitimer les politiques de l'entre-deux-guerres associant cohésion et priorité nationale, politique sociale et contrôle de l'immigration. Cette méfiance plus marquée de la politique officielle à l'égard des étran-

gers·ères – alors même que la part de la population étrangère baisse durant la césure de 1914–1918 et l’entre-deux-guerres²⁸ – alimente la xénophobie au sein de la population. C’est dans ce cadre que la première Loi fédérale sur le séjour et l’établissement des étrangers, adoptée en 1931, entre en vigueur en 1934. Cette loi, qui concilie la flexibilité nécessaire aux besoins de l’économie avec une lutte contre la «surpopulation étrangère» ancre ainsi durablement les principes du contrôle de l’établissement et du séjour «à court terme»: le permis d’établissement doit être lié à un permis de travail et seul·e·s les étrangers·ères au bénéfice d’un permis d’établissement accèdent à certains droits (prestations sociales, marché du logement, etc.). Instauré par la loi de 1931, le statut de saisonnier devient une des pierres angulaires de la politique migratoire helvétique: il limite l’établissement à long terme de la population étrangère, s’inscrit dans les mécanismes de régulation déterminés par les besoins de l’économie et les fluctuations de la conjoncture et offre une force de travail dont les coûts salariaux et sociaux sont réduits. La fonctionnalité de ce statut est manifeste dans la conjoncture des lendemains de la Seconde Guerre mondiale. On estime à trois millions le nombre de permis de saisonniers délivrés durant les années 1950 et 1960.²⁹

Le boom sans précédent de l’économie suisse dans l’après-guerre s’accompagne en effet d’un appel massif à la main-d’œuvre étrangère, recrutée via des embauchages privés jusque dans les années 1950, puis régulé par des accords avec les pays étrangers dont l’Italie (1948, 1964),³⁰ puis l’Espagne (1961).³¹ Malgré la prospérité de l’immédiat après-guerre, qui s’accompagne de l’afflux de travailleurs·euses de la Péninsule notamment,³² la politique migratoire de la Confédération reste conditionnée par la crainte d’un retour possible de crise, jointe à la peur de l’«envahissement étranger». Ces éléments dictent une attitude restrictive en matière d’immigration. S’appuyant sur la collaboration étroite entre la Police des étrangers et l’Office de l’industrie et du travail, les milieux dirigeants suisses instaurent un modèle de rotation de la main-d’œuvre: le permis A de saisonnier, renouvelable, limite le séjour de l’ouvrier étranger à neuf mois par an et exclut le regroupement familial; on dissuade les titulaires du permis B (séjour à l’année, renouvelable) de se fixer durablement en Suisse, en n’autorisant la venue des familles qu’après plusieurs années (cinq ou dix ans) et sous certaines conditions, et l’octroi d’un permis C (permis d’établissement de durée illimitée) est restreint et conditionné. Comme le note l’historien Marc Vuilleumier, cette politique évite que les travailleurs·euses étrangers·ères ne se «fixent» durablement en Suisse: «La rotation désirée fut atteinte: au début des années 1960, la grande majorité des travailleurs étrangers en Suisse y résidait depuis moins de quatre ans.»³³ Cette politique répond alors à des pressions contradictoires: celle des milieux patronaux d’une part, pour qui cette main-d’œuvre étrangère offre l’avantage de soutenir la croissance extensive d’après-guerre sans pour autant devoir rénover et moder-

niser l'appareil de production (resté intact durant la guerre). L'afflux de travailleurs et de travailleuses étrangers·ères leur permet aussi de freiner une hausse des salaires dans un contexte de surchauffe économique. D'autre part, les syndicats redoutent que l'arrivée massive d'immigré·e·s ne constitue justement une pression à la baisse sur les salaires. Le recours aux saisonniers·ères concilie ainsi ces pressions en limitant la possibilité pour les familles des travailleurs·euses étrangers·ères de s'établir en Suisse et en offrant la possibilité de les renvoyer en cas de ralentissement économique. Comme le souligne Étienne Piguet, «un objectif central de la politique migratoire d'après-guerre est de conserver à cette immigration un caractère réversible et transitoire. [...] L'immigrant idéal ne s'attarde pas.»³⁴ Les autorités bloquent ainsi les nouvelles arrivées et le renouvellement des permis de séjour, faisant jouer le rôle d'«amortisseur conjoncturel» à la main-d'œuvre étrangère, et en particulier aux saisonniers·ères, lors des retournements conjoncturels de 1948–1949, 1958, 1974 et 1982–1983. La Suisse réussit ainsi à «exporter» son chômage après le premier choc pétrolier: en l'espace de quatre ans (1974–1978), le nombre de travailleurs·euses étrangers·ères est réduit de quelques 300 000 par le non-renouvellement des permis (A, B, frontaliers).³⁵ La forte présence des immigré·e·s dans les branches les plus touchées par la crise, les pressions de la Police fédérale des étrangers à accorder la priorité à l'emploi des nationaux ou encore l'absence d'assurance chômage obligatoire expliquent notamment le choc conjoncturel supporté par la main-d'œuvre étrangère.³⁶ Largement suivie durant la forte expansion économique de l'immédiat après-guerre, la politique de rotation de la main-d'œuvre³⁷ laisse place, dès le début des années 1960, à un modèle davantage orienté vers l'intégration et l'assimilation. Le recours à la main-d'œuvre étrangère devient une caractéristique structurelle de l'économie suisse qu'il s'agit de réguler. Dès 1964, l'établissement de la libre circulation au sein des pays de la Communauté économique européenne (CEE) représente en effet une concurrence pour la Suisse, qui devient moins attractive et voit l'afflux de main-d'œuvre transalpine se tarir. Le recrutement de travailleurs et de travailleuses étrangers·ères s'étend ainsi à d'autres pays plus lointains: en Espagne, au Portugal, puis en Yougoslavie, en Grèce et en Turquie. Dans ce cadre, l'Italie (1948, puis 1964), puis l'Espagne en 1961, signent avec la Suisse des accords sur les conditions de recrutement et d'admission de la main-d'œuvre étrangère, cherchant notamment à améliorer le statut de leurs émigré·e·s. L'accord signé en 1964 avec l'Italie contraint ainsi la Suisse à des concessions, l'obligeant à assouplir légèrement le statut des saisonniers et à faciliter la venue des familles des travailleurs·euses annuel·le·s. Alors qu'un séjour plus durable est envisagé pour les étrangers·ères au bénéfice d'un permis B et leur famille, et que le nombre de permis C augmente (il double même de 1969 à 1974),³⁸ les pressions à des plafonnements de l'immigration ressurgissent dans le courant des années

1960 et 1970. D'une part, pour des raisons propres à la compétitivité de l'économie suisse: la productivité de l'industrie suisse ayant tendance à stagner durant cette phase – les industriels s'étant avant tout appuyés sur une multiplication des postes de travail grâce aux travailleurs·euses étrangers·ères – les pressions pour une modernisation de l'appareil industriel (investissements productifs, innovations technologiques, etc.) concourent à des mesures de contingentement de l'immigration. Les milieux économiques, partageant alors la thèse de l'impact inflationniste de l'immigration en Suisse, poussent aussi à freiner la venue des immigré·e·s, accusé·e·s de contribuer à la surchauffe de l'économie suisse en occupant des logements et en consommant des biens et des services.³⁹ En 1970, un plafonnement global restreint ainsi les nouveaux permis B (annuels) et A (saisonniers) attribués par la Confédération aux cantons. D'autre part, le thème de la «surpopulation étrangère» connaît un regain de vitalité dans les années 1960, qui trouve également des défenseurs à gauche, comme le rappelle Damir Skenderovic: «Le consensus politique incluait de larges fractions du Parti socialiste et des syndicats qui, dès les années 1950, avaient mis en garde contre l'immigration venue d'Italie.»⁴⁰ Cette attitude de défiance à l'égard des étrangers·ères marque alors les mentalités, imprègne les débats sur les étrangers des années 1960 et fait le lit de la droite populiste et nationaliste qui exploite la peur de la «surpopulation étrangère» comme cheval de bataille au niveau politique. Pas moins de six initiatives populaires, soumises en votation entre 1965 et 1988, visent ainsi à plafonner la population étrangère en Suisse. La plus célèbre est l'initiative du 7 juin 1970 contre la «surpopulation étrangère», portée par le conseiller national James Schwarzenbach et lancée par l'Action nationale (fondée en 1961), qui suscite une campagne virulente à l'encontre des étrangers·ères⁴¹ et influence la politique migratoire de la Suisse vers un système de plafonnement global (quotas d'admission annuels) et la mise en place d'un instrument inédit de contrôle des étrangers·ères en Suisse: le Registre central des étrangers. Dans le sillage des pressions économiques et politiques, les autorités s'efforcent alors d'appliquer une politique migratoire plus restrictive et sélective, abandonnant le laisser-faire des années 1950 et 1960. Les principes de cette politique restent identiques entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980, maintenant un certain compromis entre les différents intérêts en jeu: les demandes de flexibilité des organisations patronales, les pressions des mouvements xénophobes visant à limiter l'immigration et les exigences des syndicats au niveau de la protection du marché du travail.

Le contexte change néanmoins à partir du milieu des années 1980: avec la reprise conjoncturelle, la Suisse connaît de nouveau une phase de forte immigration. Et même lors de la crise économique du début des années 1990, durant laquelle de nombreux·euses étrangers·ères perdent leur travail, la croissance de la

population étrangère se poursuit durant toute la période. En dépit de la crise, les immigré·e·s quittent moins le territoire helvétique, le regroupement familial augmente et des permis de saisonniers ou des permis annuels sont transformés en permis d'établissement ouvrant la voie à davantage de stabilisation de la population étrangère. Alors que le modèle de rotation de la main-d'œuvre étrangère est remis en cause, les autorités cherchent à définir une nouvelle politique à l'égard des étrangers dans un contexte marqué par des tentatives de rapprochement avec l'espace économique européen, une diversification de l'immigration (des motifs et de la provenance géographique des migrations) ainsi qu'une hausse des demandes d'asile.⁴² Adopté en 1991, le «modèle des trois cercles», basé sur trois catégories de cercles (intérieur, médian et extérieur) répond alors une nouvelle fois aux exigences, certes contradictoires selon les branches, des milieux économiques (rapprochement avec l'Union européenne, recrutement d'une main-d'œuvre bon marché mais aussi de spécialistes hautement qualifié·e·s). Il fait aussi perdurer le caractère discriminatoire de la politique migratoire – qualifiée aussi par certain·e·s auteur·e·s de «racisme d'État»⁴³ – en excluant sur des critères ethno-culturels l'admission de travailleurs·euses extra-européen·ne·s du troisième cercle, réputé·e·s inassimilables en raison de leur prétendue «différence». Si le «modèle des trois cercles» est remplacé en 1998 par un nouveau modèle à deux zones (libre circulation et immigration sous conditions), les principes de ce régime migratoire vont guider la nouvelle politique en vigueur depuis l'adoption des accords bilatéraux avec l'Union européenne (2002) et l'instauration en 2008 de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), devenue Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) depuis 2019, qui limite l'immigration du reste du monde aux personnes hautement qualifiées.

Le statut de saisonnier, destiné à fournir des bras à l'économie suisse tout en préservant le pays d'une «surpopulation étrangère» tant redoutée, a été un des piliers de cette politique d'immigration. Non seulement, il a été au cœur de la stratégie de rotation de la main-d'œuvre immigrée de l'après-guerre, avant que cette politique laisse place à davantage de stabilisation. Mais il a aussi représenté une soupape de sécurité adaptable en fonction de la conjoncture tout en répondant aux exigences des secteurs de la construction, de l'hôtellerie et de l'agriculture. Les données statistiques à disposition montre ainsi que le nombre de saisonniers·ères diminue progressivement, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total des travailleurs·euses étrangers·ères en Suisse: de 26,5 % en 1957, la proportion des saisonniers·ères au sein des étrangers·ères actifs·ves diminue à 19,7 % en 1967 (153 510 saisonniers·ères), puis à 10,3 % en 1977 (67 280) avant de remonter à 13,9 % en 1987 (114 640).⁴⁴

Jusqu'en 2002, des centaines de milliers de personnes ont ainsi travaillé en Suisse avec des permis saisonniers. L'abolition du statut en 2002 n'a toutefois

pas mis fin aux mécanismes économiques d'exploitation et aux logiques d'exclusion et de stigmatisation sociales qui l'accompagnent. Au contraire, l'expérience historique des saisonniers·ères traitée dans ce numéro de *traverse* entre aujourd'hui pleinement en résonance avec les nouvelles formes de travail précaire et clandestin (travail au noir, sans-papiers).

Lacunes historiques et recherches récentes

La Suisse a connu au XX^e siècle un des taux d'immigration les plus élevés d'Europe et pourtant l'immigration n'a guère été considérée comme un objet de recherche important. L'historiographie sur ce thème est restée longtemps limitée en comparaison internationale. Ces dernières décennies, la politique migratoire de la Confédération et l'histoire de l'immigration en Suisse ont cependant fait l'objet de nombreuses recherches comblant en partie ces lacunes historiographiques.⁴⁵ L'histoire des saisonniers et des saisonnières en Suisse, bien qu'ayant été abordée dans plusieurs films et documentaires,⁴⁶ demeure toutefois encore largement un «parent pauvre» de la recherche scientifique suisse et un angle mort des études sur l'immigration en Suisse. De plus, si la question des saisonniers et des saisonnières est généralement traitée dans la littérature historique consacrée à l'immigration, elle n'est pas abordée de manière spécifique. Cette catégorie de travailleurs et travailleuses, qui en représente certes une part significative, est alors amalgamée au reste de l'immigration économique en Suisse, ce qui tend à éclipser la particularité de leur statut, de leurs conditions et de leur parcours. Leur histoire reste dès lors insuffisamment connue, et tend même à être oubliée. S'inscrivant dans une «histoire des gens sans Histoire»,⁴⁷ ce numéro de *traverse* vise donc à combler modestement une partie de ce vide historiographique, à donner place aux recherches en cours et à en alimenter de nouvelles.

Ces dernières années, les études concernant les saisonniers·ères se sont en effet multipliées et de nouvelles perspectives de recherche ont été ouvertes. Citons-en quelques-unes, sans prétendre être exhaustifs. Le projet du Fonds national suisse (FNS) «Une socio-histoire des gens qui migrent: Les «enfants du placard» (1946–2002)», mené à l'Université de Neuchâtel sous la direction de Kristina Schulz, met en lumière la problématique des enfants des travailleuses et des travailleurs étrangers qui, en raison de leur statut de saisonnier, n'ont pas bénéficié du droit au regroupement familial.⁴⁸ Également marginalisé jusqu'à aujourd'hui, le rôle des femmes immigrées en tant qu'actrices dans la société suisse n'a pas fait l'objet de beaucoup d'études. Croisant analyses de la migration et du genre, les travaux de Saffia Shaukat,⁴⁹ de Sarah Baumann⁵⁰ et de Francesca Falk⁵¹ abordent sous différents angles la problématique des femmes migrantes: leurs oppres-

sions, leur engagement social et politique, ou encore leur rôle dans l'émancipation des femmes en Suisse. Alors que les études historiques se sont surtout focalisées jusqu'à présent sur les immigré·e·s italien·ne·s,⁵² plusieurs recherches s'intéressent à présent aussi à l'histoire d'autres communautés immigrées en Suisse, à l'exemple de la recherche menée par Tomislava Kosić concernant les ressortissant·e·s d'ex-Yougoslavie.⁵³

Travail, migration, xénophobie et solidarité

La problématique des saisonniers·ères en Suisse, traitée dans ce numéro, permet d'interroger la notion de travail précaire, mais également d'aborder les flux migratoires ainsi que les réactions contrastées, entre la xénophobie des «années Schwarzenbach» et les élans de solidarité provoqués par la présence en Suisse des travailleurs·euses d'origine italienne, espagnole, portugaise ou yougoslave. Chacun de ses axes mériterait néanmoins une recherche spécifique. Ce numéro de *traverse* n'est ainsi qu'un jalon d'une histoire qui reste encore à écrire.

Réduit·e·s à une force de travail exploitable répondant aux besoins fluctuants de l'économie, les saisonniers·ères ont représenté un inépuisable réservoir de main-d'œuvre, dont les autorités pouvaient se défaire quand elles n'en avaient plus besoin. Le recours à cette catégorie de main-d'œuvre immigrée, pierre angulaire du marché du travail, comportait des avantages certains pour l'économie helvétique, qui en a tiré des bénéfices indéniables. Appartenant aux classes en âge de travailler, employé·e·s dans les secteurs les plus précaires, contraint·e·s de supporter des conditions de travail très dures et des travaux délaissés par les autochtones, les saisonniers·ères présentaient l'avantage supplémentaire de coûter très peu à la collectivité suisse, tout en payant des impôts. Alors que la scolarité et la formation avait été à la charge du pays d'origine, que l'absence officielle de regroupement familial limitait l'usage des infrastructures publiques (garderies, écoles), les saisonniers et les saisonnières étaient largement exclu·e·s des prestations sociales, l'accès à l'assurance chômage leur ayant été octroyé qu'en 1977 et sous certaines conditions. Le permis de saisonnier fragilisait d'autant plus leurs conditions de travail: soumis à l'interdiction de changer d'emploi et sous la menace d'un renvoi, les saisonniers·ères étaient à la merci des employeurs et particulièrement exposé·e·s à des abus – sous-enchère salariale, heures supplémentaires, travail clandestin durant la rupture saisonnière, accidents de travail, harcèlement sexuel – tout en étant mal protégé·e·s juridiquement et syndicalement.⁵⁴

Davantage connues et visibilisées, sans pour autant être rigoureusement étudiées, les discriminations et les humiliations que subissaient les saisonniers et les

saisonniers en Suisse étaient particulièrement nombreuses. À l'épreuve dégradante et renouvelée chaque année de la visite sanitaire (supprimée qu'en 1994) et du contrôle administratif à leur entrée, succédait, une fois le statut de saisonnier obtenu, une vie «à la dure» pour reprendre le titre du documentaire d'Alex Mayenfisch.⁵⁵ Dans un contexte de pénurie de logements et dans l'impossibilité de contracter un bail, les détenteur·trice·s du permis A étaient entassé·e·s dans des lieux déplorables procurés par leurs employeurs – des hébergements de fortune, de simples baraques ou encore des HLM – partageant chambres et équipements collectifs rudimentaires, à un prix parfois abusif. Privé·e·s par la loi du droit au regroupement familial, les saisonniers·ères étaient soit séparé·e·s du ou de la conjoint·e et/ou des enfants, soit obligé·e·s de cacher ces derniers dans le «placard». Cet éloignement provoquait des situations d'isolement psychologique, de troubles affectifs et de perte de repères identitaires. La clandestinité ne se limitait d'ailleurs pas aux seules familles puisque nombreux·euses étaient les détenteur·trice·s de permis A qui travaillaient clandestinement en Suisse durant «l'entre-saison».

Cette catégorie d'immigré·e·s était aussi confrontée à des mesures administratives brutales entre les quotas annuels établis dès 1963, l'approbation de leur permis par la Police des étrangers dès 1974, ou encore les tracasseries d'une bureaucratie tatillonne visant à éviter la transformation de leur permis A en permis B après plusieurs saisons consécutives. Ajoutons encore qu'à l'instar d'autres immigré·e·s transalpin·e·s ou espagnol·e·s, les saisonniers·ères subissaient la surveillance et la répression policière qui visaient les militant·e·s communistes, en particulier dans le climat de la guerre froide des années 1950 et 1960.⁵⁶

Ces hommes et ces femmes se sont arraché·e·s à leur famille et à leur terre pour s'établir dans une forme d'invisibilité en Suisse, subissant discriminations économiques et sociales. Et pourtant, cette main-d'œuvre étrangère s'est retrouvée sous le feu des projecteurs des campagnes des mouvements xénophobes et nationalistes dans les années 1960 et 1970. La population étrangère, devenue indispensable dans divers secteurs économiques, a été désignée par une frange de la droite comme bouc émissaire responsable des problèmes qui accablent la Suisse des Trente glorieuses: manque de logements, pollution, puis surchauffe économique. Les saisonniers·ères sont directement visé·e·s par la «troisième» initiative xénophobe, «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse», déposée en novembre 1972 par l'Action nationale et qui demande la réduction du nombre d'étrangers à 500 000 avant la fin de 1977. Rejetée en octobre 1974 par 65,8 % des votant·e·s, cette initiative a toutefois pesé sur la politique officielle, contribuant à durcir les mesures à l'égard des immigré·e·s (arrêtés urgents pour limiter le nombre d'immigré·e·s, mesures de plafonnement) et à précariser encore davantage le statut de saisonnier. Ces campagnes xénophobes ont également

servi à exacerber les divisions, voulues par les milieux dirigeants suisses, entre la classe ouvrière suisse et les travailleur·e·s immigré·e·s.

Les saisonniers·ères ont expérimenté un laboratoire de précarité à grande échelle: ce sous-prolétariat de la seconde moitié du XX^e siècle a connu des réalités de vie à maints égards inhumaines et a été exhorté à subir ces conditions sans exprimer de revendication. Les réduire à de simples «victimes» relègue-rait pourtant dans l'ombre tout un pan de leur vécu. En effet, ces hommes et ces femmes ont aussi été des acteur·trice·s des réseaux politiques et syndicaux, des résistances sur les lieux de travail, des solidarités tissées entre immigré·e·s et entre Suisse·sse·s et immigré·e·s, ou encore des associations culturelles et sociales liées à l'immigration. On pense ici notamment aux luttes pour l'abolition du statut de saisonnier qui ont cristallisé, au début des années 1970, l'action des organisations de l'émigration – la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse, l'Association chrétienne des travailleurs italiens ou encore l'Association des travailleurs espagnols en Suisse – ainsi que du Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (1971) et du Centre de contact Suisses-immigrés (1974). La résistance au statut de saisonnier s'est menée au plan institutionnel par le biais notamment de l'initiative fédérale «Être solidaires», qui demande notamment que les saisonniers·ères bénéficient des mêmes droits que les travailleurs·euses titulaires du permis annuel.⁵⁷ Tentative d'une partie de la gauche de reprendre la main sur un agenda politique dicté par la succession des initiatives de la droite extrême, cette initiative a néanmoins été rejetée sèchement par le peuple et les cantons le 5 avril 1981. Mais la résistance au statut de saisonnier s'est exprimée aussi sur le terrain. Dès les années 1960, des mouvements de protestation ont eu lieu contre les conditions de vie et de travail des saisonniers·ères. Pétitions, manifestations et grèves ont dénoncé leur situation de précarité. À cet égard, la relation entre les syndicats et les travailleurs·euses saisonniers·ères n'allait pas de soi, en dépit des valeurs syndicales affichées de solidarité et de défense des travailleurs·euses. Entre la crainte qu'un nombre excessif de saisonniers·ères puisse rompre la paix du travail, la volonté de protéger la main-d'œuvre indigène de la sous-enchère salariale et leur rôle dans les commissions tripartites chargées des autorisations saisonnières de travail, les syndicats ont suivi une politique ambiguë à plus d'un titre. Ces derniers n'ont pas hésité, du moins avant les années 1970, à freiner le recours aux travailleur·euses saisonniers·ères et soutenu les mesures de contingentement. C'est là un volet de l'histoire syndicale et de l'immigration qui mériterait d'être davantage défriché.⁵⁸

De même, la question du déracinement vécu par les saisonniers·ères, le choix complexe de l'exil et de l'éventuel «retour au pays», les difficultés d'intégration en Suisse ou à leur retour, ou encore les souffrances et les humiliations vécues

par les saisonniers·ères comme par leurs enfants, sont autant de perspectives de recherche d'une histoire en cours ou, nous l'espérons, à venir.

Le présent numéro de *traverse* n'a ainsi pas la prétention de combler les lacunes de l'historiographie sur les saisonniers·ères mais espère offrir des pistes de réflexion sur une histoire qui reste majoritairement à écrire, même si l'accès aux sources est sans aucun doute l'une des difficultés majeures qui expliquent l'état lacunaire de la recherche.⁵⁹ Articulé autour de quatre axes – travail, migration, xénophobie, solidarité – qui ont été traités de manière différenciée dans les articles, il offre avant tout des éclairages sur l'une ou l'autre de ces problématiques, se focalisant sur les saisonniers·ères italien·ne·s et espagnol·e·s, dont les communautés ont laissé des traces moins infimes dans les archives que celles du Portugal ou d'ex-Yougoslavie arrivées plus tardivement.

Pour ouvrir le numéro, Kristina Schulz se penche sur l'historiographie lacunaire autour des saisonniers·ères, en identifiant et en analysant les sources juridiques et statistiques qui permettent de restituer le cadre légal de leur statut durant l'après-guerre en Suisse. Elle décrit l'ampleur et la composition de la main-d'œuvre saisonnière en Suisse durant les Trente glorieuses et plaide pour une perspective centrée sur les acteurs·trices de l'histoire de la main-d'œuvre saisonnière.

Travaillant à partir d'un corpus de films documentaires et de fictions réalisés entre 1963 et 2016, Thierry Maurice propose, quant à lui, d'interroger le statut et les conditions de vie des saisonniers·ères en Suisse durant la seconde moitié du XX^e siècle, en se fondant sur leur représentation mais aussi sur les motifs qui balisent leurs rapports à la Suisse comme le travail, l'argent, la langue, la musique, le logement ou la xénophobie.

En partant d'un fragment de verre peint provenant de la vitre brisée de la porte de la discothèque Alba à Bienne, Florian Eitel revient sur l'altercation en 1977 entre les gérants de la discothèque, des clients italiens et les jeunes du Centre autogéré de la Coupole après que la discothèque a interdit l'accès aux Italien·ne·s. L'«affaire Alba» reflète les discours et les pratiques xénophobes mais aussi antiracistes dans la période qui précède les dernières initiatives dites de «surpopulation étrangère».

Les articles de Magali Michelet et de Sarah Kiani portent de leur côté sur les «enfants du placard», ces enfants de saisonniers·ères qui n'étaient pas autorisés à rejoindre leurs parents en Suisse et qui vivaient donc dans la clandestinité après avoir passé la frontière. À travers trois ensembles d'entretiens d'histoire orale menés avec des témoins, Magali Michelet prend les silences comme point de départ de leurs parcours de vie alors que Sarah Kiani s'intéresse à la scolarisation de ces enfants clandestins, privés de droit à l'école publique. En se penchant sur deux écoles qui ouvrent à Neuchâtel en 1972 et à Genève en 1984, cette dernière montre que la première cherche à offrir une occupation et une sociabilité

aux enfants alors que la seconde veut favoriser l'intégration scolaire mais aussi culturelle.

La dernière contribution, sous forme d'entretien, revient sur la genèse et le succès de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* présentée à Genève en 2019. Frédéric Deshusses aborde ainsi avec les commissaires de l'exposition le rapport entre l'histoire de ces travailleurs·euses et sa représentation sous forme d'exposition. Issue d'une commande de la Ville de Genève, l'exposition concrétisait une volonté politique de faire connaître le caractère inacceptable du statut de saisonnier en donnant une place dans l'histoire de la ville aux travailleuses et aux travailleurs ayant subi les rigueurs de ce statut.

Ces six articles, différents par leurs approches et les sources qu'elles mobilisent, devraient permettre de poser un jalon supplémentaire dans cette «histoire de gens sans Histoire». Centrés sur les saisonniers·ères, ils devraient ouvrir des pistes sur les problématiques plus larges du travail, de la migration, de la xénophobie et de la solidarité et permettre ainsi de nouvelles recherches sur d'autres communautés de travailleurs·euses.

Marc Gigase, Yan Schubert

Notes

- 1 Il s'agit toutefois en majorité d'hommes.
- 2 «St. Gallen: Denkmal für die «Gastarbeiter»», *St. Galler Tagblatt*, 29. 2. 2016, www.tagblatt.ch/ostschweiz/stgallen-gossau-rorschach/stgallen-denkmal-fuer-die-gastarbeiter-ld.291676 (4. 8. 2022).
- 3 Voir conseil-municipal.geneve.ch/no_cache/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/891-167e/ (4. 8. 2022).
- 4 L'émission est encore accessible dans les archives de la Radio Télévision Suisse (RTS): <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/immigration/856134-les-enfants-du-placard.html?anchor=856136#856136> (4. 8. 2022).
- 5 *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*, Le Commun (Genève), 30.10–24. 11. 2019. Voir dans ce numéro l'entretien de Frédéric Deshusses avec les commissaires de l'exposition ainsi que le compte rendu du catalogue d'exposition par Sébastien Farré.
- 6 Voir *Losanna, Svizzera. 150 ans d'immigration italienne à Lausanne*, Musée historique de Lausanne, 18. 8. 2021–9. 1. 2022 et le compte rendu du catalogue d'exposition par Acacio Calisto dans ce numéro.
- 7 Voir *Enfants du placard. À l'école de la clandestinité*, Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, 12. 6. 2022–9. 3. 2023. L'exposition est le fruit d'une collaboration avec le projet du Fonds national suisse «Une socio-histoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)».
- 8 La RTS et la *Schweizer Radio und Fernsehen* (SRF) proposent en ligne une série de reportages sur la thématique tirés de leurs archives: www.rts.ch/archives/dossiers/3478083-les-saisonniers-aux-portes-de-la-suisse.html; www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html; www.srf.ch/kultur/gesellschaft-religion/schweizer-saisonniertatut-saisonniers-mussten-sich-zwischen-arbeit-und-familie-entscheiden (4. 8. 2022).

- 9 Voir notamment le reportage consacré aux saisonniers·ères diffusé en 1980: www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html (4. 8. 2022).
- 10 Pour ne prendre qu'un exemple emblématique, voir le reportage réalisé en 1980 par Simon Gabioud sur le logement des saisonniers·ères: www.rts.ch/archives/tv/divers/edition-archives/12204140-une-suisse-deux-epoques-les-logements-des-saisonniers-du-boisdesfreres.html (4. 8. 2022).
- 11 Voir notamment Joseph Incardona, *Permis C*, Lausanne 2016, et Vincenzo Todisco, *L'Enfant lézard*, Chêne-Bourg 2020, ou encore la récente bande dessinée de Pierdomenico Bortone, Cecilia Bozzoli, *Celeste, l'enfant du placard. La migration italienne en Suisse*, Lausanne 2022. La pièce de théâtre de Massimo Furlan, *Les Italiens*, jouée au Théâtre de Vidy (Lausanne) en 2019 évoquait également par la bande la vie des saisonniers·ères.
- 12 Voir notamment Andrea Spalinger, «Wir waren keine Schweizer geworden, waren aber auch keine richtigen Italiener mehr», *Neue Zürcher Zeitung*, 23. 1. 2021.
- 13 Voir Albertine Bourget avec Laetitia Béraud, «La parole libérée des «enfants du placard»», *L'illustré*, 30. 3. 2022, 16–21.
- 14 *Ibid.*, 17. Fondée en 2021, l'association Tesoro entend représenter les intérêts des travailleurs étrangers «qui ont souffert dans le passé des restrictions des permis A (saisonniers) et B (annuels) parce qu'ils se sont vu refuser le droit au regroupement familial». *Ibid.*, 21. Voir également: www.swissinfo.ch/fre/les--enfants-du-placard--exigent-des-r%C3%A9parations/47124040 (4. 8. 2022).
- 15 Bourget, Béraud (voir note 13), 17.
- 16 Max Frisch, *Le Public comme partenaire, Interventions esthétiques et politiques (1949–1967)*, traduit de l'allemand par Antonin Wiser, Lausanne 2017, 97.
- 17 Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848–1933)*, Lausanne 2004, 20.
- 18 Marc Vuilleumier, *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique, Zurich 1992*, 3^e édition, 39.
- 19 Arlettaz (voir note 17), 26–27.
- 20 Vuilleumier (voir note 18), 42.
- 21 Sur l'immigration italienne en Suisse et la politique fédérale, voir notamment Mauro Cerutti, «Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870–1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale», *Études et sources* 20 (1994), 11–104.
- 22 Marc Vuilleumier, «Mouvement ouvrier et immigration au temps de la deuxième Internationale. Les travailleurs italiens en Suisse. Quelques problèmes», in *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864–1960*, Lausanne 2012, 305–320, ici 310–312.
- 23 Hans Ulrich Jost, *Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse, 1890–1914*, Lausanne 1992.
- 24 Marc Perrenoud, «La «surpopulation étrangère», une longue histoire suisse», in Marc Perrenoud, *Migrations, relations internationales et Seconde Guerre mondiale. Contributions à une histoire de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2021, 89–115; Arlettaz (voir note 17), 55–67.
- 25 Gérald Arlettaz, «Démographie et identité nationale (1850–1914). La Suisse et «La question des étrangers»», *Études et sources* 11 (1985), 83–174; Rudolf Schlaepfer, *Die Ausländerfrage in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg*, Zurich 1969.
- 26 Silvia Arlettaz, «La Grève générale et l'immigration de guerre», in Patrick Auderset et al. (éd.), *Der Landesstreik 1918 / La Grève générale de 1918*, cahier hors-série AÉHMO – *traverse* 25/2 (2018), 193–212; Gérald Arlettaz, «Les effets de la première guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse», *Relations internationales* 54 (1988), 161–179; Anja Huber, *Fremdsein im Krieg. Die Schweiz als Ausgangs- und Zielort von Migration, 1914–1918*, Zurich 2018.
- 27 Michel Caillat, Jean-François Fayet, «Le mythe de l'ingérence bolchevique dans la Grève générale de novembre 1918. Histoire d'une construction franco-suisse», in Auderset (voir note 26), 213–230.
- 28 La proportion des étrangers résidents permanents par rapport à la population globale en Suisse

- a passé de 14,7 % en 1910 à 8,7 % en 1930, avant de chuter à 5,2 % en 1941. Arlettaz (voir note 17), 22. Les crises économiques, le chômage et le développement économique modéré restreignent les besoins de main-d'œuvre aussi bien que l'attractivité du pays.
- 29 Marcel Heiniger, «Immigration», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 7. 12. 2006, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007991/2006-12-07> (4. 8. 2022).
- 30 Sur les accords de 1948 et de 1964, voir Marc Perrenoud, «La politique de la Suisse face à l'immigration italienne (1943–1953)», in Perrenoud (voir note 24), 53–88.
- 31 La proportion des étrangers·ères (fonctionnaires internationaux, frontaliers et saisonniers non compris) passe de 6,1 % en 1950 à 10,8 % en 1960, puis à 17,2 % en 1970. Marc Vuilleumier, «Étrangers», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 9. 7. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010384/2015-07-09> (4. 8. 2022).
- 32 Voir notamment Sandro Cattacin et al., *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, Lausanne 2013.
- 33 Vuilleumier (voir note 31).
- 34 Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*, Lausanne 2013, 18–19.
- 35 Vuilleumier (voir note 18), 99.
- 36 Sur la controverse autour de l'«exportation du chômage», voir Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zurich 2005, 69–78.
- 37 Étienne Piguet, Hans Mahnig, *Quotas d'immigration. L'expérience suisse*, Genève 2000.
- 38 Vuilleumier (voir note 18), 99.
- 39 Piguet (voir note 34), 29–30.
- 40 Damir Skenderovic, «Xénophobie», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 5. 5. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05> (4. 8. 2022).
- 41 Lancée en 1968, cette initiative, qui prévoit de limiter à 10 % maximum la population étrangère en Suisse, suscite une forte crainte et des réactions parmi les travailleurs·euses étrangers·ères. Soumise aux urnes le 7 juin 1970, elle est rejetée avec 54 % de «non». Voir dans ce numéro le compte rendu par Pauline Milani de l'ouvrage de Francesca Falk (éd.), *Der Schwarzenbachefekt. Wenn Abstimmungen Menschen traumatisieren und politisieren*, Zurich 2022.
- 42 Hans Mahnig, «La politique migratoire du milieu des années 1980 jusqu'à 1998», in Hans Mahnig (éd.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich 2005, 160–185.
- 43 Anne Weill-Lévy et al., *Suisse. Un essai sur le racisme d'État*, 2 vol., Lausanne 1999–2003.
- 44 Silvia Arlettaz, «Saisonniers», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 4. 10. 2012, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025738/2012-10-04> (4. 8. 2022).
- 45 Voir notamment les états de la recherche réalisés en 2005 par Hans Mahnig (voir note 42), 13–17, et en 2011 par Silvia Arlettaz, «Immigration et présence étrangère en Suisse. Un champ historique en développement», *traverse* 1 (2011), 193–216. Signalons également l'ouvrage d'André Holenstein, Patrick Kury, Kristina Schulz, *Schweizer Migrationsgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zurich 2018.
- 46 Voir dans le présent numéro l'article de Thierry Maurice.
- 47 Pour paraphraser le titre de l'ouvrage *Pour une histoire des gens sans Histoire. Ouvriers, excluEs, et rebelles en Suisse, 19e–20e siècles*, Lausanne 2000.
- 48 Voir dans le présent numéro les articles de Sarah Kiani et Magali Michelet, ainsi que le projet FNS: www.unine.ch/shm/home/projet.html (2. 7. 2022).
- 49 Saffia Elisa Shaukat, *Frontiere al femminile. L'esperienza delle donne italiane in Svizzera tra genere, integrazione e italianità*, Université de Lausanne.
- 50 Sarah Baumann, *... und es kamen auch Frauen. Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zurich 2014.
- 51 Francesca Falk, *Gender Innovation and Migration in Switzerland*, Cham 2019.
- 52 Citons ici notamment le travail de Paolo Barcella, *Per cercare lavoro. Donne e uomini dell'emigrazione italiana in Svizzera*, Collana 2018.
- 53 Le projet de recherche en cours «Emotionsgeschichte jugoslawischer Arbeiterinnen und Arbeiter

- ter in der Schweiz (1960–1980)» (Université de Zurich, Archives sociales suisses) étudie les expériences des *Gastarbeiter* d'ex-Yougoslavie en Suisse.
- 54 Voir notamment le chapitre «Ouvriers saisonniers» de l'ouvrage de Delia Castelnovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978, 164–198.
- 55 Film documentaire d'Alex Mayenfisch, *Saisonniers en Suisse. Une vie à la dure*, CH, 2003, 54', Télévision Suisse Romande.
- 56 Voir Mauro Cerutti, «L'immigration italienne en Suisse dans le contexte de la Guerre froide», in *Pour une histoire des gens sans Histoire* (voir note 47), 213–231.
- 57 En revanche, l'initiative «Être solidaires» prévoyait aussi de restreindre l'immigration: chaque année, le nombre de nouveaux immigré·e·s actifs·ves ne pouvait pas dépasser le nombre de celles et ceux qui avaient quitté le pays l'année précédente. Sur cette initiative, voir Lise-Emmanuelle Nobs, *Une nouvelle politique à l'égard des étrangers? L'initiative «Être solidaires» à contre-courant des initiatives xénophobes et de la politique fédérale durant les années 1970*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 2010–2011.
- 58 Voir à ce propos: Jean Steinauer, Malik von Allmen, *Changer la baraque. Les immigrés dans les syndicats suisses 1945–2000*, Lausanne 2000; Castelnovo-Frigessi (voir note 54), 69–70; Vasco Pedrina, Stefan Keller, *De la politique de contingentement à la libre circulation des personnes. Politique migratoire des syndicats dans la course contre les discriminations et le dumping salarial*, Berne 2018; Andreas Fasel, *Fabrikgesellschaft. Rationalisierung, Sozialpolitik und Wohnungsbau in der Schweizer Maschinenindustrie, 1937–1967*, Zurich 2021, 19–106.
- 59 Il existe un aperçu des sources disponibles à Genève, déposé à la bibliothèque des Archives contestataires (R283). Voir Bruno Corthésy, avec la collaboration de Patrick Auderset, *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois*, Genève 2016.

Saisonarbeitende in der Schweiz. Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität

Editorial

Zwanzig Jahre nach der Abschaffung des Saisonnierstatuts gibt es in der Schweiz kaum Spuren dieser Arbeitskräfte, die hauptsächlich aus Italien, Spanien, Portugal und dem ehemaligen Jugoslawien stammten. Nur wenige Baracken, in denen diese prekär Beschäftigten¹ untergebracht waren, sind noch erhalten, etwa in Le Lignon am Stadtrand von Genf. Ein doppelter Wegweiser hinter dem Genfer Bahnhof Cornavin weist in den vier Sprachen Französisch, Italienisch, Spanisch und Portugiesisch auf das kantonale Büro für Saisonarbeitende und den Grenzsanitätsdienst hin, der für viele mit der demütigenden sanitärischen Kontrolle vor der Einreise in die Schweiz verbunden war.

Wenige, meist bescheidene Denkmäler erinnern an das Schicksal dieser Menschen, die die Schweiz über siebzig Jahre lang, von der Einführung des Saisonnierstatuts 1931 bis zu dessen Abschaffung im Jahr 2002, als Arbeitskräfte ins Land geholt hat. Das ebenso imposante wie kurzlebige *Monumento migrante* in St. Gallen ist wahrscheinlich die einzige Ausnahme. Es bestand aus einem drei Meter hohen Sockel, der absichtlich leer gelassen wurde, um die Nichtanerkennung der ausländischen Arbeitskräfte bezüglich Aufbau und Wohlstand der Schweiz zu symbolisieren, und trug eine einfache Inschrift: «An die Migrantinnen und Migranten». Nachdem es an verschiedenen Stellen in der Altstadt gestanden hatte, wurde das Mahnmahl 2016 vor dem Historischen und Völkerkundemuseum St. Gallen aufgestellt, als dort die Ausstellung *Ricordi e stima* (Erinnerungen und Wertschätzung) über die italienische Migration in der Schweiz gezeigt wurde.² Wie das Denkmal in der Ostschweiz erwähnt auch das für die italienischen Arbeiterinnen und Arbeiter in Genf die Saisonarbeitenden nicht explizit, sondern stellt sie in einen breiteren Migrationskontext. Das kleine Denkmal wurde im November 2014 beim Genfer Busbahnhof enthüllt und 2017 leicht versetzt. Es zeigt einen Koffer mit einer in weissen Stein gemeisselten Zeichnung der italienischen Halbinsel und ehrt die Menschen aus Italien auf Französisch und Italienisch: «En reconnaissance aux immigrantes et immigrants italiens et à leurs descendants pour leur rôle dans la construction de la Ville de Genève» (In Anerkennung der italienischen Immigrantinnen und Immigranten und ihrer Nachkommen für ihre Rolle beim Aufbau der Stadt Genf).

Erst in jüngerer Zeit wurde die Rolle der Saisonarbeitenden im Kanton Genf also politisch anerkannt. Am 17. September 2014 verabschiedete der Grosse Rat der Stadt Genf die einige Jahre zuvor eingereichte Motion «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers» (Weil sie die Schweiz und Genf aufgebaut haben: ehren wir die Saisonniers).³ Auslöser dafür war eine Sendung vom November 2009 mit dem Titel *Les enfants du placard* (Die Schrankkinder), in der es um die Lage der Kinder von Saisonarbeitenden ohne Recht auf Familiennachzug ging.⁴ Aus diesem politischen Bewusstseinsprozess heraus entstand die Ausstellung *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève, 1931–2019*, die 2019 in Genf⁵ gezeigt wurde und deren zweite Etappe im Neuen Museum Biel für Ende 2022 geplant ist. Während Saisonarbeitende seit einigen Jahren in Ausstellungen über Migration wie in St. Gallen 2016 oder kürzlich im Historischen Museum Lausanne⁶ zumindest erwähnt werden, ist ihr Schicksal erst seit kurzem Gegenstand eigener historischer und erinnerungspolitischer Aufarbeitungen wie in Genf oder in La Chaux-de-Fonds, wo im Historischen Museum der Stadt eine Ausstellung über die «Schrankkinder» gezeigt wird.⁷

Museen und Forschungseinrichtungen haben sich diesem vielschichtigen Thema demnach nur langsam geöffnet. Das Westschweizer Fernsehen (Télévision Suisse Romande, TSR, heute RTS) hat zweifellos Pionierarbeit geleistet, indem es bereits in den 1960er-Jahren Reportagen und Dokumentarfilme über die Saisonarbeiterinnen und -arbeiter zeigte⁸ und das Thema auch in den folgenden Jahrzehnten immer wieder aufnahm.⁹ So stehen Forschenden wertvolle audiovisuelle Quellen zur Verfügung, die die Lebens- und Arbeitsbedingungen dieser Arbeiterinnen und Arbeiter in ihrem historischen Kontext nachvollziehbar machen.¹⁰

Arbeit und Schicksal der Saisonarbeitenden in der Schweiz sind nun politisch anerkannt und Gegenstand historischer Forschungen und Ausstellungen sowie literarischer Verarbeitungen.¹¹ Das Thema findet seit einigen Jahren ein beispielloses Medienecho, sowohl in der Deutschschweiz¹² als auch in der Romandie.¹³ «Im Zuge der Gründung eines Vereins für die Kinder von Saisonarbeitenden, die in den 1960er- und 1970er-Jahren versteckt leben mussten»,¹⁴ hat das Magazin *L'Illustré* vier ehemalige «Schrankkinder» zu Wort kommen lassen, darunter Massimo Lorenzi, ein bekannter Fernsehmoderator und Sportchef beim Westschweizer Fernsehen, der erzählt, wie «der Damm des Schweigens, der alten Wunden und der Scham gebrochen» ist.¹⁵

Diese Nummer von *traverse* steht also im Zeichen der Anerkennung der Lebenswege und der Schwierigkeiten, mit denen Hunderttausende von Saisonarbeiterinnen und Saisonarbeitern konfrontiert waren, die im letzten Jahrhundert in die Schweiz kamen. Das wachsende Interesse – sei es aus politischer, historischer, erinnerungspolitischer, kultureller oder medialer Sicht – darf jedoch nicht vergessen lassen, dass hinter den analysierten Konstellationen Frauen und Männer

stehen, die in der Hoffnung auf ein besseres Leben ihr Zuhause, ihre Familie und ihre Freunde verlassen haben, um in der Schweiz zu arbeiten. Dabei machten sie Erfahrungen, die sie selbst, aber auch das Gastland geprägt und verändert haben. Wie der Schriftsteller Max Frisch zur Zeit der Schwarzenbach-Initiativen treffend formulierte: «Man hat Arbeitskräfte gerufen, und es kommen Menschen.»¹⁶

Wirtschaftliche Interessen und Kampf gegen «Überfremdung»: Die Konstanten der Schweizer Einwanderungspolitik und das Saisonierstatut

Das 1931 durch das Bundesgesetz über Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer eingeführte Saisonierstatut war Teil der Migrationspolitik der eidgenössischen Behörden. Es sollte der Schweizer Wirtschaft einen flexiblen Zugriff auf Arbeitskräfte ermöglichen sowie die wahrgenommene sogenannte Überfremdung bekämpfen. Bei diesem in Europa einzigartigen und besonders ungerechten Statut war die Aufenthaltsdauer auf neun Monate begrenzt, die restlichen drei Monate des Jahres mussten im Herkunftsland verbracht werden. Erst im Juni 2002 wurde das Saisonierstatut im Zuge eines Abkommens mit der Europäischen Union über die Personenfreizügigkeit abgeschafft.

Um den Kontext des Saisonierstatuts zu verstehen, muss man bis zur Wende des vorigen Jahrhunderts zurückgehen. Die Zeit nach der Grossen Depression der Jahre 1873–1890 war bis zum Ersten Weltkrieg durch einen starken Aufschwung der Schweizer Wirtschaft gekennzeichnet. Die eidgenössische Regierung betrieb damals eine liberale Migrationspolitik, sodass die Wirtschaft die benötigten ausländischen Arbeitskräfte ohne Weiteres anwerben konnte. Im Sekundärsektor nahm der Bedarf mit dem industriellen Aufschwung, dem Bau von Gebäuden und öffentlicher Infrastruktur sowie dem Ausbau der Eisenbahn exponentiell zu. Dieser Wirtschaftsboom ging mit einem Anstieg der ausländischen Bevölkerung einher, grösstenteils aus den vier Nachbarländern der Schweiz. Bei der eidgenössischen Volkszählung von 1880 wurde zum ersten Mal eine Umkehrung der Wanderungsbilanz festgestellt, die nun positiv ausfiel,¹⁷ während die Schweiz im Verlauf des 19. Jahrhunderts ein Auswanderungsland gewesen war. Der Anteil der Ausländerinnen und Ausländer an der Wohnbevölkerung stieg von 7,9 Prozent im Jahr 1888 auf 16 Prozent im Jahr 1914¹⁸ und war damit höher als in den umliegenden Ländern. Gründe dafür waren das in der Schweiz geltende *ius sanguinis*, wonach Kinder ausländischer Eltern deren Staatsangehörigkeit behalten, sowie eine niedrige Einbürgerungsrate, da die Verfahren nach wie vor hindernisreich und kostspielig waren.¹⁹ Zwar gab es bereits zu dieser Zeit eine bedeutende saisonale Einwanderung, sie ist aber schwer zu beziffern, weil sie

in den Volkszählungen nicht berücksichtigt wurde. Grundsätzlich handelte es sich bei der ausländischen Einwanderung gleichwohl nicht um temporär anwesende Gruppen. 1910 war über ein Drittel aller Ausländerinnen und Ausländer in der Schweiz geboren (davon mehr als die Hälfte jünger als 15 Jahre). Über ein Viertel der im Ausland geborenen Personen war seit mehr als zehn Jahren in der Schweiz niedergelassen.²⁰

Die zunehmende ausländische Bevölkerung wurde dennoch als Problem empfunden. Insbesondere der starke Zustrom italienischer Arbeiter,²¹ die im Hoch- und Tiefbau beschäftigt waren, führte zu Spannungen und Reibereien mit der einheimischen Bevölkerung. Davon zeugen fremdenfeindliche Auswüchse wie der Käfigturmkrawall in Bern (1893) oder der Italienerkrawall im Zürcher Arbeiterquartier Aussersihl (1896), wo regelrecht Jagd auf Italiener gemacht wurde.²² Angesichts der umfassenden soziokulturellen Veränderungen der Jahrhundertwende kam es zu einem Erstarken nationalistischer Strömungen und der reaktionären Kreise einer neuen Rechten,²³ die sich darüber besorgt gaben. Ausländerinnen und Ausländer wurden zunehmend als gefährliche Konkurrenz und als parasitäre Bevölkerungsgruppe betrachtet. Begriffe wie «Infiltration», «Invasion» und vor allem «Überfremdung» wurden immer häufiger verwendet, wodurch der Anstieg der ausländischen Bevölkerung mit einer Reihe von Gefahren in Verbindung gebracht wurde.²⁴ Auf demografischer, sozialer, wirtschaftlicher und kultureller Ebene würde die Anwesenheit ausländischer Gruppen den Zusammenhalt des Landes gefährden, während das Eindringen fremder Sitten und Ideen die nationale «Identität» und die traditionellen «Werte» bedrohe, lauteten die Vorwürfe.

Angesichts dieser immer häufiger als «Ausländerfrage»²⁵ bezeichneten Situation setzten die liberalen Eliten zunächst auf Personenfreizügigkeit und erleichterte Einbürgerung. Mit den Auswirkungen des Ersten Weltkriegs änderte sich ihre Haltung jedoch radikal. Zur kulturellen Spaltung des Landes 1914 bis 1918 und zu den sozialen Schwierigkeiten der Kriegszeit kam hinzu, dass sich zahlreiche sozialistische, anarchistische und antimilitaristische Flüchtlinge sowie Deserteure und Dienstverweigerer in der Schweiz aufhielten. Diese politischen Geflüchteten lösten sowohl bei der bürgerlichen Rechten als auch bei Teilen der Linken heftige Reaktionen aus und nährten das Misstrauen gegenüber Ausländerinnen und Ausländern.²⁶ Der Generalstreik von 1918, der in der Elite, in der Bauernschaft und in Teilen der Bevölkerung als Verschwörung eingeschleuster bolschewistischer Agenten betrachtet wurde, verstärkte die Vorstellung des Ausländers als Bedrohung für die soziale Ordnung und die nationale Einheit.²⁷ In der Folge wurden das Asylrecht enger gefasst und die Einwanderung stärker zentral gesteuert. Dadurch stellt der Krieg einen Bruch in der vormaligen Migrationspolitik dar: Auf den freien Personenverkehr der Vorkriegszeit folgte

eine strenge Kontrolle der Einwanderung und eine Verschärfung der Asyl- und Einbürgerungsvoraussetzungen. 1917 wurde die eidgenössische Fremdenpolizei gegründet, die dem Justiz- und Polizeidepartement unterstand. Ab den 1920er-Jahren regelten Verordnungen die Einreise, Kontrolle und Niederlassung von Ausländerinnen und Ausländern.

Der Kampf gegen «Überfremdung» wurde zu einem Kernthema des politischen und medialen Feldes. In der Zwischenkriegszeit diente er als Instrument zur Rechtfertigung der behördlichen Politik im Zeichen von nationalem Zusammenhalt, Inländervorrang, Sozialpolitik und Migrationskontrolle. Trotz geringerem Ausländeranteil während der Zäsur von 1914–1918 und in der Zwischenkriegszeit²⁸ schürte das verstärkte Misstrauen der offiziellen Politik gegenüber zugezogenen Menschen die Fremdenfeindlichkeit in der Bevölkerung. Vor diesem Hintergrund wurde 1931 das erste Bundesgesetz über den Aufenthalt und die Niederlassung von Ausländern verabschiedet, das 1934 in Kraft trat. Das Gesetz kombinierte die von der Wirtschaft geforderte Flexibilität mit dem Kampf gegen die «Überfremdung» und verankerte die Niederlassungskontrolle sowie den «kurzfristigen» Aufenthalt: Die Niederlassungsbewilligung wurde an eine Arbeitsbewilligung geknüpft und nur niedergelassene Ausländerinnen und Ausländer hatten Zugang zu bestimmten Rechten (Sozialleistungen, Wohnungsmarkt usw.). Das im Gesetz von 1931 eingeführte Saisonnierstatut wurde zu einem Eckpfeiler der schweizerischen Migrationspolitik: Es beschränkte die langfristige Niederlassung der ausländischen Bevölkerung und regulierte deren Anwesenheit entsprechend dem Bedarf der Wirtschaft und den Konjunkturschwankungen. Dadurch wurden Arbeitskräfte mit geringeren Lohn- und Sozialkosten bereitgestellt. Die Bedeutung dieses Statuts wird in der Konjunktur nach dem Zweiten Weltkrieg deutlich, mit schätzungsweise drei Millionen erteilten Saisonnierbewilligungen in den 1950er- und 1960er-Jahren.²⁹

Der beispiellose Boom der Schweizer Wirtschaft in der Nachkriegszeit bedeutete eine massive Steigerung der Nachfrage nach ausländischen Arbeitskräften. Bis in die 1950er-Jahre wurden diese über private Netzwerke angeworben, später wurden entsprechende Abkommen mit diversen Ländern geschlossen, darunter Italien (1948, 1964)³⁰ und Spanien (1961).³¹ Selbst angesichts des Wohlstands in der unmittelbaren Nachkriegszeit, der insbesondere aus Italien³² neue Arbeitskräfte erforderte, prägte die Angst vor einer möglichen Krise und vor «Überfremdung» die Migrationspolitik des Bundes weiterhin. Diese Faktoren führten zu einer restriktiven Haltung in Bezug auf die Zuwanderung. In enger Zusammenarbeit zwischen der Fremdenpolizei und dem Bundesamt für Industrie und Arbeit führten die Schweizer Behörden ein Modell der Arbeitskräftero-tation ein. Die erneuerbare A-Bewilligung für Saisonniers beschränkte den Aufenthalt ausländischer Arbeitnehmender auf neun Monate pro Jahr und schloss

den Familiennachzug aus. Menschen mit B-Bewilligung (erneuerbarer Jahresaufenthalt) wurden davon abgehalten, sich dauerhaft in der Schweiz niederzulassen, indem deren Familie erst nach fünf oder zehn Jahren und nur unter bestimmten Voraussetzungen nachziehen durfte. Die Erteilung der C-Bewilligung (unbefristete Niederlassung) wurde beschränkt und an Bedingungen geknüpft. Wie der Historiker Marc Vuilleumier feststellt, verhinderte diese Politik, dass sich ausländische Arbeitnehmende dauerhaft in der Schweiz «festsetzen»: «Das Ziel, den Arbeiterfluss in Gang zu halten, wurde erreicht. Zu Beginn der 1960er-Jahre lebte die grosse Mehrheit der Fremdarbeiter seit weniger als vier Jahren in der Schweiz.»³³ Diese Politik war eine Antwort auf widersprüchliche Tendenzen. Einerseits gab es den Druck der Arbeitgeber: Mithilfe ausländischer Arbeitskräfte konnten diese das extensive Nachkriegswachstum fördern, ohne den (im Krieg intakt gebliebenen) Produktionsapparat erneuern und modernisieren zu müssen. Auch bremste der Zustrom ausländischer Beschäftigter den Lohnanstieg in einer überhitzten Wirtschaft. Andererseits befürchteten die Gewerkschaften gerade, dass eine massive Zuwanderung die Löhne nach unten drücken könnte. Der Zugriff auf Saisonarbeitende brachte diese gegensätzlichen Interessen in Einklang, indem die Niederlassung ausländischer Familien beschränkt wurde und zugewanderte Arbeitskräfte bei schwächerem Wirtschaftswachstum zurückgeschickt werden konnten: «[...] ein zentrales Ziel der Migrationspolitik der Nachkriegszeit [bestand] darin, der Einwanderung einen reversiblen, provisorischen Charakter zu verleihen. [...] Der ideale Immigrant verweilt nicht.»³⁴ Während der Konjunkturreinbrüche von 1948/49, 1958, 1974 und 1982/83 stoppten die Behörden die Einwanderung und die Verlängerung von Aufenthaltsbewilligungen, sodass ausländische Arbeitskräfte, insbesondere Saisonarbeitende, als «Konjunkturpuffer» dienten. Nach dem ersten Ölpreisschock konnte die Schweiz damit ihre Arbeitslosigkeit «exportieren»: Durch Nichtverlängerung von A-, B- und Grenzgängerbewilligungen sank die Zahl der ausländischen Arbeitnehmenden innerhalb von vier Jahren (1974–1978) um rund 300 000.³⁵ Dass der Konjunkturschock migrantische Arbeitskräfte so hart traf, erklärt sich insbesondere durch deren hohen Anteil in Krisenbranchen, durch den Inländervorrang, den die eidgenössische Fremdenpolizei durchsetzte, sowie durch das Fehlen einer obligatorischen Arbeitslosenversicherung.³⁶ Die Politik der Arbeitskräfterotation,³⁷ die während des starken Wirtschaftswachstums der unmittelbaren Nachkriegszeit weitgehend galt, wurde ab Anfang der 1960er-Jahre durch ein Modell abgelöst, das stärker auf Integration und Assimilation ausgerichtet war. Der Rückgriff auf ausländische Arbeitskräfte wurde nun zu einem strukturellen Merkmal der Schweizer Wirtschaft, das es zu regulieren galt. Die Einführung der Personenfreizügigkeit in den Ländern der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) 1964 bedeutete eine Konkurrenz für

die Schweiz. Diese verlor dadurch an Attraktivität und der Zustrom an Arbeitskräften aus Italien blieb zunehmend aus. In der Folge wurden Arbeitnehmende aus weiter entfernten Ländern wie Spanien und Portugal angeworben, später auch aus Jugoslawien, Griechenland und der Türkei. In diesem Zusammenhang unterzeichneten Italien (1948, 1964) und Spanien (1961) Abkommen mit der Schweiz über die Bedingungen für die Anwerbung und Zulassung ausländischer Arbeitskräfte, um den Status ihrer Emigrantinnen und Emigranten zu verbessern. Das 1964 mit Italien unterzeichnete Abkommen zwang die Schweiz zu Zugeständnissen, indem das Saisonierstatut leicht gelockert und der Familiennachzug für Menschen mit Jahresaufenthaltsbewilligung erleichtert wurde. Für Personen mit B-Bewilligung und ihre Familien wurde ein längerfristiger Aufenthalt möglich und die Zahl der C-Bewilligungen erhöhte sich, zwischen 1969 und 1974 verdoppelte sie sich sogar.³⁸ Gleichzeitig entstand im Laufe der 1960er- und 1970er-Jahre erneut ein Druck, die Zuwanderung zu begrenzen. Einerseits geschah dies aus Gründen der Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Wirtschaft. Die Produktivität der Schweizer Industrie stagnierte in dieser Phase tendenziell: Bislang waren immer mehr Stellen geschaffen und diese mit ausländischen Arbeitskräften besetzt worden, während nun der Modernisierungsdruck (Investitionen zur Produktivitätssteigerung und technologische Innovationen) eine Kontingentierung der Zuwanderung nahelegte. Die Wirtschaft drängte ebenfalls auf eine Einschränkung mit der Begründung, die Zuwanderung würde die Inflation in der Schweiz anheizen, indem zusätzliche Wohnungen belegt sowie Güter und Dienstleistungen konsumiert würden, was zur Überhitzung der Schweizer Wirtschaft beitrage.³⁹ 1970 wurden die neuen B-Ausweise (Jahresaufenthaltsbewilligungen) und A-Ausweise (Saisonbewilligungen), die der Bund den Kantonen gewährte, plafoniert. Andererseits erlebte das Thema «Überfremdung» in den 1960er-Jahren eine Art Renaissance und fand selbst in der Linken Unterstützung: «Der politische Konsens schloss auch weite Teile der Sozialdemokratie und Gewerkschaften ein, die bereits in den 1950er-Jahren vor der Arbeitsmigration aus Italien gewarnt hatten.»⁴⁰ Das Misstrauen gegenüber Ausländerinnen und Ausländern prägte die Weltanschauung sowie den Diskurs zu Ausländerfragen in den 1960er-Jahren und förderte die populistische und nationalistische Rechte, welche die Angst vor «Überfremdung» als politisches Schlachtfeld nutzte. Nicht weniger als sechs Volksinitiativen kamen zwischen 1965 und 1988 zur Abstimmung mit dem Ziel, den Anteil der ausländischen Wohnbevölkerung in der Schweiz zu plafonieren. Die bekannteste war die von Nationalrat James Schwarzenbach portierte Initiative gegen «Überfremdung», die von der 1961 gegründeten Nationalen Aktion lanciert worden war. Rund um die Abstimmung am 7. Juni 1970 fand eine heftige Kampagne gegen Ausländerinnen und Ausländer statt, welche die Schweizer Migrationspolitik nachhaltig prägte: In der Folge wurden ein globales

Plafonierungssystem (mit jährlichen Zulassungsquoten) sowie als neuartiges Instrument zur Kontrolle der migrantischen Bevölkerung ein zentrales Ausländerregister eingeführt.⁴¹ Aufgrund des wirtschaftlichen und politischen Drucks bemühten sich die Behörden um eine strengere, selektivere Migrationspolitik und nahmen Abstand von der liberalen Haltung der 1950er- und 1960er-Jahre. Diese Politik hatte von Anfang der 1970er- bis Mitte der 1980er-Jahre Bestand, wobei ein gewisser Ausgleich zwischen verschiedenen Interessen gewahrt wurde, namentlich den Arbeitgeberverbänden mit ihrer Forderung nach Flexibilität, den fremdenfeindlichen Kreisen, die die Zuwanderung begrenzen wollten, sowie den Gewerkschaften, die den Arbeitsmarkt zu schützen versuchten.

Ab Mitte der 1980er-Jahre änderte sich das Umfeld jedoch. Mit dem konjunkturellen Aufschwung erlebte die Schweiz erneut eine Phase starker Zuwanderung. Selbst während der Wirtschaftskrise Anfang der 1990er-Jahre, als viele ausländische Beschäftigte ihre Arbeit verloren, wuchs ihr Anteil an der Bevölkerung stetig. Trotz der Krise verliessen Zugewanderte die Schweiz seltener und der Familiennachzug nahm zu, Saisonier- sowie Jahresaufenthaltsbewilligungen wurden in Niederlassungsbewilligungen umgewandelt, was ausländischen Arbeitnehmenden eine stabilere Situation ermöglichte. Das Rotationsmodell für ausländische Arbeitskräfte war damit infrage gestellt und so versuchten die Behörden, eine neue Ausländerpolitik zu definieren. Dies auch weil sich die Schweiz in diesem Zeitraum an den Europäischen Wirtschaftsraum annäherte und die Zuwanderung bezüglich Migrationsgründen und Herkunft vielfältiger wurde, während gleichzeitig die Asylanträge zunahmen.⁴² Das 1991 verabschiedete «Drei-Kreise-Modell» definierte drei Kategorien (innerer, mittlerer und äusserer Kreis) und erfüllte wiederum die Anforderungen der Wirtschaft, wobei diese je nach Branche unterschiedlich ausfielen: Bezug zur Europäischen Union, Anwerbung von billigen Beschäftigten, aber auch von hoch qualifizierten Fachkräften. Das Drei-Kreise-Modell schrieb den diskriminierenden Charakter der Migrationspolitik fort, der von manchen Autorinnen und Autoren als «staatlicher Rassismus»⁴³ bezeichnet wird: Aussereuropäische Arbeitskräfte des dritten Kreises, die aufgrund ihrer angeblichen «Andersartigkeit» als nicht assimilierbar galten, wurden aufgrund ethnisch-kultureller Kriterien von der Aufnahme ausgeschlossen. Zwar wurde das Drei-Kreise-Modell 1998 durch ein neues, duales Zulassungssystem ersetzt (welches Personenfreizügigkeit und Zuwanderung unter bestimmten Bedingungen erlaubt). Dieselben Grundsätze bestimmen allerdings weiterhin das Migrationsregime, selbst nach der Annahme der bilateralen Abkommen mit der Europäischen Union (2002) und der Einführung des neuen Bundesgesetzes über die Ausländerinnen und Ausländer (AuG) im Jahr 2008 (2019 in Ausländer- und Integrationsgesetz umbenannt), das die Einwanderung aus dem Rest der Welt auf hoch qualifizierte Personen beschränkt.

Das Saisonnierstatut, das der Wirtschaft Arbeitskräfte verschaffen und gleichzeitig die Schweiz vor der gefürchteten «Überfremdung» bewahren sollte, war ein Grundpfeiler dieser Einwanderungspolitik. Es war das Kernelement der Rotation eingewanderter Arbeitskräfte in der Nachkriegszeit, bevor diese Politik durch stabilere Aufenthaltsbedingungen abgelöst wurde. Zudem war das Saisonnierstatut ein Ventil bei Konjunkturschwankungen und lieferte dem Bau- und Gastgewerbe sowie der Landwirtschaft die gewünschten Arbeitskräfte. Die verfügbaren Statistiken zeigen, dass die Zahl der Saisonarbeitenden sowohl in absoluten Zahlen als auch im Verhältnis zur Gesamtzahl der ausländischen Arbeitnehmenden in der Schweiz allmählich abnahm: Der Anteil der Saisonarbeitenden an der erwerbstätigen ausländischen Bevölkerung sank zwischen 1957 und 1967 von 26,5 auf 19,7 Prozent (153 510 Personen). 1977 reduzierte sich der Anteil gar auf 10,3 Prozent (67 280 Personen), bevor er 1987 wieder auf 13,9 Prozent (114 640 Personen) anstieg.⁴⁴

Bis 2002 hatten demnach Hunderttausende Menschen mit Saisonbewilligung in der Schweiz gearbeitet. Allerdings hat die Abschaffung des Statuts im Jahr 2002 den wirtschaftlichen Mechanismen der Ausbeutung und der damit verbundenen sozialen Ausgrenzung und Stigmatisierung kein Ende gesetzt. Die Beiträge in dieser Ausgabe von *traverse* zeigen im Gegenteil, wie sehr sich die historische Erfahrung der Saisonarbeitenden in neuen Formen prekärer und illegaler Arbeit (Schwarzarbeit, Sans-Papiers) spiegelt.

Historische Lücken und neuere Forschungen

Obwohl die Schweiz im 20. Jahrhundert eine der höchsten Einwanderungsraten in Europa aufwies, wurde Migration kaum als wichtiger Forschungsgegenstand betrachtet. Die Geschichtsschreibung zu diesem Thema blieb im internationalen Vergleich lange Zeit begrenzt. In den letzten Jahrzehnten wurden die Migrationspolitik des Bundes und die Geschichte der Einwanderung in die Schweiz endlich Gegenstand zahlreicher Forschungsarbeiten, die diese historiografischen Lücken teilweise schlossen.⁴⁵ Die spezifische Geschichte der Saisonarbeitenden in der Schweiz wurde zwar in Spiel- und Dokumentarfilmen⁴⁶ behandelt, ist aber immer noch ein «Stiefkind» der Wissenschaft und ein blinder Fleck in den Studien über Einwanderung. Die Frage wird in der historischen Literatur über Migration allgemein behandelt, jedoch nicht gesondert erforscht. Trotz der Bedeutung dieser Kategorie von Beschäftigten wird sie unter die übrige Einwanderung aus wirtschaftlichen Gründen subsumiert. Besonderheiten, Bedingungen und Entwicklung des Saisonnierstatuts werden ausgeblendet. Die Geschichte dieser Beschäftigten ist daher nicht ausreichend bekannt und gerät sogar in Ver-

gessenheit. Als Teil einer «Geschichte der Menschen ohne Geschichte»⁴⁷ soll diese Ausgabe von *traverse* helfen, diese Forschungslücke zu beheben, der laufenden Forschung Raum geben und neue Projekte anregen.

In den letzten Jahren hat sich die Zahl der Studien über Saisonarbeitende erfreulicherweise erhöht und es wurden neue Forschungsperspektiven eröffnet. Davon seien hier einige genannt, ohne Anspruch auf Vollständigkeit: Unter der Leitung von Kristina Schulz von der Universität Neuenburg beleuchtet das Projekt des Schweizerischen Nationalfonds (SNF) «Une socio-histoire des gens qui migrent: Les «enfants du placard» (1946–2002)» das Schicksal der Kinder von ausländischen Arbeitnehmenden, die aufgrund ihres Saisonierstatuts kein Recht auf Familiennachzug hatten.⁴⁸ Auch die Rolle von zugewanderten Frauen als Akteurinnen in der Schweizer Gesellschaft wurde noch wenig erforscht. Hier setzen die Arbeiten von Saffia Shaukat,⁴⁹ Sarah Baumann⁵⁰ und Francesca Falk⁵¹ an, welche Migrations- und Geschlechtergeschichte miteinander verbinden und verschiedene Themen wie Unterdrückungsmechanismen, soziales und politisches Engagement ausländischer Frauen oder deren Rolle bei der Emanzipation der Frauen in der Schweiz analysieren. Während sich die bisherigen Studien vor allem auf italienische Immigrantinnen und Immigranten⁵² konzentrierten, beschäftigen sich neuere Forschungen auch mit der Geschichte anderer in die Schweiz eingewanderter Gemeinschaften. Hervorzuheben ist etwa die Arbeit von Tomislava Kosić über Personen aus dem ehemaligen Jugoslawien.⁵³

Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität

Das hier behandelte Thema der Saisonarbeitenden in der Schweiz ermöglicht eine Analyse von prekärer Arbeit, aber auch von Migrationsbewegungen sowie von unterschiedlichen Reaktionen, sowohl der Fremdenfeindlichkeit der «Schwarzenbach-Jahre» als auch der Solidarität mit Arbeitnehmenden italienischer, spanischer, portugiesischer oder jugoslawischer Herkunft. Jeder dieser Schwerpunkte würde jedoch eigene Forschung verdienen. Diese Ausgabe der *traverse* ist somit nur eine Etappe in der anstehenden Geschichtsschreibung.

Saisonarbeitende wurden auf ausbeutbare Beschäftigte reduziert, die dem schwankenden Bedarf der Wirtschaft gerecht werden mussten. Sie waren ein unerschöpfliches Reservoir an Arbeitskräften, derer sich die Behörden entledigen konnten, sobald sie sie nicht mehr brauchten. Als Eckpfeiler des Arbeitsmarktes boten sie Vorteile für die Schweizer Wirtschaft, die davon deutlich profitierte. Saisonarbeitskräfte waren junge Erwerbstätige, die in den prekärsten Sektoren arbeiteten, sehr harte Arbeitsbedingungen hatten und Tätigkeiten verrichteten, die Einheimische nicht übernehmen wollten. Zudem kosteten sie die

Schweizer Gesellschaft wenig und zahlten dennoch Steuern. Während Schule und Ausbildung im Herkunftsland finanziert worden waren und öffentliche Einrichtungen (wie Kindergärten und Schulen) aufgrund des verbotenen Familiennachzugs kaum beansprucht wurden, waren Saisonarbeiterinnen und -arbeiter von den Sozialleistungen praktisch ausgeschlossen, zumal ihnen der Zugang zur Arbeitslosenversicherung erst 1977 und nur unter bestimmten Bedingungen gewährt wurde. Das Saisonnierstatut förderte prekäre Arbeitsbedingungen, waren die Menschen doch der Willkür der Arbeitgeber ausgeliefert und besonders verletzlich bezüglich Missbräuchen wie Lohndumping, Überstunden, Schwarzarbeit während der erzwungenen Pause, Arbeitsunfällen oder sexueller Belästigung. Dabei waren sie rechtlich und gewerkschaftlich ausgesprochen schlecht geschützt.⁵⁴

Die vielfältigen Diskriminierungen und Erniedrigungen, denen Saisonarbeiterinnen und -arbeiter in der Schweiz ausgesetzt waren, sind zwar bekannt, aber nicht gründlich erforscht. Neben der demütigenden, jährlich wiederkehrenden sanitärischen Untersuchung, die erst 1994 abgeschafft wurde, und der administrativen Kontrolle bei der Einreise folgte nach Erhalt des Saisonnierstatuts «ein hartes Leben», wie ein Dokumentarfilm von Alex Mayenfisch hiess.⁵⁵ Angesichts der Wohnungsnot und der Unmöglichkeit, als Saisonnier einen Mietvertrag abzuschliessen, wurden Menschen mit A-Bewilligung in erbärmlichen Unterkünften zusammengepfercht, die ihnen von ihren Arbeitgebern zur Verfügung gestellt wurden. Es handelte sich um Notunterkünfte, einfache Baracken oder auch Sozialwohnungen, wo Zimmer und rudimentäre Gemeinschaftsräume geteilt werden mussten und teils Wuchermieten verlangt wurden. Da ihnen das Recht auf Familiennachzug gesetzlich verwehrt war, waren Saisonarbeitende von Ehepartnerin oder -partner sowie von den Kindern getrennt. Andernfalls mussten Letztere im «Schrank» versteckt werden. Solche Trennungen konnten zu psychischer Vereinsamung, emotionalen Störungen und Identitätsverlust führen. Die Illegalität beschränkte sich im Übrigen nicht nur auf Familien, da Personen mit A-Bewilligung in der «Zwischensaison» oftmals illegal in der Schweiz weiterarbeiteten.

Diese Kategorie von Migrantinnen und Migranten war auch mit einschneidenden administrativen Massnahmen konfrontiert, zum Beispiel den ab 1963 festgelegten Jahreshöchstquoten, der Genehmigung ihrer Bewilligungen durch die Fremdenpolizei ab 1974 oder den Schikanen einer peniblen Bürokratie, die verhindern wollte, dass ihre A-Bewilligung nach mehreren Saisons in eine B-Bewilligung umgewandelt werden konnte. Hinzu kommt, dass Saisonarbeiterinnen und -arbeiter, wie andere Menschen aus Italien oder Spanien, der Überwachung und Repression der Polizei ausgesetzt waren, die sich gegen kommunistische Aktivitäten richtete, insbesondere im Umfeld des Kalten Krieges der 1950er- und 1960er-Jahre.⁵⁶

Diese Frauen und Männer rissen sich von ihren Familien und ihrem Land los, um sich unter wirtschaftlich und sozial diskriminierenden Bedingungen quasi unsichtbar in der Schweiz niederzulassen. Und nun gerieten sie in den 1960er- und 1970er-Jahren ins Rampenlicht der Kampagnen fremdenfeindlicher und nationalistischer Kreise. Die ausländische Bevölkerung, die in verschiedenen Wirtschaftszweigen unentbehrlich geworden war, wurde von einem Teil der Rechten als Sündenbock für die Probleme der Schweiz in den Jahren des Wirtschaftswunders verantwortlich gemacht: Wohnungsnot, Umweltverschmutzung und überhitzte Konjunktur. Die «dritte» fremdenfeindliche Initiative «gegen die Überfremdung und Übervölkerung der Schweiz», die im November 1972 von der Nationalen Aktion eingereicht wurde und die Reduzierung der Ausländerzahl auf 500 000 bis Ende 1977 forderte, richtete sich direkt gegen Saisonarbeitende. Die ausländerfeindliche Initiative wurde im Oktober 1974 mit 65,8 Prozent Neinstimmen abgelehnt. Sie beeinflusste dennoch die offizielle Politik und trug dazu bei, die Massnahmen gegenüber Immigrantinnen und Immigranten zu verschärfen (dringliche Beschlüsse zur Begrenzung der Zahl der Zugewanderten, Plafonierungsmassnahmen) und das Saisonnierstatut noch prekärer zu machen. Die fremdenfeindlichen Kampagnen dienten auch dazu, die von den herrschenden Kreisen in der Schweiz gewollte Spaltung zwischen Schweizer Lohnabhängigen und eingewanderten Beschäftigten zu vertiefen.

Es zeigt sich, dass Formen der Prekarität im grossen Massstab an Saisonarbeitenden erprobt wurden. Dieses Subproletariat der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts war in vielerlei Hinsicht unmenschlichen Lebensbedingungen ausgesetzt und wurde dazu gedrängt, sein Schicksal klaglos zu ertragen. Die Menschen lediglich als «Opfer» zu bezeichnen, würde jedoch einen grossen Teil ihrer Lebensgeschichte ausblenden. Denn sie waren auch Handelnde in politischen und gewerkschaftlichen Netzwerken, im Widerstand am Arbeitsplatz und in der Solidarität innerhalb der Migration sowie zwischen zugewanderten und Schweizer Beschäftigten. Auch waren sie in kulturellen und sozialen Vereinigungen mit Bezug zur Migration sehr aktiv. Hier ist insbesondere der Kampf für die Abschaffung des Saisonnierstatuts zu nennen, der Anfang der 1970er-Jahre diverse Migrationsorganisationen stark mobilisierte, etwa die Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera, die Associazione Cristiana Lavoratori Italiani oder die Asociación de Trabajadores Españoles Emigrantes en Suiza. Ebenfalls zu erwähnen sind das Komitee zur Abschaffung des Saisonnierstatuts (1971) und die Anlaufstelle Centre de contact Suisses-immigrés (1974). Auf institutioneller Ebene wurde der Kampf gegen das Saisonnierstatut insbesondere durch die eidgenössische «Mitenand-Initiative für eine neue Ausländerpolitik» geführt, die unter anderem forderte, dass Saisonarbeitende die gleichen Rechte wie Arbeitnehmende mit Jahresaufenthaltsbewilligung haben sollten.⁵⁷ Mit dieser Initiative versuchte

ein Teil der Linken, angesichts der rechtsnationalen Initiativen das Heft wieder in die Hand zu nehmen. Die Vorlage wurde am 5. April 1981 von Volk und Ständen überdeutlich abgelehnt. Der Widerstand gegen das Saisonnierstatut äusserte sich aber auch im konkreten Alltag. Bereits in den 1960er-Jahren kam es zu Protesten gegen die Lebens- und Arbeitsbedingungen der Saisonarbeitenden. Mit Petitionen, Demonstrationen und Streiks wurde auf ihre prekäre Situation aufmerksam gemacht. In dieser Hinsicht war das Verhältnis zwischen Saisonarbeitenden und Gewerkschaften nicht ganz einfach, trotz proklamierter Werte wie Solidarität und Schutz für Arbeitnehmende. Die Gewerkschaften fürchteten, eine zu grosse Anzahl Saisonarbeitender könnte zu einer Störung des Arbeitsfriedens führen. Auch wollten sie einheimische Arbeitskräfte vor Lohndumping schützen. Hinzu kam die gewerkschaftliche Rolle in den tripartiten Kommissionen, die für Saisonbewilligungen zuständig waren. All dies hatte zur Folge, dass die Gewerkschaften in vielerlei Hinsicht eine zwiespältige Politik betrieben. Vor den 1970er-Jahren bremsten sie den Einsatz von Saisonarbeitenden und unterstützten Kontingentierungsmassnahmen. Diese Seite der Geschichte von Gewerkschaften und Migration sollte zweifellos noch vertieft erforscht werden.⁵⁸

Weitere Fragen wie Entwurzelung, schwierige Entscheidungen zur Auswanderung oder zur Rückkehr, Hürden bei der Integration in der Schweiz oder bei der Rückwanderung, Leid und Demütigungen, die Saisonarbeitenden und ihren Kindern angetan wurden, sind Gegenstand aktueller und hoffentlich auch künftiger Forschungen.

Die aktuelle Ausgabe von *traverse* masst sich nicht an, die Lücken in der Geschichtsschreibung über Saisonarbeitende zu füllen, sondern möchte Denkanstösse zu einer Geschichte geben, die grösstenteils noch geschrieben werden muss. Dabei ist die Quellenlage sicherlich eine der Hauptschwierigkeiten, die den dürftigen Stand der Forschung erklären.⁵⁹ Der vorliegende Band ist in die vier Teile Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität gegliedert, die unterschiedlich beleuchtet werden. Die Beiträge geben in erster Linie Einblick in die eine oder andere Problematik, wobei italienische und spanische Saisonarbeitende im Fokus stehen, deren Spuren in den Archiven etwas weniger spärlich sind als die von portugiesischen oder exjugoslawischen, die später zuwanderten.

Zum Auftakt befasst sich Kristina Schulz mit der lückenhaften Geschichtsschreibung über Saisonarbeitende, indem sie die rechtlichen Rahmenbedingungen des Statuts anhand von juristischen und statistischen Quellen in der Nachkriegszeit verortet. Die Autorin gibt einen Überblick über Umfang und Zusammensetzung der Saisonarbeiterschaft in der Schweiz während der Jahre des Wirtschaftswunders und plädiert dabei für eine akteurszentrierte Perspektive.

Thierry Maurice arbeitet mit einem Korpus von Dokumentar- und Spielfilmen, die zwischen 1963 und 2016 entstanden sind. Er untersucht den Status und die

Lebensbedingungen der Saisonarbeitenden in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts, indem er sich auf ihre Darstellung sowie auf eine Reihe von wiederkehrenden Motiven in ihrem Bezug zur Schweiz stützt: Arbeit und Geld, Sprache und Musik, Unterkunft, Fremdenfeindlichkeit.

Ausgehend von einem bemalten Glasfragment der Eingangstür der Diskothek Alba in Biel blickt Florian Eitel auf die Auseinandersetzung zurück, die im Jahr 1977 zwischen den Betreibern der Diskothek, italienischen Gästen und Jugendlichen des Autonomen Jugendzentrums Chessu / La Coupole stattfand. Die Diskothek hatte zuvor den Italienerinnen und Italienern den Zutritt verwehrt. Die «Affäre» um die Diskothek Alba zeugt von fremdenfeindlichen, aber auch anti-rassistischen Diskursen und Praktiken im Vorfeld der letzten sogenannten Überfremdungsiniciativen.

Die Beiträge von Magali Michelet und Sarah Kiani befassen sich mit «Schränkindern», Kindern von Saisonarbeitenden, die nicht zu ihren Eltern in die Schweiz ziehen durften und daher nach dem Grenzübertritt im Versteckten leben mussten. Anhand von drei Serien von Oral-History-Interviews mit Zeugen nimmt Magali Michelet das Schweigen als Ausgangspunkt für die Rekonstruktion ihrer Lebensläufe. Sarah Kiani untersucht die Frage der Beschulung dieser illegalisierten Kinder, denen der Zugang zur öffentlichen Schule verwehrt wurde. Der Beitrag behandelt zwei Schulen, die eine 1972 in Neuenburg, die andere 1984 in Genf gegründet. Jene bot den Kindern Beschäftigung und soziale Kontakte, während diese mehr auf schulische und kulturelle Integration fokussierte.

Der letzte Beitrag geht in Form eines Interviews auf Entstehung und Erfolgsbedingungen der Ausstellung *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève, 1931–2019* ein, die 2019 in Genf zu sehen war. Im Gespräch mit dem Kuratorenteam eruiert Frédéric Deshusses das Verhältnis zwischen der Geschichte der Saisonarbeitenden und ihrer Darstellung in Form einer Ausstellung. Diese wurde von der Stadt Genf in Auftrag gegeben und folgt dem politischen Willen, die Unzumutbarkeit des Saisonierstatuts deutlich zu machen und so den Arbeiterinnen und Arbeitern, die die Härten dieses Statuts erlitten haben, einen Platz in der Geschichte der Stadt zu geben.

Mit ihren unterschiedlichen Herangehensweisen und Quellen machen diese sechs Artikel neue Facetten einer «Geschichte der Menschen ohne Geschichte» greifbar. Sie konzentrieren sich auf Saisonarbeitende, geben aber auch Anstöße für eine breitere Problematisierung von Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität. Dabei ist das Ziel auch, Grundlagen für Forschungen zu anderen Gemeinschaften von Beschäftigten zu schaffen.

Marc Gigase, Yan Schubert
(Übersetzung: Karin Vogt)

Anmerkungen

- 1 Es handelte sich überwiegend um Männer.
- 2 «St. Gallen: Denkmal für die «Gastarbeiter»», *St. Galler Tagblatt*, 29. 2. 2016, www.tagblatt.ch/ostschweiz/stgallen-gossau-rorschach/stgallen-denkmal-fuer-die-gastarbeiter-ld.291676 (4. 8. 2022).
- 3 Siehe https://conseil-municipal.geneve.ch/no_cache/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/891-167e (4. 8. 2022).
- 4 Die Sendung ist im Archiv der Radio Télévision Suisse (RTS) abrufbar: <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/immigration/856134-les-enfants-du-placard.html?anchor=856136#856136> (4. 8. 2022).
- 5 *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève, 1931–2019*, Le Commun (Genève), 30. 10–24. 11. 2019. Siehe das Interview von Frédéric Deshusses mit dem Kuratorenteam der Ausstellung sowie die Rezension von Sébastien Farré zum Ausstellungskatalog in dieser Ausgabe.
- 6 Siehe *Losanna, Svizzera. 150 ans d'immigration italienne à Lausanne*, Musée historique de Lausanne, 18. 8. 2021–9. 1. 2022 sowie die Besprechung des Ausstellungskatalogs von Acacio Calisto in dieser Ausgabe.
- 7 Siehe *Enfants du placard. À l'école de la clandestinité*, Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, 12. 6. 2022–9. 3. 2023. Die Ausstellung ist das Ergebnis einer Zusammenarbeit mit dem Projekt des Schweizerischen Nationalfonds «Une socio-histoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)».
- 8 Das RTS und das Schweizer Radio und Fernsehen (SRF) machen eine Reihe von Beiträgen aus ihren Archiven online zugänglich: www.rts.ch/archives/dossiers/3478083-les-saisonniers-aux-portes-de-la-suisse.html; www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html; www.srf.ch/kultur/gesellschaft-religion/schweizer-saisonniertatut-saisonniers-mussten-sich-zwischen-arbeit-und-familie-entscheiden (4. 8. 2022).
- 9 Siehe insbesondere die 1980 ausgestrahlte Reportage über Saisonarbeitende: www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html (4. 8. 2022).
- 10 Ein wichtiges Beispiel dafür ist die Reportage von Simon Gabioud aus dem Jahr 1980 über die Unterbringung von Saisonarbeitenden: www.rts.ch/archives/tv/divers/edition-archives/12204140-une-suisse-deux-epoques-les-logements-des-saisonniers-du-boisdesfreres.html (4. 8. 2022).
- 11 Siehe insbesondere Joseph Incardona, *Permis C*, Lausanne 2016, und Vincenzo Todisco, *L'Enfant lézard*, Chêne-Bourg 2020, oder auch den kürzlich erschienenen Comic von Pierdomenico Bortone, Cecilia Bozzoli, *Celeste, l'enfant du placard. La migration italienne en Suisse*, Lausanne 2022. Massimo Furlans Theaterstück *Les Italiens*, das 2019 im Théâtre de Vidy, Lausanne, aufgeführt wurde, thematisiert das Dasein als Saisonnier ebenfalls stellenweise.
- 12 Siehe beispielsweise Andrea Spalinger, «Wir waren keine Schweizer geworden, waren aber auch keine richtigen Italiener mehr», *Neue Zürcher Zeitung*, 23. 1. 2021.
- 13 Siehe Albertine Bourget mit Laetitia Béraud, «La parole libérée des «enfants du placard»», *L'Illustré*, 30. 3. 2022, 16–21.
- 14 Ebd., 17. Die 2021 gegründete Vereinigung Tesoro will die Interessen ausländischer Beschäftigter vertreten, «die in der Vergangenheit unter den Einschränkungen der A-Ausweise (Saisonnierbewilligungen) und B-Ausweise (Jahresaufenthaltsbewilligungen) gelitten haben, weil ihnen das Recht auf Familiennachzug verwehrt wurde». Ebd., 21 (beide Zitate aus dem Französischen übersetzt). Siehe auch www.swissinfo.ch/ger/schweiz-saisonniers-auslaendische-arbeitskraefte-kein-kindernachzug-versteckte-kinder-gerechtigkeit/47121192 (4. 8. 2022).
- 15 Bourget/Béraud (wie Anm. 13), 17 (aus dem Französischen übersetzt).
- 16 Max Frisch, «Vorwort», in Alexander J. Seiler, *Siamo Italiani. Die Italiener. Gespräche mit italienischen Arbeitern in der Schweiz*, Zürich 1965, 7.
- 17 Gérald und Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848–1933)*, Lausanne 2004, 20.
- 18 Marc Vuilleumier, *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique*, Zürich 1992, 3. Auflage, 39.

- 19 Arlettaz (wie Anm. 17), 26 f.
- 20 Vuilleumier (wie Anm. 18), 42.
- 21 Zur italienischen Einwanderung in der Schweiz und zur Politik des Bundes siehe Mauro Cerutti, «Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870–1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale», *Studien und Quellen* 20 (1994), 11–104.
- 22 Marc Vuilleumier, «Mouvement ouvrier et immigration au temps de la deuxième Internationale. Les travailleurs italiens en Suisse. Quelques problèmes», in *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864–1960*, Lausanne 2012, 305–320, hier 310–312.
- 23 Hans Ulrich Jost, *Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse, 1890–1914*, Lausanne 1992.
- 24 Marc Perrenoud, «La «surpopulation étrangère», une longue histoire suisse», in Marc Perrenoud, *Migrations, relations internationales et Seconde Guerre mondiale. Contributions à une histoire de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2021, 89–115; Arlettaz (wie Anm. 17), 55–67.
- 25 Gérard Arlettaz, «Démographie et identité nationale (1850–1914). La Suisse et «La question des étrangers»», *Studien und Quellen* 11 (1985), 83–174; Rudolf Schlaepfer, *Die Ausländerfrage in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg*, Zürich 1969.
- 26 Silvia Arlettaz, «La Grève générale et l'immigration de guerre», in Patrick Auderset et al., *Der Landesstreik 1918 / La Grève générale de 1918*, Sonderband AÉHMO – *traverse* 25/2 (2018), 193–212; Gérard Arlettaz, «Les effets de la première guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse», *Relations internationales* 54 (1988), 161–179; Anja Huber, *Fremdsein im Krieg. Die Schweiz als Ausgangs- und Zielort von Migration, 1914–1918*, Zürich 2018.
- 27 Michel Caillat, Jean-François Fayet, «Le mythe de l'ingérence bolchevique dans la Grève générale de novembre 1918. Histoire d'une construction franco-suisse», in Auderset (wie Anm. 26), 213–230.
- 28 Der Anteil der niedergelassenen Ausländerinnen und Ausländer an der Gesamtbevölkerung der Schweiz sank von 14,7% im Jahr 1910 auf 8,7% im Jahr 1930 und fiel dann auf 5,2% im Jahr 1941. Arlettaz (wie Anm. 17), 22. Wirtschaftskrisen, Arbeitslosigkeit und eine verhaltene wirtschaftliche Entwicklung verminderten sowohl den Bedarf an Arbeitskräften als auch die Attraktivität des Landes.
- 29 Marcel Heiniger, «Einwanderung», *Historisches Lexikon der Schweiz*, 7. 12. 2006, <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/007991/2006-12-07> (4. 8. 2022).
- 30 Zu den Abkommen von 1948 und 1964 siehe Marc Perrenoud, «La politique de la Suisse face à l'immigration italienne (1943–1953)», in Perrenoud (wie Anm. 24), 53–88.
- 31 Der Ausländeranteil (ohne internationale Funktionäre, Grenzgänger und Saisonniers) stieg von 6,1% (1950) über 10,8% (1960) auf 17,2% (1970). Marc Vuilleumier, «Ausländer», *Historisches Lexikon der Schweiz*, 9. 7. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/010384/2015-07-09> (4. 8. 2022).
- 32 Siehe insbesondere Sandro Cattacin et al., *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, Lausanne 2013.
- 33 Vuilleumier (wie Anm. 31) (aus dem Französischen übersetzt).
- 34 Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*, Lausanne 2013, 18 f. (aus dem Französischen übersetzt).
- 35 Vuilleumier (wie Anm. 18), 99.
- 36 Zur Kontroverse um die «exportierte Arbeitslosigkeit» siehe Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zürich 2005, 69–78.
- 37 Étienne Piguet, Hans Mahnig, *Quotas d'immigration. L'expérience suisse*, Genève 2000.
- 38 Vuilleumier (wie Anm. 18), 99.
- 39 Piguet (wie Anm. 34), 29 f.
- 40 Damir Skenderovic, «Fremdenfeindlichkeit», *Historisches Lexikon der Schweiz*, 5. 5. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/016529/2015-05-05> (4. 8. 2022).
- 41 Die 1968 lancierte Initiative sah eine Begrenzung der ausländischen Bevölkerung in der Schweiz auf maximal 10% vor und löste unter den ausländischen Arbeitnehmerinnen und Ar-

- beitnehmern grosse Ängste sowie heftige Reaktionen aus. Am 7. Juni 1970 wurde sie an der Urne mit 54 % Neinstimmen abgelehnt. Siehe in dieser Ausgabe die Rezension von Pauline Milani zu Francesca Falk (Hg.), *Der Schwarzenbacheffekt. Wenn Abstimmungen Menschen traumatisieren und politisieren*, Zürich 2022.
- 42 Hans Mahnig, «La politique migratoire du milieu des années 1980 jusqu'à 1998», in Hans Mahnig (Hg.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zürich 2005, 160–185.
 - 43 Anne Weill-Lévy et al., *Suisse. Un essai sur le racisme d'État*, 2 Bände, Lausanne 1999–2003.
 - 44 Silvia Arletta, «Saisonniers», *Historisches Lexikon der Schweiz*, 4. 10. 2012, <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/025738/2012-10-04> (4. 8. 2022).
 - 45 Siehe insbesondere die Übersicht über den Stand der Forschung im Jahr 2005 von Hans Mahnig (wie Anm. 42), 13–17, sowie diejenige von Silvia Arletta im Jahr 2011, «Immigration et présence étrangère en Suisse. Un champ historique en développement», *traverse* 18/1 (2011), 193–216. Siehe auch André Hostenstein, Patrick Kury, Kristina Schulz, *Schweizer Migrationsgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zürich 2018.
 - 46 Siehe den Artikel von Thierry Maurice in dieser Ausgabe.
 - 47 In Anlehnung an den Buchtitel *Pour une histoire des gens sans Histoire, Ouvriers, excluEs, et rebelles en Suisse, 19e–20e siècles*, Lausanne 2000.
 - 48 Siehe die Beiträge von Sarah Kiani und Magali Michelet in dieser Ausgabe sowie das SNF-Projekt: www.unine.ch/shm/home/projet.html (2. 7. 2022).
 - 49 Saffia Elisa Shaukat, *Frontiere al femminile. L'esperienza delle donne italiane in Svizzera tra genere, integrazione e italianità*, laufende Dissertation Universität Lausanne.
 - 50 Sarah Baumann, ... und es kamen auch Frauen. *Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zürich 2014.
 - 51 Francesca Falk, *Gender Innovation and Migration in Switzerland*, Cham 2019.
 - 52 Hier ist insbesondere die Arbeit von Paolo Barcella zu nennen, *Per cercare lavoro. Donne e uomini dell'emigrazione italiana in Svizzera*, Collana 2018.
 - 53 Das laufende Forschungsprojekt «Emotiongeschichte jugoslawischer Arbeiterinnen und Arbeiter in der Schweiz (1960–1980)» (Universität Zürich, Schweizerisches Sozialarchiv) untersucht die Erfahrungen der «Gastarbeiter» aus Exjugoslawien in der Schweiz.
 - 54 Siehe insbesondere das Kapitel «Ouvriers saisonniers» in der Publikation von Delia Castelnovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978, 164–198.
 - 55 Dokumentarfilm von Alex Mayenfisch, *Saisonniers en Suisse. Une vie à la dure*, CH, 2003, 54 Min., Télévision Suisse Romande.
 - 56 Siehe Mauro Cerutti, «L'immigration italienne en Suisse dans le contexte de la Guerre froide», in *Pour une histoire des gens sans Histoire* (wie Anm. 47), 213–231.
 - 57 Die «Mitenand-Initiative» sah jedoch auch eine Begrenzung der Einwanderung vor: Die Zahl der Einreisewilligungen für ausländische Erwerbstätige durfte die Zahl der im Vorjahr ausgereisten erwerbstätigen Ausländerinnen und Ausländer nicht übersteigen. Siehe zu dieser Initiative Lise-Emmanuelle Nobs, *Une nouvelle politique à l'égard des étrangers? L'initiative «Être solidaires» à contre-courant des initiatives xénophobes et de la politique fédérale durant les années 1970*, Lizenziatsarbeit Universität Freiburg 2010/11.
 - 58 Siehe hierzu Jean Steinauer, Malik von Allmen, *Changer la baraque. Les immigrés dans les syndicats suisses 1945–2000*, Lausanne 2000; Castelnovo-Frigessi (wie Anm 54), 69 f.; Vasco Pedrina, Stefan Keller, *Von der Kontingentierungspolitik zur Personenfreizügigkeit. Gewerkschaftliche Migrationspolitik im Wettlauf gegen Diskriminierungen und Lohndumping*, Bern 2018; Andreas Fasel, *Fabrikgesellschaft. Rationalisierung, Sozialpolitik und Wohnungsbau in der Schweizer Maschinenindustrie, 1937–1967*, Zürich 2021, 19–106.
 - 59 Eine Übersicht über die in Genf verfügbaren Quellen ist in der Bibliothek der Archives contestataires vorhanden (R283). Siehe Bruno Corthésy, unter Mitarbeit von Patrick Auderset, *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois*, Genf 2016.

«Der Saisonaufenthalt soll weder tatsächlich noch rechtlich in dauernden Aufenthalt übergehen»

Zumutungen der «Gastarbeit» in der Schweiz der «Trente glorieuses»

Kristina Schulz

Seit dem ausgehenden 19. Jahrhundert deckten ausländische Arbeitskräfte in der Schweiz den zunehmenden Arbeitskräftebedarf im Häuser-, Eisenbahn-, Strassen- und Tunnelbau, in der Möbel- und Uhrenindustrie, der Rohstoffverarbeitung, der Textilindustrie, als Hausangestellte und in der Gastronomie. Unter ihnen hatten die Saisonarbeiter*innen, oft «Saisonniers», seltener «Saisonnieres» genannt, die prekärsten Existenzbedingungen.¹ Das galt für die soziale Absicherung, die Wohn- und Familiensituation, die Arbeitsbedingungen und die soziale Integration. Was kennzeichnete das Leben dieser Menschen?

Eine umfassende Geschichte der Saisonniers·ères ist noch zu schreiben. Einer sozialwissenschaftlichen, ökonomischen oder juristischen Fachliteratur² steht eine geringe Zahl von historischen Studien gegenüber, die sich mit dieser Geschichte auseinandersetzen.³ Zwar berühren viele Untersuchungen zur Migrationsgeschichte der Schweiz die Situation der Saisonniers·ères am Rande oder in Einzelaspekten.⁴ Doch die Untersuchung von Saisonniers·ères verschwimmt häufig mit derjenigen von Ausländer*innen mit einem anderen Aufenthaltsstatus, weil relativ klaren politisch-rechtlichen Klassifizierungen eine migrationspolitische und eine migrantische Praxis entgegenstanden, in denen die Dinge längst nicht so eindeutig waren.⁵ Oft wandelte sich der Aufenthaltsstatus von Personen, ohne dass die gesellschaftlichen Zuschreibungen sich änderten. Weder die Betroffenen noch die zuständigen Behörden waren sich aller Implikationen des – sich zudem wandelnden – Aufenthaltsstatus bewusst. Zudem ist, wie sich unten zeigen wird, die statistische Datenlage zu Saisonarbeitskräften lückenhaft und unübersichtlich, unter anderem wegen einer uneinheitlichen, im Nachhinein teils schwer nachvollziehbaren Erhebungspraxis in den Kantonen und bei der Eidgenossenschaft.⁶ Auf dieser Grundlage bleiben die Umrisse des Phänomens in der historischen Fachliteratur vage.

Akteurszentrierte Ansätze sind in der Migrationsgeschichte generell selten. Erst recht gilt das für die Geschichte der Saisonniers·ères. Zwar liefert die sogenannte Gastarbeitersozioologie seit den 1970er-Jahren Momentaufnahmen, aus denen sich konkrete Lebensbedingungen sowie Erfahrungen des Lebens als Sai-

sonarbeiter*in rekonstruieren lassen,⁷ biografische Zugriffe oder eine Geschichte «von unten» speziell für diese Gruppe liegen aber nicht vor.⁸ Ausgehend von Aktenbeständen der Federazione delle colonie libere italiane in Svizzera (FCLIS), deutet dieser Aufsatz im letzten Teil an, wie eine Geschichte aussehen könnte, die von den Herausforderungen und Zumutungen der «Gastarbeit» im Allgemeinen, der Saisonarbeit im Besonderen ausgeht. Ohne die «Trente glorieuses» als historische Epoche insgesamt aus den Augen zu verlieren, also jene Zeit der in Westeuropa kaum gebrochenen Erfahrung einer wirtschaftlichen Hochkonjunktur von der unmittelbaren Nachkriegszeit bis zur Wirtschaftskrise Mitte der 1970er-Jahre,⁹ rücken Entwicklungen in der zweiten Hälfte der 1960er-Jahre ins Zentrum. Die saisonale Zuwanderung erreichte damals in der Schweiz einen Höhepunkt.¹⁰ Zugleich änderten sich die rechtlichen Rahmenbedingungen für Saisonniers·ères. Schliesslich war diese Ära auch gekennzeichnet durch eine zunehmende Aggressivität ausländerfeindlicher Bewegungen sowie durch eine beginnende Sensibilisierung für die sozialen Probleme der «Gastarbeit», ein Begriff, der in den 1960er- und 1970er-Jahren in der Populärkultur und in den Sozialwissenschaften Furore machte.¹¹

Zunächst blicke ich auf juristisch-administrative Aspekte der Saisonarbeit, bevor ich die Zusammensetzung der Saisonniers·ères profilieren. Vor diesem Hintergrund, der für verschiedene der Beiträge in diesem Heft ein Vorverständnis schaffen soll, rücken dann Einzelfälle in den Mittelpunkt, die exemplarisch Auskunft über die Probleme geben, mit denen die Saisonniers·ères Ende der 1960er-Jahre konfrontiert waren.

Juristisch-administrative Aspekte

Ausschlaggebend für die rechtlich-juristische Definition und die administrativen Rahmenbedingungen dessen, was häufig als Saisonnierstatut bezeichnet wird, war eine Serie von Gesetzen und Verordnungen. Sie standen im Zusammenhang mit dem Ausbau der bundesstaatlichen Kompetenzen im Bereich des Ausländerwesens, der sich seit dem Ersten Weltkrieg und besonders mit der Entstehung der eidgenössischen Fremdenpolizei 1919 vollzog. Einen Einschnitt stellte das *Bundesgesetz über Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer* von 1931 dar, das 1934 in Kraft trat und weitreichende Kontroll- und Meldemechanismen einführte. Es zementierte die enge Verknüpfung von Erwerbsbewilligung und Aufenthaltsrechten, die 1925 Eingang ins Bundesrecht gefunden hatte. Ferner regelte es die Kompetenzverteilung zwischen Bund und Kantonen. Alle Instanzen waren gehalten, «bei ihren Entscheidungen die geistigen und wirtschaftlichen Interessen sowie den Grad der Überfremdung des Landes zu berücksichtigen».¹² Das Gesetz sowie

die entsprechende Ausführungsverordnung¹³ schrieben drei Aufenthaltskategorien fest: die zeitlich begrenzte Aufenthaltsbewilligung, die zeitlich unbegrenzte Niederlassungs- und die nur für kurze Zeiträume und unter besonderen Umständen (etwa Asyl) ausgestellte Toleranzbewilligung. Das Regelwerk schuf damit die Grundlage des sogenannten Rotationsmodells, das in der Nachkriegszeit dominierte und das auf der flexiblen Anwerbung permanent wechselnder ausländischer Arbeitskräfte basierte. Während der Aufenthalt von erwerbstätigen Ausländerinnen für eine längere Dauer der Genehmigung durch den Bund bedurfte, blieben die Kompetenzen im Bereich der saisonalen Arbeit in der Hand der Kantone, «jedoch höchstens bis auf neun Monate»¹⁴ und im Rahmen eventueller Quotierungen durch das Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit (BIGA). Aufenthaltsrechtlich wurde der «Saisonier» in der *Vollziehungsverordnung zum Bundesgesetz für Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer* vom 1. März 1949 näher definiert: «Saisonarbeiter und -angestellte sind Ausländer, deren Beruf ausgesprochene Saisonzeiten hat und die in einem solchen Beruf eine Saisonstelle bekleiden.»¹⁵ Die Aufenthaltsdauer wurde erneut auf neun Monate festgeschrieben sowie bekräftigt: «Der Saisonaufenthalt soll weder tatsächlich noch rechtlich in dauernden Aufenthalt übergehen.»¹⁶ Vor dem Hintergrund der höchst unsicheren wirtschaftlichen Entwicklung der unmittelbaren Nachkriegszeit wurden dergestalt Verhältnisse bestätigt, in denen die Gastarbeiter*innen gezielt als «Konjunkturpuffer» eingesetzt werden konnten, ohne dass eine soziale und sozialrechtliche Integration infrage kam. Der Familienzuzug wurde dadurch kategorisch unterbunden und der Zugang zu sozialen Rechten und Diensten so beschränkt wie möglich gehalten.

Anfang der 1960er-Jahre rückte das Rotationsmodell in die Kritik, weil es weder den Bedürfnissen der Arbeitgeber*innen, deren Bedarf an angelernten Kräften stieg, noch denen der Arbeitnehmer*innen aus dem Ausland entsprach, die je länger, je mehr eine längerfristige Perspektive verlangten. Schliesslich kam es zu bilateralen Neuverhandlungen mit Italien, in denen weitreichende Änderungen fixiert wurden. Das *Abkommen zwischen der Schweiz und Italien über die Auswanderung italienischer Arbeitskräfte nach der Schweiz*, das 1965 in Kraft trat, entstand auf Druck des italienischen Staates. Die Schweiz machte darin Konzessionen, um sich als attraktiver Industriestandort in einem durch die Entstehung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft zunehmend europäisierten Arbeitsmarkt zu behaupten. Das Abkommen legte fest, dass «Saisonarbeitskräften[, die sich im Verlauf von fünf aufeinanderfolgenden Jahren ordnungsgemäss während 45 Monaten zur Arbeit in der Schweiz aufgehalten haben»,¹⁷ eine Jahresbewilligung erteilt werden konnte. Diese wiederum konnte nach zehn Jahren in eine Niederlassungsbewilligung umgewandelt werden. Neu war ausserdem die Regulierung des Familiennachzugs, der nun unter Umständen infrage kommen konnte, «sobald der Aufenthalt und das Anstellungsverhältnis des Arbeitnehmers als ausreichend ge-

festigt und dauerhaft betrachtet» werden könne. Saisonniers·ères waren per definitionem von dieser Regelung ausgenommen, konnten aber über die Kumulierung mehrerer saisonaler Aufenthalte irgendwann in ihren Genuss kommen.

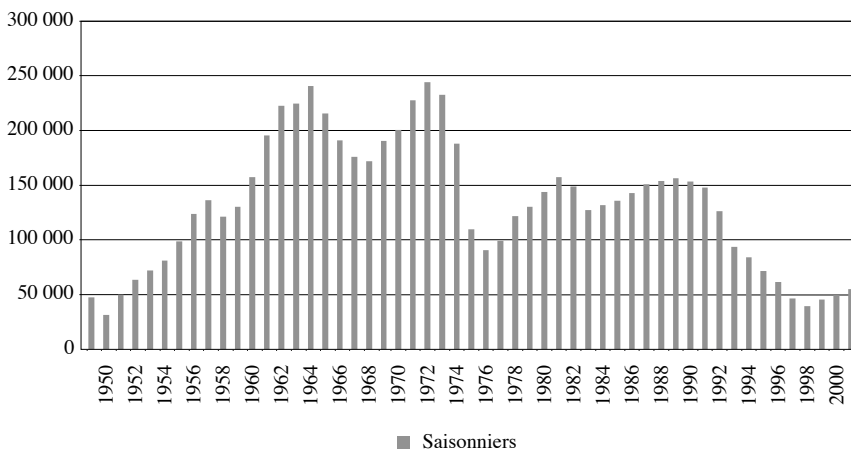
Diese zwischen Italien und der Schweiz vereinbarte Neuregulierung von Aufenthalt und Familienzugang eröffnete den ausländischen Arbeitskräften in der Schweiz unter Umständen die Perspektive einer längerfristigen Integration in den Arbeitsmarkt und weckte damit auch die Hoffnung auf soziale Eingliederung. Zugleich blieb sie aber in vielen Punkten vage und gab den Behörden einen Ermessensspielraum, der von vielen Betroffenen als Willkür erlebt wurde. Das Abkommen prägte im Wesentlichen auch den Umgang mit Saisonarbeitskräften aus anderen Ländern.¹⁸ Es schrieb sich in die ausländerpolitischen Ambivalenzen einer Epoche ein, in der humanitäre und wirtschaftliche Erwägungen, Überfremdungsängste und das Wissen um die Bedeutung der Handelspartner der Schweiz in einem sich internationalisierenden Umfeld zusammentrafen. Wer waren die Saisonniers·ères in der Schweiz?

Die Saisonniers·ères der «Trente glorieuses»

Da die Schweiz nach dem Zweiten Weltkrieg zwar mit einer intakten, aber auch veralteten, wenig automatisierten industriellen Infrastruktur startete, war der Arbeitskräftebedarf hoch.¹⁹ Zwischen 1949 und 1998 wurden laut Étienne Piguet fast sieben Millionen Aufenthaltsgenehmigungen für Saisonarbeiter*innen ausgestellt, mit einem Höhepunkt 1964 und einem weiteren 1972/73.²⁰

Berechnungen von Piguet und Mahnig zeigen, dass die Kurve der Bewilligungen pro Jahr in ihrer Form derjenigen der Jahresaufenthalter*innen (B-Bewilligung) und der Niedergelassenen (C-Bewilligung) folgte, jedoch nahezu ausnahmslos auf höherem Niveau.²¹ Die Schere ging dabei bis Anfang der 1970er-Jahre weiter auseinander. Demnach kamen im Jahr 1955 auf 98446 Saisonbewilligungen etwas mehr als 80000 B- und C-Bewilligungen. 1972 wurden 244103 Saisonierbewilligungen auf weniger als 60000 Bewilligungen für andere erwerbstätige Ausländer*innen erteilt. Vor dem Hintergrund der sich anbahnenden Rezession, der gesellschaftlichen Debatten über «Überfremdung» und einer restriktiver werdenden eidgenössischen Politik der Plafonierung für ausländische Arbeitskräfte schien die Saisonierbewilligung für die Kantone und für die Arbeitgeber*innen die einfachste Lösung.²² Nach diesem Höhepunkt sank die Zahl der Saisonniers·ères 1975 auf 109591 mit leicht steigender Tendenz bis in die 1990er-Jahre. Mit den arbeitsrechtlichen Veränderungen der 1990er-Jahre, die den Erhalt einer B- oder C-Bewilligung erleichterten, nahm die Zahl der Saisonniers·ères rapide ab.²³

Grafik 1: Einreisen von Saisonniers pro Jahr



Eine Person konnte mehrmals im Jahr einreisen. Der Dank für die Zusammenstellung der Daten geht an Étienne Piguet.

Quelle: *La vie économique, Statistisches Jahrbuch der Schweiz*.

Der Frauenanteil unter den Saisonkräften war kleiner als derjenige in der ausländischen Bevölkerung insgesamt.²⁴ Hier überstieg er in manchen Jahren 50 Prozent. Unter den italienischen Migrant*innen machte er selten weniger als ein Drittel aus.²⁵ Dennoch befanden sich seit Anfang der 1960er-Jahre jährlich nie weniger als 20000 Saisonnières in der Schweiz, Anfang der 1970er-Jahre sogar um die 30000.²⁶ Die Herkunftsländer der Saisonkräfte sind insbesondere für die 1950er- und die 1960er-Jahre schwierig zu ermitteln, präziser erst seit 1975. Die vorliegenden Informationen zeigen, dass die meisten Arbeitskräfte aus Italien kamen, wenige aus Frankreich, Österreich und der Bundesrepublik. Nach dem bilateralen Abkommen mit Spanien 1961 stieg auch der Anteil der spanischen Saisonnières langsam.²⁷ Eine Diversifizierung lässt sich für die Zeit nach der Wirtschaftskrise Mitte der 1970er-Jahre ausmachen: Bereits 1981 überstieg die Zahl der Saisonkräfte aus Jugoslawien die der aus anderen Ländern, um 1991 gemeinsam mit den Arbeiter*innen aus Portugal einen Höhepunkt zu erreichen. Die Zahl der italienischen Saisonnières war zu diesem Zeitpunkt kaum mehr der Rede wert.²⁸

Zusammenfassend kann man sagen, dass sich mit dem Begriff des Saisonniers der «Trente glorieuses» das stereotype Bild eines jungen, ledigen Ausländers, meist Italieners, verbindet, der in der Zeit der Hochkonjunktur nach dem

Zweiten Weltkrieg über mehrere Monate hinweg (eine Saison) vorzugsweise auf dem Gebiet des produzierenden Gewerbes tätig war. Dieses Bild geht auf die 1960er-Jahre zurück, einen Moment, in dem der Saisonnier zum Gegenstand politischer, humanitärer, sozialwissenschaftlicher, gewerkschaftlicher und wirtschaftlicher Erwägungen wurde. Damals stammte, wie gezeigt, ein Grossteil der Saisonarbeiterschaft aus Italien. Waren Saisonkräfte traditionell vor allem in der Landwirtschaft tätig gewesen, verzeichnete, um nur ein Beispiel zu geben, das Eidgenössische statistische Amt im August 1964 158 393 Saisonniers im Baugewerbe, von insgesamt 187 786 männlichen Saisonarbeitern.²⁹ Die Rekrutierungsanstrengungen wurden von der Politik, vom BIGA und von den fremdenpolizeilichen Behörden flankiert und von privatwirtschaftlichen Akteuren unternommen, manchmal im Rückgriff auf Vermittlungsagenturen und häufig in Zusammenarbeit mit den Arbeitsämtern vor Ort.³⁰ Gerade im Bereich der Saisonarbeit bezogen sie sich hauptsächlich auf männliche Arbeiter, die, da der Familiennachzug für diese Bewilligungskategorie nicht autorisiert war, de facto ungebunden waren oder jedenfalls für Schweizer*innen so wirken mussten. Doch gerät in dieser Sicht vieles aus dem Blick, etwa dass auch Frauen als Saisonarbeitskräfte tätig waren, wenn auch seltener, sowie die familiäre Situation und die Probleme, die sich daraus ergaben.

Die Zumutungen der «Gastarbeit»

Hier setzt die folgende Auswertung von Dossiers an, die Vertreter*innen der FCLIS anlegten, wenn sie, sei es als Beratende, sei es als Fürsprechende oder auch als Beobachtende, mit Schwierigkeiten der italienischen Arbeitskräfte in der Schweiz in Berührung kamen.³¹ 1943 gegründet als Sprachrohr und Hilfestellung für antifaschistische Exilant*innen aus Italien, verstand die Federazione sich nach dem Krieg als Vertretung der italienischen Einwanderung in der Schweiz.³² Der Hauptsitz befand sich in Zürich. In jeder grösseren Stadt etablierten sich Lokalsektionen, die zu Anlaufstellen für die italienische Migration wurden. Die FCLIS war die einflussreichste Migrant*innenorganisation in der Schweiz, wenn auch bei weitem nicht die einzige.³³

Der Aktenbestand, insbesondere die hier untersuchten «casi individuali d'allontanamenti», lassen beispielhaft die Zumutungen hervortreten, die sich aus der sozialen Situation der Saisonniers·ères ergaben. Eine solche Perspektive, die die Akteur*innen der Migration und ihre Handlungsspielräume samt deren Begrenzungen ins Zentrum rückt, wird im Folgenden anhand von Konstellationen ausbuchstabiert, die bewusst im Bereich von lebens- und gesellschaftsgestaltenden sozialen Ereignissen oder Praktiken gewählt wurden: Krankheit, Schwanger-

schaft und Familiengründung sowie politische Meinungsäusserung. Damit sollen die Vorzüge eines Ansatzes skizziert werden, der von einer sozialgeschichtlichen und akteurszentrierten Betrachtung von Migration ausgeht und dabei auch eine Genderperspektive beansprucht. Denn deutlich wird, dass die Zumutungen der Migration Frauen wie Männer betraf und, wie sich zeigen wird, vielfach ihre Beziehungen untereinander.

Krankheit konnte trotz sozialrechtlicher Verbesserungen im Migrationsabkommen von 1965 für einzelne dramatische Folgen haben, wie das Dossier von G. G. zeigt.³⁴ Geboren 1948, war er 1968 als Saisonnier in Schaffhausen auf Baustellen tätig, als kurz vor Ende seines Vertrages ein Herzleiden auftrat. Eine Ärztin des Kantonsspitals Zürich attestierte, dass eine «mittelschwere Aorteninsuffizienz» bestehe und der Patient «bei diesem Herzbefund [...] nicht mehr Schwerarbeit auf dem Bau leisten»³⁵ solle. Daraufhin wurde die Aufenthaltsbewilligung des Arbeiters und seiner Ehefrau über die Saison hinaus für wenige Monate verlängert, bis die Reise- und Transportfähigkeit von G. gewährleistet schien, jedoch nicht darüber hinaus. Die Fremdenpolizei des Kantons Schaffhausen begründete die Entscheidung damit, dass der als «Bauhandlanger» Tätige «infolge seines Leidens [...] nicht mehr als volle Arbeitskraft» zu rechnen sei. Mit Blick auf die Arbeitsmarktsituation für Menschen mit Behinderung müssten die knappen Arbeitsplätze für «unsere eigenen Behinderten»³⁶ freigehalten werden. Die Erkrankung des Arbeiters erfolgte zu einem denkbar ungünstigen Zeitpunkt: Seit Mai 1968 sammelte die rechtsextreme Partei Nationale Aktion überall im Land Unterschriften für die eidgenössische Volksinitiative «Überfremdung» (die sogenannte Schwarzenbach-Initiative), die das Stimmvolk im Sommer 1970 nur ganz knapp ablehnte.³⁷ In dem angespannten gesellschaftspolitischen Klima wäre, so die Begründung der Behörde, den ohnehin schon getroffenen Arbeitgebern «mit nur bedingt arbeitsfähigen ausländischen Arbeitskräften nicht gedient». Für G. und seine Frau hatte diese Entscheidung schwerwiegende Folgen, wie er in einem Brief erklärte, in dem er seine Erkrankung auf die schwere Arbeit auf dem Bau zurückführt und auf nochmalige Prüfung seines Falles drängt. Die Verfügung zwingt den kaum Zwanzigjährigen, mit seiner Gattin nun «für immer nach Italien zurückzukehren ohne jeglichen Beitrag einer Invalidenrente». Wie die Geschichte von G. ausging, lässt sich nur vermuten. Das italienische Konsulat jedenfalls, das von der Interessenvertretung der FCLIS um Unterstützung gebeten wurde, lehnte eine Einmischung mit der Begründung ab, es liege in diesem spezifischen Fall eine chronische Krankheit vor, die bereits vor dem Arbeitsverhältnis in der Schweiz bestanden habe. Dem Generalkonsulat sei «jedoch nicht bekannt, dass Landsleute, die während ihrer Arbeit hier erkrankt sind oder sich verletzt haben, aufgefordert wurden, die Schweiz zu verlassen, weil sie dauerhaft behindert»³⁸ seien.

Schwangerschaft und Familiengründung gehörten ebenfalls zu den Ereignissen, die innerhalb kürzester Zeit eine stabile Migrationssituation in eine von den Beteiligten als dramatisch empfundene Lage verwandeln konnten. Davon zeugt der Fall von C. M., einer italienischen Arbeiterin, die in der Schweiz schwanger geworden war und, nachdem sie offensichtlich ihre Arbeitsstelle verloren hatte, von der Einwohnerkontrolle erfuhr, dass ihr Aufenthalt in der Schweiz nicht mehr erwünscht sei. Das Gleiche galt für den Partner und Vater des Kindes, C. L., der seit 1957 in der Schweiz lebte. Innerhalb von zwei Tagen erhielten beide Ende April 1969 die Aufforderung, «de mettre fin à votre présence sur notre territoire».³⁹ Ein Anwalt wurde eingeschaltet, der die Verlängerung der Aufenthaltsgenehmigung für beide erreichen konnte unter der Bedingung, dass «l'enfant aura quitté notre territoire».⁴⁰ Ende September 1969 formuliert die FCLIS ein Communiqué, aus dem hervorgeht, dass das Kind tatsächlich ausser Landes gebracht wurde. Dem Dossier liegt ein Dokumententwurf bei, in dem die Mutter des Mitte Juni 1969 geborenen Knaben erklärt, «qu'elle conduira son enfant [...] dès le 1er septembre 1969 en dehors de la Suisse»,⁴¹ damit es dort aufgezogen werde.

In diesem und in weiteren Fällen wird deutlich, dass nicht erst die Familiengründung aus der Sicht der Behörden problematisch war, sondern allein schon die Tatsache, dass jene Frauen und Männer untereinander eine (sexuelle) Beziehung eingingen, Anlass zu Kommentaren gab. Sie führte nicht selten zu negativen Entscheidungen in Fragen der Aufenthaltserlaubnis, ganz besonders wenn die Partner nicht verheiratet waren. «Nous avons été informés», schreibt die Einwohnerkontrolle des Kantons Genf an den oben erwähnten C. L., «de la situation particulière créée par les liens qui vous unissent avec [C. M.] [...] actuellement enceinte de vos œuvres. Les répercussions qui en découlent, tant sur le plan moral que sur le plan social, nous obligent à considérer le but de votre séjour atteint.»⁴² Die ausländerpolizeilichen Behörden scheinen hier auch einen sittenpolizeilichen Auftrag zu erfüllt zu haben. Der seit Anfang des 20. Jahrhunderts entstandene Überfremdungsdiskurs, der, ursprünglich auf politische Integration fokussiert, seit den 1930er-Jahren, dann aber vor allem in der Hochkonjunktur Fragen der kulturellen Assimilation und der Anpassung an die «hiesigen Verhältnisse» aufwarf, scheint in die Entscheidungen der Behörden eingeflossen zu sein.⁴³ Sie sahen sich etwa in einem anderen Fall gezwungen, die Ausreise eines Paares zu verlangen mit der unterschweligen Begründung, die beiden lebten in sogenannter wilder Ehe. Tatsächlich war der Mann in Italien verheiratet und hatte, obwohl jahrelang in Trennung lebend, die Scheidung nicht erreichen und so keine Ehe mit der neuen Partnerin eingehen können.

Unerbittlich waren die Behörden oft, wenn es um die Frage ging, was aus den Kindern von Saisonarbeitskräften werden sollte, unabhängig davon, ob sie in der

Schweiz oder im Herkunftsland der Eltern auf die Welt kamen. Ende der 1960er-Jahre skandalisierten mehrere Fälle der Ausweisung von Säuglingen das migran-tische Milieu, die gewerkschaftliche und linke Presse sowie zahlreiche Akteure der Zivilgesellschaft. Der eine betraf A. R. C., die als italienische Arbeiterin in Genf ein aussereheliches Kind mit einem ebenfalls aus Italien stammenden Sai-sonnier hatte und gezwungen wurde, um ihre Arbeitserlaubnis zu behalten, das Kind im Ausland aufziehen zu lassen. *La Voix ouvrière* nahm den Fall zum An-lass, gegen die unwürdigen Existenzbedingungen der AusländerInnen in der Schweiz generell Stellung zu nehmen: «Cette expulsion d'un nourrisson illustre la situation réelle qui est faite à une importante partie de notre population: Les travailleurs étrangers. On a souvent dit ou écrit qu'ils n'avaient pratiquement aucun droit. L'expulsion qui frappe un nourrisson de deux mois et demi l'illustre de façon dramatique.»⁴⁴ Hoch, aber bis heute schwer zu erfassen bleibt die Zahl der Kinder, die Teile ihrer Kindheit im Verborgenen verbracht haben, auch «les enfants du placard» oder «i bambini nascosti» genannt.⁴⁵

Das Verbot der Teilhabe am öffentlichen Leben, insbesondere an der politischen Meinungsäusserung, gehörte zu den ausländerpolitischen Grundsätzen, die von den Behörden immer wieder bestätigt und strikt umgesetzt wurden. Diese Prin-zipientreue konnte für die Betroffenen einschneidende Folgen haben, wie im Fall des italienischen Arbeiters V. P., der sich in der Federazione di Lingua Italiana del Partito Svizzero del Lavoro engagiert hatte. «Die politische Betätigung und die sich daraus nach den demokratischen Spielregeln ergebende staatliche Wil-lensbildung ist grundsätzlich Sache des Schweizerbürgers und nicht des Auslän-ders»,⁴⁶ hielt das Eidgenössische Justizdepartement, das in den Fall involviert war, im Oktober 1956 fest. Wenn auch das Engagement – P. hatte an einer po-litischen Versammlung als Zuhörer teilgenommen – «nicht geeignet» sei, «eine unmittelbare Gefährdung der inneren oder äusseren Sicherheit der Eidgenossen-schaft herbeizuführen», zeige sie dennoch, dass P. «nicht gewillt und nicht fähig» sei, «sich in die im Gastland geltende Ordnung einzufügen». Damit seien «die Voraussetzungen für eine Ausweisung [...] erfüllt». Auch gewerkschaftliches Engagement konnte Anlass zu Sanktionen geben, wie im Fall von A. V., der nach der Teilnahme an einem zehnminütigen Streik im Sommer 1971 seiner lokalen Gewerkschaftsgruppe eine Verwarnung, eine Androhung der Ausweisung und eine Geldstrafe erhielt.⁴⁷

Die Quellen zeigen, dass die banalste und gedankenloseste Regelübertretung zu einer Situation führen konnte, die von den Beteiligten als einschneidend und mitunter existenzbedrohend empfunden wurde. Dies veranschaulicht der Fall der Familie F., ein Paar, das seit vielen Jahren regelmässig in der Schweiz arbeitete und dessen Kinder bei den Grosseltern in Bergamo aufwuchsen. Aus praktischen Erwägungen und wegen der Nähe ihres Heimatsortes zur Grenze hatten sie im

Winter 1969/70 die grenzsanitarischen Kontrollen, der sich die Arbeitskräfte aus Italien unterziehen mussten, um einige Wochen vorgezogen.⁴⁸ Dies geschah, um zu Beginn der Saison im Februar 1970 mit einem Nachtzug pünktlich zum Stellenantritt in Zürich durchreisen zu können, und damit die zermürbenden Wartezeiten am Grenzposten zu umgehen. Die vorgezogene Passage bei der Grenzsanität wurde von den Behörden als Einreisedatum aufgefasst, womit den beiden vorgeworfen wurde, sich bereits vor dem genehmigten Einreisedatum in die Schweiz begeben zu haben. Die Aufforderung zur Ausreise und die Ausweisung erfolgten unmittelbar. Aus einem ähnlichen Grund bekam A. S. Schwierigkeiten: Als Saisonnier in der Schweiz seit Jahren tätig, reiste er am 2. Januar 1970 einige Tage vor der Gültigkeit seiner Aufenthaltsgenehmigung aus Italien ein, um auf seine Frau und seine beiden Kinder zu stossen, die in Genf leben (die Frau hatte einen Jahresaufenthalterstatus). Der Stellenantritt war auf den 15. Januar terminiert, am 20. Januar wurde er zur Polizei bestellt und direkt ausgewiesen.⁴⁹ Sein Fall schlug Wogen in gewerkschaftlichen und migrantischen Kreisen, nicht zuletzt weil durch das Einreiseverbot eine Familienzusammenführung nun quasi unmöglich geworden war.

Schluss

Die Auswertung der Dossiers der FCLIS ermöglicht Momentaufnahmen, erlaubt aber in den seltensten Fällen, den gesamten Werdegang der betroffenen Personen nachzuzeichnen. Vor allem das, was sich nach dem Akteneintrag ereignet hat, bleibt der historischen Analyse unzugänglich. Allerdings hat diese Limitierung auch Vorteile: Die Dossiers bezeugen Zumutungen, denen Frauen und Männer *on the move* in konkreten Konstellationen ausgesetzt waren, ohne die Erfahrung von Verunsicherung, Existenzangst und Leiden, die in den Quellen zutage treten, durch den Hinweis auf eine möglicherweise später erfolgte «geglückte» Integration zu relativieren. Anders als juristisch-legislative oder statistische Quellen treffen in den Aktenbeständen migrantischer Unterstützungs- und Selbsthilfeorganisationen unterschiedliche Perspektiven aufeinander, aus denen beispielsweise die Ambivalenzen im behördlichen Umgang mit Saisonniers·ères zutage treten. Auch erscheinen diese als handelnde Akteur*innen, welche die Zumutungen der «Gastarbeit» nicht still ertragen, sondern gerade im Bereich der Familienzusammenführung Strategien entwickeln, um die Wechselfälle des Lebens zu meistern. Schliesslich lässt sich von hier ein ganzes Netz von betroffenen Institutionen, Behörden, Individuen und (transnationalen) Kontakten rekonstruieren, die an der Verhandlung dessen, was Migration ist und wie sie erlebt wird, teilhaben. Eine Geschichte der Saisonarbeitskräfte, so das Plädoyer, ist nicht nur als

Geschichte von Migrationsregimen und -systemen zu schreiben,⁵⁰ sondern um eine Geschichte der sozialen Situationen von Saisonniers:ères zu ergänzen.

Anmerkungen

- 1 Der vorliegende Beitrag steht im Zusammenhang mit einem vom Schweizerischen Nationalfonds geförderten Forschungsprojekt zur Geschichte der «Enfants du placard» (Laufzeit 2020–2024). Mein Dank geht an das gesamte Team, besonders Magali Michelet und Carole Villiger, mit denen ich frühere Versionen des Artikels diskutieren konnte. Ein Dank geht ebenfalls an Étienne Piguet für die kompetente Unterstützung bei der Erschließung lückenhafter quantitativer Daten sowie an Ramon Wiederkehr und Clotilde Faas für die Beschaffung von Material und das aufmerksame Lektorat. Im Folgenden wird der Begriff «Saisonnier» (der häufig Männer meint, aber de facto auch Frauen betrifft) benutzt, wenn es darum geht, dessen historische Verwendungsweisen, Definitionen und Deutungen zu rekonstruieren. Wo immer die historischen Realitäten hinter dem Begriff gemeint sind, benutze ich die Schreibweise «Saisonnières:ères» oder greife auf andere Begriffe zurück, die die Anwesenheit von Frauen besser abzubilden vermögen.
- 2 Stellvertretend für andere Rolf Schmid, *Die Rechtsstellung des ausländischen Saisonarbeiters in der Schweiz*, Zürich 1991; Yves Hofstetter, *Le statut juridique du travailleur saisonnier. Étude du droit suisse de la police des étrangers*, Renens 1981; Francesca Pellacani, *Les saisonniers accidentés*, Genève 1989; Irene Keller, *Saisonnierstatut, menschen(un)würdig? Gegenüberstellung der Forderungen der Arbeitsgemeinschaft «Mitenand» mit Aussagen von Saisoniers*, Luzern 1981. Zentral sind Saisoniers auch bei Marina Frigerio, Susanne Merhar, «... und es kamen Menschen». *Die Schweiz der Italiener*, Zürich 2004, sowie dies., *Verbotene Kinder. Die Kinder der italienischen Saisoniers erzählen von Trennung und Illegalität*, Zürich 2014.
- 3 Siehe etwa Silvia Arlettaz, «Saisoniers», *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), 4. 10. 2012, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025738/2012-10-04> (19. 12. 2021). Siehe auch neuere Ausstellungsprojekte wie Charles Magnin, Vanessa Merminod, Rosa Brux (Hg.), *Nous, saisonniers, saisonnières ...*, Genève 1931–2019, Publikation zur Ausstellung, Genève 2019.
- 4 Für eine arbeitsmarktorientierte Perspektive Tobias Senn, *Hochkonjunktur, «Überfremdung» und Föderalismus. Kantonalisierte Schweizer Arbeitsmarktpolitik am Beispiel Basel-Landschaft 1945–1975*, Zürich 2017; Francesco Garufo, *L'emploi du temps. L'industrie horlogère suisse et l'immigration (1930–1980)*, Lausanne 2015; für eine Geschlechterperspektive Aline Burki, Leana Ebel, «À l'heure des petites mains ...». *L'embauche d'ouvrières italiennes. Enjeux d'une politique d'emploi sexuée dans l'horlogerie, 1946–1962*, Neuchâtel 2008; Sarah Baumann, ... und es kamen auch Frauen. *Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zürich 2014; Francesca Falk, *Gender and Migration in Switzerland*, New York 2020; für eine bildungspolitische Perspektive Philipp Eigenmann, *Migration macht Schule. Bildungs- und Berufsqualifikation von und für Italienerinnen und Italiener in Zürich, 1960–1990*, Zürich 2017.
- 5 Die Forschungsliteratur zur Migrationsgeschichte der Schweiz ist inzwischen so umfassend, dass an dieser Stelle nur einige Pionier- und Überblickswerke genannt werden können. Einen guten, wenn auch nicht mehr ganz aktuellen Einstieg gibt der Forschungsüberblick von Silvia Arlettaz, «Immigration et présence étrangère en Suisse», *traverse* 18/1 (2011), 193–216. Zudem: Marc Vuilleumier, *Flüchtlinge und Immigranten in der Schweiz. Ein historischer Überblick*, Zürich 1992; Ernst Halter, *Das Jahrhundert der Italiener in der Schweiz*, Zürich 2003; Gérard Arlettaz, Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848–1933)*, Lausanne 2004; Étienne Piguet, *Einwanderungsland Schweiz. Fünf Jahrzehnte halb geöffnete Grenzen*, Bern 2006; André Holenstein, Patrick Kury, Kristina Schulz,

- Schweizer Migrationsgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Baden 2018; Kijan Espahangizi, *Der Migration-Integration-Komplex. Wissenschaft und Politik in einem (Nicht-) Einwanderungsland, 1960–2010*, Konstanz 2022; Marc Perrenoud, «La politique suisse face à l’immigration italienne (1943–1953)», in ders., *Migrations, relations internationales et la Seconde Guerre mondiale. Contributions à une histoire de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2021, 53–88.
- 6 Numerische Angaben lassen sich auf der Grundlage des Organs des Bundesamts für Statistik *La Vie économique* und des *Statistischen Jahrbuchs der Schweiz* machen. Die Angaben decken sich nicht immer mit den Zahlen aus den Kantonen und sind insgesamt lückenhaft. Beispielsweise lassen sie zwischen 1955 und 1974 keine detaillierte Aufschlüsselung nach Herkunftsnation zu. Auch lässt die Anzahl der Bewilligungen nur vermittelt einen Schluss auf die Anzahl der betroffenen Personen zu. Die Datenlage verbessert sich mit der sukzessiven Einführung des zentralen Ausländerregisters ab 1974. Dazu Kijan Espahangizi, «The Making of a Swiss Migration Regime. Electronic Data Infrastructure and Statistics in the Federal Administration, 1960s–1990s», *Journal of Migration History* 6 (2020), 379–404.
 - 7 Darunter Rudolf Braun, *Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte*, Zürich 1970; Delia Castelnovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978.
 - 8 Die Oral History ist mittlerweile wichtiger Bestandteil der Schweizer Migrationsgeschichte, hat aber zur Geschichte der Saisonarbeit bisher noch wenig beigetragen. Gestreift wird das Thema bei Andrea Althaus, *Vom Glück in der Schweiz? Weibliche Arbeitsmigration aus Deutschland und Österreich (1920–1965)*, Frankfurt am Main 2017. Vgl. auch den Aufsatz von Magali Michelet in diesem Heft.
 - 9 Der Begriff «Trente glorieuses» stammt von Jean Fourastié (1907–1990), der sich auf den französischen Kontext der Hochkonjunktur zwischen dem Ende des Zweiten Weltkriegs und der Wirtschaftskrise infolge der Ölkrise von 1973 bezieht. Verallgemeinert wird er als Synonym für «Wirtschaftswunder» oder «Miracle years» verwendet. Für eine kritische Geschichte der «Trente glorieuses» vgl. Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, *Une autre histoire des «Trente Glorieuses»*, Paris 2013.
 - 10 Im Jahr 1964 wurden 240 000 Saisonbewilligungen gegenüber 160 000 Zulassungen für Jahres- und Daueraufenthalter ausgestellt. Siehe Étienne Piguët, Hans Mahnig, «Quota d’immigration. L’expérience suisse», *Cahiers de migrations internationales* 37 (2000), 6. Vgl. auch Mauro Cerutti, «Un secolo di immigrazione italiana in Svizzera (1870–1970) attraverso le fonti dell’ Archivio federale», *Études et sources* 20 (1994), 11–104; Perrenoud (wie Anm. 5).
 - 11 Dies gilt unter anderem im Bereich der Chansons, etwa *Zwei kleine Italiener* von Cornelia Froboess, die 1962 damit Platz eins der deutschen Hitparade hielt und auch in der Schweiz grossen Erfolg hatte, oder *Griechischer Wein* (1974) von Udo Jürgens. Bahnbrechend war der Dokumentarfilm *Siamo italiani* (1964), dokumentiert in Alexander J. Seiler, *Gespräche mit italienischen Arbeitern in der Schweiz*, Zürich 1965. *Die Schweizermacher* (1978) von Rolf Lyssy zählt zu den erfolgreichsten Schweizer Kinoproduktionen überhaupt. Vgl. Marthe Porret, «Entre esthétique et militantisme. La figure du saisonnier dans le «nouveau» cinéma suisse», *Décadrages* 14 (2009), 28–38. Zur Entwicklung der Migrationsstudien im Schweizer Kontext «A Study in the Early History of Social Research on Migration and Integration in Switzerland, 1960–73», in Barbara Lüthi, Damir Skenderovic (Hg.), *Switzerland and Migration. Historical and Current Perspectives on a Changing Landscape*, New York 2019, 33–60.
 - 12 *Bundesgesetz über Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer vom 26. März 1931* (ANAG), Art. 16, BBl 83 (1931), Art. 16, 425–434, hier 430.
 - 13 Vollziehungsverordnung zum Bundesgesetz über Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer vom 5. Mai 1933, *Amtliche Sammlung der Bundesgesetze und Verordnungen der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, neue Serie, Bd. 49 (1933), 289–305.
 - 14 ANAG, Art. 18, sowie Vollziehungsverordnung zum Bundesgesetz für Aufenthalt und Niederlassung der Ausländer vom 1. März 1949, Art. 18 Abs. 6, *Sammlung der*

- eidgenössischen Gesetze*, Nr. 10, 10. März 1949, S. 228–244, 241: «Saisonarbeitern und -angestellten darf Aufenthalt nur für die Saison und jedenfalls nicht länger als neun Monate bewilligt oder verlängert werden [...]»
- 15 Vollziehungsverordnung (wie Anm. 14), Art. 18 Abs. 5, 241.
 - 16 Ebd., Art. 18 Abs. 6.
 - 17 «Abkommen zwischen der Schweiz und Italien über die Auswanderung italienischer Arbeitskräfte nach der Schweiz», BBl. 1001 (1964), Art. 12 Abs. 1. Folgendes Zitat ebd., Art. 13.
 - 18 Jedoch legten jeweils bilaterale Abkommen die Details fest. Dazu Senn (wie Anm. 4), 33. Dazu generell Christoph Rass, *Institutionalisierungsprozesse auf einem internationalen Arbeitsmarkt. Bilaterale Wanderungsverträge in Europa zwischen 1919 und 1974*, Paderborn 2010.
 - 19 Vgl. *Geschichte der Schweiz und der Schweizer* (Studienausgabe in einem Band), Basel 1986, 830; Patrick Halbeisen, Margrit Müller, Béatrice Veyrassat (Hg.), *Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2021, 258 f.
 - 20 Étienne Piguet, «L’immigration en Suisse depuis 1948. Contexte et conséquences des politiques d’immigration, d’intégration et d’asile», in Hans Mahnig (Hg.), *Histoire de la politique de migration, d’asile et d’intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich 2005, 37–63, hier 62. Vgl. auch Étienne Piguet, *L’immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zurich 2005.
 - 21 Piguet/Mahnig (wie Anm. 10), 3.
 - 22 Genau genommen fielen die Saisoniers nach der Bundesverordnung zur Begrenzung der Zahl von Ausländern (BVO) von 1970 unter die Quotierung, die Praxis in den Kantonen hinkte der gesetzlichen Regulierung jedoch noch lange nach. Zur Plafonierung vgl. Senn (wie Anm. 4), 36–38.
 - 23 Die Zahlen basieren auf Auswertungen von *La Vie économique* und dem *Statistischen Jahrbuch der Schweiz* und verdanken sich Étienne Piguet. Vgl. auch Piguet/Mahnig (wie Anm. 10), 17 f., 24.
 - 24 Piguet, *L’immigration* (wie Anm. 20), 85.
 - 25 Baumann (wie Anm. 4), 35 f.
 - 26 Piguet, *L’immigration* (wie Anm. 20), 85.
 - 27 Ebd., 23. Für die Zusammensetzung der ausländischen Wohnbevölkerung insgesamt nach Herkunftsland vgl. Holenstein/Kury/Schulz (wie Anm. 5), 220 f.
 - 28 Piguet/Mahnig (wie Anm. 10), 23.
 - 29 Frauen: 18 519, davon etwa die Hälfte im Gastgewerbe, gefolgt vom Reinigungs- und Bekleidungssektor sowie von der Textil- und der Nahrungsmittel- und Genussindustrie. Eidgenössisches statistisches Amt, *Statistisches Jahrbuch der Schweiz 1965*, Bern 1965, 105. Die Zahlen decken sich aufgrund unterschiedlicher Erhebungspraktiken und Erhebungsmomente nicht exakt mit den unten gegebenen Gesamtzahlen für das Jahr 1964, können aber eine Tendenz anzeigen.
 - 30 Die Akteure und Praktiken der Anwerbung im Kontext der Süd-Nord-Migrationen der «Wirtschaftswunderjahre» variieren nach Land, Phase und Branche. Sie sind vor allem für den deutschen Sprachraum relativ gut erforscht, jedoch, mit wenigen Ausnahmen, ohne die Kategorie Geschlecht zu berücksichtigen. Vgl. unter anderem Rass (wie Anm. 18); Roberto Sala, «Vom «Fremdarbeiter» zum «Gastarbeiter». Die Anwerbung italienischer Arbeitskräfte für die deutsche Wirtschaft (1938–1973)», *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 55 (2007), 93–120. Mit Genderbezug Monika Mattes, «Gastarbeiterinnen» in der Bundesrepublik. *Anwerbepolitik, Migration und Geschlecht in den 50er bis 70er Jahren*, Frankfurt am Main 2005. Für die Schweiz ist der Forschungsstand fragmentarisch. Vgl. für Haushaltsgehilfinnen etwa Eveline Schönberg, «Sones Tschingeli hätti jetzt au gärrn!» *Anwerbepraktiken für weibliche ausländische Arbeitskräfte nach den Zweiten Weltkrieg (1945–1964)*, Masterarbeit Universität Bern 2019; für die Uhrenindustrie im Jura Francesco Garufo (wie Anm. 4).
 - 31 Das Archiv des Dachverbandes befindet sich im Schweizerischen Sozialarchiv, Zürich (SozArch), unter der Signatur AR 40.

- 32 Die ersten Colonie libere wurden 1925 in Genf im Kontext des Widerstands gegen Mussolini gegründet. Zur Geschichte der Colonie libere vgl. Toni Ricciardi, *Associazionismo ed emigrazione. Storia delle Colonie Libere e degli Italiani in Svizzera*, Bari 2013.
- 33 Es wären unzählige lokale und überregionale Organisationen zu nennen, darunter auch kirchliche Institutionen wie die Missione cattolica italiana. Stand bis in die 1970er-Jahre die italienische Migration im Zentrum, veränderte die zunehmende Diversifizierung der Zuwanderung im Laufe der Zeit auch die Ausrichtung der Beratungsangebote und Selbsthilfeorganisationen.
- 34 SozArch, 40.70.4, Cartella 1, Dossier G.
- 35 Ärztliches Zeugnis, 26. 11. 1968, ebd.
- 36 Fremdenpolizei, 27. 6. 1969, ebd.
- 37 Vgl. unter anderem Thomas Buomberger, *Kampf gegen unerwünschte Fremde. Von James Schwarzenbach bis Christoph Blocher*, Zürich 2004, sowie Concetto Vecchio, *Jagt sie weg! Die Schwarzenbach-Initiative und die italienischen Migranten*, Zürich 2020.
- 38 SozArch, 40.70.4, Cartella 1, Dossier G., Generalkonsulat, 14. 8. 1969.
- 39 SozArch, 40.70.4, Cartella 1, Dossier L., Contrôle de l'habitant de Genève an M. C. Liparolo, 23. 4. 1969.
- 40 Ebd., Contrôle de l'habitant de Genève an P., 25. 8. 1969.
- 41 Ebd., Déclaration (Entwurf), datiert 19. 8. 1969.
- 42 Ebd., Contrôle de l'habitant de Genève, 23. 4. 1969.
- 43 Zum Überfremdungsdiskurs Patrick Kury, *Über Fremde reden. Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945*, Zürich 2003. Vgl. auch Esteban Piñeiro, *Integration und Abwehr. Genealogie der schweizerischen Ausländerintegration*, Zürich 2015.
- 44 SozArch, 40.70.4, cartella 1, Dossier C., *La Voix ouvrière*, 26. 7. 1969.
- 45 Vgl. die Beiträge von Sarah Kiani und Magali Michelet in diesem Heft sowie Kristina Schulz, «Leben im Versteck: eine multiperspektivische Annäherung an die Geschichte von Kindern ausländischer Arbeiterinnen und Arbeiter in der Schweiz der Hochkonjunktur», *L'Homme. Europäische Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft* 32/1 (2021), 89–104. Diese Studien stehen im Zusammenhang mit einer vom SNF geförderten Untersuchung der «Enfants du placard» (2020–2024). Dazu auch Toni Ricciardi, «I figli degli stazionali. Bambini clandestini», *Studi Emigrazione/Migration Studies* 180 (2010), 872–886.
- 46 SozArch, 20.70.4, cartella 1, Dossier Pu.
- 47 SozArch, 40.70.4, cartella 3, Dossier V.
- 48 Eingeführt 1920 im Kontext der spanischen Grippe und wachsender Angst vor «Überfremdung», hatte der Grenzsanitätsdienst die Aufgabe, bei der Einreise über Hygiene und Gesundheit der Ausländer*innen zu wachen. In der Zwischenkriegszeit verlor er rasch an Bedeutung, wurde aber nach dem Krieg im Zuge der Rekrutierung von Arbeitskräften im Ausland wiederbelebt. Die Kontrollen, die «den Ausländer» pauschal mit dem Einschleppen von Krankheiten, insbesondere der Syphilis und der Tuberkulose, assoziierten, wurden bereits 1948 bei der Wiedereinführung und bis in die 1970er-Jahre als unwürdig kritisiert, nicht zuletzt von den italienischen Behörden. Dazu detailliert Senn (wie Anm. 4), 272 f., sowie Matthias Hirt, *Die Schweizerische Bundesverwaltung im Umgang mit der Arbeitsmigration. Sozial-, kultur- und staatspolitische Aspekte. 1960 bis 1972*, Saarbrücken 2009, 113–125.
- 49 SozArch 40.70.4, cartella 2, Dossier S.
- 50 Zur Begrifflichkeit vgl. Dirk Hoerder, Jan Lucassen, Leo Lucassen, «Terminologien und Konzepte in der Migrationsforschung», *Enzyklopädie Migration in Europa. Vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, München 2010, 28–53.

Résumé

«Le séjour saisonnier ne doit ni en fait, ni en droit, devenir permanent». Les contraintes du «travail immigré» dans la Suisse des Trente glorieuses

L'article se penche sur l'historiographie lacunaire des saisonniers·ères dans la période de l'après-guerre en Suisse. Il identifie et analyse des sources juridiques et statistiques à partir desquelles il restitue le cadre légal du statut de saisonnier avant de décrire l'ampleur et la composition de la main-d'œuvre saisonnière en Suisse durant les Trente glorieuses et jusqu'à l'abrogation du statut de saisonnier par les accords bilatéraux avec l'Union européenne en 2002. Dans un troisième temps, l'article plaide pour une perspective centrée sur les acteurs·trices de l'histoire de la main-d'œuvre saisonnière. En se fondant sur des dossiers personnels issus de la Fédération des colonies libres italiennes de Suisse, l'auteure expose ce que pourrait être une histoire qui prendrait pour point de départ les défis et les contraintes du «travail immigré» en général, et du travail saisonnier en particulier. Cette approche s'inscrit ainsi dans une perspective critique des années dudit miracle économique, mettant en évidence les perdant·e·s ainsi que les aspects problématiques de cette période.

(Traduction: Karin Vogt)

Les saisonniers-ères en Suisse

Un regard cinématographique

Thierry Maurice

Le présent article s'inscrit dans le prolongement d'un cycle de films – *Les Saisonniers en Suisse* – organisé à Genève du 30 octobre au 27 novembre 2019 par l'Atelier interdisciplinaire de recherche.¹ Proposée en parallèle de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*,² cette programmation avait pour objectif d'interroger le statut et les conditions de vie des saisonniers-ères en Suisse durant la seconde moitié du XX^e siècle. Il s'agissait de sensibiliser le public à une réalité passée rencontrant maints échos contemporains à travers la problématique migratoire, envisagée notamment sous l'angle des discriminations juridiques, économiques et sociales ainsi que de la xénophobie. Dans la Cité de Calvin, ces enjeux s'étaient cristallisés publiquement autour de la motion «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers»,³ adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 17 septembre 2014.

À notre connaissance, il n'existe pas de démarche spécifique liée à la mise en valeur du patrimoine cinématographique touchant à l'expérience des saisonniers-ères en Suisse.⁴ Si les conditions de vie rencontrées par les travailleurs et les travailleuses temporaires émigré·e·s dans l'Europe des Trente glorieuses s'avèrent comparables, le statut des saisonniers en Suisse relève d'un caractère propre, défini par le permis A. Ce dernier s'adosse en effet à une multitude d'ordonnances, de directives et de règlements fédéraux et cantonaux, édictés entre 1931 et 2002, qui définissent le cadre de travail et d'existence d'une main-d'œuvre principalement italienne, espagnole, portugaise et yougoslave venue répondre aux besoins de l'économie helvétique.⁵ Cette «vie à la dure»⁶ a été transposée dans plusieurs films documentaires et de fiction qui permettent de la saisir de façon originale et sensible. Derrière les statistiques et les dispositions réglementaires se dessine le quotidien d'individus qui se sont expatriés en quête de conditions de vie plus favorables pour eux-mêmes et pour leur famille. À la perspective d'un potentiel Eldorado helvétique se substitue toutefois la confrontation à des mesures administratives brutales, que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de «colonialisme à domicile».⁷ Signalons notamment le contrôle sanitaire humiliant, préalable à l'admission en Suisse; l'autorisation de ne travailler sur place que neuf mois sur douze, avec un retour au pays contraint les trois mois restants, alors même que les

saisonniers·ères doivent s'acquitter d'impôts sur l'année fiscale complète, sans pouvoir bénéficier des infrastructures auxquelles ces derniers sont associés; l'interdiction de changer d'emploi sans l'aval du patron, de signer un contrat de bail, tout comme du regroupement familial; l'absence d'une couverture d'assurance sociale; un renouvellement du contrat de travail soumis au bon vouloir de l'employeur et de la police des étrangers. Cette épreuve transitoire – quoique souvent durable – que constitue l'expérience des travailleurs·euses saisonniers·ères fut d'autant plus difficile à vivre qu'elle ne reposa qu'exceptionnellement sur une solidarité de condition.⁸ De fait, l'aborder sous un angle exclusivement quantitatif ou légal s'avère réducteur. Par son adhésion à la vie et sa puissance symbolique, le cinéma permet de rendre justice à des destins individuels. Capable de restituer des témoignages directs sous une forme documentaire, il excelle à métaphoriser la condition humaine, en particulier à travers la fiction. Porté par le point de vue subjectif d'un réalisateur, c'est en se faisant œuvre qu'il touche à l'universel.

Le cinéma: une source pour l'histoire

Mobiliser des sources filmiques dans une démarche d'histoire socioculturelle ne va pas de soi. Dès son apparition, le cinéma incarne pourtant l'aboutissement d'une quête de réel propre à son époque. Dans le prolongement des possibilités mimétiques inédites de la photographie, il impose la technique des images en mouvement, associée par la suite à celle des sons, témoins privilégiés de la représentation. Pour la première fois, il est possible d'obtenir une image vivante et quasi simultanée de la réalité.⁹ À l'image animée correspond ce pouvoir de créer une proximité et une identification immédiate, a fortiori lorsqu'elle saisit l'actualité ou l'histoire récente. Pionnier de la théorie et de la critique de film, Louis Delluc indique en 1917: «Le cinéma est justement un acheminement vers cette suppression de l'art qui dépasse l'art, étant la vie.»¹⁰ La discipline historique s'est toutefois longtemps tenue à l'écart du cinéma, contestant la valeur d'enregistrement de ce médium, jugeant les images qu'il produit au mieux divertissantes – «une sorte d'attraction foraine»¹¹ – les dénonçant comme partisans, mensongères, falsificatrices, génératrices d'un brouillage des limites entre réalité et fiction. En outre, elle a pu percevoir l'émotion provoquée par la projection de films comme primaire, à l'opposé de la rigueur requise dans le cadre d'une démarche scientifique. Pour les chercheurs·euses qui les regardent de travers, ces images qui bougent sont en outre réduites au produit de «la machine spéciale au moyen de laquelle elles sont obtenues»,¹² dépourvues de la sorte de toute dimension auctoriale. L'histoire n'aurait ainsi aucune vocation à s'appuyer sur ces documents illégitimes, éphémères de surcroît.

Si une telle prévention demeure forte, elle commence à s'atténuer au tournant des années 1970, à la faveur d'un renouvellement des études historiques inscrit dans la lignée de l'école des Annales. La Nouvelle Histoire préconise notamment une histoire culturelle multiple, à même de valoriser des objets et des phénomènes autrefois négligés, voire occultés. Il s'agit désormais de restituer à la société l'histoire dont les appareils institutionnels l'ont trop longtemps dépossédée. Pionnier dans l'étude des rapports entre cinéma et histoire, Marc Ferro clame dès 1968: «Certes le cinéma n'est pas toute l'Histoire. Mais sans lui, il ne saurait y avoir de connaissance de notre temps.»¹³ Ferro envisage le cinéma comme une manifestation culturelle représentative de ses auteur·e·s autant que de son cadre de production et de réception. En quête du contenu sous-jacent des films, il défend l'idée que ces derniers sont les lieux d'un authentique travail historique. Témoignages (audio)visuels des sociétés humaines, ils détiennent une puissance documentaire incomparable: ce sont, selon lui, les images, davantage que les écrits, qui marquent la mémoire et la compréhension des générations nouvelles. Qu'il soit trace ou non de la réalité, document ou fiction, intrigue attestée ou pure invention, le film est Histoire et «agent de l'Histoire».¹⁴ À cet égard, la distinction entre documentaire et fiction s'avère accessoire. Dans cette perspective, tout·e historien·ne, muni·e d'outils critiques, est en mesure d'interroger l'image animée, qui se constitue ainsi en source.

Héritier de cette approche et redevable des travaux du sociologue Siegfried Kracauer, Antoine de Baecque s'est intéressé à son tour aux formes cinématographiques de l'histoire.¹⁵ Il indique à ce propos: «Il s'agit de passer par l'art pour exprimer les motifs sociaux, historiques, parfois latents ou refoulés, ou encore opaques. Dans certains moments de crise, de traumatisme, de guerre, d'interrogation sur soi du moi collectif, la forme cinématographique m'apparaît comme l'un des meilleurs indices de la connaissance du social, car cette forme rend intelligible un certain état historique de la société. Cela de deux manières. Cette forme crée, d'une part, un espace de dialogue, où peut se déployer un débat d'opinion, une réception sociétale ou politique. Cette forme est, d'autre part, comme une empreinte *en creux* de la société, laquelle s'y voit, s'y reconnaît parfois, mais comme mise en forme, révélée par l'esthétique.»¹⁶ De Baecque distingue d'ailleurs trois «lignes d'horizon» dans les rapports entre cinéma et histoire: l'aptitude du cinéma à se faire reconstitution du passé; sa capacité à «embaumer le réel», ce qui métamorphose tout film en témoignage historique en puissance; sa faculté à s'offrir comme forme au processus d'évocation, de remémoration ou de réincarnation de l'histoire. En effet, chacune des œuvres abordées au fil de ce texte s'inscrit avec profit dans les perspectives ébauchées par Marc Ferro et Antoine de Baecque.

Figures d'un cinéma impliqué

Si le profil du saisonnier et de la saisonnière apparaît dans de nombreux films tournés à partir des années 1960,¹⁷ rares sont ceux qui ont su le saisir avec attention et profondeur. Perçu alors comme un «problème» social, à l'initiative de mouvements opposés à «l'emprise étrangère», le-la saisonnier·ère s'avère avant tout un-e inconnu-e. Comme l'indique Max Frisch: «De façon générale, on en reste à une nervosité tolérante. Le petit peuple de seigneurs se sent menacé dans sa particularité et il n'apprécie pas que celle-ci soit redéfinie [...]; or maintenant, ce sont les autres qui nous définissent.»¹⁸ Les auteurs et les films dont il sera question ci-après prennent acte de cette transformation du pays. Ils proposent un renversement de perspective: questionnant le mythe d'une communauté intangible, élue par la providence, ils adoptent ou tentent de saisir le point de vue de ces travailleurs·euses étrangers·ères, largement méconnu·e-s, qui briguent une place en Helvétie. Ils se distinguent notamment par leur compréhension fine d'une condition, leurs choix formels et leur visée critique.

Figure du Nouveau Cinéma suisse, au même titre qu'Alain Tanner ou Michel Soutter, Claude Goretta (1929–2019) est né à Genève d'un père d'origine italienne et d'une mère allemande. Étudiant en droit, cofondateur du Ciné-Club universitaire en 1952, il séjourne à Londres dès 1955, ville où il découvre les archives du British Film Institute et fait la connaissance des principales figures de ce qui deviendra le *Free Cinema*.¹⁹ Il coréalise alors avec Alain Tanner un court métrage intitulé *Nice Time* (1957), impressions sur la vie nocturne à Piccadilly Circus. Formé à la réalisation par la Télévision Suisse Romande pour laquelle il élaborera maints reportages et téléfilms de grande qualité de 1958 à 2006, il n'établit pas de séparation nette entre son travail télévisuel et d'auteur, et se considère comme un généraliste. Il déclare: «La télévision a été pour moi un terrain de recherche et de rencontre magnifique.»²⁰ À travers ses documentaires et ses reportages, il dresse des portraits délicats de gens souvent modestes avec lesquels il a su tisser une relation sincère, faite d'écoute et de respect. C'est le cas notamment de *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (1963),²¹ dont il sera question plus avant, ou de *La vie de Micheline* (1967) qui saisit le quotidien d'une ouvrière de banlieue, mère d'une famille nombreuse. Ces individus aux parcours de vie précaires, privés de parole publique, nourriront ses films de fiction. Goretta considère d'ailleurs que sa perception du monde passe par les autres. «J'ai besoin des autres pour rêver à haute voix. Trouver mon inspiration.»²² Cofondateur à Genève de la maison de production Groupe 5 avec Alain Tanner, Michel Soutter, Jean-Louis Roy et Jean-Jacques Lagrange, il a contribué à l'essor du cinéma suisse et à sa reconnaissance internationale. À travers la fable satirique *L'invitation* (1973), Prix du jury au Festival de Cannes, il ex-

prime en creux le malaise d'une Suisse trop prospère et conforme sous tous rapports pour ne pas se sentir coupable, voire honteuse. Ce film aux allures faussement légères, témoin de la médiocrité humaine et de la corruption par l'argent, appuie où cela fait mal. Le cinéma de Claude Goretta est un art du comportement: les idées y sont exprimées non par le dialogue, mais par les rapports entre les gens. *La dentellière* (1976) est l'histoire d'un amour incommunicable. Ce qui sépare Pomme, apprentie coiffeuse de 19 ans, de François, étudiant timide qui en impose toutefois par ses connaissances, n'est pas tant la barrière sociale que la différence culturelle, la distinction qu'opère le pouvoir des mots. Goretta excelle à donner une voix, mieux une présence à celles et ceux qui en sont habituellement privé·e·s.

Autre personnalité importante du cinéma suisse, le Zurichois Alexander J. Seiler (1928–2018) est un adepte du film documentaire. Après avoir étudié la littérature, la philosophie et la sociologie à Bâle, à Paris et à Munich, il pratique le journalisme littéraire et la critique de cinéma et de théâtre. Dès 1961, il se lance dans le cinéma en tant que producteur et réalisateur. Son premier court métrage, *À fleur d'eau* (1962), reçoit la Palme d'or au Festival de Cannes. Proche de Max Frisch, il s'interroge sur les failles de notre pays – prospère, mais carcéral. Le thème des étrangers·ères en Suisse, récurrent dans sa vie, son travail et ses films agit tel un leitmotiv. Seiler s'est notamment passionné pour «la main-d'œuvre qu'on a fait venir. Des êtres humains, mais qu'on n'a pas pris en compte comme tels.»²³ Avec sa compagne musicienne June Kovac et le photjournaliste Rob Gnant, il a souhaité témoigner de l'aliénation des travailleurs·euses italien·ne·s en Suisse. Non sans humour, Seiler constate que les articles d'opinion qui ont accompagné la sortie de *Siamo italiani* (1964)²⁴ ont été plus nombreux que les spectateur·trices·s en salle. Il s'agit sans conteste par son sujet et le traitement de ce dernier d'un film documentaire pionnier. Tôt engagé dans la politique culturelle, Seiler a notamment été, avec Tanner et Soutter, l'un des artisans de la Loi fédérale sur le cinéma en 1963. Cinéaste à la fibre sociale affirmée, élan qu'il rattache à son parcours d'enfant unique, désireux de faire bouger les lignes, il signe notamment *Les fruits du travail. Travail et travailleurs en Suisse 1912–1974* (1977), une histoire documentaire du monde ouvrier en Suisse dont la réalisation l'occupera plus de cinq ans. Avec *Palabres. Une chronique de l'automne 1989 en Suisse* (1990), il retrace le débat politique sur l'armée suisse, lancé à l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée, confrontant la politique comme théâtre et le théâtre comme politique. Au terme de son parcours, Seiler se revendique en adepte de l'omission – ce «cinéma silencieux où les petites choses silencieuses se mettent à parler».²⁵

Licencié en droit et en sciences politiques après des études menées en Italie, en Suisse et en Angleterre, Franco Brusati (1922–1993) se lance dans le journa-

lisme, puis devient scénariste et parfois assistant des cinéastes Renato Castellani, Luciano Emmer, Roberto Rossellini, Mario Monicelli, Francesco Rosi, Franco Zeffirelli et Vittorio De Sica. Passant à la mise en scène en 1956, alternant entre théâtre et cinéma, il sera l'auteur de huit films. Cinéaste introspectif, classé à tort comme auteur de comédies «à l'italienne», son pessimisme fondamental ausculte les fêlures de l'âme humaine, les méandres de la mémoire et traduit l'impossibilité du bonheur. Comédie amère à la densité dramatique exceptionnelle sur les déboires d'un émigré italien en Suisse, *Pane e cioccolata (Pain et chocolat)* (1973)²⁶ est l'œuvre majeure de Brusati, couronnée par douze récompenses internationales et un succès public considérable en Italie. Dans le rôle principal, Nino Manfredi confère une telle intensité à son personnage qu'il est crédité comme coscénariste du film. Metteur en scène des sentiments brisés et des espérances déçues, Franco Brusati laisse une œuvre marquée par le désenchantement et la corruption inéluctable du temps.

De nationalité suisse et espagnole, Fernand Melgar (* 1961) est réalisateur et producteur de documentaires. À l'âge de 3 ans, il suit clandestinement ses parents qui émigrent en Suisse comme travailleurs saisonniers. Il interrompt des études commerciales au début des années 1980 pour rejoindre le mouvement de contestation de jeunes Lôzane Bouge et cofonder le cabaret Orwell et le club de rock La Dolce Vita à Lausanne. Autodidacte, il se forme en réalisant des clips vidéo expérimentaux pour le monde de la nuit lausannoise. En 1985, il rejoint l'association de réalisateur·trice·s Climage, animée par une forte conscience sociale et historique, et collabore avec la Télévision Suisse Romande. Son premier long métrage documentaire, *Album de famille* (1993),²⁷ est le portrait de ses parents qui évoquent, depuis leur retraite andalouse, l'amertume de vingt-sept années de labeur passées en Suisse. Animé par le besoin impérieux de raconter la vie de celles et ceux que la société laisse pour compte, Melgar fait de l'altérité le fil rouge de son travail. En témoigne notamment *Remue-ménage* (2002), portrait d'un démolisseur de voitures et travesti à Moudon, *Exit, le droit de mourir* (2005) sur l'assistance au suicide en Suisse romande, *La Forteresse* (2008) consacrée à un centre de requérant·e·s d'asile à Vallorbe, *Vol spécial* (2011) sur les procédures et les méthodes d'expulsion des étrangers déboutés dans un centre de rétention administrative à Genève, *L'Abri* (2014) qui questionne l'hébergement d'urgence pour les sans-abri à Lausanne, ou encore *À l'école des philosophes* (2018), une plongée dans une école spécialisée pour enfants en situation de handicap mental à Yverdon. Adeptes d'un cinéma de la mauvaise conscience et de l'intranquillité, Fernand Melgar affirme: «Un documentaire, s'il ne dérange pas, s'il n'interpelle pas, si, en tout cas, il ne fait pas prendre conscience d'une situation, ne sert à rien.»²⁸ Engagé notamment dans la défense des sans-papiers et du droit d'asile, ses prises de position provoquent le débat, voire la polémique. Melgar a toujours considéré son cinéma

comme un geste politique, participant à la démocratie directe.²⁹ Il vit désormais retiré de la vie publique et se consacre à l'ornithologie et à l'apiculture.

Pierre-François Sauter (1966) a grandi au Mozambique, seul élève blanc de sa classe en compagnie de son frère.³⁰ Il a vécu et travaillé à Lisbonne, à Milan et à Bruxelles avant de revenir en Suisse. Élevé par une mère journaliste et un père adepte de la théologie de la libération, il se forme aux arts plastiques et exerce le métier de graveur. Admirateur du cinéma d'Ingmar Bergman et d'Andreï Tarkovski, photographe amateur, il rejoint la réalisation par la télévision en collaborant d'abord avec France 3, puis avec l'émission documentaire belge *Strip-tease*, en tournant enfin une cinquantaine de portraits documentaires pour la Schweizer Radio und Fernsehen en Suisse alémanique. Dès 2003, il quitte le petit écran pour se consacrer à des projets personnels indépendants. Son premier moyen métrage documentaire, *Face au juge* (2009), suit les audiences menées par le chef de l'Office d'instruction pénale du Nord vaudois. C'est le portrait pétri d'humanité d'un individu qui, confronté à la délinquance ordinaire, tente de préserver la paix sociale. Avec *Calabria* (2016),³¹ long métrage sélectionné dans près de quarante festivals et auréolé de plusieurs prix, Sauter s'aventure à la lisière du documentaire et de la fiction pour tenter de rendre justice à la richesse d'un parcours migratoire. Guidé par une conception du cinéma patiente, rigoureuse et immersive, il vise une participation active des spectateurs à l'expérience du film.³²

Éléments d'un contexte migratoire

Les films présentés lors du cycle témoignent d'une diversité de situations historiques et de genres (documentaire et fiction) qui méritent attention. Notre objectif a consisté à offrir un panorama par le cinéma de la figure du saisonnier et de la saisonnière en Suisse des années 1960 aux années 2000, alors que le permis A était au cœur des relations économiques et sociales entre la Confédération et les pays européens pourvoyeurs de main-d'œuvre.

L'œuvre documentaire de Claude Goretta et d'Alexander J. Seiler s'inscrit dans la première moitié des années 1960, en plein boom de l'économie helvétique, à une époque de recrutement massif de travailleurs·euses étrangers·ères. Dès 1948, le Gouvernement suisse avait conclu un premier accord avec l'Italie, principale source d'approvisionnement, pour en signer un deuxième avec l'Espagne de Franco en 1961. L'objectif de cette politique migratoire est de conserver un caractère transitoire et donc réversible à cette immigration dans la crainte d'un retournement conjoncturel. Les travailleurs·euses saisonniers·ères s'avèrent ainsi désigné·e-s en priorité: «L'immigrant idéal ne s'attarde pas.»³³ Menée à la faveur

du plein-emploi, la politique dite de «la porte ouverte» revêt un caractère libéral: toute latitude est donnée aux employeurs de recruter hors des frontières, tandis que les travailleurs·euses italien·ne·s et espagnol·e·s peuvent aisément entrer en Suisse. Néanmoins, dès le début des années 1960, ce modèle d'admission est remis en cause. Il est reproché aux travailleurs·euses étrangers·ères de contribuer à la «surchauffe» de l'économie en occupant des logements et en consommant des biens et des services – c'est là thèse, qui s'avérera infondée, d'un impact inflationniste de l'immigration. Cette perception d'une importante partie de l'opinion s'adosse à l'émergence d'un courant xénophobe. Dès lors, le Conseil fédéral n'aura de cesse de stabiliser, voire de faire diminuer l'immigration à travers diverses mesures de plafonnement. En outre, face à la crainte de perdre un accès privilégié à la main-d'œuvre italienne et de devoir se tourner vers des pays jugés «moins compatibles avec ses traditions politiques, sociales et culturelles»,³⁴ la Suisse est contrainte à des concessions. Or, le processus de négociation de ces mesures d'adaptation pourtant mesurées³⁵ renvoie, selon certains, l'image d'un Conseil fédéral à la botte des autorités italiennes, incapable de faire face à la déferlante extérieure. Le terme d'*Überfremdung* est employé pour caractériser l'influence allogène excessive sur la vie du pays servant de mantra à diverses organisations et associations nationalistes qui exigent de stopper le flux d'immigration. Ce mouvement d'opinion débouche, en juin 1965, sur le dépôt, par le Parti démocratique du canton de Zurich,³⁶ d'une première initiative populaire dite «contre la pénétration étrangère»³⁷ visant à réduire le taux d'étrangers·ères établi·e·s ou en séjour en Suisse à 10 % de la population résidante.

La croissance spectaculaire de la présence étrangère en Suisse depuis l'après-guerre bouleverse le pays et l'idée qu'il se fait de son identité. La situation suscite des attitudes contrastées allant d'une dénonciation pure et simple de la «mainmise extérieure» au désir d'en apprendre davantage sur les raisons de l'exil et sur l'accueil réservé aux nouveaux et nouvelles arrivant·e·s. Depuis Genève, canton marqué par une forte présence de communautés allogènes et par une tradition humanitaire, Claude Goretta est sensible à l'afflux des travailleurs·euses étrangers·ères par ses origines italiennes. Issus d'un élan de solidarité, les documentaires de Goretta et de Seiler semblent poursuivre un double objectif: attester d'une réalité – la vie des saisonniers·ères espagnol·e·s et italien·ne·s en Suisse –, alors peu connue du grand public, et dénoncer le sort qui leur échoit afin de susciter le débat. Si le travail de Goretta, diffusé par la Télévision Suisse Romande, touche un large public, celui de Seiler, à l'ambition formelle évidente, secoue davantage le monde de la critique. Tous deux influencés par ce qu'on appellera le cinéma direct, ils questionnent la capacité du médium à restituer la «vérité» des personnes filmées.³⁸ Soucieux de s'effacer devant leurs sujets, ils s'en remettent à une technique légère³⁹ et ambitionnent une saisie «sur le vif». Ils conçoivent en

outre leur pratique dans une dynamique nourrie d'échanges avec leurs confrères, les individus dont ils dressent le portrait, la critique et le public.

Franco Brusati propose, par le biais de la fiction, un regard transalpin sur la situation des saisonniers·ères en Suisse. Son film est tourné au début des années 1970, dans un contexte tendu entre les deux pays, cristallisé par l'initiative populaire de l'Action nationale «contre l'emprise étrangère».⁴⁰ Lancée par le conseiller national James Schwarzenbach, celle-ci exige de limiter la présence des immigré·e·s à 10 % de la population dans chaque canton, 25 % à Genève, ce qui équivaldrait à provoquer le départ forcé d'environ 350 000 personnes. Donnant lieu à des débats enflammés et à une forte participation, elle n'est rejetée qu'à une faible majorité en juin 1970.⁴¹ Les autorités, qui ont échappé de peu à un séisme politique, s'appuieront sur les effets de la crise économique, occasionnée par le premier choc pétrolier en 1973, pour tenter de stabiliser, voire de réduire temporairement la population étrangère. L'Office fédéral des étrangers se dote alors d'un instrument de contrôle, le Registre central des étrangers, dont l'objectif est de conduire une politique de contingentement global (système des quotas). Alors que l'emploi se contracte d'environ 10 % à l'échelle nationale, le fardeau de l'ajustement est majoritairement reporté sur les travailleurs·euses étrangers·ères temporaires, dont le permis de séjour n'est pas renouvelé.

Brusati connaît bien la Suisse pour avoir notamment étudié à Genève. À travers son expérience, il a été rendu sensible aux conditions de vie parfois indécentes auxquelles sont soumis·es les saisonniers·ères, d'ailleurs souvent dénoncées par la presse italienne, et par cette caisse de résonance qu'offre le système suisse de démocratie directe au discours xénophobe. Quoique teinté de burlesque et traité sous l'angle fictionnel, son film *Pane e cioccolata* (1973)⁴² n'en repose pas moins sur une connaissance précise et documentée de la réalité qu'il évoque à travers une mise en situation et à l'épreuve de son héros. En forçant parfois le trait, la fiction autorise certes un décalage et une universalisation du propos auxquels un traitement documentaire aurait eu davantage de mal à accéder. Si le succès du film est incontestable en Italie, sa diffusion hors de la Péninsule tardera à se produire. La charge critique du propos et sa dimension conflictuelle conduisent-elles les pays d'immigration à exercer une forme de censure? De fait, cette œuvre s'impose à un moment charnière où la réalité du travail saisonnier commence à infuser dans le grand public s'accompagnant d'une lutte de divers collectifs pour la reconnaissance de la dignité et des droits de ces personnes migrantes.

La démarche de Fernand Melgar pour son premier long métrage documentaire, distante de près de vingt ans du film de Brusati, est autre: elle relève d'une quête mémorielle. Il s'agit de rendre justice à l'existence anonyme de ses parents qui ont enduré la «vacuité» de leur expérience suisse de travailleurs·euses étrangers·ères. En se fondant sur des entretiens filmés, sur des reportages d'époque

et sur des photos de famille, Melgar tente de nouer petite et grande histoire. Le documentariste tourne à l'issue de la deuxième grande vague de migration qu'a connue la Suisse après-guerre, s'étendant de 1985 à 1992. Au tarissement des sources d'immigration traditionnelles que sont l'Italie et l'Espagne se substituent la Yougoslavie et le Portugal. Les ressortissant·e·s de ces derniers pays viennent majoritairement occuper en tant que saisonniers·ères des emplois peu qualifiés dans la construction, l'hôtellerie et la restauration. Par ailleurs, dans une perspective de libre circulation des personnes à l'échelle européenne, de pression accrue exercée par ses voisins et de droit international plus contraignant, la Suisse perd certains avantages concurrentiels et s'interroge sur le bien-fondé de sa politique d'immigration, moins à même de répondre aux défis conjoncturels.⁴³ Devant l'avancée de l'intégration européenne et l'inquiétude d'une marginalisation accrue de la Suisse, les autorités soumettent à un référendum populaire l'adhésion à l'Espace économique européen. Cet accord, qui garantit la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes entre les membres signataires, est cependant rejeté le 6 décembre 1992 par 50,3 % de la population suisse et la majorité des cantons. Traduisant une méfiance durable des citoyen·ne·s helvétiques à l'égard de l'influence étrangère, ce refus coïncide par ailleurs avec un net ralentissement de l'activité économique helvétique qui caractérisera l'essentiel de la décennie.

C'est dans ce contexte de morosité, de désenchantement et de perplexité identitaire que tourne Fernand Melgar. Si le statut de saisonnier demeure en vigueur à l'époque, il apparaît de plus en plus comme l'anomalie ou l'anachronisme d'un territoire à part. Réalité certes encore présente, mais marginale, car en 1992 seule une minorité de permis de séjour est délivrée pour des motifs directement économiques. Les saisonniers·ères qu'interroge Melgar font figure d'«ex», de témoins du passé. Les questions qu'adresse *Album de famille* (1993) sont celles d'un fils à ses parents, qui tente de remonter à la source d'une vie laborieuse, tout comme d'un individu à lui-même, Fernand(o) cherchant à définir sa place entre la Suisse et l'Espagne. Melgar ne saisit pas sur le vif l'expérience saisonnière comme l'ont fait ses prédécesseurs Goretta et Seiler, mais il la reconstitue au cœur d'une quête mémorielle. Que peut-on faire en effet de toutes ces années «perdues» et «gâchées» ainsi que l'affirment ses géniteurs? Un film peut-être, une tentative vitale de donner malgré tout du sens à ce pan d'existence qui a profondément marqué deux générations. La démarche est à la fois foncièrement personnelle et pleinement impliquée, dans la mesure où elle exhume et revendique un passé collectif, témoignant avec et pour celles et ceux qui furent privé·e·s de parole.

À travers *Il vento di settembre* (*Le vent de septembre*, 2002),⁴⁴ Alexander J. Seiler renoue, près de quarante ans plus tard, le fil tissé avec *Siamo italiani*. Le temps s'est écoulé, comme l'atteste le passage du noir et blanc à la couleur et le statut

de retraité·e·s de certain·e·s saisonniers·ères jeunes parents dans le premier film. À l'instar de Melgar, quoique pour des motifs moins biographiques, un lien est délibérément tissé entre les générations. Le documentaire, conçu comme un lieu d'écoute et de respect mutuels, permet un accès privilégié à des vies qui, sans lui, seraient restées anonymes. La sortie du film en 2002 correspond à la suppression du statut de saisonnier entérinée par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne.⁴⁵ Tout se passe en effet comme si Seiler, observant à la fois le retour des saisonniers·ères dans leur patrie d'origine et l'existence radicalement différente menée par leurs enfants en Suisse ou en Italie, indiquait qu'une page s'était tournée. L'heure n'est désormais plus à la crainte supposée de la «barque pleine»,⁴⁶ mais à l'emprise accrue du contexte européen et international, dont témoigne notamment l'adhésion de la Suisse à l'ONU en mars 2002,⁴⁷ et aux multiples enjeux que soulève l'intégration par la Suisse des populations étrangères.

Enfin, *Calabria* (2016)⁴⁸ de Pierre-François Sauter, qui s'ouvre sur des images d'archives montrant des saisonniers·ères, sort en salle près de quinze ans après l'abolition du statut. La mémoire que ce documentaire aux allures de fiction tente de raviver est celle d'un mort récemment trépassé, le saisonnier calabrais Francesco Spadea. La démarche ne consiste pas à interroger sa famille et ses proches, mais à emprunter la route inversée de l'exil, celle qui conduit le défunt de la Suisse à sa terre natale. La vie de Spadea est envisagée, investie par les deux employés des pompes funèbres qui transportent son corps, eux-mêmes issus de l'immigration. Le film est un hommage, une sorte d'embaumement dynamique qui témoigne d'une vie doublement disparue.

Quoique réalisées dans des contextes historiques différents par des cinéastes aux origines, aux parcours et aux personnalités fort distinctes, les œuvres qui constituent notre corpus méritent cependant d'être associées dans l'analyse et distinguées des autres productions cinématographiques relatives aux saisonniers·ères en Suisse. Elles s'en démarquent d'abord par une qualité d'observation. Là où, trop souvent, le saisonnier ou la saisonnière n'est qu'un prétexte, une silhouette à peine esquissée, un individu auquel on prête volontiers, à tort, certaines intentions, les films retenus cherchent à le-la faire exister, à interroger sa condition et à lui donner la parole. Chacune des œuvres révèle un patient travail de documentation et une connaissance approfondie de leur sujet. Elles sortent également du lot par leurs partis pris formels, adaptés au sujet fuyant qu'elles ambitionnent de cerner. Rien de linéaire dans leur mise en scène, mais un montage qui permet au spectateur et à la spectatrice de ressentir la brutalité d'une condition, son tragique, tout comme sa dimension évolutive et évanescence. Elles tranchent également, à des degrés certes divers, par leur visée critique, voire subversive, dépourvue toutefois de manichéisme. À travers leur subtil agencement, qu'elles

s'emparent à chaud de destins individuels ou qu'elles les considèrent a posteriori, ces œuvres interrogent une situation que la «majorité compacte»⁴⁹ préférerait ignorer ou, pire encore, considérer comme allant de soi. Enfin, ces films doués d'empathie s'illustrent et se rejoignent dans leur capacité à exposer un ensemble de «motifs», au sens où l'entend Antoine de Baecque, qui permettent de comprendre la condition des saisonniers·ères en Suisse. L'analyse qui va suivre souhaite rendre justice au déploiement de ces éléments.

Travail et argent

Telles sont les causes principales qui poussent au départ des milliers d'hommes et de femmes. La Suisse, dont la plupart des saisonniers·ères ignorent tout, est envisagée comme le pays de la prospérité, comme la promesse d'une existence matériellement plus enviable. Qu'ils et elles s'arrachent à un monde rural dans lequel l'agriculture ne permet pas de vivre dignement ou à un univers urbain où les possibilités économiques s'avèrent insuffisantes, tous et toutes ont en tête le désir d'élever leur niveau de vie et de subvenir aux besoins de leur famille. «Gagner un morceau de pain», voilà l'antienne de ces émigré·e·s, comme en témoigne notamment le documentaire *Siamo italiani*⁵⁰ réalisé par Alexander J. Seiler en 1964.

Rarement de gaîté de cœur, ces personnes modestes quittent leur patrie en faisant le pari d'une promotion. Bien souvent, le projet de se rendre en Suisse n'est qu'accessoire, c'est la quête de l'embauche et d'une rémunération à la clé qui importe. Ainsi que le confie Fernando Melgar à son fils dans *Album de famille*,⁵¹ le documentaire que ce dernier consacre à l'expérience migratoire de ses parents: «Je n'avais pas l'idée d'aller en Suisse. [...] J'avais une famille à entretenir et je devais trouver du travail, où que ce soit. Chez nous, on gagnait une misère.» Un ami lui suggère qu'avec son permis de conduire, il peut aisément devenir chauffeur-livreur en Suisse. Après quelques semaines dans ce pays qu'il situe aux antipodes culturels du sien, il se rend compte qu'il est en mesure de «s'acheter beaucoup de choses mais pas l'allégresse. [...] La première année fut horrible.» Amer, il constate que les entreprises helvétiques profitaient bien souvent des ouvriers·ères spécialisé·e·s en les sous-payant. Au sujet de cette main-d'œuvre étrangère corvéable à merci, il ajoute: «Ils nous préféraient parce qu'on allait uniquement travailler, on ne discutait pas ni ne faisait de politique. [...] On ne faisait que travailler, travailler.» Et sa femme Florinda de corroborer: «On venait uniquement travailler, comme des ânes auxquels on met des œillères et qui font tourner la noria.» Dans le regard rétrospectif qu'il et elle portent depuis leur retraite andalouse sur ces «vingt-sept années vides» passées loin de chez eux, ces émi-

gré·e·s reconnaissent cependant que le pays les a changé·e·s, quoique guère pour le mieux: «On est devenu·e·s matérialistes. On avait pris les habitudes de la Suisse. [...] C'était chacun pour soi. Nous appelions ça le *virus suisse*.»⁵²

De fait, le point de vue qui est porté sur ces saisonniers·ères, de retour au pays à l'occasion des grandes vacances ou définitivement, est souvent le même. Leurs compatriotes les appellent désormais «les Suisses», notamment parce qu'ils et elles pensent qu'ils·elles ont «gagné une fortune», ainsi qu'en témoigne le natif d'Acquarica del Capo (Pouilles) Marco Scupola dans le documentaire *Il vento di settembre* (2002)⁵³ d'Alexander J. Seiler. Qu'ils·elles le veuillent ou non, l'éloignement géographique, doublé d'une transformation économique et culturelle, s'accompagne généralement d'un déplacement social. L'épargne accumulée à travers une rude vie de labeur leur permet de se construire une maison au pays et de vivre au-dessus des moyens de leurs proches restés sur place. «Je suis allé en Suisse pour travailler, j'y ai travaillé nuit et jour, je n'ai pris aucun bon temps. C'est grâce à la Suisse que j'ai pu me construire une maison, confie Marco Scupola. Trois en fait, grâce à Dieu. Mais ceux qui sont restés ici ont plus gagné que nous: ils sont restés avec leur famille, alors que nous sommes demeurés seuls des années à nous sacrifier.»⁵⁴ Certain·e·s se montrent toutefois plus nuancé·e·s, à l'instar de Carlo Olimpio, qui a épousé une Suisseuse avant de repartir s'installer dans les Pouilles. Son cœur et son identité balance entre l'Italie et la Suisse. Il doit notamment à cette dernière l'apprentissage du métier de métallurgiste et la possibilité de l'exercer ensuite dans son pays d'origine.

Dans la comédie dramatique *Pane e cioccolata* (1973)⁵⁵ réalisée par Franco Brusati, le personnage de Giovanni Garofoli, saisonnier, puis clandestin, dans une Suisse hautement inhospitalière, n'a d'autre raison que la quête d'un travail et d'argent à même de faire vivre sa famille restée dans la région romaine. Ballotté d'un emploi précaire à un autre, il ambitionne la fortune qui ne cesse de lui échapper. À l'essai en tant que serveur dans un restaurant ironiquement appelé Beau Rivage, il perd la place qu'il convoite pour «trouble à l'ordre public», après avoir uriné contre un parapet. Sa déconfiture fait l'affaire d'un immigré turc plus docile qui, d'après Nino, «travaillerait même si on lui coupait les mains».⁵⁶ Cette Suisse pudibonde et xénophobe, exploitant une main-d'œuvre étrangère dont elle se refuse à considérer l'humanité, ne lui sourit guère. Il cherche à rebondir en se rapprochant d'un compatriote millionnaire qui s'est réfugié de l'autre côté des Alpes pour échapper au fisc italien. Entrer au service du *Dottore* équivaldrait à obtenir une autorisation de séjour. Dans une scène inspirée par la *commedia dell'arte*, mis au défi par son futur patron, il tente de lui remettre l'indemnité de licenciement qu'il vient de toucher. Car «c'est avec de l'argent qu'on fait de l'argent» affirme avec morgue le nanti. Or, Nino a cousu son précieux pécule dans la doublure de son caleçon – l'endroit le plus sûr qu'il connaît, assure-t-il.

Cette pantalonnade face au puissant ne saurait mieux exprimer symboliquement ce qu'il en coûte de gagner sa croûte lorsque l'on est un travailleur immigré sans ressources: autant de contorsions humiliantes et de gesticulations confinant à l'absurde. Jusqu'où est-on prêt à aller pour se tenir à l'abri du besoin?

Langue et musique

Dans le documentaire *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (1963)⁵⁷ réalisé par Claude Goretta, une voix off précise que les travailleurs·euses espagnol·e-s débarquant à la gare Cornavin s'avèrent «doublement étrangers: par le passeport et par l'isolement».⁵⁸ Or, cette mise à distance tient beaucoup à la langue, barrière parfois infranchissable qui sépare les autochtones des immigré·e-s. S'ils·elles n'en possèdent pas au préalable quelques rudiments, peu d'occasions leur sont données de l'apprendre. Au travail, sur les chantiers, dans l'industrie ou l'hôtellerie, c'est souvent l'italien qui domine, tandis que rares sont les associations culturelles qui facilitent l'acculturation, quand ce ne sont pas le temps libre ou le cursus scolaire qui font défaut.⁵⁹ *Siamo italiani* le rappelle, les 500 000 Italien·ne·s qui travaillent en Suisse sont généralement perçu·e-s comme un «problème», «isolés qu'ils se retrouvent derrière la barrière d'une autre langue».⁶⁰

Fernando Melgar signale qu'il débarqua avec sa valise le 16 mars 1963 dans «un pays entièrement neuf: la mentalité, les gens, le climat, la langue», tout était à l'opposé de ce qu'il venait de quitter, souffrant dès lors «énormément de la solitude». Si la venue de sa famille, initialement dans la clandestinité des enfants, atténue quelque peu ce sentiment, le fossé avec la population locale ne se comble pas pour autant: «Les Suisses ne nous saluaient pas; nous étions ignorés.» Ils n'étaient pourtant «pas méchants», concède Florinda, «mais ils pensaient qu'on était inférieurs». D'ailleurs, ajoute son mari, revenant sur les épreuves subies par ses enfants: «Les petits Suisses de Chavannes-près-Renens vous crachaient dessus et vous jetaient des pierres parce que vous parliez espagnol, mais cela a duré peu de temps car vous avez vite appris le français.»⁶¹ Pris en charge par la scolarité, l'apprentissage de la langue favorise l'intégration de la deuxième génération, tandis que les parents se sentent toujours en décalage, en terre étrangère. Florinda et Fernando se montrent d'ailleurs intransigeants sur la préservation de leur culture. À la maison, le castillan prévaut: c'est une fierté, une dignité à défendre. La langue ne se limite certainement pas à un simple véhicule de communication, elle joue le rôle de marqueur identitaire, d'autant plus précieux qu'il se voit menacé par l'influence étrangère.

Les ex-saisonniers·ères qui ont fait le choix de retourner vivre chez eux·elles après une vie de labeur ne cachent pas les difficultés rencontrées dans l'appren-

tissage du français ou du suisse-allemand. En faisant l'effort de s'exprimer dans la langue du pays hôte, leur fort accent étranger les expose à l'ostracisme.

Pane e cioccolata constitue une puissante illustration de cette réalité. Tout au long de son infortuné parcours en Suisse, Nino ne cesse de se parler, voire de s'admonester en italien, comme pour se sentir moins cruellement seul. Dans cette Helvétie qui n'a de la carte postale que les apparences – pelouses parfaitement tondues, monts majestueux, quiétude édénique, victuailles en abondance –, il ne peut être compris que par lui-même ou, incidemment, par certain·e·s autres immigré·e·s. La séparation d'avec le «petit peuple des seigneurs» demeure hermétique, à l'image de la scène d'ouverture où l'enfant de Weggis ne lui renvoie pas la balle qu'il lui a pourtant aimablement adressée ou de cette indigène revêche qui se refuse à lui parler. Dans un geste désespéré, Nino ira, en fin de course, jusqu'à se teindre les cheveux en blond pour chercher à «en être», reprenant à son compte les propos de comptoir racistes tenus par des Suisses contre les joueurs de la fameuse Squadra azzurra: «*Die Italiener, immer die Gleichen [...] Schweinehunde!*»⁶² Cette usurpation identitaire ne tient cependant pas la route – elle lui renvoie l'image insoutenable d'un être qui se serait renié dans l'espoir de se fondre dans le paysage.

La langue est donc une douleur lorsqu'elle empêche d'être compris et accepté, lorsqu'elle trahit l'altérité, lorsqu'elle accuse l'isolement. La blessure se ravive volontiers à l'écoute des paroles d'une musique qui exprime le mal du pays. Dans *Pane e cioccolata*, les airs d'une Italie lointaine que certain·e·s immigré·e·s tentent de faire revivre prennent souvent un tour insupportable aux oreilles de Nino: «*O sole mio*»; «Il suffit d'un brin de soleil, il nous reste encore la mer, une fille contre son cœur, une chanson à chanter»; «Odeur de brume, odeur de Lombardie, un mot, un geste, un sourire, vous êtes le soleil de ma vie»; «Bonjour à toi, dring, dring, dring. Pour toi le réveil vient de sonner. Tchin, tchin, tchin, à ta santé! Ce nouveau jour, plein de promesses, t'apportera bonheur et richesse»,⁶³ entonnent divers mariachis transalpins. Autant de clichés, de sérénades sirupeuses, de mensonges nostalgiques d'une Italie de pacotille dont le protagoniste aimerait se défaire, sachant pertinemment pourquoi il a été contraint à l'exil. Rien de plus caustique que ces paroles creuses en pareil contexte. Parce qu'il s'en est allé durablement, l'émigré n'est désormais plus «ni d'ici ni de là-bas», ou alors, dans le meilleur des cas, «moitié-moitié». ⁶⁴ Il est tirillé et subit des sentiments contradictoires: culpabilité d'être parti, difficulté, voire incapacité à revenir.

La musique occupe une place centrale dans les films consacrés aux saisonnier·ère·s en Suisse, sans prendre systématiquement une tonalité sombre. Elle constitue également le viatique spirituel des migrant·e·s, à l'exemple de ces majestueux accords de guitare andalouse qui ponctuent le film de Goretta. C'est

alors une manière de demeurer en lien avec la patrie, de faire corps, de commuer le temps d'un morceau entre compatriotes issus d'horizons fort distincts – Andalousie, Castille, Catalogne, Pays valencien... Ils et elles forment ainsi, du moins aux yeux de Claude Richoz, le journaliste qui les interroge, «une véritable colonie».⁶⁵ La musique emplît les rares lieux où ces hommes (en grande majorité) se retrouvent entre eux, le week-end, pour se tenir compagnie.

Siamo italiani laisse penser que les Italien·ne·s, issus d'une immigration plus ancienne, sont à cet égard un peu mieux lotis que les autres travailleurs étrangers. Ils et elles fréquentent des associations de compatriotes, des fêtes foraines, voire des clubs de strip-tease où il leur arrive de côtoyer la population locale. La musique évoque et cherche conjointement à faire oublier le malheur de l'expatriation. Tout comme l'alcool, elle permet d'atténuer la misère affective, les humiliations quotidiennes, quand elle ne les réveille pas brutalement. C'est ce que clame Nino avec rage: «On passe notre vie à nous faire baiser avec la guitare et la mandoline [...] et on continue à chanter! Ce n'est pas en chantant que ça ira mieux! Il faut arrêter de chanter pour oublier!»⁶⁶

Logement

Les films consacrés à la situation des saisonniers·ères en Suisse identifient le logement comme l'un des problèmes majeurs. Outre la tension structurelle propre au marché immobilier des villes helvétiques, il y a dans cet enjeu une dimension hautement symbolique: loger dignement des étrangers·ères que l'on souhaite de passage reviendrait en effet à leur accorder une véritable place. Dès lors, une bonne partie des difficultés liées à l'«accueil» de ces derniers·ères se joue dans leur capacité à habiter en Suisse. Le fait qu'ils et elles ne puissent y résider plus de neuf mois consécutifs par année sans devoir retourner dans leur pays durant trois mois et qu'ils-elles ne puissent prétendre ni au regroupement familial ni à conclure un bail à loyer témoigne d'une sévère discrimination. Se loger pour les saisonniers·ères, outre l'obstacle économique que cela suppose – certains logeurs n'hésitant pas à gonfler les prix sur le dos de cette population fragilisée – est une épreuve au quotidien dont toutes et tous peuvent témoigner.

Siamo italiani rend compte avec acuité du problème – des familles entières à la merci de la police des étrangers et du renouvellement arbitraire d'un contrat de travail, s'entassant dans des appartements exigus au confort inexistant. En outre, le film donne à voir de nombreuses petites annonces publiées dans la presse qui précisent qu'on «ne loue pas aux étrangers», tandis que les baraquements mis à la disposition des entrepreneurs par la Confédération pour y caser la main-d'œuvre saisonnière s'apparentent, architecturalement tout au moins, à des camps de pri-

sonniers. «Où va-t-on se loger?» interroge la voix off du documentaire de Claude Goretta. «On couchera parfois à plusieurs dans un local étroit avant de trouver mieux dans un pays prospère où le logement demeure malgré cela le problème de la majorité.» Et le reportage de préciser: «Ils habitent de véritables colonies dans des endroits où personne ne soupçonne qu'ils habitent, à l'écart des grandes routes, derrière les usines, loin dans la campagne. Il faut souvent bien chercher pour les trouver et leur rendre visite. [...] Le pavillon s'abrite au pied des grandes constructions où s'édifient des appartements qu'ils n'habiteront pas. [...] Dans les pavillons, parfois on ne trouve que des hommes, par centaines, presque tous sont mariés et pères de famille, séparés de leurs femmes et de leurs enfants. Cette place qu'ils occupent à la table de la cantine, c'est une place vide à leur foyer, à la table de famille, quelque part en Espagne ou en Italie.»⁶⁷

Cruauté du sort ainsi que le laisse entendre un saisonnier de *Siamo italiani*: «On ne peut pas dormir dans les maisons que pourtant nous construisons.» Ce constat en rejoint un autre, largement formulé: «On veut de nos bras, mais pas de nous.» L'inscription de ces individus dans l'espace territorial et social se doit d'être la plus discrète possible. Ils sont tolérés en tant que force de travail au service de l'économie helvétique, plus rarement en qualité d'êtres humains. D'ailleurs, sous l'angle du logement, nombre d'entre eux comparent leur situation à celle d'animaux: «Là où ils mettent leurs vaches, c'est là qu'il nous faut vivre. [...] Beaucoup parmi nous sont logés comme des bêtes, et non pas comme des hommes. Mais nous n'avons pas le choix.»⁶⁸ «Nous avons logé avec les souris.»⁶⁹

Ce traitement indigne recoupe le témoignage des parents de Fernand Melgar dont les enfants, initialement clandestins, sont tenus de se cacher sous le lit dès qu'on sonne à la porte de l'appartement. Parmi les mesures discriminatoires subies par les saisonniers·ères, l'interdiction du regroupement familial apparaît comme la plus choquante et cruelle, donnant lieu à la problématique massive de ce que l'on appellera «les enfants du placard».⁷⁰ *Pane e cioccolata* l'illustre sans détour à travers la figure de Grigory, le fils d'Elena, une exilée politique grecque qui se prend d'affection pour Nino. La clandestinité de cet enfant, éveillé et talentueux, l'empêche non seulement de fréquenter l'école, mais de quitter son refuge, passant une partie de son temps caché dans une armoire à habits. Lorsque Nino le découvre accidentellement, il déclare à sa mère: «Si vous saviez combien j'en ai vu des comme le vôtre. Il y a plus de gamins dans les armoires des immigrés que de vers à bois.»⁷¹

Dans son combat incessant pour se ménager, comme il le clame, «une petite place pour un homme qui ne trouve sa place nulle part», Nino change sans cesse de domicile: chambre miteuse partagée avec un immigré turc en concurrence avec lui pour un poste de serveur, passage par les baraques où il retrouve un semblant de fraternité, séjour secret chez son amie Elena pour échouer, comble de

la déchéance, dans un poulailler investi par des compatriotes clandestins. Malgré la bonne figure affichée en permanence par l'antihéros, l'humiliation est si forte qu'elle semble s'accompagner d'une perte d'identité. Il n'est pas en mesure de répondre à la question «tu es qui toi?» qu'il adresse à son tour à ses compagnons d'infortune, résolument animalisés. Le gourbi où ces derniers ont élu domicile ne leur permet même pas de se tenir debout. Dans une séquence à l'humour grinçant, l'un des réprouvés se félicite: «Heureusement qu'on est une race de petits!»⁷² La petite communauté de damnés observe derrière un grillage les enfants, blonds comme les blés, de leur patron helvète s'ébattre dans une nature idyllique – celle d'une Suisse nantie à laquelle le seul accès qui leur soit permis est de l'ordre du fantasme ou du mythe. Le fossé entre ces deux mondes s'avère infranchissable. Au tréfonds de la hiérarchie des immigrés, ces pauvres hères privés de tout droit végètent en détenus, couverts de plumes tels des repris de justice du Far West. En forçant ainsi le trait, le réalisateur Franco Brusati métaphorise puissamment la condition d'individus réduits au rang de bêtes de somme.

Xénophobie

La haine de l'étranger·ère s'avère une constante dans le regard porté sur les saisonniers·ères en Suisse dont le processus d'animalisation constitue un exemple frappant. Cette appréhension biaisée repose notamment sur une méconnaissance aiguë de ces travailleurs·euses immigré·e·s que l'ensemble des films considérés souhaiterait atténuer. «L'Espagnol, vous le croisez chaque jour dans la rue, mais on ne sait pas comment il vit. [...] Si l'on se donnait la peine, on verrait en lui autre chose qu'un travailleur étranger qu'on ne connaît pas, autre chose que le visage anonyme d'un passant, mais le visage d'un proche qui, lui aussi, doit vivre ici sa vie»,⁷³ plaide *Saisonniers d'Espagne*.

Les préjugés ont toutefois la vie dure. Dans une séquence d'une impressionnante efficacité formelle, *Siamo italiani* superpose la bande-son d'un micro-trottoir aux propos xénophobes tenus par des citoyens suisses anonymes aux images montrant des ouvriers italiens investissant la ville. Formant le chœur de la haine ordinaire – d'autant plus vive qu'elle est tapie dans l'ombre – ces voix sont sans appel: «Huit Suisses font moins de chahut que deux Italiens. [...] On a l'impression que c'est nous les étrangers. [...] Ils jettent les ordures partout où ils vont. Ils sont un danger pour la Suisse. Ils consomment trop, ils ont de grands salaires, ils veulent tout avoir. Chez Migros, un Italien a acheté 27 plaques de chocolat. Il y en a des centaines comme lui. [...] Des prétentions incroyables. [...] Il y en a trop, ça pullule. [...] Peut-être apprendront-ils ce qu'est l'ordre. [...] Ils se jettent sur les femmes suisses. [...] Courir les femmes, là ils sont forts! [...] Des loge-

ments bon marché, c'est tout ce qu'ils veulent. À six dans une pièce, peu leur importe. C'est du bétail, quoi! [...] Leur langue est plus bruyante que la nôtre. [...] Trois ou quatre ans d'école, voilà pourquoi ils sont tous bêtes comme la Lune. Tous! [...] Ils ont de beaux appartements! [...] Pour les installer, on nous met à la porte.»⁷⁴

Ces témoignages venimeux et pleins de rancœur à l'égard de celles et ceux qui sont venu·e·s travailler «chez nous» déversent une pluie d'angoisses et de poncifs propres au discours xénophobe: peur d'autrui, crainte du déclassement social et de l'envahissement, infériorisation délibérée de l'étranger·ère en l'associant à la saleté, à la bêtise et à l'animalité, dénonciation du danger irréversible que ce dernier fait courir au pays, crainte d'une sexualité débordante, d'une langue exubérante, d'un excès perçu comme une lame de fond menaçant d'emporter un mode de vie et, plus largement, une identité que l'on souhaiterait intangible.

Heurté·e·s par ces réactions d'autant plus méprisantes qu'elles s'adressent à de nouveaux venu·e·s, autrement dit à de parfait·e·s inconnu·e·s, les saisonniers·ères en conçoivent une blessure souvent indélébile. Fernando Melgar l'exprime à sa manière, dans une généralisation qui répond à l'humiliation ressentie: «Seule la main-d'œuvre intéressait les Suisses, pas la famille. Pas de famille, pas de complication! Ils ne savaient pas qu'on était des êtres humains.» Sa femme rappelle, quant à elle, l'initiative de James Schwarzenbach dite «contre l'emprise étrangère» comme un point de non-retour, une «blessure au cœur des étrangers». «Je me sentais dans un nid de vipères. [...] Je me suis dit: ce n'est pas mon pays. Mon cœur s'est refroidi. Je suis devenue méfiante, égoïste. Je n'ai fait qu'économiser. Je ne pensais qu'à rentrer, rentrer, rentrer.»⁷⁵

Si cette perception du pays hôte et le désir farouche de le quitter ne concernent certes pas l'ensemble des saisonniers·ères, très rares sont ceux et celles qui n'ont pas fait face à des accès de xénophobie, qui n'ont pas éprouvé au quotidien et dans leur chair d'être considéré·e·s comme des étrangers·ères inassimilables. Que ce soit dans leurs relations avec les institutions ou dans leurs interactions quotidiennes, tout concourt à donner un caractère naturel à leur statut inférieur. Cette vexation permanente débute d'ailleurs pour la plupart d'entre eux·elles par la fameuse visite sanitaire imposée à l'entrée en Suisse. En les astreignant à un relevé d'empreintes digitales, à une radiographie des poumons, au fait de devoir se dévêtir, formant de longues files d'attente strictement disciplinées, quel message le pays d'«accueil» leur adresse-t-il? Assurément, pas celui d'individus de plein droit, mais d'une population malléable selon des exigences qui leur échappent, définies en haut lieu. Florinda commente: «On nous mettait en file, nous les femmes, le corps à moitié nu. J'étais impressionnée car ça me faisait penser aux camps allemands.»⁷⁶

Saisonnier·ère en Suisse: une identité furtive

Le regard cinématographique porté sur les saisonniers·ères en Suisse saisit le vécu et la mémoire de celles et ceux qui sont soumis·es à ce statut. La plupart des discriminations dont ils et elles et ils font l'objet ne sont pas seulement évoquées, mais exposées de sorte à faire partager l'expérience d'un·e autre et à toucher le spectateur et la spectatrice. En effet, à travers les motifs dont il a été question, les films tentent de restituer la condition immigrée de manière sensible, dans un souci d'incarnation. Or, cette dimension s'avère trop souvent niée s'agissant d'une population exploitée, en butte à la xénophobie, logée dans des conditions indécentes, soumise à une pression permanente des patrons, séparée de la cellule familiale ou courant le risque de la clandestinité, enfin constamment menacée d'un renvoi au pays. Dans la logique du système de rotation auquel ils et elles sont soumis·es, les saisonniers·ères semblent se réduire à un seul usage: «Ils ne sont pas nés. Ils ne sont pas élevés. Ils ne vieillissent pas, ils ne se fatiguent pas, ils ne meurent pas. Ils ont une fonction unique: travailler.»⁷⁷ De ce point de vue, ce ne sont ni des hommes ni des femmes, mais des «amortisseurs conjoncturels».⁷⁸ Les conditions de séjour drastiques qui leur sont imposées visent à les contrôler et à les réduire à l'invisibilité, voire à l'inexistence.⁷⁹ Or, envisagé comme une pratique de révélation, le cinéma contribue, au contraire, à les extraire de l'ombre et à substituer un nom et un visage à leur force de travail.

La figure du saisonnier et de la saisonnière en Suisse demeure cependant une énigme, une réalité dissimulée, ainsi qu'en témoigne avec délicatesse *Calabria*,⁸⁰ le film documentaire de Pierre-François Sauter. S'ouvrant sur des images d'archives qui dépeignent la trajectoire des saisonniers en Suisse dans les années 1960 – arrivée en gare, déchargement des valises, sociabilité dans les baraquements, coups de pioche et de marteaux-piqueurs sur les chantiers, nostalgie des femmes et du pays –, il constitue un hommage à ceux qui ont consenti à d'immenses sacrifices dans l'espoir d'une vie meilleure. *Calabria* fait référence à la région d'origine d'un ex-saisonnier italien, Francesco Spadea, dont la dépouille est prise en charge par les pompes funèbres depuis Lausanne jusqu'à son village natal de Gasperina. À travers un dispositif technique et narratif ingénieux, le réalisateur parvient à métaphoriser avec une intensité remarquable la condition des travailleurs immigrés: tout en se déroband au regard, le saisonnier est de presque tous les plans. Francesco Spadea n'est plus, il est corps en bière, trace de ce qu'il fut. À l'image de la plupart de ses congénères dans la mémoire collective, il fait figure de sans-voix. Son souvenir est néanmoins porté par d'autres acteurs, bien vivants, eux. Ce sont les employés des pompes funèbres qui le conduisent à bon port: José Russo Baião et Jovan Nikolić. Tous deux travailleurs issus de l'immigration, l'un portugais, l'autre serbe, ils charrient l'exil que Jovan, musicien tzi-

gane émérite, chante à plusieurs reprises. L'essentiel du film se déroule dans l'habitable de la voiture funéraire, composant un voyage essentiellement intérieur. Parvenus en Calabre, dans un paysage à la douceur virgilienne, José glisse à son compère: «C'est beau. Comment tu peux partir d'une région aussi belle? Comment t'arrives pas à gagner ta vie ici?»⁸¹ La question reste en suspens et imprègne la sobre cérémonie d'ensevelissement qui suit.

Lire la trajectoire des saisonniers·ères en Suisse à travers le médium cinématographique nous rend attentifs à plusieurs dimensions. L'ostracisme dont cette population fait les frais, loin de se cantonner au lexique d'une circulaire administrative, s'inscrit dans le parcours d'individus dont nous partageons le sort le temps d'une projection. À ce titre, le cinéma constitue un instrument de saisie émotionnelle d'une réalité largement ignorée. Il s'agit bien, ainsi que l'énonçait Marc Ferro, de restituer à la société l'histoire dont les instances dirigeantes l'ont privée. Le caractère négligé, voire occulté du sujet, ne peut en effet être mis en doute. Les films considérés prennent en charge le ressenti et le point de vue d'individus marginalisés, ouvrant l'horizon d'une connaissance plus riche de notre temps. Le «travail historique» à l'œuvre se manifeste également sur d'autres plans. Foncièrement critiques, ces films tendent, à travers l'invention d'une forme, un miroir à la société susceptible de questionner les représentations dominantes et de faire émerger un débat d'opinion. En outre, ils permettent de rendre intelligible un enjeu complexe lié à un état historique de la société. Enfin, en «embaumant le réel»,⁸² pour reprendre l'heureuse expression d'Antoine de Baecque, ils constituent une source documentaire potentielle susceptible d'interprétation.

À l'issue de cette recherche, l'expérience vitale des saisonniers·ères apparaît d'autant plus précieuse qu'elle est indécise, fragile et occultée – pas de solidarité de condition, pas d'associations d'ancien·ne·s saisonniers·ères. Tout se doit d'être temporaire et à pas feutrés: pour le pays «hôte» qui réclame des bras, mais nie les hommes et les femmes; pour les immigré·e·s eux-mêmes qui se doivent de faire profil bas. En arrivant, ces derniers·ères n'envisagent que deux horizons: le retour au pays après avoir suffisamment gagné leur vie ou l'installation durable en Suisse, condition d'accès à un véritable droit de cité.

Aussi l'identité des saisonniers·ères dans la Confédération helvétique est-elle nécessairement fuyante, au mieux un passage, un sillage, plus souvent un vide. Pas moyen pour eux et elles de se reconnaître dans ce statut temporaire qui constitue une étape, jamais un aboutissement – son caractère dégradant incitant à le cacher. De fait, personne ne s'en revendique. À la limite, on le perçoit comme un mal nécessaire, le premier pas en direction d'un autre destin. En effet, «le migrant désire vivre. Ce n'est pas la seule misère qui le force à émigrer. Par son effort individuel, il essaie de créer une dynamique absente du milieu où il est né.»⁸³

Lorsque Giovanni Garofoli se frappe la tête, de rage et de désespoir, contre un miroir, symbole de l'illusion, c'est aussi parce qu'il ressent l'échec cuisant d'une entreprise qu'il n'a cessé, en vain, d'échafauder. Rentrer au pays, les bras ballants, constituerait toutefois une humiliation encore supérieure à celle qu'il subit, jour après jour, dans cette Suisse hostile.

Comme tout migrant·e parti·e en quête d'une existence nouvelle, l'impulsion du départ s'accompagne, chez le saisonnier et la saisonnière, d'une mue irréversible: il·elle n'est déjà plus d'ici et ne sera jamais entièrement de là-bas. Sans doute est-ce, quoique dans une moindre mesure, l'expérience que tout être humain accomplit à l'épreuve du temps: ne cesser de devenir autre que celui qu'il a été. Cependant l'exilé·e ajoute le dépaysement à l'œuvre irrévocable du temps. En tant qu'art du mouvement vital, forme du déploiement temporel et outil critique, le cinéma des auteurs considérés excelle à investir cette identité fugace.

Zusammenfassung

Saisonniers in der Schweiz. Ein filmischer Blick

Ziel des Filmzyklus *Saisonniers in der Schweiz*, gezeigt in Genf 2019, war es, den Status und die Lebensbedingungen der Saisonarbeitenden in der Schweiz der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts zu beleuchten. Bisher ist noch kein gross angelegter Versuch unternommen worden, deren Erfahrungen filmgeschichtlich aufzuarbeiten. Der Beitrag begründet zunächst die Berechtigung, Filme als historische Quellen zu nutzen, und geht dann auf sechs Werke näher ein: *Pour vivre ici / Saisonniers d'Espagne* (1963) von Claude Goretta, *Siamo Italiani* (1964) von Alexander J. Seiler, June Kovac und Rob Gnant, *Pane e cioccolata* (1974) von Franco Brusati, *Album de famille* (1993) von Fernand Melgar, *Septemberwind* (2002) von Alexander J. Seiler und *Calabria* (2016) von Pierre-François Sauter. Es entsteht ein Panorama, das durch die Umkehrung der Perspektive, das empathische Einfangen des Blickwinkels der Saisonarbeitenden, eine Beobachtung und kritische Reflexion über einen längeren Zeitraum hinweg ermöglicht. Zwar unterscheiden sich die Filme in ihrem historischen Kontext, in formalen Aspekten sowie in Herkunft, Werdegang und Persönlichkeit ihrer Autorinnen und Autoren. Ihnen gemeinsam ist jedoch eine Reihe von wichtigen Themen: Arbeit und Geld, Sprache, Musik und Kultur, Unterkunft, Fremdenfeindlichkeit. Als Kunst der vitalen Bewegung und der Gestaltung der Erinnerung eignet sich das Werk dieser Filmschaffenden hervorragend, die flüchtige Identität der ausländischen ArbeiterInnen zu erfassen.

(Übersetzung: Karin Vogt)

Notes

- 1 Créé à Genève en 2005 à l'initiative de chercheuses et de chercheurs en sciences humaines, l'Atelier interdisciplinaire de recherche (AIR) a pour objectif la divulgation de connaissances scientifiques auprès du grand public. Travaillant prioritairement depuis une dizaine d'années sur les usages publics du passé (ex-Yougoslavie, Allemagne, Espagne, Suisse), l'AIR a organisé des conférences, des projections de films, des expositions, des visites guidées et coordonné plusieurs publications. Voir www.interdisciplinaire.ch.
- 2 http://rosabrux.org/wp-content/uploads/2020/05/DOSSIER_PRESENTATION_EXPO_SAI-SONNIERES_web.pdf (4. 8. 2022).
- 3 Voir https://conseil-municipal.geneve.ch/no_cache/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/891-167e (4. 8. 2022).
- 4 Signalons le dossier «Cinéma et migrations» de la revue *Décadrages*, en particulier l'article de Marthe Porret, «Entre esthétisme et militantisme. La figure du saisonnier dans le nouveau cinéma suisse», *Décadrages* 14 (2009), 28–38; citons également le festival de films «Migrations d'hier et d'aujourd'hui» qui s'est tenu aux Cinémas du Grütli, à Genève (31. 10.–4. 11. 2014), à l'initiative du Centre de contact Suisses-immigrés. Il présentait six films en rapport avec le contexte helvétique.
- 5 Pour une chronologie détaillée de l'évolution du statut de saisonnier en Suisse, voir Charles Magnin, Vanessa Merminod, Rosa Brux (éd.), *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*, Genève, Archives contestataires, Collège du travail, Rosa Brux, 2019.
- 6 En référence au film documentaire d'Alex Mayenfisch, *Saisonniers en Suisse. Une vie à la dure*, CH, 2003, 54', Télévision Suisse Romande.
- 7 Selon l'expression de Delia Castelnuovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978.
- 8 Si une solidarité exista, rappelés qu'elle fut principalement le fait des rapports intracommunautaires des travailleurs·euses étrangers·ères – les organisations syndicales suisses ayant plutôt, du moins dans un premier temps, cherché à limiter la présence des ouvriers·ères étrangers·ères en Suisse et à défendre la préférence nationale. Les luttes pour l'abolition du statut de saisonnier ne s'expriment qu'à partir des années 1970, sous l'impulsion initiale des associations de l'émigration italienne. De fait, les mobilisations de la société civile en faveur des immigré·e·s n'ont jamais été en mesure d'infléchir de façon déterminante la politique d'immigration. L'initiative fédérale «Être solidaires» exigeant l'abolition du permis A et une politique plus ouverte envers les immigré·e·s sera sèchement rejetée en 1981. À la suite de cet échec, les adversaires du permis A privilégient la défense individuelle des saisonniers·ères (conditions de travail, logement, scolarisation des enfants clandestins). Voir Étienne Piguet, *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*, Lausanne 2013, 39–41 et 67.
- 9 Zoé Protat, «Reconstruire le temps, ressentir l'histoire», *Ciné-Bulles* 27/2 (2009), 40–49.
- 10 Cité par René Prédal, *La critique de cinéma*, Paris 2004, 50.
- 11 Marc Ferro, «Le film, une contre-analyse de la société?», *Annales ESC* 1 (1973), 111.
- 12 *Ibid.*
- 13 Marc Ferro «Société du XX^e siècle et histoire cinématographique», *Annales ESC* 3 (1968), 581.
- 14 Marc Ferro, *Cinéma et histoire*, Paris 1995, 4^e de couverture.
- 15 Antoine de Baecque, *Histoire et cinéma*, Paris 2008; *L'Histoire-caméra*, Paris 2008.
- 16 François Albera et al., «Dialogue avec Antoine de Baecque sur L'Histoire-caméra», *1895 Mille huit cent quatre-vingt-quinze* 60 (2010), 9–31, ici 21.
- 17 Dans le cadre de la préparation de notre cycle, nous en avons identifié une trentaine, réalisés entre 1963 et 2016. Nous en avons retenu six pour cet article.
- 18 Préface de Max Frisch au livre d'Alexander J. Seiler, *Siamo italiani – die Italiener. Gespräch mit italienischen Arbeitern in der Schweiz*, Zurich 1965.
- 19 Équivalent britannique de la Nouvelle Vague, ce mouvement naît en février 1956 au National Film Theater de Londres au cours d'une séance de projection au titre éponyme. Un mani-

- feste est alors dévoilé qui dit en substance: «Nos films ont une attitude en commun. Implicite dans cette attitude est notre croyance à la liberté, à l'importance des individus et à la signification du quotidien. En tant que cinéastes nous croyons qu'un film n'est jamais trop personnel. Peu important les dimensions de l'écran. [...] Une attitude veut dire un style. Un style veut dire une attitude.» «Le Free Cinema hier et aujourd'hui», cycle du Ciné-Club universitaire, Genève 1987, voir unige.ch/dife/files/5516/0138/7669/1987_ccu_free_cinema.pdf (4. 6. 2022).
- 20 Entretien avec Michel Boujut, émission *Viva*, Télévision Suisse Romande, 21. 4. 1992, www.youtube.com/watch?v=FZVp35ZuSjA (4. 6. 2022).
- 21 Claude Goretta, *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne*, CH, 1963, NB, 19'. Documentaire diffusé dans le cadre de l'émission *Continents sans visa* de la Télévision Suisse Romande; journaliste: Claude Richoz.
- 22 Émission *Spécial cinéma*, Télévision Suisse Romande, 4. 11. 1980.
- 23 Samuel Flückiger, *Parler métier. Conversations d'atelier avec Alexander J. Seiler*, CH, 2013, Coul., 59'.
- 24 Alexander J. Seiler, June Kovac, Rob Gnant, *Siamo italiani*, CH, 1964, NB, 110'.
- 25 Flückiger (voir note 23).
- 26 Franco Brusati, *Pane e cioccolata*, IT, 1973, Coul., 110'.
- 27 Fernand Melgar, *Album de famille*, CH, 1993, Coul., 54'. Diffusé par la Télévision Suisse Romande dans le cadre de l'émission *Temps Présent* le 24 juillet 1994.
- 28 Pierre-Yves Borgeaud, *Cinéma suisse. Portrait de Fernand Melgar*, CH, 2013, 26', RTS/SRG SSR, www.youtube.com/watch?v=rGz7r-RvAb4 (4. 8. 2022).
- 29 Antoine Duplan, «Fernand Melgar: «Je ne me sens ni trahi ni blessé»», www.letemps.ch/culture/fernand-melgar-ne-me-sens-trahi-blesse (4. 8. 2022).
- 30 Cécile Lecoulter, «Pierre-François Sauter filme Chauderon, New York adore», www.24heures.ch/pierre-francois-sauter-filme-chauderon-new-york-adore-123139499033 (4. 8. 2022).
- 31 Pierre-François Sauter, *Calabria*, CH, 2016, Coul., 117'.
- 32 Laure Cordonier, Faye Corthésy, «Le temps du déplacement. Entretien avec Pierre-François Sauter autour de son film «Calabria» (CH, 2016)», *Décadrages* 34–36 (2016–2017), 259.
- 33 Piguët (voir note 8), 19.
- 34 Selon une circulaire du Département de justice et police datée du 11 janvier 1962, citée par Mauro Cerutti, «La politique migratoire de la Suisse 1945–1970», in Hans Mahnig (dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich 2005, 133. Les «pays éloignés» considérés comme «moins compatibles» sont la Grèce, la Turquie, la Yougoslavie, Malte, Chypre et le Portugal.
- 35 Elles permettront, dès mars 1965, aux travailleurs·euses saisonniers·ères d'obtenir une autorisation de séjour annuelle après avoir travaillé au moins 45 mois en Suisse durant cinq années consécutives et de diminuer le délai d'attente du regroupement familial de 36 à 18 mois.
- 36 Ce parti a été fondé en 1961 à Winterthour par Fritz Meier, futur conseiller national (1977–1991), sous la dénomination de l'Action nationale contre l'emprise étrangère du peuple et de la patrie. L'éditeur et journaliste James Schwarzenbach, élu conseiller national en 1967, en sera la figure de proue jusqu'en 1970.
- 37 www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis89.html (4. 8. 2022).
- 38 Séverine Graff, *Le cinéma-vérité. Films et controverses*, Rennes 2014.
- 39 Dès 1963, la commercialisation par l'ingénieur André Coutant de la caméra portable et silencieuse 16 mm Éclair Coutant (16 NPR) permet aux réalisateur·trice·s de davantage se fondre dans le contexte où ils et elles opèrent. Prévu pour être porté sur l'épaule sans accessoire particulier, l'appareil peut être couplé à un enregistreur portable de type Nagra ou Stellavox permettant la saisie d'un son synchrone.
- 40 www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis93.html (4. 8. 2022).
- 41 Elle sera suivie d'une initiative semblable dite «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse», repoussée plus nettement en octobre 1974. www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis107.html (4. 8. 2022).

- 42 *Pane e cioccolata* (voir note 26).
- 43 En effet, avec une population étrangère bénéficiaire à 75 % d'un permis d'établissement (C) en 1990 – contre 30 % en 1970 – la marge de manœuvre des autorités pour ajuster cette variable à la conjoncture économique, liée à la possibilité de ne pas renouveler certains permis, s'atténue fortement. Voir Piguet (voir note 8), 47.
- 44 Alexander J. Seiler, *Il vento di settembre*, CH, 2002, Coul., 110'.
- 45 www.eda.admin.ch/europa/fr/home/bilaterale-abkommen/ueberblick.html (4. 8. 2022).
- 46 En référence à l'expression «la barque est pleine» attribuée au conseiller fédéral Eduard von Steiger (1881–1962), chef du Département de justice et police, à propos de la capacité d'accueil de la Suisse face à l'afflux de réfugiés juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Le cinéaste suisse Markus Imhoof en fera le titre de son film, *Das Boot ist voll* (1981).
- 47 www.eda.admin.ch/europa/fr/home/bilaterale-abkommen/ueberblick.html (4. 8. 2022).
- 48 *Calabria* (voir note 31).
- 49 Selon l'expression du dramaturge Henrik Ibsen dans sa pièce *Un ennemi du peuple* (1882).
- 50 *Siamo italiani* (voir note 24).
- 51 *Album de famille* (voir note 27).
- 52 *Ibid.*
- 53 *Il vento di settembre* (voir note 44).
- 54 *Ibid.*
- 55 *Pane e cioccolata* (voir note 26).
- 56 *Ibid.*
- 57 *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (voir note 21).
- 58 *Ibid.*
- 59 Premier en date, le tissu associatif italien est assurément le plus dense. Il vise ce double objectif paradoxal de maintenir le lien à la mère patrie et de faciliter l'intégration: «Malgré un contexte social tendu et la xénophobie latente, les immigré·e·s italien·ne·s s'organisent pour construire leur nouvelle vie. D'abord en famille dès l'obtention d'un permis de séjour, ensuite en associations dont la variété est remarquable: culturelle, militaire, sportive, religieuse, politique ou régionale. Entre elles et l'immigré·e, la carte de membre tisse un fort sentiment d'appartenance. On se croise au Circolo italiano, à la Colonia libera, au club de football ou au patronato, tandis que les plus politisés se fédèrent pour revendiquer leurs droits.» www.lausanne.ch/vie-pratique/culture/musees/mhl/expositions/expositions-passees.html#losanna-svizzera-150-ans-d-immigration-italienne-a-lausanne-00 (4. 8. 2022).
- 60 *Siamo italiani* (voir note 24).
- 61 *Album de famille* (voir note 27).
- 62 *Pane e cioccolata* (voir note 26).
- 63 *Ibid.*
- 64 *Il vento di settembre* (voir note 44).
- 65 *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (voir note 21).
- 66 *Pane e cioccolata* (voir note 26).
- 67 *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (voir note 21).
- 68 *Siamo italiani* (voir note 24).
- 69 *Il vento di settembre* (voir note 44).
- 70 Voir la recherche en cours www.gendercampus.ch/fr/project/une-socio-histoire-des-gens-qui-migrent-les-enfants-du-placard-1946-2002.
- 71 *Pane e cioccolata* (voir note 26).
- 72 *Ibid.*
- 73 *Pour vivre ici/Saisonniers d'Espagne* (voir note 21).
- 74 *Siamo italiani* (voir note 24).
- 75 *Album de famille* (voir note 27).
- 76 *Ibid.*

- 77 John Berger, Jean Mohr, *Le septième homme. Un livre d'images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe*, Paris 1976, 68.
- 78 Marc Vuilleumier, «Étrangers», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, 9. 7. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010384/2015-07-09> (4. 8. 2022).
- 79 Jean Steinauer, *Le saisonnier inexistant*, Genève 1980.
- 80 *Calabria* (voir note 31).
- 81 *Ibid.*
- 82 Albera et al. (voir note 16), 21.
- 83 Berger, Mohr (voir note 77), 34.

Zerrissene Gesellschaft, zerbrochenes Glas

Die Affäre um die Diskothek Alba in Biel 1977

Florian Eitel

Das Jahr 1977 beginnt in Biel kühl und hitzig zugleich. Die Temperaturen sind tief, jedoch zeichnet sich eine aufgeladene politische Auseinandersetzung ab. Für den 13. März stehen erneut Abstimmungen im Zuge der sogenannten «Überfremdungsinitiativen» an, die seit Ende der 1960er-Jahre den politischen Diskurs der Schweiz prägen und die Gesellschaft spalten. Diese Versuche von rechts, ein imaginäres Schweizertum – dem der Gastarbeiter als Negativschablone gegenübergestellt wird – wiederherzustellen, erhitzten die Gemüter in Zeiten einer tief greifenden Wirtschaftskrise. Dies zeigt sich exemplarisch in Biel, der Industriestadt am Röstigraben, und ausgehend vom folgenden kleinen und daher fast unscheinbaren Objekt: Ein Glasfragment von ca. 6 × 3,5 × 0,6 cm. Auf der Rückseite des Glases prangt auf einem in Acrylfarben gepunkteten Hintergrund der Schriftzug «Alba», darüber ein hastig gezogenes violettes Kreuz.¹

Ein Schild, Tumulte und eine zerbrochene Scheibe

Die Affäre rund um das Ausgangslokal «Café-Bar Alba» an der Kontrollstrasse 9 (nahe Zentralplatz) nahm am 1. Januar 1977 ihren Anfang.² Die Inhaber der einzigen Bieler Diskothek, die Brüder Toni (* 1949) und Joseph (* 1952) Favrod liessen am Eingang ein Schild mit folgendem italienischem Text anbringen: «Per tutti gli italiani è vietata l'entrata in questo locale» (Kein Zutritt für Italiener in diesem Lokal).

Das Zutrittsverbot für Italiener³ löste in den ersten Januartagen eine kurze, aber heftige Debatte auf den Strassen und in den Leserbriefspalten der Lokalzeitungen aus. Am 6. Januar erschien ein erster Leserbrief zum Verbotsschild. Der Schreibende empörte sich über das «skandalöse Schild» und zog eine Parallele zu den Anfängen der rassistisch motivierten Ausgrenzungspolitik NS-Deutschlands und zu den Rassengesetzen der USA: «Wir fragen uns darum ernsthaft, ob <keine Italiener> nicht bald zur Tagesordnung gehören wird wie <Juden unerwünscht> oder <no negros>.»⁴

82 Die Kunde vom Schild verbreitete sich am selben Tag auch unter den Jugend-



Abb. 1: Das im NMB Neues Museum Biel in der Sonderausstellung *Noi, stagionali ... / Nosotros, temporeros, temporeras ... / Nós, trabalhador sazonal / Mi, sezonci ... / Punëtorët sezonal ... / Nous, saisonniers, saisonnières ... / Wir, die Saisonniers ... / 1931–2022 (17. 12. 2022–25. 6. 2023)* präsentierte Objekt ist gleichzeitig ein Zeugnis der Geschehnisse rund um die Diskothek Alba im Jahr 1977 wie auch eines von wirtschaftlichen, gesellschaftlichen und politischen Umbrüchen gekennzeichneten Scharnierjahrs.

lichen aus dem Umfeld des Autonomen Jugendzentrums Biel (AJZ).⁵ Am Abend kam es zu einer Protestaktion vor dem Alba. Gegen hundert⁶ ItalienerInnen und sich mit ihnen solidarisierende Jugendliche versammelten sich vor dem Lokal, um die Abnahme des Schildes zu erzwingen. Laut den Erinnerungen eines involvierten Protestierenden handelte es sich um eine spontane Protestkundgebung, nachdem die Kunde des Verbotsschildes wie ein Lauffeuer in den von Jugendlichen frequentierten Lokalen zirkuliert hatte.⁷ Die Inhaber schlossen die Tür von innen und verwehrten den Protestierenden den Zugang zum Lokal, das bereits gut gefüllt war. Unter den Gästen befanden sich auch vorgängig einzeln eingetroffene GegnerInnen des Verbots. Laut dem involvierten Jugendlichen René Fasnacht (* 1950) herrschte eine «prächtige kämpferische Stimmung», die Situation eskalierte. Die Jugendlichen verschafften sich Zugang, indem sie die gläserne Eingangstür eintraten, die dabei zu Bruch ging. Die ungebetenen Gäste breiteten sich im Lokal aus und machten den anwesenden Inhabern durch ihre Präsenz und in klaren Worten deutlich, dass das Verbotsschild weggenommen werden müsse.⁸

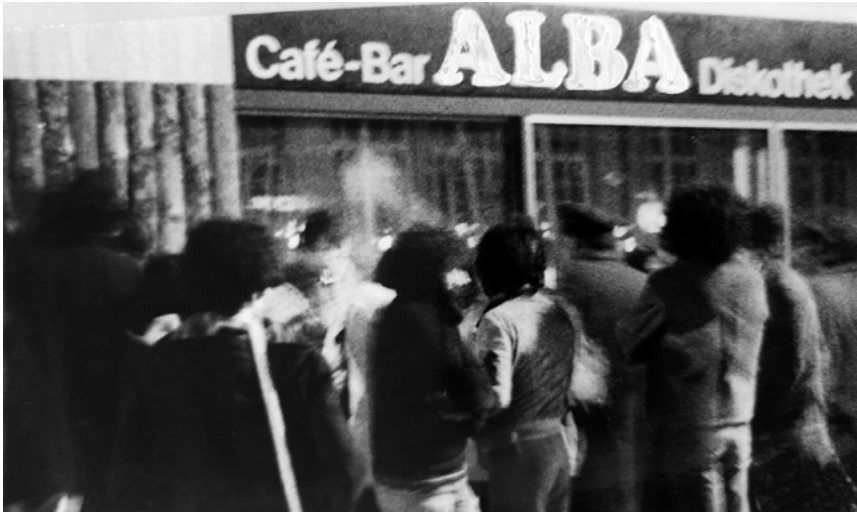


Abb. 2: Jugendliche Protestaktion vor der Diskothek Alba am 6. Januar 1977. Fotograf unbekannt. (AJZ-Archiv, Biel)

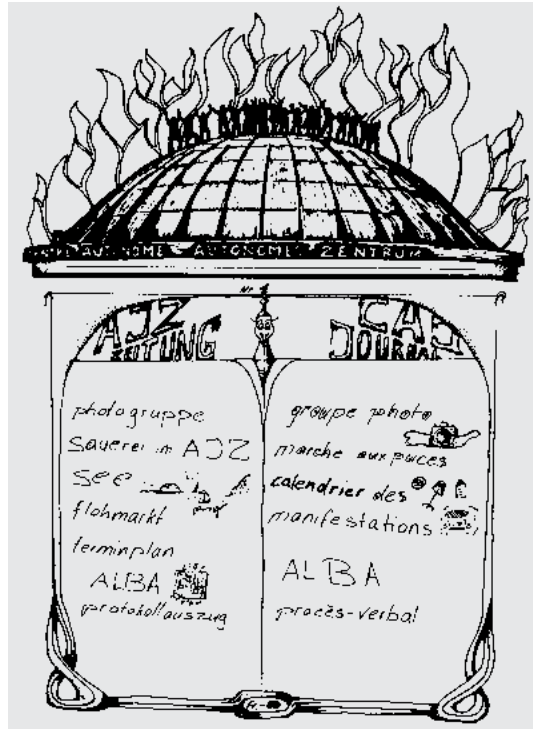
Als die protestierenden Jugendlichen abzogen, sammelten sie die Scherben der Eingangstür ein.⁹ Am darauffolgenden Abend zogen die Jugendlichen erneut vor die Diskothek.¹⁰ Das Verbotsschild war in der Zwischenzeit entfernt worden. Ihren Protest führten die aufgebracht jungen Leute dennoch durch, in der Form eines Konsumstreiks: Sie brachten Essen und Trinken mit und veranstalteten ein Picknick im Lokal.

Eine neue politische Akteurin: Die autonome Jugend

Das AJZ publizierte in der Folge mehrere Flugblätter und Pressecommuniqués zur Affäre Alba. Einzelne AktivistInnen schalteten sich auch in den Schlagabtausch von Befürwortern und Gegnern des Verbotsschildes in den Leserbriefspalten ein.¹¹ Das AJZ stilisierte seinen am 6. Januar erreichten Erfolg, die Entfernung des diskriminierenden Schildes, zum Anfang einer politischen Bewegung namens «Bewegung des 6. Januar» und proklamierte sich somit als Garant gegen Rassismus in der Stadt: «Wir denunzieren aber auch alle anderen rassistischen Praktiken, die leider in Biel gar nicht so selten sind. Wir werden von nun an gegen alle ähnlichen Vorkommnisse vorgehen.»¹²

Das Vorgehen und die Kommunikation der Protestierenden entsprechen dem öffentlichen Auftreten der neuen politischen Akteure und Bewegungen im politi-

Abb. 3: Frontblatt AJZ-Zeitung
Nr. 1 mit Artikel zur Affäre
Alba, März 1977. (AJZ-Archiv,
Biel)



schen linken Spektrum nach 1968. Die politischen Verhältnisse waren ganz allgemein im Umbruch. Bei den kommunalen Wahlen vom November 1976 gelang es der Sozialdemokratie nach 28 Jahren wieder, die Mehrheit in Exekutive und Legislative zu erreichen.¹³ Erstmals sassen zwei Frauen im Gemeinderat (Exekutive), acht Jahre nachdem Biel 1968 als zweite Gemeinde der Schweiz das Frauenstimmrecht auf kommunaler Ebene eingeführt hatte. Auch das politische Spektrum im Stadtrat (Legislative) diversifizierte sich in den 1970er-Jahren in Biel, nicht zuletzt in den linken Reihen. Neben der 1972 von der Sozialdemokratischen Partei (SP) abgespaltenen Partei Freie Bürger Biel um den national bekannten Pazifisten Arthur Villard formierten sich im radikaleren linken Spektrum mit den Progressiven Organisationen Schweiz und der Revolutionären Marxistischen Liga (RML) neue Oppositionskräfte, die besonders von der Jugend getragen wurden. Aus diesem sowie dem anarchistischen Umfeld stammte ein grosser Teil der AktivistInnen des 1968 initiierten AJZ und der TeilnehmerInnen der Aktion gegen die Inhaber des Alba.¹⁴ Entsprechend ihren politischen Wurzeln verbanden die Jugendlichen des AJZ in ihren Debatten und Publikationen die Affäre

Alba mit Themen wie Lehrlingsausbildung und Löhne, Freiräume für Jugendliche, freiheitliche Strukturen, Kritik an der Konsumgesellschaft und an der Polizei. Nach ihrer Vorstellung sollte der soeben fertig umgebaute Gaskessel des stillgelegten Gaswerks (Berndeutsch «Chessu» beziehungsweise «Coupole» auf Französisch) eine Art Gegen-Alba bilden.

Unterschiedliche Rechts- und Unrechtsverständnisse

Das Verbotsschild sowie die Protestaktionen der Jugend lösten in Biel ein mediales Echo aus, insbesondere in den Spalten der Leserbriefe.¹⁵ BefürworterInnen des Verbots griffen dabei auf vier Argumentationsstrategien zurück.

Die Inhaber des Alba, die Brüder Favrod, verteidigten erstens ihr Vorgehen in einem Leserbrief und in mehreren Stellungnahmen gegenüber JournalistInnen. Sie wehrten sich gegen jeglichen Rassismusvorwurf. Das Schild sei eine legitime Massnahme zur Wahrung der Ordnung in ihrem Lokal gewesen: «Es hat also absolut nichts mit Rassismus zu tun: wer sich keiner Ordnung fügen will, hat bei uns im Lokal nichts zu suchen.»¹⁶ Wiederholt wiesen die Favrods darauf hin, dass das Zulassungsverbot die Folge von regelmässigen Streitigkeiten zwischen italienischen und einheimischen Gästen beziehungsweise den Wirten und dem Discjockey gewesen sei. Sie beklagten sich, dass ihr Lokal aufgrund der Schliessung eines anderen Ausgangslokals seit 1976 immer stärker von Italienern frequentiert werde, die häufig wenig bis nichts konsumierten, Material beschädigten und Schweizerinnen belästigten. Es habe «keinen Tag ohne Aerger oder Streitigkeiten» gegeben. Von solchen alltäglichen Konfliktsituationen sprachen die Favrods mit dem Journalisten Stefan Thomi: «Cliques von spezialisierten Schlägern, die besonders die weiblichen Gäste immer wieder belästigen und hauptverantwortlich sind für die über 300 Franken Schaden pro Jahr durch kaputte Löffel und Tassen sowie gestohlene Stühle und sogar Tische.»¹⁷

Obwohl die Favrods jegliches rassistische Denkmuster von sich wiesen, zeigt bereits der Ausdruck «Cliques von spezialisierten Schlägern», wie stark ihre Interpretation des Verhaltens italienischer Gäste vom althergebrachten Stereotyp des Italieners, der in Gruppen auftritt und gewalttätig sei, geprägt war. Auch das xenophobe Stereotyp des Italieners, der neben der angeblichen Ruhe und Sittlichkeit auch noch das Geschlechterverhältnis der Schweizer gefährde, kommt hier klar zum Ausdruck.

Die Art der «Konfliktlösung» der Inhaber des Alba wirft zudem die Frage auf, ob sie nicht selbst gewalttätig gewesen seien und dadurch erst Reaktionen der Italiener auslösten. Darauf lässt eine vorangehende Eskalation im Alba schliessen. Als am 30. Dezember 1976 «festfreudige Italiener mit Zigaretten die dekorati-

ven Silvester-Ballons abknallten», habe Joseph Favrod einen Italiener gepackt und aus dem Lokal geschmissen, was wiederum eine Solidaritätsaktion anderer italienischer Gäste auslöste, die den «nicht gerade zimperlichen Beizer (er war früher einmal Rocker) arg verbläuten».¹⁸

Der Journalist befragte auch andere Gäste beider Nationalitäten und kam zum Schluss, dass das Verbot das Resultat sich hochschaukelnder Reibereien, Provokationen und rassistischer Praktiken war. So hätten die Patrons wiederholt die Absicht geäußert, die Diskothek von den «Sautschinggen zu säubern», und regelmässig seien italienische Gäste nicht oder schlechter bedient worden.¹⁹ Zur Konfliktzuspitzung trug eine angebliche Liebschaft zwischen der «hübschen Freundin des Disc-Jockeys» und einem Italiener bei. Als sie ruchbar wurde, weigerte sich der Discjockey, italienische Musiktitel zu spielen.²⁰

In ihrer Schilderung der Ereignisse vom 30. Dezember 1976 behaupteten die Inhaber, dass ein Italiener ein Messer gezückt habe. Der Wahrheitsgehalt dieser Aussage lässt sich nicht mehr bestimmen. Das gezückte Messer rief jedoch bei den LeserInnen mit Sicherheit das Stereotyp vom gewaltbereiten und hinterhältigen Italiener auf. Auch die Aussage, die Ärgernis erregenden Italiener seien Arbeitslose, die, statt das Land zu verlassen, Arbeitslosengelder bezögen, war ein Steilpass für die Gegner der Arbeitsmigration, die die Italiener als Profiteure der Schweizer Sozialwerke darstellten. Eine solche Position vertrat die Journalistin des *Journal du Jura*: «Il s'agit d'avantage de jeunes chômeurs qui, au lieu de rentrer au pays, préfèrent aller timbrer et venir déranger les honnêtes gens. Cette «équipe» est spécialisé dans la bagarre.»²¹

Die GegnerInnen der ausländischen Arbeitsmigration sahen zweitens in den Vorfällen in der Bieler Diskothek ein weiteres Argument für ihre Überfremdungsthese. Die Affäre Alba kam ihnen drei Monate vor zwei weiteren Abstimmungen aus dem Lager rechts aussen zum richtigen Zeitpunkt, um die Debatte anzufeuern.²² Diesem Lager ist der/die anonym gebliebene LeserbriefschreiberIn K. M. zuzuordnen, dessen/deren xenophoben Leserbrief das *Bieler Tagblatt* am 11. Januar 1977 abdruckte. K. M. operierte in seiner/ihrer Interpretation der Geschehnisse mit einem einfachen Gut-und-böse-Schema, wobei die Guten die Schweizer und die Bösen die Italiener waren. Die Beteiligung von Schweizer Jugendlichen aus Solidarität mit den Italienern passte dabei nicht ins Schema, weshalb er/sie wohl diesen wesentlichen Aspekt unterschlug.²³ Auch die Vorstellungen von Recht und Unrecht, die sich im Leserbrief finden, entsprachen dem fremdenfeindlichen Diskurs im Zuge der Überfremdungsinitiativen. Unrechtes Verhalten unterstellte er/sie einzig den Italienern, wobei die Leidtragenden stets die SchweizerInnen seien. Der Wirt, der gegen Straftäter «Sanktionen nach seinem Hausrecht ergreife», werde nun zur Rechenschaft gezogen, jedoch nicht die «südländischen Radaubröder». Der/die AutorIn bediente sich sowohl negati-

ver Stereotype wie «Lazzaroni» (Faulpelze) als auch des im fremdenfeindlichen Diskurs oft zu findenden Arguments, die Schweizer hätten immer die Strenge des Gesetzes zu spüren, während Ausländer sich nicht an Gesetze halten müssten, beziehungsweise die Behörden würden es nicht wagen, AusländerInnen zur Rechenschaft zu ziehen. Mit anderen Worten: Aus der Diskriminierung der Italiener durch das Zulassungsverbot im Alba wurde eine Diskriminierung der Schweizer vor dem Strafrecht. Am Ende des Leserbriefs kommt als Lösung für die angeblichen Probleme mit den italienischen GastarbeiterInnen in Biel erwartungsgemäss die Empfehlung, am 13. März ein Ja in die Urne zu legen: «Derartige «Gäste» sind in Biel unerwünscht! Ausländische Rechtsbrecher sollen durch die Fremdenpolizei «ausgeschafft» werden, bevor unsere Stadt zum Tummelplatz südländischer Krawallbrüder und Krimineller wird. Andernfalls hat der geplagte Bürger im März Gelegenheit, über eine neue Überfremdungsinitiative von Nationalrat Schwarzenbach abzustimmen.»²⁴

Ein weiterer Leitgedanke, der sowohl bei der Rechtfertigung der Favrods als auch den Interpretationen in einzelnen Leserbriefen zum Vorschein kommt, war drittens, dass zivilgesellschaftliche Massnahmen bei der Untätigkeit des Staates gerechtfertigt seien. Die gebeutelten Wirte haben nach ihrer Aussage nie die Polizei zu Hilfe geholt, sie wollten vielmehr die «Probleme» in ihrem Lokal selber regeln. Dies im Gegensatz zu den Italienern, die wiederholt die Polizei sowie die Ambulanz gerufen hätten, um den Wirten Ärger einzubrocken. Der Staat wird bei einer solchen Argumentation zum Komplizen der Rechtsbrecher. Es findet sich somit im Diskurs rund um die Affäre Alba das Narrativ, der Bürger sei zur Selbstverteidigung gezwungen, wenn der Staat unfähig und nicht willens sei, für Ordnung zu sorgen. Dasselbe Denkmuster kommt, mit umgekehrtem Vorzeichen, bei der Argumentation der Jugendlichen des AJZ zum Tragen. Diese kritisierten die Polizei als parteiisch, weil diese nichts gegen das illegale Verbotsschild unternommen habe. Eingeschritten sei sie erst, als die Favrods sie zum Schutz vor der aufgebrachten Jugend gerufen hätten: «Für die Polizei scheint eine zerbrochene Eingangsscheibe unendlich viel schwerer zu wiegen als der Versuch eines Patrons, uns Schweizer gegen die Fremdarbeiter aufzuhetzen ...»²⁵ Die Polizei schien in einer Sachbeschädigung die grössere Normabweichung zu sehen als in einem rassistisch motivierten Ausschluss von AusländerInnen, der, wie die Ereignisse rund um die Diskothek zeigen, zur weiteren Spaltung der Bieler Bevölkerung beitrug. Mit anderen Worten: Für die GesetzeshüterInnen war eine zerrissene Gesellschaft weniger alarmierend als eine zerbrochene Glastür. In diesem Sinne klagte das AJZ, dass der Staat zwar Eigentum schütze und deshalb bei Sachschaden und Hausfriedensbruch rigoros vorgehe, jedoch rassistisches Verhalten nicht ahnde.

Die vierte Strategie in den Leserbriefen und Zeitungsartikeln, mit der das offensichtlich rassistische Verhalten der Favrods relativiert wurde, war die Dis-

kreditierung der Protestbewegung als linksextrem. Die politischen Praktiken (anarchistische direkte Aktion, ausserinstitutionelle Politik) des AJZ sah man verschiedentlich als genauso unschweizerisch an wie das Verhalten der Italiener in der Diskothek. So taxierte ein ausführlicher Artikel im *Journal du Jura* die Protestierenden als Linksextreme.²⁶ Mit dem militärisch-polarisierenden Vokabular des Kalten Kriegs stufte die Journalistin die Protestaktion als militärischen Ansturm und als Besetzung ein. In einem Kommentar in der Ausgabe vom 10. Januar in derselben Zeitung versuchte ein Journalist die Protestierenden und ihr Vorgehen gegen Rassismus zu diskreditieren, indem er im Flugblatt des AJZ Form und Handschrift der RML zu erkennen glaubte: «Nous leur conseillons dès lors de renoncer à publier leurs communiqués sur le papier traditionnellement utilisé par la Ligue marxiste révolutionnaire, dans la forme et avec les caractères auxquels elle nous a habitués.»²⁷

Auch im *Bieler Tagblatt* findet man in den redaktionellen Artikeln und Kommentaren suggestive Formulierungen, die darauf abzielten, ausgehend von den Geschehnissen rund um das Alba das AJZ und somit die Protestaktion als gegen geltende politische Gepflogenheiten zu taxieren und somit allgemein die gesellschaftliche und politische Legitimität des AJZ infrage zu stellen. In diesem Sinne monierte der/die JournalistIn des *Bieler Tagblatts* H. Anker im Leitkommentar, dass «jene Kreise, die meistens zur Stelle sind, wenn es etwas zu besetzen gibt», Unrecht mit Unrecht bekämpfen wollten.²⁸ Der Kommentar versuchte auf der einen Seite die Wogen zu glätten, indem er das Verbotsschild als «nicht bloss aus rechtlicher, sondern auch ebenso aus moralischer Sicht unhaltbar» einstuft und den «Casus belli» mit der Abnahme des Schildes für abgeschlossen erklärte. Auf der anderen Seite versuchte er die starke Protestbewegung der Jugend zu spalten, indem er zwischen «einigen Drahtziehern» der Aktion und dem Gros der Jugendlichen, die sich zur illegalen Aktion hätten verführen lassen, unterschied. Anstatt das entschiedene Vorgehen gegen Rassismus der Jugend zu loben, nahm man die Vorgänge rund um das Alba als Anlass, um die aufmüpfige Jugend des AJZ in die Schranken zu weisen. Parallel zur Affäre Alba lief nämlich die politische Debatte der institutionellen Anerkennung und Unterstützung des AJZ als Kulturlokal durch die Stadt Biel.²⁹

Die Abstimmung vom 13. März 1977 im Zeichen der Wirtschaftskrise und der Affäre Alba

Es steht ausser Zweifel, dass die Favrod-Brüder mit ihren negativen Beschreibungen des Verhaltens der Italiener und der gleichzeitigen Beteuerung, sie hätten nichts gegen Italiener, ihr Vorgehen zu legitimieren und ihre rassistischen Deu-



Abb. 4: Die Diskothek Alba im Vorfeld der Abstimmung vom 13. März 1977.
(Foto Philippe Maeder)

tungsmuster zu kaschieren versuchten. Eine Fotografie des Alba im Vorfeld der Abstimmung vom 13. März 1977 zeugt davon, wie sich die Favrods politisch positionierten. In den Fenstern der Bar liessen sie drei grossformatige Abstimmungsplakate für die beiden Überfremdungsinitiativen anbringen. Letzteres veranlasste Gegner des Alba, zwei Hakenkreuze und den Spruch «Résistons au racisme» auf Scheiben und Mauern des Alba zu sprayen.

Mit dem Entfernen des Schildes vor dem Eingang des Alba war der «Casus belli» zwar verschwunden, Friede kehrte jedoch nicht ein. Es ist anzunehmen, dass die Affäre Alba auch die Debatten im Vorfeld der Abstimmung des 13. März beeinflusste.³⁰ Der eindeutige Positionsbezug der Favrods für die fremdenfeindlichen Initiativen am konfliktgeladenen Ort sowie die Gegenmassnahme der Sprayer halfen natürlich nicht, die Fronten aufzuweichen.

Gleich wie bei den vorangehenden Überfremdungsinitiativen seit 1970 engagierten sich der Bieler Gemeinderat sowie der Handels- und Industrieverein rege im Abstimmungskampf und sprachen sich erneut dagegen aus. Biel als Industriestadt war stark abhängig vom Zuzug ausländischer Arbeitskräfte. Zudem widersprach ein fremdenfeindlicher Diskurs dem historischen Bieler Selbstverständnis, eine einwanderungsfreundliche Stadt zu sein. Die Stadt wies seit der Industrialisierung im ausgehenden 18. Jahrhundert stets eine grosse



Abb. 5: Wegzug einer in der Bieler Altstadt wohnhaften Italienerfamilie 1974/75.
(Foto Jeanne Chevalier)

Zuwanderungsrate auf. Mit der Entwicklung der Industrie von der Textil- zur Uhren- und später zur Metall- und Maschinenindustrie weitete sich der geographische Raum der Rekrutierung der Arbeitskräfte stetig aus. So hatte 1965 ein Viertel der erwerbstätigen Bevölkerung keinen Schweizer Pass, davon waren etwa 80 % ItalienerInnen.³¹

Der Ausländeranteil reduzierte sich jedoch sukzessive seit 1974. Gründe dafür sind weniger in einer restriktiveren Migrationspolitik als in der Wirtschaftskonjunktur zu suchen. Biel bekam noch viel stärker als andere Regionen der Schweiz die Wirtschaftskrise der zweiten Hälfte der 1970er-Jahre zu spüren. Die Erstarbung des Fränkens setzte der stark exportorientierten Bieler Uhren- und Maschinenindustrie zu. Hinzu kam eine verheerende Krise der Uhrenindustrie. Die verkürzt als Quarzkrise bezeichneten Umwälzungen der Uhrenbranche waren eine Mehrfachkrise, bei der zwischen 1974 und 1983 die Produktion um 65 % einbrach. In Biel verschwanden Dutzende Unternehmen.³² Die Schliessung der Montagewerke der General Motors im Jahr 1975 und der damit einhergehende Verlust von 500 Arbeitsplätzen, Zuliefererbetriebe nicht eingerechnet, versetzten der lokalen Wirtschaft einen weiteren Stoss. Ein unwiderruflicher Prozess der Deindustrialisierung setzte ein. Biel verlor Tausende Arbeitsplätze und Zehntausende EinwohnerInnen.³³ Die Zahl der Arbeitslosen schnellte 1975 von praktisch

null auf 1027,³⁴ 1976 auf 7107.³⁵ Betroffen von den vielen Massenentlassungen waren häufig ausländische Arbeitskräfte.³⁶ Ohne Arbeitsvertrag blieb ihnen oft einzig der forcierte Wegzug. Anrecht auf Arbeitslosengelder hatten ausländische ArbeiterInnen in der Regel nicht, da ihre Arbeitgeber nicht in eine Arbeitslosenkasse einzahlten. In Biel sank der Ausländeranteil zwischen 1973 und 1977 von 19 % auf 16 % der Gesamtbevölkerung.³⁷

Die Wirtschafts- und Industriekrisen gepaart mit dem Mangel an sozialen Stützen führten in der zweiten Hälfte der 1970er-Jahre zu einer äusserst angespannten sozialen Stimmung, die sich unter anderem in der Besetzung des Arbeitsamts durch Arbeitslose äusserte.³⁸ Neben den AusländerInnen war insbesondere die Jugend hart von der wirtschaftlichen Not und Perspektivlosigkeit betroffen, was zweifelsohne die Vorgänge rund um die Diskothek Alba beeinflusste.

Entscheid an der Urne und gerichtliches Nachspiel

Der Urnengang vom 13. März 1977 bedeutete vorläufig das Ende der Versuche von rechts, mittels Volksinitiativen eine restriktivere Einwanderungspolitik durchzusetzen. Auch in Biel lehnten die Stimmberechtigten die beiden Initiativen ab, jedoch erhielten diese verglichen mit dem nationalen Durchschnitt weit aus höhere Zustimmung: Für die Schwarzenbach-Initiative legten 42 %, für diejenige der Nationalen Aktion 44 % ein Ja in die Urne. Schweizweit erhielten die beiden 29,4 %, beziehungsweise 33,8 % Jastimmen.³⁹ Die hohen Zustimmungsraten für die beiden fremdenfeindlichen Vorlagen kratzten erneut am Selbstbild Biels als einwanderungsoffener ArbeiterInnenstadt. Behörden, Wirtschaft und Gewerkschaften konnten sich immerhin glücklich schätzen, dass der Jaanteil bei den verschiedenen Überfremdungsinitiativen etwas am Sinken war. Die erste Schwarzenbach-Initiative von 1970 hatte in Biel gar eine Mehrheit gefunden.⁴⁰ Inwiefern die Geschehnisse und die mediale Resonanz rund um die Diskothek Alba das Abstimmungsresultat beeinflusst hatten, lässt sich nicht rekonstruieren. Die damaligen Kommentatoren gingen von der Annahme aus, dass die konjunkturbedingte Abnahme des Ausländeranteils in der Schweiz der Hauptgrund für die deutliche Ablehnung der beiden Überfremdungsinitiativen im Jahr 1977 war. So prophezeite der Leitkommentar zur Abstimmung im *Bieler Tagblatt* das endgültige Ende der Überfremdungsinitiativen und schloss mit dem Verdikt: «Die konjunkturbedingten Jahre des ungehemmten Zustroms der Gasterbeiter sind vorbei und dürften nicht mehr wiederkehren.»⁴¹

Trotz dieses Abgesangs auf die Zeit des Überfremdungsdiskurses in der Schweiz im bürgerlichen *Bieler Tagblatt* bemühten sich die Jugendlichen des AJZ, das Thema Rassismus im politischen Gespräch zu behalten, nicht zuletzt weil die



Abb. 6: Comix AJZ zur Affäre Alba, undatiert [1977], Benz Salvisberg. (AJZ-Archiv, Biel)

Aktion vom 6. Januar vor und im Alba noch ein gerichtliches Nachspiel hatte. Beteiligte Jugendliche standen am 23. Juni 1977 vor dem Amtsgericht Biel Seeland wegen «Sachbeschädigung» auf der Anklagebank. Die Jugendlichen im Umfeld des AJZ sahen im Prozess eine Plattform, um ihre Solidarität als Bewegung und mit den Gastarbeitern zur Schau zu stellen.⁴² Im Vorfeld der gerichtlichen Verhandlung gestaltete in diesem Sinne der später bekannte Künstler Benz Salvisberg einen Comicstrip, der die Geschichte aus der Sicht des AJZ darstellte (Abb. 6).⁴³

Salvisberg war ebenfalls der Gestalter der Glasfragmente der ehemaligen Eingangstür der Diskothek Alba, die bei der Protestaktion am 6. Januar 1977 zerbrach und die die AktivistInnen des AJZ einsammelten. Das AJZ verkaufte die von Salvisberg gestalteten Glasfragmente in einer Solidaritätsaktion zur Bezahlung der Bussen und zur Deckung der Gerichtskosten.⁴⁴ Das Objekt, das den Auslöser dieses Beitrags bildete, ist somit ein Ausdruck des Verständnisses der Jugend im AJZ als Kollektiv. Angeklagt war eine Einzelperson, verteidigt wurde sie von einem Kollektiv. Diese Vorstellung vermittelt auch das letzte Bild des Comics mit einer Sprechblase, die aus allen Mündern ragt: «Wir sind als Bewegung angeklagt – wir werden uns als Bewegung zu verteidigen wissen!»

Der hier angesprochene Mechanismus stellt einen Umkehrschluss des Verbots auf dem Schild vor der Diskothek Alba dar, wo eine Gemeinschaft für das angebliche Fehlverhalten Einzelner bestraft wurde. Der Prozess konnte jedoch die Affäre Alba nicht mehr befeuern. In den Medien findet man keine Berichte zum Prozessausgang.⁴⁵ Ende Juni 1977 waren in Biel die Temperaturen wieder gestiegen und die Gemüter abgekühlt.

Anmerkungen

- 1 Das Glasfragment stammt aus der privaten Sammlung des Bielers Peter Fasnacht. Er erhielt das Objekt von seinem Bruder René Fasnacht, der ins Geschehen rund um die Diskothek Alba involviert war. Der Autor bedankt sich herzlich für die Leihgabe und die Recherchehinweise.
- 2 Die Chronologie der Ereignisse rund um die Diskothek Alba beruht, wenn nichts anders angegeben, auf übereinstimmenden Angaben der Zeitungsberichte.
- 3 Es ist anzunehmen, dass der Ausdruck «Italiener» auf dem Verbotsschild wie auch in den negativen Schilderungen der ausländischen Gäste im Alba grundsätzlich inklusiv gemeint war, also Italienerinnen mit einschloss. In der Debatte ging es aber praktisch ausschliesslich um das angebliche Verhalten der männlichen Arbeitsmigranten. Daher wird in der Folge in diesem Kontext nur die männliche Form verwendet.
- 4 *Bieler Tagblatt*, 6. 1. 1977. Derselbe Leserbrief erschien am selben Tag auf Französisch im *Journal du Jura*. Die Autorschaft ist im *Bieler Tagblatt* mit «HG» und im *Journal du Jura* mit «HG et ND» angegeben. Wer hinter dem Kürzel «ND» steht, konnte nicht eruiert werden. Es dürfte sich um den Übersetzer handeln.
- 5 Das AJZ in Biel ist das älteste seiner Art in der Schweiz. Es besteht noch beziehungsweise operiert zu grossen Teilen weiterhin nach den Anfangsprinzipien. Es ging 1968 aus Forderungen

von Teilen der Bieler Jugend nach kultureller und politischer Selbstbestimmung hervor. 1970 begann man mit dem Umbau des ehemaligen Gaskessels auf dem Areal der städtischen Gaswerke. Ab 1975 bot der «Chessu», auf Französisch «Coupole», ein regelmässiges Kulturprogramm an (Theater, Konzerte). Von der anarchistischen Theorie inspiriert, organisierten Jugendliche das AJZ nach den Prinzipien der Selbstverwaltung und des Konsenses. So stand der Chessu jeglichen Aktivitäten offen, sofern sie den Statuten des AJZ nicht widersprachen. Alle Mitwirkenden waren gleichgestellt. Bis 1980 erhielt niemand einen Lohn, danach gab es eine einheitliche Entschädigung unabhängig von der Art der Arbeit. Auf Autonomie (keine Polizeieinsätze im Lokal) und Basisdemokratie (Einstimmigkeit bei grundlegenden Entscheiden) wurde Wert gelegt. Dem AJZ entsprang eine Reihe selbst verwalteter «Tätigkeitsgruppen» wie die Druckerei La Commune autonome, die *AJZ-Zeitung*, das Strassentheater, der Kinder- und Schülertreff, der Infoladen, die Gruppe Anti-Rassismus oder Programmationsgruppen für einzelne Musiksparten. Auch die heute noch existierende Gassenküche und die Notschlafstelle Sleep-in gehen aufs AJZ zurück. Das AJZ nahm rege am politischen Leben der Stadt teil und erregte durch verschiedene unkonventionelle Aktionen Aufsehen. Bekannt wurde der Chessu nicht nur, weil er als ältestes AJZ der Schweiz Vorbildcharakter hatte, sondern auch wegen des musikalischen Angebots – besonders im Bereich Rap –, das BesucherInnen aus der ganzen Schweiz und teils aus dem Ausland anzog. Vgl. dazu Renato Maurer, Damian Bugmann, *Die Geschichte des AJZ Biel*, Bd. 1, Biel 2008. Das Archiv des AJZ befindet sich im Infoladen in der Bieler Altstadt.

- 6 Andere Quellen sprechen von 80 (so das *Journal du Jura*), 120 (Manifest AJZ, «Rassismus in Biel») sowie 150 (AJZ-Zeitung, 1).
- 7 Schriftliche Mitteilung von René Fasnacht, El Salvador, an Peter Fasnacht, Biel, E-Mail, 31. 1. 2022. Der Zeitzeuge charakterisiert in derselben E-Mail die Menge als «Jugendliche verschiedener Nationalitäten». Namentlich erwähnt er drei Personen. Vgl. dazu Anm. 13.
- 8 Über Drohgebärden und Gewaltanwendung gehen die Berichte weit auseinander. Zwei Zeitungsberichte zu den Geschehnissen am 6./7. Januar erwähnen Tötlichkeiten gegen und Körperverletzungen des jüngeren der beiden Patrons. Der Journalist Stefan Thomi schreibt in einem Artikel mit dem Titel «Generelles Italiener-Verbot ist illegal», Joseph Favrod sei «zum zweitenmal verdroschen» worden und beklage «ein gebrochenes Nasenbein, einen ausgeschlagenen Zahn, einen eingegipsten Arm und ein lädiertes Knie». Ausschnitt des Zeitungsartikels in der Dokumentation des AJZ Biel. Wo der Artikel abgedruckt wurde, ist nicht bekannt. Er erschien wahrscheinlich zu Beginn der Woche vom 10. Januar in einer Zeitung ausserhalb Biels. Auch M.-Th. Jenzer, «Affaire de l'Alba à Bienne: la bagarre a éclaté parce que ...», *Journal du Jura*, 8. 1. 1977, erwähnt ein gebrochenes Nasenbein und einen eingebundenen Arm bei Joseph Favrod.
- 9 Diese packten sie in einen grossen schwarzen Koffer, den einer der Protestierenden mitgebracht hatte. Letzterer hatte sich in der Erinnerung von René Fasnacht in dunklen Tönen gekleidet und wollte damit einen Gastarbeiter symbolisieren. Schriftliche Mitteilung von René Fasnacht (wie Anm. 7).
- 10 Das *Journal du Jura* spricht von ungefähr 80 Personen. Jenzer (wie Anm. 8).
- 11 Vgl. dazu die reichhaltige Dokumentation im AJZ-Archiv an der Burggasse 4 in Biel, Ordner 1977.
- 12 Flugblatt «Rassismus in Biel / Racisme à Bienne / Razzismo a Bienne», AJZ-Archiv, Ordner 1977.
- 13 Dies nachdem die SP zwischen 1921 und 1948 in der Zeit des «Roten Biels» eine ebenso lange Herrschaftsphase wie die Freisinnig-Demokratische Partei zwischen 1948 und 1976 hatte.
- 14 René Fasnacht bezeugt die Präsenz folgender Personen: Gigi de Rubertis, ein gewerkschaftlich sehr aktiver italienischer Arbeiter bei den Montagewerken der General Motors. Weiter kann Fasnacht sich an die Teilnahme zweier treibender Figuren des AJZ, Philippe Maeders und des «Anarchisten» Marc Haldimann, sowie von «ein paar Kollegen Trotzkiten» erinnern.
- 15 Insgesamt erschienen zwischen dem 6. und dem 11. Januar sieben Leserbriefe zu den Gescheh-

- nissen rund um die Diskothek Alba. In diesen sechs Tagen waren diese das dominante Thema in der lokalen Presse. Die Bieler Presselandschaft bestand damals in erster Linie aus zwei Tageszeitungen, dem deutschsprachigen *Bieler Tagblatt* und dem frankophonen *Journal du Jura*. Beide auf das 19. Jahrhundert zurückgehende Titel waren historisch das Sprachrohr des Freisinns und gehörten seit Anbeginn der Verlegerfamilie Gassmann. Auch Zeitungen ausserhalb Biels nahmen das Thema auf. Davon zeugt die Dokumentation im Archiv des AJZ. Ob die Dokumentation das gesamte mediale Echo enthält, liess sich im Rahmen der Recherchen zu diesem Beitrag nicht feststellen. Zudem fehlt bei den ausgeschnittenen Zeitungsartikeln teils die Quellenangabe.
- 16 Leserbrief von A. und J. Favrod vom 6. Januar 1977, *Bieler Tagblatt*, 8. 1. 1977. Im gleichen Geist zitierte das *Journal du Jura* die Brüder Favrod: «Nous n'avons rien contre les Italiens, au contraire, nos clients peuvent venir de Tombouctou, de Jérusalem ou du Caire, nous de [sic] faisons aucune différence du moment qu'ils se comportent correctement.» Jenzer (wie Anm. 8).
 - 17 Thomi (wie Anm. 8).
 - 18 Ebd.
 - 19 Dieselben Sachverhalte finden mehrfach Erwähnung auch in anderen Leserbriefen und Flugblättern des AJZ.
 - 20 Thomi (wie Anm. 8). Die Belästigung von Frauen durch Italiener wurde auch in einem Leserbrief von Ursula Zbinden und Jeannine Jäggi vom 8. 1. 1977 im *Bieler Tagblatt* beklagt.
 - 21 Jenzer (wie Anm. 8).
 - 22 Am 13. März 1977 kamen die zweite der von James Schwarzenbach lancierten Volksinitiativen und eine Vorlage von Valentin Oehens Nationaler Aktion, der ehemaligen Partei Schwarzenbachs, zur Abstimmung. Jene verlangte, den Anteil AusländerInnen in der Schweiz auf 12,5 % der Bevölkerung zu beschränken, diese sah vor, die Zahl der Einbürgerungen auf jährlich 4000 zu limitieren.
 - 23 Siehe Leserbrief von K. M., Biel, vom 10. 1. 1977, *Bieler Tagblatt*, 11. 1. 1977.
 - 24 Ebd.
 - 25 Mit «Das Komitee» unterzeichnetes undatiertes Flugblatt, AJZ-Archiv, Ordner 1977.
 - 26 Jenzer (wie Anm. 8).
 - 27 Bo, «L'Alba tenu à l'œil», *Journal du Jura*, 10. 1. 1977, 2. Der/die JournalistIn beliess es nicht bei der Attacke gegen das «unschweizerische» Verhalten der RML-Jugend. Kulturkritisch bebügte wurde auch ihr Äusseres: «Les jeunes gens ont parfois le cheveu un peu long, les filles, des jeans et un petit air gavroche.»
 - 28 H. Anker, «Teufel und Beelzebub», *Bieler Tagblatt*, 11. 1. 1977.
 - 29 Siehe dazu die Debatte zu den von der Gemeinde Biel geforderten neuen Statuten des AJZ (AJZ-Archiv, Ordner 1977).
 - 30 Anhand der Lokalpresse und des AJZ-Archivs lässt sich die Frage, inwiefern die Affäre die Diskussionen im Vorfeld der Abstimmung prägte, nicht abschliessend beurteilen. Ab dem 13. Januar erschienen weder im *Bieler Tagblatt* noch im *Journal du Jura* Artikel oder Leserbriefe zum Thema.
 - 31 David Gaffino, «Soziale, politische und wirtschaftliche Krisen in Biel (1968–1980)», in ders., Reto Lindegger (Hg.), *Bieler Geschichte*, Bd. 2, 944–955.
 - 32 So geriet die Schweizer Uhrenindustrie einerseits im globalen Wettbewerb gegenüber den stärker mechanisierten asiatischen Produzenten, vor allem Japan, ins Hintertreffen. Zudem entsprachen die japanischen oder amerikanischen Quarzuhren eher dem Geschmack der damaligen globalen Kundschaft. Die Schweizer Uhrenbranche wies ausserdem eine durch die jahrzehntelange protektionistische Wirtschaftspolitik nicht mehr marktkonforme feingliedrige Struktur mit Hunderten mittelgrossen und kleinen Betrieben auf. Die Auflösung des Uhrenkartells sowie der globale Wettbewerb führten zu einer einschneidenden Strukturreinigung.
 - 33 Biel hat sich, was die Anzahl Arbeitsplätze in der Industrie und die Einwohnerzahl anbelangt, noch immer nicht vom Einbruch der 1970er-Jahre erholt. Die heutige Bevölkerungszahl liegt trotz nun mehr als 20 Jahren Wachstum fast 10000 unter derjenigen Ende der 1960er-Jahre.

- Die Industrie ist nach wie vor ein bedeutender Arbeitgeber, doch hat sie bei weitem nicht mehr denselben Stellenwert wie zur Blütezeit der 1960er-Jahre. Arbeiteten 1965 auf dem Stadtgebiet noch knapp 17000 Personen in der Maschinen- und Uhrenindustrie, sind es heute noch knapp 5500. Dienststelle Wirtschaft und Statistik der Stadt Biel, Eidgenössische Betriebszählung 1965, Biel 1965.
- 34 Bei 32294 Beschäftigten im Jahr 1975. Betriebszählung Stadt Biel 1975.
 - 35 Die Behörden traf die Wirtschaftskrise völlig unvorbereitet. Noch 1973 vermerkte der Gemeinderat in seinem Geschäftsbericht: «In Biel war eine Voll-, ja sogar Überbeschäftigung festzustellen. Die städtische Arbeitslosenkasse hatte nicht ein einziges Taggeld auszus zahlen.» Mit dem plötzlichen Einbruch der Wirtschaft musste eiligst das Personal der Arbeitslosenkasse massiv aufgestockt werden, um den Neuanmeldungen gerecht zu werden. Erschwerend kam hinzu, dass Arbeitslose zuerst ein halbes Jahr in die Kasse einzahlen mussten, um Arbeitslosengeld zu erhalten. Da das Arbeitslosenkassenobligatorium erst 1976, als die Krise schon voll im Gang war, eingeführt wurde, fielen etliche ArbeiterInnen durch die Maschen der sozialen Auffangnetze. Die Stadt Biel und die Industrie- und Handelskammer hatten sich in der Hochkonjunktur der Nachkriegszeit gegen die Einführung des Obligatoriums gewehrt. Vgl. dazu Gaffino (wie Anm. 31), 957–960.
 - 36 So betraf die frühe Entlassungswelle bei der Société suisse pour l'industrie horlogère zu 60 % AusländerInnen. Vgl. ebd., 961.
 - 37 Der Rückgang bei der erwerbstätigen Bevölkerung waren noch grösser. Die Zahl der «kontrollpflichtigen Ausländer» ging im gleichen Zeitraum von 5911 auf 2248 zurück. Dies ist vor allem auf die hohe Anzahl nicht neu ausgestellter Saisonierarbeitsverträge zurückzuführen. Vgl. Geschäftsberichte des Bieler Gemeinderates 1973 und 1977.
 - 38 Vgl. dazu David Gaffino (wie Anm. 31), 964–966 (inklusive Foto besetztes Arbeitsamt).
 - 39 Resultate aus *Bieler Tagblatt*, 14. 3. 1977.
 - 40 Die erste Schwarzenbach-Initiative wurde in Biel mit 6043 zu 5753 Stimmen knapp angenommen. 1974 sprachen sich hingegen 59 % gegen die Initiative der Nationalen Aktion aus (bei 70 % Nein schweizweit).
 - 41 Hermann Böschenstein, «Ein erwartetes Abstimmungsergebnis», *Bieler Tagblatt*, 14. 3. 1977, 1.
 - 42 «Machen wir aus unserem Sieg gegen den Patron des Alba einen Sieg ueber alle <Favrods>», *AJZ-Zeitung*, Nr. 1, 5. Laut derselben Quelle wurden vorgängig bereits fünf weitere Jugendliche wegen «Nachtruhestörung und unanständigem Benehmen» zu Geldbussen verurteilt.
 - 43 Der Comic wurde auf A3-Blätter gedruckt. *AJZ-Archiv*, Ordner 1977. Zur Einordnung von Schaffen und Wirken von Benz Salvisberg (1943–2013) siehe Clara Gauthy, «Der melancholische Anarchist», *Bieler Tagblatt*, 14. 12. 2013.
 - 44 Aussage von René Fasnacht, E-Mail an den Autor, 31. 1. 2022. Samuel Salvisberg, der damals zwölfjährige Sohn des Künstlers und Aktivisten Benz Salvisberg, kann sich an die Arbeit des Vaters mit den Glasscheiben erinnern. Auf einem Tisch zu Hause lagen Dutzende solcher Scherben, die sein Vater in minutiöser Arbeit einzeln bemalte. Mündliche Aussage an den Autor, 23. 6. 2022.
 - 45 Leider war es nicht möglich, die Prozessakten zu konsultieren. Diese befanden sich zum Zeitpunkt der Recherche bei einem privaten Archivverwalter, der die Übergabe ans Staatsarchiv Bern vorbereitete.

Résumé**Société éclatée, vitres brisées. L'affaire de la discothèque Alba à Bienne en 1977**

Durant le Nouvel An 1977, une altercation, en partie violente, se produit entre les gérants de la discothèque Alba, des clients italiens et des jeunes du Centre autogéré de la Coupole/*Chessu*, à Bienne. La discothèque avait interdit l'accès aux Italien-ne-s au moyen d'un panneau, poussant ces derniers-ères et les jeunes de Bienne à se solidariser, faisant finalement échouer cette mesure raciste au moyen d'une campagne médiatique et de la pression de la rue. L'article retrace les événements et les débats autour de l'«affaire Alba» en partant d'un fragment de la vitre de l'entrée de la discothèque: ce morceau de verre peint est visible dans le cadre de l'exposition temporaire au NMB Nouveau Musée Bienne *Nous, saisonniers, saisonnières / Wir, die Saisonniers... 1931–2022 (2022–2023)*. L'affaire reflète les discours et les pratiques xénophobes mais aussi antiracistes dans la période qui précède les dernières initiatives dites de surpopulation étrangère de James Schwarzenbach et de Valentin Oehen, témoignant également des bouleversements économiques, sociaux et politiques à Bienne de cette année charnière 1977.

(Traduction: Karin Vogt)

«Ce qui est sûr, c'est qu'on n'était pas censés être là...»

Reconstituer l'histoire d'«enfants du placard» à partir de silences (1964–1986)¹

Magali Michelet

«Clandestin, c'est quelqu'un qui va sur un bateau sans payer»² explique en 1984 un enfant de travailleurs·euses saisonniers·ères, lui-même considéré en Suisse comme clandestin sans le savoir ni le comprendre. Il vient de sortir de «la petite école», précisément une école «clandestine» en ville de Genève.³ La trajectoire de cet enfant, jusqu'à son prénom, reste jusqu'à aujourd'hui enveloppée de silences. La thèse centrale de cet article méthodologique vise à montrer les enjeux de ces silences, qui sont à considérer comme des traces révélatrices d'une histoire encore peu étudiée. Le phénomène des enfants cachés est indissociablement lié aux migrations de travail massives qui ont lieu en Suisse, tout comme dans d'autres pays européens, au moment de la reprise économique après la Seconde Guerre mondiale appelée communément les «Trente glorieuses». La présence non autorisée d'enfants de travailleurs·euses immigré·e·s sur le territoire suisse est alors due aux contrats de travail délivrés qui ne prévoient pas de regroupement familial. Ordinairement associés aux saisonniers·ères italien·ne·s, les enfants cachés ont en réalité aussi des origines espagnoles, portugaises, turques, tunisiennes, grecques ou encore d'ex-Yougoslavie, en fonction des pays de départ de la main-d'œuvre étrangère. Par ailleurs, ces filles et ces garçons ne sont pas toujours des enfants de saisonniers·ères. D'autres types de permis de séjour⁴ sont concernés, dont le permis annuel, de même que toute situation marquée par l'absence d'un contrat de travail.⁵ L'expression «enfants du placard» apparaît pour la première fois en 1973 dans le film *Pane e cioccolata* (*Pain et chocolat*).⁶ Elle se généralise ensuite pour désigner les filles et les fils de travailleurs·euses étrangers·ères qui séjournent en Suisse sans autorisation. Pour les familles, cette situation signifie des allers-retours et des séparations à répétition pouvant s'étendre à une, voire des décennies entières, ainsi que des recherches de solutions de garde ou de placement temporaires pour les enfants.⁷ Parmi les personnes concernées, certaines choisissent de braver la loi suisse,⁸ en se faisant rejoindre par leurs enfants, malgré l'absence de titre de séjour. Ce sont ces expériences, celles de vies en cachette marquées par les silences, qui nous intéressent ici.

Mais combien sont-ils, ces «enfants du placard»? L'historiographie à leur sujet est encore pauvre.⁹ Des études ponctuelles en sociologie ainsi qu'en psycholo-

gie avancent les chiffres de 10000 ou 15000 enfants pour les années 1970, mais il reste difficile de comprendre comment ceux-ci ont été obtenus.¹⁰ En effet, une saisie quantitative exacte s'avère laborieuse, sinon impossible à réaliser. Cela est essentiellement dû aux pratiques de recensement de l'époque dans les cantons et au niveau fédéral. Avant 1974, soit avant la mise en place du registre central des étrangers,¹¹ l'enregistrement des données relatives à la main-d'œuvre étrangère est encore l'affaire des cantons, lesquels utilisent des systèmes statistiques peu homogènes. Aucun chiffre n'apparaît concernant les personnes sans statut légal.¹² En particulier, les saisonniers·ères ne sont pas recensé·es de manière systématique puisque, jusqu'en 1971, ils et elles ne sont pas considéré·e·s comme faisant partie de la main-d'œuvre étrangère «sous contrôle».¹³ Lacunaires pour les différentes catégories de travailleurs·euses, les données concernant les membres de la famille de ces derniers·ères sont pratiquement absentes; elles n'existent tout simplement pas pour les enfants considérés comme «illégaux» en Suisse. Des moyens peuvent néanmoins être trouvés pour procéder à une estimation quantitative. Nous savons par exemple qu'en moyenne, pour la période 1948–2001, 65 000 travailleurs·euses annuel·le·s et 132 000 saisonniers·ères ont rejoint la Suisse chaque année.¹⁴ Il s'agirait ainsi, toujours en moyenne, de près de 200 000 personnes par année susceptibles d'avoir été concernées: soit par une séparation de leur(s) enfant(s), soit par un regroupement familial «illégal» en Suisse.¹⁵ À l'aide de méthodes hypothético-déductives, un groupe de chercheurs·euses de l'Université de Genève a récemment estimé les chiffres suivants: pour la période 1949–1975, et considérant uniquement l'Italie comme pays de recrutement, plus de 50 000 enfants auraient été concernés par un séjour clandestin temporaire et 500 000 touchés par un placement, à savoir une séparation des parents.¹⁶ Ensuite, à petite échelle, nous disposons de quelques chiffres plus précis, bien qu'insatisfaisants. À titre d'exemple, une enquête de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), réalisée entre 1990 et 1991 auprès de 44 familles de saisonniers·ères «avec enfants clandestins» en Suisse romande et alémanique, révèle que 70 % des enfants vivaient sans permis en Suisse, à savoir 64 sur un total de 91 enfants des familles interrogées. Les 30 % restants représentent les enfants qui faisaient les allers-retours entre la Suisse et leur pays d'origine.¹⁷

Compte tenu de cette situation de départ, il me semble particulièrement important d'avoir recours à une approche qualitative fondée sur la méthode de l'histoire orale. Cette approche permet de produire des sources orales sur une histoire marquée par des silences, et de réfléchir tout à la fois aux raisons pour lesquelles les séjours illégaux de ces enfants n'ont laissé jusqu'à présent que peu de traces, tant écrites qu'orales. Autrement dit, nous nous interrogeons sur les origines de ces silences. De cette manière, l'histoire orale nous permet de retracer les silences et surtout, de les problématiser. De quelles tensions sont nés ces silences,

quels sont les acteurs sociaux alors concernés et à quels différents niveaux les silences opèrent-ils? Enfin, peut-on parler de différents types de silences dans le cadre des «enfants du placard»?

Mémoire, silences, subjectivités: pour une histoire orale des «enfants du placard»

Dès les premiers échanges engagés pour cette recherche avec d'«anciens enfants cachés»,¹⁸ je constate que les silences continuent de peser sur cette histoire et sa reconstruction à travers la mémoire des témoins.¹⁹ Pour illustrer la capacité de l'histoire orale à mettre en évidence l'importance et la signification de silences, nous nous référons à une différenciation utile suggérée par Luisa Passerini dans ses travaux sur la mémoire. Elle distingue entre les silences «*as repression of memory and imposed amnesia*» et les silences «*as full of memory, nourishing and projecting it to the future*».²⁰ Tous deux nous intéressent, puisqu'une partie des silences que nous avons repérés est à imputer aux autorités suisses cherchant à éviter que le phénomène ne fasse trop de bruit – la mémoire des «enfants cachés» est réprimée – alors qu'une autre partie de ces silences concerne les stratégies des familles elles-mêmes. Passerini entend par silence «*as full of memory*» la connotation positive de l'oubli, en particulier dans la sphère privée, dans notre cas celle qui permet aux familles d'enfants clandestins de ne pas se remémorer les souffrances, mais de ne garder que le meilleur pour avancer. Il s'agit d'un silence stratégique. Par «silence», nous n'entendons ainsi dans cet article pas seulement le fait de taire un élément du présent ou du passé, mais aussi de faire taire. Nous nous inspirons de la forme anglaise utilisée comme verbe transitif, connu notamment dans le titre de Michel-Rolph Trouillot: *Silencing the Past*.²¹ Selon cet auteur, en effet, chaque narration historique est un «*particular bundle of silences*».²² Il convient alors de commencer à écrire l'histoire non pas à partir de ce qu'on sait, mais de ce qu'on ne sait pas: à partir des silences – et du «*silencing*», soit la relation de pouvoir ayant engendré ce silence. Aussi, utiliser le terme de «silence» dans le cadre du phénomène des «enfants cachés» nous rappelle une réalité importante du quotidien de ces enfants, celle de devoir «ne pas faire de bruit».²³

J'accorde pour ce projet d'histoire orale une priorité aux entretiens biographiques – ou entretiens dits «longs» –, en trois étapes²⁴ ainsi que décrits par Dorothee Wierling. Cette historienne préconise la création d'une relation de confiance au cœur de l'entretien dans le but de «*soweit wie möglich damals Erlebtes zu aktualisieren, wieder aufleben zu lassen, und zwar nicht nur als äussere Fakten, Abläufe, sondern als subjektives Erleben, als Bedeutungen, als emotio-*

nales statt nur kognitives Erinnern».²⁵ Dans la confrontation des témoignages,²⁶ je travaille à ne pas diminuer les récits de leurs subjectivités propres. Au contraire, je cherche à interroger ces dernières qui incluent outre des silences, des souvenirs «d'enfants». Cela permet de faire la distinction entre certaines perspectives subjectives et certains faits historiques, lorsque ceux-ci peuvent être reconstruits avec précision, ainsi que de souligner certaines tendances, notamment en lien avec la perspective des enfants.²⁷ Je choisis pour ce faire trois ensembles d'entretiens réalisés dans les cantons de Neuchâtel et de Genève en 2020 et en 2021.²⁸ Les témoins interrogés ont été concernés de différentes manières par le phénomène, entre 1964 et 1986: d'abord en tant qu'enfant caché (exemple 1), puis en tant qu'ami d'enfance d'un «enfant interdit» et en tant que membre d'une association étrangère (exemple 2) et, enfin, en tant que parent d'enfant caché et en tant que voisine (exemple 3). Ces ensembles d'entretiens sélectionnés ne sont pas appelés à être représentatifs du phénomène dans son ensemble, mais plutôt à illustrer l'application de l'approche préconisée, l'histoire orale et la problématisation de ses silences inhérents. Malgré certaines de ses limites, liées à la reconstruction mémorielle, nous constatons que l'histoire orale permet d'accéder à des pans encore inconnus de l'histoire des saisonniers·ères. Elle nous montre une partie du quotidien des enfants cachés.²⁹ Cet article aborde ainsi successivement, à travers les trois exemples cités, les questions complexes que sont les séparations et les doutes quant à la scolarisation des «enfants interdits»; l'isolement de ces derniers, et enfin les situations de gardes compliquées qui ressortent des entretiens. Une dernière partie permet de retourner aux archives écrites pour une confrontation aux sources officielles. Que deviennent ces silences dans les archives et comment procéder à une reconstruction historique à partir de cet état des sources?

«Ce jeu de cache-cache...»: silences et sentiments partagés

La situation des anciens enfants de saisonniers·ères dépendait entièrement du permis du «chef de famille».³⁰ Bien sûr, ces témoins ont du mal à décrire a posteriori l'évolution des statuts légaux de leurs parents en Suisse ainsi que les droits qui leur étaient rattachés. En réalité, les parents eux-mêmes n'en saisissaient parfois pas tous les enjeux, tout comme les autorités compétentes étaient dépassées par la complexité des mesures à appliquer. Ce premier exemple souligne les significations qu'ont pu avoir de telles incertitudes pour les membres d'une famille. Nous comprenons que, tant que les parents avaient des doutes sur la «tolérance» de leur enfant en Suisse, ils gardaient le silence. La notion de tolérance est à comprendre ici de deux manières. Elle renvoie d'abord à une zone

d'incertitudes quant à la légalité de la présence d'enfants de saisonniers·ères en Suisse, au vu, par exemple, des exceptions accordées pour certains ouvriers qualifiés.³¹ Mais, à Genève en particulier, elle se réfère aussi dès 1986 à une nouvelle loi sur les enfants dits clandestins. Notre témoin Basilio³² illustre à lui seul ces deux notions à la fois. Ancien «enfant caché», bien que «toléré», son récit démontre de quelle manière les silences produits par les autorités se reflètent sur l'expérience vécue des témoins sur deux générations. Dans les années 1980, les directives ainsi que la pratique régissant le droit au regroupement familial – notamment quant aux conditions de logement et à la scolarisation – divergeaient fortement entre les cantons.³³ Après un début de scolarité au Portugal et une séparation d'une durée de cinq ans d'avec son père, alors saisonnier dans le bâtiment en Suisse depuis 1981, Basilio arrive à Genève en août 1986 à l'âge de 9 ans. Interviewé en 2020, c'est dans l'acte du récit de son entrée à l'école primaire en Suisse qu'apparaîtront des hésitations concernant les lois en vigueur: «Et quand il [le père de Basilio] a dû finalement obtenir des papiers pour nous, [...] l'Office de la population lui a posé des questions par rapport à nous: est-ce qu'on était déjà à Genève? [...] Et là mon père fait: «Oui, mais ils sont déjà scolarisés.» Là ils n'en revenaient pas: «Mais comment c'est possible qu'ils soient scolarisés? Vous n'avez pas encore de droit vraiment de les avoir ici.» Et mon père leur a gentiment dit: «Ça je peux pas vous dire.» [...]. Et c'est passé comme ça. [...] Je ne sais pas comment il a fait [...] mais visiblement il m'a dit que c'était grâce à cette association [le Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI)] qu'il a réussi à nous mettre à l'école sans qu'on n'ait vraiment le droit, en fait, de nous scolariser. C'est passé comme ça et nous, on y est restés [...].»³⁴

La manière dont Basilio formule ses incertitudes nous donne au moins deux clés de compréhension sur le phénomène des «enfants du placard», dont la première se trouve dans l'ambiguïté esquissée quant à la scolarisation. Nous sommes au début de l'année scolaire 1986, en juillet. C'est deux mois plus tard, le 18 septembre 1986, que le chef du Département de l'instruction publique genevois, Dominique Föllmi, membre du Parti démocrate-chrétien (PDC), propose en tant que conseiller d'État une nouvelle législation connue alors sous le nom de «tolérance Föllmi».³⁵ Dès lors, tous les enfants de travailleurs·euses annuel·le·s (permis B) doivent pouvoir être accueillis, du moins provisoirement, à l'école publique.³⁶ Nous comprenons ainsi que l'arrivée de Basilio concordait avec une période de transition entre l'élaboration des lois et leur application, placée sous le signe de la tolérance. Le père de Basilio, lui, avait attendu l'approche imminente de l'obtention de son droit au regroupement familial, octroyé au terme de cinq saisons complètes de travail, à savoir la transformation de son permis de saisonnier (A) en annuel (B), à condition de trouver un logement convenable, c'est-à-dire suffisamment spacieux pour une famille de quatre. C'est après des années

séparé de ses enfants que le père de Basilio s'était encore battu pour que son fils aîné puisse entrer à l'école à temps.³⁷

La seconde clé de compréhension se retrouve dans le vocabulaire choisi par le témoin pour se référer aux expériences de ses parents – et aux siennes. À travers cet extrait, nous voyons tout à la fois les limites, mais aussi les apports de l'histoire orale en tant que source. D'un côté, Basilio nous livre une reconstruction de l'histoire de son père, d'abord sans le «revivre» lui-même au moment de la narration. Comportant les limites mentionnées, ce récit est alors aussi teinté d'incertitudes quant aux conditions juridiques réelles. D'un autre côté, l'apport de cette source se reflète dans les termes du témoin pour décrire, avec certitude cette fois, ses propres ressentis. Basilio explique en effet que tout cela ne devait alors «pas vraiment» être légal, qu'il n'avait, en tant qu'enfant, «pas encore de droit, vraiment» d'être là, alors qu'il était conscient que le «jeu de cache-cache» n'avait précisément pas été un jeu amusant, notamment pour son père. Et pour lui-même? Basilio répond à cette question un peu plus tard dans son entretien: «J'étais pas du tout conscient de si on avait le droit d'être là ou pas là, mais je me sentais... en tout cas, je me rendais compte qu'il y avait une certaine angoisse [...]» Et Basilio de revenir sur sa propre expérience et celle de son petit frère en reprenant la même tournure que pour l'évocation de l'histoire de ses parents: «Ce qui est sûr, c'est qu'on n'était pas censés être là...» Dans cette dernière partie, Basilio met des mots sur ce qu'il a ressenti lui-même en tant qu'enfant,³⁸ il passe du récit rapporté au partage actif de son «vécu subjectif» pour reprendre l'expression de Wierling précitée. Les silences de ce premier exemple, c'est-à-dire «ce qu'on ne sait pas» au sujet de l'histoire de la famille de Basilio, renvoient à des incertitudes qui, à leur tour, proviennent des lois incohérentes et des incertitudes des autorités elles-mêmes. Repérer ces incertitudes grâce à un entretien d'histoire orale nous permet de chercher de manière ciblée dans un contexte local et de reconstituer ce dernier plus finement: ici, les activités du CCSI à Genève et les négociations menant à la «tolérance Föllmi» de 1986.

Le témoignage – et les silences – de Basilio nous amènent ainsi à mieux saisir les multiples facettes des expériences clandestines. Elles peuvent, comme dans ce premier exemple, s'étendre du mal-être ressenti indirectement par les enfants à travers les luttes de leurs parents face aux lois jusqu'à des moments privilégiés de solidarité, en passant par les séparations successives des membres de la famille. Des constructions mémorielles ambiguës en résultent parfois, telles qu'observées chez Basilio et confirmées dans d'autres actes de récit déjà récoltés pour cette étude. Ces ambiguïtés renvoient à des sentiments doublement «partagés»: d'une part au sens propre, partagés avec leurs parents – ce que Marianne Hirsch et Leo Spitzer appellent les *postmemories*³⁹ – et d'autre part au sens figuré, partagés entre un souvenir douloureux et le sentiment d'avoir eu certains privilèges. Il peut s'agir ici

de celui d'avoir plus tard été scolarisé en Suisse, comme l'évoque Basilio, ou en «comparaison» avec le vécu d'autres enfants de saisonniers·ères, desquels on aurait appris l'expulsion, l'impossibilité de suivre un parcours scolaire linéaire⁴⁰ ou encore... l'isolement, comme l'illustre le prochain exemple.

«Et on ne les a jamais revus...»: silences rapportés

Il peut s'avérer impossible de retrouver le contact d'une famille ayant quitté la Suisse avant de pouvoir sortir de la clandestinité. En l'absence de témoignages d'anciens enfants cachés, il nous reste néanmoins la mémoire de celles et ceux ayant partagé leur quotidien: des voisin·e-s, des membres d'associations, des ami·e-s. L'angle adopté dans ce deuxième ensemble d'entretiens vise à illustrer la richesse des récits de différent·e-s témoins, autrement dit, de différentes perspectives. À cause des silences – ou bien plutôt, grâce à eux! – laissés par les familles concernées, il nous faut d'abord nous pencher sur les conditions réelles dans lesquelles sont nés ces silences. Pour s'approcher du vécu des personnes concernées, nous passons alors par la reconstruction de l'atmosphère d'un contexte local.⁴¹ Ici, les perceptions et les discours de personnes faisant partie des communautés étrangères – sans avoir été confrontées personnellement au problème de la clandestinité des enfants – nous intéressent. Nous sommes en 1975 à La Chaux-de-Fonds et observons l'expérience de deux enfants espagnols «cachés» à travers les yeux de l'un de leurs amis, «légal» lui, Antonio: «C'étaient deux frères, ils étaient entre eux et regardaient la télé... Eux devaient avoir 13–14 ans et ça faisait deux ou trois ans qu'ils étaient en Suisse. [...] Et les enfants avaient comme mission de ne pas sortir de la maison. [...] Enfin voilà, c'était trop dangereux et ça pouvait tout mettre en question, en péril ce que les parents étaient en train de faire, de vivre, les projets donc. [...] Je les ai toujours vus chez eux, et ils étaient planqués. Ils étaient dans leur <trip> d'adolescence [...]. Et c'est vrai que, pour moi, c'était bizarre...»⁴²

En Suisse, c'est à partir du début de l'année 1975 que les effets de la crise mondiale due au premier choc pétrolier se font sentir avec force. Entre fin 1974 et 1977, 15,8 % des emplois de l'industrie disparaissent.⁴³ Ce sont en première ligne les contrats des travailleurs·euses saisonniers·ères ou annuel·le·s qui sont rompus, limitant ainsi l'augmentation du chômage, alors que le travail au noir continue de poser problème.⁴⁴ De même, le début des années 1970 appelées aussi les «années Schwarzenbach» correspond à un tournant dans la politique migratoire de la Suisse. Celle-ci met en place un nouveau système d'immigration fondé sur des quotas annuels: c'est le compromis adopté par le Conseil fédéral pour calmer les tensions entre les milieux économiques attachés à une main-d'œuvre bon

marché et les peurs affichées par des secteurs de la population suisse face à ce qui est présenté comme un «envahissement étranger».⁴⁵ Antonio, lui-même né en Suisse de parents espagnols ayant tous deux obtenu un permis de travail annuel en 1963, nous raconte en 2021 les difficultés de regroupements familiaux dont il a eu connaissance. Il cite les différents allers-retours et séparations des familles durant ces années, du côté de ses oncles et tantes notamment. Antonio se rappelle des différentes formes de discrimination que les communautés étrangères subissaient dans les Montagnes neuchâteloises. S'il explique en avoir souffert lui-même, il en donne aussi plusieurs exemples issus de son entourage de l'époque. Parmi ceux-ci, celui de cette famille espagnole dont les deux fils n'auront jamais appris un seul mot de français, passant les années de leur adolescence avec pour seule compagnie leurs groupes de musique préférés, les Beatles ou encore Pink Floyd. «Et on ne les a jamais revus», conclut Antonio, affirmant qu'il n'a jamais su ce qu'il était advenu de ses deux copains. Antonio avait lui-même 9–10 ans au moment de cet épisode. Son récit rétrospectif représente un témoignage précieux pour notre recherche, puisqu'il nous donne à voir la multitude de situations vécues par les familles. Dans le cas des frères espagnols, nous comprenons que seulement peu de personnes étaient réellement au courant de leur existence. Les amis proches de la communauté espagnole⁴⁶ restaient discrets au sujet de leurs visites, comme l'explique Antonio. Ensuite, diverses pièces du récit nous manquent pour comprendre les raisons d'agir des parents des deux adolescents au vu de leurs conditions de travail, de leurs liens ou de l'absence de liens à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'au pays. Quels sont néanmoins les enjeux de ces silences, ici? Provenant de lacunes d'information en raison de l'isolement des amis d'Antonio, les silences nous poussent à réfléchir plus loin, à la situation socio-économique effective de la famille en question. Et dans ce cas, le croisement non seulement avec d'autres témoignages mais aussi avec d'autres types de sources peut nous guider – bien qu'en ce qui concerne le cas spécifique des deux frères, certaines questions resteront probablement ouvertes. Nous esquisserons ici trois pistes.

En reconstituant le cadre associatif des différentes communautés étrangères à La Chaux-de-Fonds dans les années 1970 – première piste – nous comprenons que les associations italiennes sont organisées de plus longue date en ce qui concerne l'accueil des enfants, avec ou sans statut (des crèches sont ouvertes dès les années 1960, l'école italienne est en place et différents soutiens et aides sont apportés aux familles, notamment pour les jeunes filles ou mères seules, etc.).⁴⁷ Du côté des associations espagnoles ou portugaises, cette organisation ne débutera que plus tard. Ce n'est par exemple qu'en 1978 qu'une première association espagnole se consacre entièrement à la question des familles, l'Asociación de padres de familia de La Chaux-de-Fonds. À ce moment-là, les amis d'Anto-

nio avaient déjà quitté la Suisse depuis peu. Dans les archives de ces différentes associations – notre deuxième piste – il apparaît clairement qu'à aucun moment, la question de l'«illégalité» des enfants n'est abordée. Toute mention de clandestinité devait être camouflée pour ne pas attirer l'attention et ne pas porter préjudice aux parents, mais également, indirectement à leurs employeurs ou aux personnes qui les couvraient, telles que les enseignant·e·s. Une ancienne membre du Comitato Cittadino Italiano (CCI) de La Chaux-de-Fonds, Oriana, ose en 2021 nous dire ce qui ne se disait pas, pour nous ouvrir la troisième piste. Elle nous parle d'abord des jugements portés sur les femmes étrangères et des pressions pesant sur elles concernant l'éducation des enfants. Au sujet de la problématique de l'illégalité, elle précise alors que, si elle a été tue même au sein des communautés étrangères, c'est aussi parce qu'elle risquait de dévoiler des tabous plus délicats concernant la sphère privée et conjugale, tels que des problèmes d'alcoolisme, des violences conjugales ou d'autres crises familiales touchant les enfants. Oriana et ses collègues ou amies ont eu connaissance de différents cas d'enfants hospitalisés. Selon Oriana, certaines pathologies étaient dues «malheureusement, [aux] défauts de la famille à la maison...».⁴⁸ Et la témoin de clore à la hâte cette partie de l'entretien en expliquant qu'à ce moment-là, même si on essayait de déceler les problèmes, «c'était tabou, tabou tabou tabou». Nous comprenons alors que les silences, soit les lacunes d'information repérées, peuvent renvoyer à leur tour à un secret familial destiné à ne pas «ruiner les projets des parents» ou encore à des tabous sociétaux de l'époque: impossible de parler de violences ou de conflits familiaux. L'une des questions centrales concernera encore celle de la garde des enfants, pendant les heures de travail des parents. Une question qui peut susciter des silences dans les témoignages, non plus parce qu'il s'agit de témoignages de personnes qui ne sont pas concernées directement, comme dans le cas d'Antonio, mais bien parce que les témoins eux-mêmes ne sont pas au courant de tout. Ils ne sont pas en mesure de saisir les détails de leur propre situation familiale durant leur enfance, au moment du regroupement familial. Et comme nous allons le voir dans ce troisième exemple, un tel silence peut enfin en cacher un autre.

«Mamma, hai parlato di una «Madame Joly»?»: silences imbriqués

Lorsque parents et enfants sont prêts à s'ouvrir à un entretien d'histoire orale, nous pouvons encore nous heurter à d'autres silences qui se manifestent au cœur des récits familiaux. Dans ce dernier ensemble d'entretiens, nous voulons montrer que les raisons d'être des silences sont à resituer dans les difficultés, voire les traumatismes, supportés par les parents dès leur départ du pays d'origine.

Celles-ci sont indissociables des expériences vécues en Suisse, imprégnées de réticences face à ladite «pénétration étrangère» et de discours xénophobes au cours de la période marquée par l'initiative Schwarzenbach». Nous mobilisons pour ce faire une sélection d'extraits tirés d'entretiens menés séparément avec une ancienne femme de saisonnier italienne, Iolanda, et son fils aîné Iacopo. La focale sera placée cette fois plutôt sur le vécu de la mère, ainsi que sur la situation d'entretien d'histoire orale et le rapport entre la personne interviewée et l'intervieweuse. Iolanda est arrivée en février 1965 à Colombier dans le canton de Neuchâtel, alors que son mari y travaillait comme saisonnier dans le bâtiment. Iolanda nous racontera en février 2021 le contexte de la naissance de son premier fils: «Et puis, on a dû avoir quelqu'un qui nous a dénoncés, qu'on avait un enfant ici et qu'on n'avait pas le droit. [...] Alors on a reçu la lettre de la police, que les deux on avait le droit de vivre en Suisse parce qu'on avait un contrat de travail, mais pas Iacopo. Mais seulement, cette lettre, on l'a brûlée, parce que chaque fois qu'on la voyait, ça faisait mal! [...] Elle [la voisine de Iolanda] me voyait pleurer, pleurer, puis elle me dit: «Mais qu'est-ce qu'il se passe, Iolanda?» Et je lui ai raconté. Elle m'a dit: «Écoute, ça se passe entre nous et puis c'est juste la maison à côté, personne ne le saura.» Elle a dit: «Toi tu peux recommencer à aller travailler, et puis moi je garde l'enfant, et toi tu le prends le soir quand tu rentres du travail.»⁴⁹

Dans ces premiers extraits, Iolanda évoque d'abord le choc provoqué par la lettre qui mentionnait – elle se rappelle encore du terme – l'interdiction des saisonniers·ères à avoir auprès d'eux leur «famille nucléaire», à savoir leurs conjoints et leurs enfants. Devant retourner à l'usine où elle avait un contrat annuel,⁵⁰ Iolanda décide d'accepter l'aide d'une voisine, Madame Joly, pour la garde du nourrisson. Restait le problème du lait à donner. Avec le souvenir ravivé de cette peur au ventre, celle de devoir se séparer de son fils en cas de contrôle de la police, Iolanda détaille dans le passage qui suit le moment où tout s'est cristallisé dans son esprit, depuis son départ en Suisse, laissant sa maman seule derrière elle, jusqu'à l'hôpital des Cadolles. Nous sommes en septembre 1966. «Et je me souviens, j'entendais la musique de la Fête des vendanges⁵¹ et puis, moi j'étais là avec la fièvre, enflé! Puis j'ai dit: «Mais non, mais moi je suis folle, mais moi je suis folle!», que je me disais tout le temps, «mais pourquoi je fais ça?». Il y a tant de mamans qui pleurent qu'elles n'ont pas à nourrir leur enfant et moi j'ai la possibilité de le nourrir, et je fais ça. On se culp[abilise].»

Ce n'est qu'une semaine après cet entretien que l'importance de cette dernière phrase m'est apparue avec clarté, durant l'interview avec son fils Iacopo. Ce dernier raconte sa propre histoire avec ses mots, en résumant ce qu'il a compris des contraintes vécues par ses parents durant sa petite enfance. Il commence par m'expliquer que ce n'est que récemment qu'il a pris conscience «d'avoir quelque

chose de particulier», à savoir au moment d'observer son permis C sur lequel est toujours inscrit: «Né à Neuchâtel le 7 mai 1966. Entrée en Suisse le 12 mai 1967». De manière succincte, le témoin évoque ensuite le fait qu'il soit tombé malade après sa naissance et que sa maman soit repartie avec lui en Italie à la fin de l'année. Lorsque je demande à Iacopo en fin d'entretien si lui et ses parents sont restés en contact avec les différentes mamans de jour de Iacopo, dont Madame Joly, le témoin semble confus. Il compose instantanément le numéro de sa maman: «*Hai parlato di una Madame Joly? Chi è questa Madame Joly? [...] E quanto tempo mi ha tenuto Madame Joly?*»⁵² Iacopo met fin au téléphone avec le mot «*tranquilla*», rassurant sa maman apparemment agitée. Iacopo me résume ce qu'il vient d'apprendre: précisément l'épisode qu'elle m'avait confié, celui de la Fête des vendanges, du lait à tirer – et de la lettre de la police. L'enjeu du silence repéré est clair. Il se réfère à la culpabilité d'une mère, Iolanda, forcée de confier la garde de son bébé et souhaitant, par la suite, éviter d'évoquer ce souvenir au sein de la famille. Pour cette raison, même s'il n'était pas question d'un véritable secret pour Iolanda, on comprend qu'il ne s'agissait pas d'un sujet longuement discuté entre la mère et le fils.

Dans la suite de l'entretien avec Iacopo apparaîtra la situation inverse: un silence gardé par Iolanda non pas vis-à-vis de son fils, mais vis-à-vis de moi-même en tant qu'intervieweuse. Dans son récit, le témoin se trouve alors dans les années 1970, période de son enfance, puis de son adolescence, où il se souvient avoir vu ses parents beaucoup travailler, même pendant les vacances d'été. Il résume: «Donc mes parents bossaient toute l'année ici, puis quand ils allaient là-bas c'était pour bosser.» Réagissant à mon froncement de sourcils, Iacopo ajoute: «Bah oui. Elle ne vous l'a pas dit ma mère, qu'on a une maison en Italie?» C'est à ce moment que je saisis l'une des hésitations dans le témoignage de Iolanda, qui avait bien mentionné la maison, mais s'était arrêtée brusquement en me regardant droit dans les yeux: «Je m'excuse, hein! [...] Mais ils [les Suisses] avaient toujours l'impression que nous, on leur volait leur travail, on leur volait les sous. Et puis qu'après, on allait faire la maison en Italie [...], qu'on rendait pauvre la Suisse.» Iolanda ne parlera plus de la maison dans son entretien, mais expliquera qu'elle et son mari devaient s'organiser pour avoir du temps pour les vacances d'été.⁵³ Dans la narration de Iacopo par contre, la construction de la maison en Italie sera un thème central: il explique y avoir lui aussi travaillé, à balayer la poussière. De même, c'est dans le récit de Iacopo que l'on comprend qu'après les heures de travail en Suisse, son père cumulait d'autres travaux du soir, pour lesquels Iacopo allait donner un coup de main en tant que jeune garçon déjà. Nous saisissons que l'enjeu de ce silence de la part de Iolanda est d'une autre nature. Il ne s'agit plus d'une dimension individuelle ou familiale, mais renvoie plutôt à une position adoptée, par précaution ou par autodéfense, par un

groupe plus large, ici des travailleurs·euses étrangers·ères en Suisse. Alerté·e-s, comme l'exprime Iolanda, par les accusations apparemment répandues sur les étrangers et les étrangères perçue·s en Suisse comme des «voleurs», ils et elles préféreraient rester discrets, d'autant que des dénonciations pouvaient avoir lieu entre conationaux également, comme le suspecte notre témoin. L'une des explications du choix de Iolanda de ne pas placer le sujet du travail au centre de cet entretien est donc à chercher dans la forme de dialogue transparente qu'évoquait l'historien oral Ronald J. Grele: celui entre l'interviewé·e et sa «propre conscience historique».⁵⁴ En effet, au moment où Iolanda passe sous silence certains éléments, elle se place en porte-parole de la communauté italienne, face à une intervieweuse dont l'identité est ramenée à sa nationalité, suisse.⁵⁵ Il s'agit ici seulement d'exemples de paramètres faisant partie intégrante d'une situation d'histoire orale.

Ainsi, dans les deux séquences d'entretien sélectionnées avec Iolanda et Iacopo, les silences soulevés montrent respectivement, d'une part, le poids de la culpabilité individuelle, ressentie par un parent quant aux difficultés créées par le statut de saisonnier. D'autre part, le silence lié aux questions fiscales et au travail au noir dans le discours révèle l'ancrage d'un sentiment collectif de malaise diffus, celui des émigré·e-s italien·ne·s en Suisse ayant vécu les décennies marquées par les discours xénophobes. En effet, la question des économies et des projets de retour semble constituer un sujet dont on ne parle pas, en dehors de la famille. Or, comme nous le savons de la littérature secondaire ainsi que d'autres témoignages, le travail au noir a concerné bien des familles d'«enfants cachés».⁵⁶ Soit les économies supplémentaires devaient permettre de rentrer le plus vite possible au pays, soit elles étaient nécessaires à l'entretien de la famille en Suisse. Dans les deux cas, les heures de travail supplémentaires servaient à un regroupement familial plus rapide et plus sûr. En somme, les deux silences repérés dans ce duo d'entretiens correspondent à différents tabous difficilement exprimables de manière simultanée, lesquels doivent pourtant être analysés en parallèle, dans l'entreprise d'une reconstitution de l'histoire des «enfants du placard». C'est ce que rend possible une démarche d'histoire orale incluant diverses perspectives de témoins, en s'attachant à les insérer dans le cadre des conditions juridiques et matérielles de l'instant vécu. Rappelons enfin que la lettre de la police des étrangers brûlée par Iolanda était arrivée en 1966. Il s'agissait précisément de l'année à partir de laquelle les autorités locales neuchâteloises avaient décidé, à l'interne, d'appliquer de manière stricte les termes de l'accord avec l'Italie de 1964, sans exception pour les familles de saisonniers·ères. C'est en vérifiant les correspondances conservées aux archives de la Ville de Neuchâtel, dans un deuxième temps, que le contexte de la lettre brûlée a pu être redessiné à gros traits.

Recours aux sources écrites: des silences archivés?

Une fois les indices en main grâce aux entretiens d'histoire orale, comment faire usage des quelques sources écrites produites cette fois par les autorités, si ces dernières étaient tenues de rester discrètes quant à la question des «enfants illégaux»?⁵⁷ En effet, ni les autorités fédérales, ni les autorités locales n'avaient intérêt à ce que ce sujet n'éclate au grand jour. Au-delà du souci d'image vers l'extérieur, des questions de concurrence entraient en ligne de compte: la présence de l'illégalité signifiait des travailleurs·euses étrangers·ères «mal» contrôlé·es et, de là, des bénéfices abusifs pour certains secteurs économiques ou régions au détriment d'autres. Pour les unités de police des étrangers, cela signifiait échouer dans leur rôle primordial: défendre le pays contre ladite «surpopulation étrangère». Les archives reflètent pourtant également les pratiques des polices locales, inévitablement confrontées à la clandestinité. Dans deux séries de dossiers de police des archives de l'État et de la Ville de Neuchâtel entre 1964 et 1986,⁵⁸ trois types de documents ont ainsi retenu mon attention: les dossiers concernant le travail au noir d'«éléments étrangers»;⁵⁹ les dossiers individuels de demandes de permis de séjour pour des membres des familles de travailleuses et de travailleurs étrangers; les communications internes des autorités au sujet de la clandestinité. Les premiers contiennent tout au plus de courtes mentions au sujet de familles de «faux saisonniers» ou d'«étrangers fautifs», mais nous n'apprenons rien de plus sur les enfants qui auraient accompagné ces travailleurs·euses sans permis de travail.⁶⁰ Les deuxièmes ne nous donnent qu'un bref aperçu de la diversité des situations familiales des ancien·ne·s saisonniers·ères. Nous distinguons alors dans une série de dossiers individuels documentant les octrois et les refus d'autorisations de séjours temporaires trois situations qui se rapportent à des enfants, dont: des demandes de séjours temporaires pour des enfants dont la garde serait assurée par un·e résident·e suisse (l'employeur d'un parent, une connaissance, un·e voisin·e); des demandes de séjours pour les grands-parents, afin que ceux-ci puissent prendre en charge la garde de leurs petits-enfants dont les parents travaillent; enfin, des demandes de prolongations de séjours pour des enfants, parfois orphelins, placés dans des foyers catholiques par exemple. De manière générale, ces deux premiers types de dossiers ne nous permettent pas d'appréhender la suite du parcours pour les enfants sans permis de séjour ou dont celui-ci a été refusé. Sont-ils alors restés clandestinement, ont-ils été renvoyés au pays ou placés ailleurs? C'est peut-être enfin le dernier type de dossiers, documentant les communications à l'interne entre les autorités responsables du contrôle des étrangers, qui nous est le plus utile. Ces documents laissent transparaître le flou régnant à différents moments quant à la tolérance des enfants sans statut légal dans chaque canton et dans chaque commune. L'ac-

cord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse, signé à Rome le 10 août 1964,⁶¹ représente l'un de ces moments. L'accord octroyait pour la première fois des concessions à des travailleurs·euses étrangers·ères en Suisse, dont la transformation du permis saisonnier en annuel après cinq saisons consécutives ainsi que la réduction du délai d'attente pour le regroupement familial de 36 à 18 mois pour les travailleurs·euses annuel·le·s.⁶² En juin 1965, le conseiller d'État et chef du Département de Police neuchâtelois Carlos Grosjean transmet alors les directives fédérales concernant le regroupement des familles dans une circulaire adressée aux Conseils communaux, avant de préciser les modalités d'application dans le canton: «Comme l'accord n'a été ratifié que récemment, nous ne ferons pas de difficultés en 1965 pour autoriser la famille d'un ouvrier saisonnier. Mais en 1966, nous devons nous en tenir strictement aux termes de cet accord.»⁶³ Les écarts entre les lois fédérales et les pratiques cantonales ont ainsi pu créer des malentendus et des tensions au sein des autorités compétentes. Et il n'est pas étonnant que les familles concernées n'aient elles-mêmes pas été sûres de la légalité de leur statut, comme nous en avons saisi les conséquences plus haut. Grâce aux indices repérés dans les communications internes au niveau local, telles que les directives concernant les saisonniers·ères, les silences des autorités sur le phénomène de la clandestinité deviennent perceptibles.⁶⁴ Cependant, il ne s'agit pas entièrement de silences «imposés», au sens utilisé par l'historienne Luisa Passerini.⁶⁵ Il s'agit de silences que j'appellerais ici «composés» car, mis en place par les autorités, ils sont aussi gardés par les familles concernées pour protéger leur situation et union familiale, pour éviter la dénonciation et l'expulsion. En effet, ni les familles, ni les autorités locales ou les employeurs, n'avaient intérêt à visibiliser le problème de la clandestinité, laquelle profitait, comme aujourd'hui encore, à l'économie. Certains silences de cette histoire sont donc directement liés au manque d'uniformisation des lois, à des incohérences. D'autres, à un souci d'image – sans perdre de vue les intérêts économiques, notamment pour une entreprise privée, mais aussi pour une ville ou un canton. Enfin, si Passerini estime que les silences qui résultent d'une attitude adoptée délibérément par une communauté concernée sont précisément les plus intéressants, ceux-ci font aussi partie intégrante des trois exemples développés jusqu'ici.⁶⁶ Les familles de Basilio, de l'ami d'Antonio et enfin de Iacopo avaient aussi fait le choix de «ne pas faire de bruit», pour autant que la situation reste uniquement transitoire.

Conclusion

Considérant les silences comme constitutifs de ce projet d'histoire orale, cet article a montré que leur prise en compte peut aussi constituer un point de départ, plutôt qu'une impasse: elle permet d'éclairer des aspects centraux de l'histoire des «enfants cachés». Clandestins ou «tolérés», expulsés, séparés de leur famille, temporairement illégaux ou cachés: à travers les origines des silences retrouvés dans les témoignages oraux des ou sur les «enfants du placard», c'est surtout la multitude des situations vécues qui a fait surface. Nous avons ainsi pu resituer quelques expériences vécues par ces filles et fils d'ancien·ne·s saisonniers·ères. Lui-même incertain quant à la légalité de sa présence à l'époque, Basilio nous a permis de saisir à travers son témoignage l'impact de l'angoisse de ses parents sur toute la famille durant les années de séparation, puis de «regroupement» compliqué. Nous avons ensuite pu entrevoir, d'une part, le quotidien de deux adolescents ayant vécu plusieurs années en Suisse dans un isolement presque total sans fréquenter l'école et dans un silence gardé jusqu'à leur départ du pays, puis rapporté par Antonio, leur ancien ami d'enfance. D'autre part, c'est le témoignage d'une proche d'ancien·ne·s saisonniers·ères qui nous a éclairée sur les discours critiques pesant sur les travailleuses étrangères en tant que mères: des discours présents également au sein des communautés étrangères en Suisse, ayant contribué à rendre tabou l'histoire des enfants cachés. Il nous a encore été possible de reconstruire plus en détails l'expérience vécue douloureusement par une mère, alors femme de saisonnier, contrainte de cacher son nouveau-né. Grâce à la mention d'un document par la témoin et une recherche d'archives de police pour la période correspondante, nous avons finalement saisi l'impact réel des directives fédérales sur les familles de travailleurs, appliquées par les polices locales.

Quant aux silences révélateurs, nous retrouvons bien les deux types soulevés par l'historienne Passerini: les silences imposés, «*as repression of memory*» et les silences délibérément choisis, «*as full of memory*». À la lumière des exemples développés ci-dessus pourtant, il existerait à notre sens un troisième type de silence qui relèverait de ces deux catégories à la fois. Nous les avons alors appelés des silences composés: instaurés par un pouvoir en place, ils sont aussi maintenus, provisoirement du moins, par les personnes elles-mêmes, pour se protéger temporairement et aller de l'avant. Hormis les peurs des contrôles de police et des dénonciations quant à la présence d'enfants clandestins, diverses pressions vécues par les parents saisonniers sont alors ressorties à travers les situations d'entretiens d'histoire orale. Liées à la famille restée au pays, à l'employeur, à d'autres familles concernées ou à des membres des communautés ou des associations étrangères, ce qui est sûr, c'est que ces anciennes peurs et ces pressions multiples sont encore perceptibles dans les récits de leurs enfants aujourd'hui.

Notes

- 1 Cet article est né de mes recherches en cours pour une thèse de doctorat, encore à ses débuts au moment de l'écriture. Je remercie Kristina Schulz, Sarah Kiani, Carole Villiger et Marie Bouvier pour les échanges précieux. Un grand merci également à Marc Gigase et Yan Schubert pour le travail de relecture et les conseils.
- 2 Elisabeth Gonzalez, Marietta Nemethy, Josefa Velasco, *Des enfants illégaux, des enfants tolérés. Les enfants sans statut légal à Genève*, Genève 1988, 84–85.
- 3 Voir l'article de Sarah Kiani dans le présent numéro.
- 4 Le permis de travail de type saisonnier est appelé permis A. Il prévoit une durée de travail de neuf mois, au terme desquels la personne doit quitter la Suisse. En règle générale, c'est après quatre ou cinq saisons complètes en Suisse que le permis peut être transformé en permis annuel, dit permis B. Le permis C équivalait au permis d'établissement. Il peut être obtenu après cinq ou dix années en Suisse en tant que travailleur avec contrat annuel. Le nombre de saisons ou d'années requis pour les transformations de permis dépend des périodes et des accords bilatéraux avec les pays étrangers. Pour exemple, voir la note 61 concernant l'accord italo-suisse de 1964.
- 5 Il existe différentes situations de séjour considérées comme «clandestines» en Suisse. Hormis le travail «au noir», le qualificatif de «faux touristes» fait référence à des étrangers·ères travaillant sans contrat avec un permis de séjour limité à des visites. Celui de «faux saisonniers» désigne les saisonniers·ères qui continuent de travailler pendant «l'entre-saison». Enfin, ces mêmes situations existent pour les conjoints ou autres membres de la famille, dont ceux et celles qui entrent en Suisse sans permis de travail pour se charger de la garde des enfants.
- 6 Dans la fameuse scène du film où le protagoniste Nino, immigré italien en Suisse ayant perdu son titre de séjour, se fait héberger par une voisine grecque exilée en Suisse, il y découvre sans surprise l'enfant de cette dernière, caché désormais à ses côtés dans le placard. La réplique suivante prononcée alors par Nino marquera les esprits: «Tout le monde sait bien que, dans les placards des émigrés [en Suisse], il y a plus d'enfants que de mites!», Franco Brusati, *Pane e cioccolata*, IT 1973, Coul., 110^r.
- 7 Concernant les placements à la frontière, voir aussi Saffia Elisa Shaukat, «Les «orphelins de frontière» à la «Casa del fanciullo» de Domodossola: des familles migrantes désagrégées», in Markus Furrer et al., *Fürsorge und Zwang: Fremdplatzierung von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz 1850–1980*, Bâle 2014, 113–122.
- 8 Il s'agit de la loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), entrée en vigueur en 1934, www.fedlex.admin.ch/eli/cc/49/279_279_293/fr (15. 2. 2022).
- 9 À l'exception de Kristina Schulz, «Leben im Versteck. Eine multiperspektivische Annäherung an die Geschichte von Kindern ausländischer Arbeiterinnen und Arbeiter in der Schweiz der Hochkonjunktur», *L'Homme. Europäische Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft* 32, 1 (2021), 89–104, et de Toni Ricciardi, «I figli degli stagionali. Bambini clandestini», *Studi Emigrazione* 47/180 (2010), 872–886. D'autres études touchent en marge aux enfants du placard, notamment concernant la scolarisation. Voir Philipp Eigenmann, *Migration macht Schule. Bildungs- und Berufsqualifikation von und für Italienerinnen und Italiener in Zürich, 1960–1980*, Zurich 2017; Paolo Barcella, *Migranti in classe. Gli italiani in Svizzera tra scuola e formazione professionale*, Vérone 2014.
- 10 Les données proviennent de l'article suivant, concernant les années 1970, et reprises dans les années 1990: «Les enfants de l'ombre. Dix mille étrangers vivent en Suisse dans une clandestinité inadmissible. Une enquête d'Anne-Marie Jaccard», *La Tribune de Lausanne*, 11. 11. 1971. Voir aussi Delia Castelnuovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978; Marina Frigerio, Simone Burgherr, *Versteckte Kinder. Zwischen Illegalität und Trennung*, Lucerne 1992; Marina Frigerio et al. (éd.), *Bambini proibiti. Storie di famiglie italiane in Svizzera tra clandestinità e separazione*, Trévise 2012.

- 11 Le registre central des étrangers est mis en place dès la fin des années 1960 pour contrôler par mois et par année l'entrée en Suisse de travailleurs-euses migrant-e-s, en vue de réduire leurs effectifs. Il devient opérationnel dès 1974. Voir Kijan Espahangizi, Moritz Mähr, «The Making of a Swiss Migration Regime. Electronic Data Infrastructure and Statistics in the Federal Administration, 1960s–1990s», *Journal of Migration History* 6 (2020), 379–404.
- 12 Dans les années 1970 pourtant, on estime à un demi-million le nombre de travailleurs-euses clandestin-e-s à travers l'Europe. Pour la Suisse, on mentionne 10000 personnes en ce qui concerne la communauté turque uniquement. Voir Comité des Églises auprès des travailleurs migrants, *Travailleurs migrants en Europe. La dimension politique. Les clandestins. L'aspect européen*. Dossier des séances spécialisées de la Première Assemblée, du 4 au 8 juin 1973 à Genève, Ar 48.60.10, Verschiedenes, Sozialarchiv, Zurich.
- 13 La Suisse met en place un système de «double plafonnement» dès les années 1960, puis de «contingentement global» pour lutter contre la surpopulation étrangère. Voir Étienne Piguet, Hans Mahnig, *Quotas d'immigration. L'expérience suisse* (Cahiers de migrations internationales), Genève 2000, 1–42, ici 5–13.
- 14 Voir aussi la contribution de Kristina Schulz dans le présent numéro.
- 15 Une telle évaluation demeure néanmoins imprécise, dans la mesure où elle n'est pas en état de rendre compte de la main-d'œuvre étrangère ayant été employée sans contrat de travail, telle que les femmes dans l'économie domestique. Voir aussi Andrea Althaus, *Vom Glück in der Schweiz? Weibliche Arbeitsmigration aus Deutschland und Österreich (1920–1965)*, Francfort-sur-le-Main 2017.
- 16 Toni Ricciardi, «Infanzia e genitorialità negata nella Svizzera del miracolo economico», in Silvio Mignano, Toni Ricciardi, *Più svizzeri, sempre italiani. Mezzo secolo dopo l'iniziativa Schwarzenbach*, Rome 2022, 61–78, ici 70–72.
- 17 Textes de la conférence de presse de la FOBB du 14. 10. 1991, «Enquête FOBB sur les enfants clandestins et revendications syndicales», 1–8, Ar GBI 05C-0017, 1989–1991, Sozialarchiv, Zurich.
- 18 Mon projet prévoit un échantillon d'entretiens d'histoire orale large et hétérogène de façon à illustrer la diversité des situations vécues dans différentes régions de Suisse ainsi qu'en différents temps. Au moment de la rédaction de cet article, une dizaine d'entretiens ont été réalisés, enregistrés et retranscrits. Les témoins ont accepté une utilisation anonyme de ces enregistrements pour la rédaction de mon travail de thèse et confirmé leur consentement par écrit.
- 19 Concernant l'histoire orale et la mémoire, voir Donald A. Ritchie, *Doing Oral History. A Practical Guide*, New York 2003, 2^e éd., 30–46.
- 20 Luisa Passerini, «Memories between silence and oblivion», in Katharine Hodgkin, Susannah Radstone (éd.), *Memory, History, Nation. Contested Pasts*, Boca Raton 2003, 242–243 et 246–247.
- 21 Michel-Rolph Trouillot, *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston 1995.
- 22 *Ibid.*, 27.
- 23 Il s'agit du titre du film documentaire suivant: Mario Mallearo, Alessandra Rossi, *Non far rumore. La storia dimenticata dei bambini nascosti*, IT, 2019.
- 24 La première étape de l'entretien consiste à laisser le témoin s'exprimer librement. Les deux dernières permettent de reprendre les sujets abordés sous l'impulsion du témoin avant de poser de nouvelles questions utiles à la confrontation des témoignages. Cette forme tripartite rend possible une analyse détaillée des «récits» et des «formes narratives» (*Erzählformen*). Cf. Gabriele Rosenthal, *Erlebte und Erzählte Lebensgeschichte. Gestalt und Struktur biographischer Selbstbeschreibungen*, Francfort-sur-le-Main 1995.
- 25 Dorothee Wierling, «Oral History als Bewegung und Disziplin», in Michael Maurer (éd.), *Aufriss der Historischen Wissenschaften*, Stuttgart 2005, 81–148, ici 109–113 et 118.
- 26 Voir Klaus Bergmann, *Multiperspektivität. Geschichte selber denken*, Schwalbach 2008, 25–70.
- 27 Sally Alexander décrit de manière remarquable cet usage de l'histoire orale permettant de dé-

- celer, à partir de subjectivités de témoignages «d'enfants», des indices reflétant des sensibilités liées à une situation socioéconomique ou sociopolitique caractéristique. Sally Alexander, «Memory-Talk. London Childhoods», in Graham Smith, *Oral History. Critical Concepts in Historical Studies*, Londres 2017, vol. 2, 167–180.
- 28 Les contacts des cinq personnes interviewées pour cet article ont été trouvés à travers des proches de connaissances ou à travers des liens tissés avec certain·e·s membres d'associations étrangères.
- 29 Concernant l'analyse du contenu des entretiens en lien avec le «quotidien», voir Christa Wirth, *Memories of Belonging. Descendants of Italian Migrants to the United States, 1884–Present*, Leyde 2015, 160–187.
- 30 Yves Hofstetter, *Le statut juridique du travailleur saisonnier. Étude du droit suisse de la police des étrangers*, Thèse de licence présentée à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, Lausanne 1981, 178–179.
- 31 La circulaire envoyée par la Confédération aux directions de police des cantons le 22 septembre 1972 (remplaçant la circulaire n° 36/60 du 30 décembre 1960) stipule: «Die Familien von Spezialisten, d. h. von Arbeitskräften, die sich in einem Teilgebiet eines Berufes oder einer wissenschaftlichen Tätigkeit aufgrund besonderer Fähigkeiten, Kenntnisse oder Erfahrungen durch überdurchschnittliche Leistungen auszeichnen [...] können innerhalb von 6 Monaten zugelassen werden.» Dans les années qui suivent, différents cantons exigent des précisions sur l'interprétation de cette mesure dans la pratique à la suite de diverses plaintes. Archives fédérales suisses (AFS), E7175B#1982/104#396, Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit (BIGA), Problematik der ausländischen Arbeitskräfte, dossier «Familiennachzug», (1960–1975).
- 32 Nom d'emprunt. Pour cet article, tous les noms des témoins ont été anonymisés.
- 33 Commission suisse de l'UNESCO, *Schulung von Kindern ohne legalen Aufenthalt 1989*, Berne 1991; Christiane Perregaux, Florio Togni, *Enfant cherche école*, Carouge-Genève 1989.
- 34 Entretien avec Basilio, Genève, 30. 6. 2020. Les extraits qui suivent sont tirés du même entretien.
- 35 «Des Lois à revoir», *L'Hebdo*, 3. 7. 1986 et «Pas d'enfants «clandestins», mais ...», *Tribune de Genève*, 24. 8. 1987, cité dans Gonzalez, Nemety, Velasco (voir note 2), annexes 3 et 4.
- 36 Il existait, dès 1984, la formule «Bouton d'or» permettant à des enfants de permis A et B en attente de regroupement familial d'accéder de manière conditionnelle à l'école. À la suite de la «tolérance Föllmi», une tolérance dite des «32 mois» pour les permis A entrera également en vigueur. Voir *ibid.*, 54–57.
- 37 Voir aussi Kamila Fiafkowska, «Remote Fatherhood and Visiting Husbands. Seasonal Migration and Men's Position within Families», *Comparative Migration Studies* 7 (2019).
- 38 Voir aussi Richard Hall, «Emotional histories. Materiality, temporality and subjectivity in oral history interviews with fathers and sons», *Oral History* 1 (2019), 61–70, et Jenny Harding, «Talk about care. Emotions, culture and oral history», *Oral History* 2 (2010), 33–42.
- 39 Marianne Hirsch, Leo Spitzer, ««We would not have come without you». Generations of nostalgia», in Hodgkin, Radstone (voir note 20).
- 40 Entretiens avec Flora, Lausanne, 20. 11. 2021, et Giovanni, Neuchâtel, 7. 12. 2021.
- 41 Anne Heimo, «The use of eyewitness testimony in constructing local history. What really happened during the 1918 Finnish Civil War in Sammaratti?», in Markku Lehtimäki, Simo Leisti, Marja Rytköen (éd.), *Real Stories, Imagined Realities. Fictionality and Non-Fictionality in Literary Constructs and Historical Contexts*, Tampere 2007, 247–272.
- 42 Entretien avec Antonio, Neuchâtel, 2. 6. 2021. Les extraits qui suivent sont tirés du même entretien.
- 43 Werner Haug, «... und es kamen Menschen». *Ausländerpolitik und Fremdarbeit in der Schweiz 1914 bis 1980*, Bâle 1980, 7–8.
- 44 Dossier au sujet de l'arrivée de main-d'œuvre étrangère et du contrôle à tenir, AEN, IPOL-926.16: 1. 7. 1952–20. 7. 1953, Archives de l'État de Neuchâtel. (Voir aussi notes 12 et 56.)

- 45 Deux initiatives sont lancées pour lutter contre «l'emprise étrangère», dont la seconde dite «initiative Schwarzenbach» du nom de son investigateur, rejetée de justesse en 1970. Damir Skenderovic, «Xénophobie», *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), 5. 5. 2015, traduit de l'allemand, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05> (16. 2. 2022).
- 46 Divisée politiquement en deux cercles espagnols avant 1975, date de la mort du dictateur Franco, la communauté de La Chaux-de-Fonds s'unit après cette date en une seule sous le nom de «Pueblos de Espana». Entretien avec Antonio, Neuchâtel, 2. 6. 2021.
- 47 François Zosso, Giovanni Emilio Marsico, Giovanni Spoletini, *Le retour des bâtisseurs. Des Italiens et des Neuchâtelois racontent la dernière grande immigration italienne à La Chaux-de-Fonds et au Locle entre 1945 et 1985*, Le Locle 2007.
- 48 Entretien avec Oriana, Neuchâtel, 26. 5. 2021. Ces problématiques sont évoquées notamment dans Jacqueline Sammali, *Les enfants des travailleurs immigrés, quelques aspects de leur vie scolaire et familiale*, La Chaux-de-Fonds 1978, ainsi que dans les ouvrages de Marina Frigerio (voir note 10).
- 49 Entretien avec Iolanda, Neuchâtel, 17. 2. 2021. Les extraits qui suivent sont tirés du même entretien.
- 50 Dans la suite de l'entretien, Iolanda explique qu'elle avait annoncé à son employeur sa grossesse. Le congé maternité obtenu était de 40 jours au total.
- 51 La Fête des vendanges est une fête populaire célébrée depuis 1925 par la population neuchâteloise durant trois jours consécutifs, le dernier week-end de septembre.
- 52 Ma traduction: «Tu as parlé d'une Madame Joly? Qui est cette Madame Joly? [...] Et combien de temps m'a gardé Madame Joly?» Entretien avec Iacopo, Neuchâtel, 24. 2. 2021.
- 53 Ce type de manifestation de silence est décrit notamment dans Luisa Passerini, «Work ideology and working-class attitudes to fascism», in Paul Thompson, Natasha Burchardt (éd.), *Our Common History. The Transformation of Europe*, Londres 1982, 54–78.
- 54 Ronald J. Grele, «Movement without aim. Methodological and theoretical problems in oral history», in *Envelopes of Sound. Art of Oral History*, New York 1991, 126–156, ici in Graham Smith, *Oral History. Critical Concepts in Historical Studies*, Londres 2017, 169.
- 55 Alexander Freund, «Toward an Ethics of Silence? Negotiating Off-the-Record Events and Identity in Oral History», in Anna Sheftel, Stacey Zembrzycki (éd.), *Oral History Off the Record. Toward an Ethnography of Practice*, New York 2013, 223–238.
- 56 À titre d'exemple, l'enquête susmentionnée de la FOBB en 1991 montre que, sur les 44 familles interrogées, 73 % des conjoints vivaient en Suisse sans permis. Le rapport souligne dans ses conclusions que la clandestinité des enfants n'était pas le seul problème, mais que l'illégalité touchait également souvent l'un des parents. FOBB (voir note 17).
- 57 Voir Rodney G. S. Carter, «Of things said and unsaid: Power, archival silences, and power in silence», *Archivaria* 61 (2006), 215–233.
- 58 AEN, ITP-949: Police des étrangers, affaires diverses, correspondances diverses (1962–1975); AEN, IPOL-926: Étrangers, (1952–1968); AEN, IPOL-475: Permis de séjour et de travail pour travailleurs étrangers (1955–1975), Archives de l'État de Neuchâtel; CH NE AVN H 214.02.04.04: Police communale: enquêtes (1961–1986); CH NE AVN H 214.02.04.02: Police communale: enquêtes (1955–1967), Archives de la Ville de Neuchâtel.
- 59 AEN, IPOL-926. Contrôle de police des ouvriers étrangers engagés à la raffinerie Shell à Cornaux-Cressier, 30. 7. 1965.
- 60 Voir Hans-Rudolf Wicker, «Deportation at the Limits of <Tolerance>: The Juridical, Institutional, and Social Construction of <Illegality> in Switzerland», in Nicholas De Genova, Nathalie Peutz (éd.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham 2010, 224–244.
- 61 Mauro Cerutti, «Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870–1970), attraverso le fonti dell'Archivio Federale», *Études et sources* 20 (1994), 11–104, ici 78–79.
- 62 Les négociations contiennent diverses réserves de la part de la Suisse et l'application de ces directives variera de cas en cas. Cf. «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concer-

- nant l'approbation de l'accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse du 4 novembre 1964», *Feuille fédérale*, 1964, 2, 1037–1060 et 1061–1071.
- 63 Département de Police, République et Canton de Neuchâtel, «Circulaire aux Conseils communaux», Neuchâtel 2. 6. 1965, Police communale: enquêtes (1961–1986): CH NE AVN H 214.02.04.04, Archives de la Ville de Neuchâtel.
- 64 Alistair Thomson parle de «unrecorded, ill-documented and hidden stories of migration», voir Alistair Thomson, «Moving Stories. Oral History and Migration Studies», *Oral History* 1 (1999), 24–37, ici 26–27.
- 65 Passerini (voir note 20), 242–243.
- 66 *Ibid.*

Zusammenfassung

«Wir hätten sicher nicht da sein dürfen ...». Schweigen als Ausgangspunkt zur Rekonstruktion der Geschichte der «Schrankkinder» (1964–1986)

In der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts war es den Kindern von Saisonarbeitenden nicht erlaubt, zu ihren Eltern in die Schweiz zu ziehen, und doch taten es einige von ihnen – heimlich. Auch heute noch lastet Schweigen auf der Geschichte dieser Familien, nicht nur weil es kaum Spuren davon in den Archiven gibt, sondern auch weil diese Erfahrungen mit schmerzhaften Erinnerungen einhergehen. Der Beitrag nimmt dieses Schweigen als Ausgangspunkt für die Rekonstruktion der Lebensläufe sogenannter Schrankkinder. Anhand von drei Serien von Oral-History-Interviews mit Zeugen, die auf unterschiedliche Weise von diesem Phänomen betroffen waren (Kinder, Eltern, Verwandte), zeigt der Artikel, dass ein multiperspektivischer Ansatz den Zugang zu bisher unbekanntem Aspekten der Geschichte von Saisoniersfamilien in der Schweiz ermöglicht. So wird deutlich, dass der Alltag aller Familienmitglieder einschliesslich der Kinder von Unsicherheiten, Missverständnissen und Tabus geprägt war.

(Übersetzung: Karin Vogt)

La scolarisation des «enfants du placard» en Suisse (1970–1990)

Écoles clandestines et intégration par la scolarité

Sarah Kiani

À partir du début des années 1970 en Suisse, une partie du militantisme en faveur des droits des travailleuses et des travailleurs immigré·e·s, principalement pris en charge depuis les années 1960 par les groupes de femmes au sein des réseaux transnationaux de migrant·e·s et par les syndicats, se mobilise autour d'une nouvelle thématique: le droit à la scolarisation des enfants clandestins, principalement ceux des saisonniers·ères, mais aussi ceux des travailleurs·euses annuel·le·s ne pouvant pas bénéficier du regroupement familial. Cet intérêt du mouvement pour les droits des migrant·e·s en faveur des droits de leurs enfants témoigne d'un nouveau souffle de la problématique du regroupement familial en faveur duquel la Federazione delle colonie libere italiane in Svizzera s'était déjà mobilisée dans la seconde partie des années 1960, sous la pression de ses membres féminines.¹

La problématique des enfants sans statut légal s'imbrique donc, dès les années 1970, dans la question des droits des travailleuses et des travailleurs et des droits des migrant·e·s déjà prise en charge par les militant·e·s. Nos hypothèses sont que cet intérêt relativement tardif s'explique, d'une part, par la mise à l'agenda politique de la question du statut à accorder aux travailleuses et aux travailleurs étrangers·ères dans le cadre de l'initiative Schwarzenbach «contre la surpopulation étrangère», lancée en 1968 et refusée le 7 juin 1970. D'autre part, nous pouvons supposer que l'influence de l'après-1968 et des mouvements sociaux des années 1960–1970 en Suisse,² anti-impérialistes (notamment sensibilisés à la question des migrations dans le cadre de l'arrivée des réfugié·e·s chilien·ne·s dans la première partie des années 1970), mobilisés pour l'égalité de genre et contre les inégalités globales a été importante dans le cadre du militantisme en faveur des droits des enfants. Ce sont notamment des militant·e·s du mouvement féministe des années 1970 qui sont actives sur cette question. Il faut aussi comprendre cette mobilisation en lien avec un intérêt grandissant pour les «droits des enfants» qui trouvera une concrétisation une dizaine d'années plus tard environ avec la Convention internationale des droits de l'enfant, conclue par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 à New York, et une mobilisation plus large des associations. 1979 est l'«Année internationale de l'enfant» des

Nations Unies. Les droits de l'enfant ne sont cependant pas une «nouveau-té» à proprement parler, puisqu'ils ont été définis au niveau international plusieurs fois avant les années 1970–1980, notamment en 1924 avec l'adoption de la Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant par la Société des Nations, puis avec l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant par l'Assemblée des Nations Unies en 1959.³ Le contexte politique et social des années 1970 a donc représenté un terrain déterminant pour la reconfiguration des droits de l'enfant.

Nous allons, dans cet article, exposer deux cas qui portent sur une des réponses militantes au problème des enfants dont la présence en Suisse est rendue illégale par les politiques d'interdiction du regroupement familial (et que nous qualifions ainsi d'illégalisés): la création d'écoles clandestines, l'une à Neuchâtel et l'autre à Genève. Les réponses légales arriveront, dans les années 1990, dans la plupart des cantons avec l'acquisition du droit à l'école pour tous les enfants et, en 2002, avec l'abolition du statut de saisonnier. Bien qu'il s'agisse par ces initiatives, et dans les deux cas, de proposer une scolarisation aux enfants sans statut légal, nous verrons que ces solutions diffèrent: dans le cas de l'école clandestine de Neuchâtel, il s'agit avant tout de rendre possible un espace de socialisation et d'occuper les enfants, alors que, dans le second cas, celui de Genève, il s'agit véritablement d'un tremplin vers l'école publique qui passe par un apprentissage des normes culturelles et scolaires en vigueur en Suisse.

Le mouvement pour la scolarisation des enfants sans statut légal – si l'on peut parler d'un mouvement homogène – est en partie formé par des militant·e·s qui se sont mobilisé·e·s dans d'autres mouvements sociaux des années 1970, typiquement les mouvements de libération des femmes (les MLF), les mouvements tiers-mondistes et les mouvements sociaux urbains.⁴ Ces influences militantes affectent profondément le mode d'action mis en place dans le cadre des mobilisations pour les enfants. Le mouvement est aussi formé d'associations pour les droits des enfants comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'associations caritatives ou religieuses telles que Caritas, Terre des hommes ou le Centre social protestant (CSP), de fondations philanthropiques comme Pro Juventute ou d'organisations catholiques pour les jeunes et les enfants telles que la Jungwacht Blauring. Les «chrétiens de gauche», nébuleuse de chrétien·ne·s qui «reconvertissent leur engagement religieux en engagement militant»⁵ dès les années 1968 en s'intéressant notamment aux rapports Nord-Sud et plus tard aux migrations, sont très actifs et actives et jouent un rôle central dans les mobilisations. Ces groupes participent aux initiatives pour la scolarisation de façons diverses, qu'il s'agisse d'une implication directe par le cofinancement des écoles et, dans le cas du CSP, par la cofondation de l'association à l'origine de l'école clandestine genevoise, mais aussi de la communication au grand public.

120 En 1991, le comité suisse pour l'UNICEF, Pro Familia et Pro Juventute publient

un livret sur la situation des enfants sans statut légal et forment un groupe de travail sur la question. Les associations de migrant·e·s, les associations italiennes, espagnoles et portugaises en particulier – principales communautés d'appartenance de la majorité des saisonniers·ères à cette époque – sont également actives et souvent centrales dans la création des écoles clandestines. C'est par exemple le cas à La Chaux-de-Fonds, dont l'impulsion pour l'école «clandestine» ouverte par l'institutrice du primaire Denyse Reymond (l'école Mosaique) en 1981 vient des communautés espagnoles qui assurent de plus son salaire les premiers mois.⁶ La présentation des deux études de cas a pour objectif de mettre en lumière les conceptions des droits des enfants migrants qui se déploient dans le cadre de ces écoles clandestines, mais aussi de nous intéresser à ce que la prise en charge militante de la problématique des droits des enfants sans statut légal révèle des mouvements sociaux dès les années 1970.

Pour offrir une scolarisation aux enfants sans statut légal, deux femmes mettent sur pied une école «clandestine» à Neuchâtel en 1972. La manière de concevoir l'école clandestine de ces deux femmes, par ailleurs militantes du mouvement féministe des années 1970, s'inscrit typiquement dans la continuité de la pensée des mouvements sociaux de cette époque. L'enjeu de l'école de Neuchâtel, malgré son illégalité et le manque de moyens à disposition, consiste davantage en la mise en place d'activités qui permettent aux enfants de ne pas se retrouver enfermés dans les appartements, plutôt qu'une véritable offre de scolarisation qui aurait pour objectif l'intégration des normes scolaires et culturelles suisses. Dans ce premier cas, l'école n'a pas principalement de visée «intégratrice» de ces enfants dans la société suisse.

Le second cas porte sur l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES) et surtout sur son école clandestine baptisée la «petite école», ouverte en 1984. Cette école s'efforce de travailler prioritairement à l'intégration des normes de scolarité suisse par les enfants clandestins et ainsi de constituer un tremplin vers une scolarité publique. Beaucoup plus «institutionnalisée», elle est le fruit d'un travail militant pris en charge par des structures et des militant·e·s aux parcours homogènes généralement issus des milieux religieux et en faveur des droits des migrant·e·s. Ses liens, plus ou moins cohérents, avec des organes de l'État, comme le Département de l'instruction publique (DIP) genevois, influencent sans doute sa forme beaucoup plus proche de celle de l'école publique que dans le cas neuchâtelois. La période entre les années 1970 et 1990 est marquée en Suisse par des politiques migratoires qui se veulent progressivement «intégrationniste».⁷ Ainsi, la «petite école», active entre 1984 et 1991, peut être considérée comme une expérience façonnée par cette visée intégrationniste qui caractérisera encore plus franchement les politiques migratoires qui suivent. Il est donc nécessaire, pour comprendre les visions dif-

férentes de l'enfance, de la scolarité et des migrations qui ont cours à travers ces expériences d'écoles, de prendre en compte tant le contexte des politiques de migration que les orientations des militant·e·s à l'œuvre.

Après avoir esquissé le contexte d'émergence de la question des enfants clandestins dans le paysage politico-médiatique à partir du début des années 1970, nous nous intéresserons aux deux modèles d'écoles présentés en introduction. Il est probable qu'il ait existé d'autres écoles clandestines avant celle de Neuchâtel mais dont nous n'avons pas connaissance. En raison du caractère clandestin de ces actions, il est en effet difficile de trouver des sources écrites. La situation dans d'autres cantons est par ailleurs encore à défricher.

Cet article est le fruit d'une recherche en cours à l'Université de Neuchâtel.⁸ Nous nous fondons principalement sur les sources de l'AGRES et de sa «petite école», qui se trouvent aux Archives contestataires à Carouge, sur des documents de presse ainsi que sur quatre entretiens réalisés dans le cadre de ce projet, deux avec les enseignantes fondatrices et enseignantes de l'école clandestine de Neuchâtel et deux autres avec des ancien·ne·s membres de l'AGRES.

Émergence de la question des «enfants du placard»

Le statut de saisonnier et plus généralement celui des travailleuses et des travailleurs étrangers·ères est réglementé par la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931 qui sera transformée et complétée par d'autres lois et arrêtés. Les articles relatifs aux saisonniers·ères ont toujours pour but de conserver, voire de renforcer, l'aspect temporaire de la présence du travailleur ou de la travailleuse étranger·ère sur le territoire suisse. L'interdiction du regroupement familial est donc constitutive de ce statut, qui, par définition, est temporaire. Les enfants clandestins dont il est question dans cet article ne sont toutefois pas tous des enfants de saisonniers·ères (au bénéfice du permis A), mais également des enfants de travailleuses et de travailleurs annuel·le·s (au bénéfice du permis B)⁹ qui n'ont pas encore obtenu de droit au regroupement familial. Afin de pouvoir y prétendre, la condition d'avoir à disposition un logement convenable est posée par les autorités. Satisfaire à cette exigence peut s'avérer particulièrement difficile, en raison des moyens financiers limités des travailleuses et des travailleurs étrangers·ères et des difficultés de logement. À Genève dans les années 1980, les enfants de ressortissant·e·s au bénéfice d'un permis B forment même la majorité des écoliers·ères de la «petite école», en raison des contraintes exigées par la crise du logement.

La question des enfants clandestins, vivant en Suisse malgré l'interdiction du regroupement familial, est posée par la société civile remarquablement «tard», si

l'on considère l'arrivée massive de la main-d'œuvre dans l'après-guerre. Cela ne signifie pas que l'existence des «enfants du placard» soit inconnue avant les années 1970. Dans nos sources cependant, avant la fin des années 1960, il est difficile de trouver des traces tangibles d'un émoi important au sein de la population, des médias et des parlementaires en lien avec cette question. Il est probable que la thématique de la «surpopulation étrangère», mise en avant par l'initiative Schwarzenbach déposée en 1968, permette au problème des enfants illégaux de voir le jour par la mise à l'agenda public de la situation des travailleuses et des travailleurs étrangers·ères et, en conséquence, de leurs vies de famille. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, en lien avec la critique sociale grandissante et les mouvements sociaux qui se forment en Suisse comme dans le monde occidental, la voie devient sans doute plus libre pour que cette dénonciation puisse s'entendre.

En novembre 1969, un reportage de la Télévision Suisse Romande (TSR), dans le cadre de l'émission *Temps présent*, évoque frontalement la question des enfants clandestins,¹⁰ en s'entretenant avec quatre familles de saisonniers·ères. Le 30 novembre 1971, le conseiller national socialiste bâlois Fritz Waldner dépose une «petite question» lors d'une séance du Conseil national. Son intervention se focalise sur l'information, découverte dans «un quotidien romand», que 10 000 enfants de travailleurs·euses étrangers·ères ne sont pas scolarisé·e·s en Suisse et s'enquiert de ce que le Conseil fédéral prévoit les concernant.¹¹ Le 6 mars 1972, Roger Mugny, conseiller national vaudois PDC, dépose une motion demandant au Conseil fédéral d'assouplir les conditions du regroupement familial pour les travailleurs étrangers annuels et les saisonniers dont l'épouse est également occupée en Suisse. La raison principale qui motive cette motion est la situation des enfants des travailleurs·euses étrangers·ères et des enfants de saisonniers·ères, notamment en matière de scolarisation. Le texte de la motion conclut que «le regroupement familial mettrait fin à la situation pénible des enfants clandestins ou du moins d'une bonne partie d'entre eux, qui pourraient ainsi être «scolarisés» normalement et élevés dans des conditions plus humaines».¹² En 1972, le Conseil fédéral décide de répondre à ce problème en interdisant aux femmes de saisonniers d'accéder à un emploi en Suisse si elles ont des enfants mineurs. En réponse à une autre «petite question» posée par le conseiller national socialiste bernois Fred Rubi, qui s'inquiète des conséquences pour les secteurs hôteliers et de la restauration de cette interdiction qui va bientôt entrer en vigueur, le Conseil fédéral justifie sa décision par la situation provoquée par les enfants clandestins qui «ont été amenés en Suisse sans autorisation, soustraits au contrôle officiel et tenus à l'écart de l'école». Pour le Conseil fédéral, ces situations «ne peuvent être tolérées d'un point de vue juridique et humain».¹³ Sa réponse au problème des enfants clandestins est donc de restreindre le droit plutôt que d'assouplir les

conditions du regroupement familial. La décision de 1972 est dénoncée par le CSP de Lausanne dans un document distribué par les Églises protestantes vaudoises, entre autres parce que «l'augmentation du nombre de couples séparés provoque l'arrivée clandestine de femmes et d'enfants qui vivent «bouclés» à la maison, dans l'angoisse».¹⁴

Les interventions parlementaires, tout comme les premières initiatives militantes en faveur des enfants de saisonniers·ères, portent sur leur privation de scolarisation. La scolarisation des enfants sans statut légal est plus largement débattue dès les années 1990, après notamment la décision en 1989 de Jean Cavadini, conseiller d'État neuchâtelois en charge de l'Instruction publique, de permettre la fréquentation de l'école publique par les enfants clandestins dans le canton. En décembre 1989 a lieu un séminaire à Fribourg, porté par la Commission nationale pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui rassemble les Départements de l'instruction publique de Suisse afin de discuter de l'accès des enfants clandestins au système scolaire. Ce séminaire est déterminant pour l'ouverture de la scolarisation aux enfants sans statut légal. Au début des années 1990, la plupart des cantons romands passent outre la loi et permettent aux enfants sans statut légal de fréquenter l'école publique alors que d'autres cantons continuent d'appliquer strictement l'interdiction de scolarisation pour les enfants dans cette situation.¹⁵ Le Canton de Neuchâtel est le premier à ouvrir légalement l'école publique aux enfants clandestins, puis Genève suit en 1991. En 1992, il ne reste que trois cantons qui ne scolarisent pas les enfants de saisonniers·ères: Bâle-Ville, le Tessin et les Grisons.¹⁶ Les pratiques, dans ce cadre, se transforment donc plus rapidement que les lois. Un certain nombre d'enfants – les chiffres sont difficiles à déterminer – bénéficient cependant d'une forme de scolarisation avant les années 1990. En effet, des initiatives privées, mais aussi l'intégration d'enfants dans des classes de l'école publique par des enseignant·e·s et des responsables d'établissement, permettent, au moins depuis le début des années 1970, d'offrir tant bien que mal une scolarité aux enfants. Nous savons par exemple qu'à La Chaux-de-Fonds, le directeur des écoles primaires, Jean-Michel Kohler, entré en fonction en 1975, décide d'intégrer à ses classes des enfants clandestins, mais la proportion d'enfants concernés n'est pas connue.¹⁷ Les alternatives à l'école publique sont peu nombreuses pour les enfants sans statut légal, mais elles ne sont pas totalement inexistantes. Elles se limitent à l'école privée en Suisse – souvent trop chère – ou l'école privée en France, que certains enfants vivant à proximité de la France peuvent fréquenter. À Genève, des enfants se rendent en bus tous les jours en France voisine dans des écoles privées qui les accueillent.¹⁸

En 1971, à Renens, est fondé un groupe de travail composé d'Italien·ne·s, d'Espagnol·e·s et de Suisse·sse·s qui est à l'origine d'une «classe spéciale» pour en-

fants clandestins. De cette expérience, nous savons malheureusement peu de choses, si ce n'est qu'elle rencontre des difficultés, principalement en raison de la méfiance des parents qui conduit à une fréquentation moindre.¹⁹ À notre connaissance, la seconde école clandestine de Suisse, à laquelle nous nous intéresserons dans la prochaine partie, est créée en 1972 à Neuchâtel, à la suite de l'initiative de deux militantes impliquées notamment dans le mouvement des femmes. En 1981, Denyse Reymond, une institutrice du primaire de La Chaux-de-Fonds, démissionne et ouvre une école clandestine, l'école Mosaïque, toujours en activité aujourd'hui en tant qu'école pour l'apprentissage du français. Son caractère illégal a surtout pour conséquence des difficultés de financement, car les pouvoirs publics sont généralement bienveillants à l'égard de ses activités. L'institutrice, alors à la retraite, raconte par exemple comment un policier de la ville, venu «visiter» son école, ôte sa casquette et repart convaincu.²⁰ À Genève, des enfants sont pris en charge dans le cadre du Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI) dès 1981 et par l'Université ouvrière de Genève (UOG).²¹ En 1984, second cas qui nous intéresse ici, l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES) ouvre la «petite école», une école qui se veut un tremplin vers l'école publique. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver d'autres cas d'écoles clandestines dans d'autres cantons ni de connaître précisément la situation des pratiques de scolarisation dans ces derniers. Nous pouvons cependant poser l'hypothèse que ces initiatives ont existé ailleurs, même si elles n'ont pas laissé de traces.

L'école clandestine de la rue du Seyon à Neuchâtel: une initiative issue de l'esprit militant des années 1970

En 1972, Christine Wyss et Monica Poglia, toutes deux animatrices dans un centre de loisirs, fondent une école pour enfants clandestins. En raison du caractère illégal et informel de l'école, les traces écrites pour documenter cette expérience sont inexistantes. Nous mobilisons donc ici deux entretiens effectués en septembre 2020 avec les deux protagonistes. Mise en place dans un hôtel désaffecté de la rue du Seyon, occupé illégalement, l'école clandestine est fondée sur des principes d'éducation influencés par Summerhill et la pédagogie de Montessori.²² Les deux femmes ont des formations professionnelles (Monica Poglia est maîtresse d'école enfantine et Christine Wyss assistante sociale) et des engagements militants qui les prédisposent particulièrement, d'une part à une réflexion sur les principes pédagogiques à mettre en œuvre et d'autre part à ce type d'action. On retrouve en effet, dans l'école clandestine, des répertoires d'actions typiques du mouvement étudiant et du mouvement des femmes de ces années –

pour ce qui est de l'action spontanée et du défi aux autorités (ce qu'on appelait l'«action exemplaire» à cette époque)²³ –, ainsi que des actions spécifiques des mouvements sociaux urbains, précurseurs du mouvement squat²⁴ (avec l'occupation de l'hôtel). Les deux femmes se mobilisent également plus tard autour de la question des violences faites aux femmes en ouvrant un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences,²⁵ puis au sein de la Marche mondiale des femmes (MMF), où elles sont encore actives aujourd'hui. Avant l'école clandestine, Christine Wyss s'intéresse déjà à la situation des migrant·e·s, faisant partie d'un groupe informel qui fait le lien avec le Centre espagnol et le Cercle des colonies italiennes à Neuchâtel. Elle est sensibilisée à la question des enfants clandestins dans le cadre de son travail d'animatrice au centre de loisirs où elle reçoit des enfants après les heures d'école, pour des activités de loisirs et des devoirs. L'un de ces enfants amène toujours le même livre, qu'il lit avec difficulté et reste silencieux quand l'animatrice le questionne afin de savoir qui est son enseignante et s'il ne néglige pas ses devoirs. Lorsque Christine Wyss comprend qu'il ne va pas à l'école, elle cherche à en connaître les raisons. Elle découvre la grande diversité dans laquelle les enfants clandestins se trouvent: alors que certains peuvent sortir après les heures habituelles de scolarité pour être avec les autres enfants, elle raconte le cas d'un enfant de 3 ans qu'elle trouve attaché au pied de la cuisinière «pour qu'il ne se fasse pas mal», avec des bonbons au sol.²⁶ Face à cette situation, Christine Wyss décide d'agir. Elle interrompt son travail au centre de loisirs et reçoit des enfants clandestins chez une amie. La situation devient vite inconfortable, le matériel manque, mais c'est là, «assis sur le tapis de son salon [le salon de son amie]», que débute l'expérience.²⁷ Ces deux pionnières ne sont pas à leur première action militante ensemble. Peu de temps avant, elles effectuent une enquête auprès de familles migrantes de la région. Elles s'intéressent en premier lieu au sort des femmes, dont certaines sont clandestines et rencontrent de grandes difficultés de garde et matérielles.²⁸

C'est dans un magnifique hôtel partiellement vide de la rue du Seyon que l'expérience se concrétise. Plusieurs appartements sont vacants, mais l'eau et l'électricité sont encore disponibles et au premier étage se trouve un vaste salon qui va être occupé illégalement. Christine Wyss rejointe par Monica Poglia, aidées par leurs maris respectifs, font quelques travaux pour que la maison dispose du confort minimal. Quelques enfants sont reçus, puis deux autres institutrices rejoignent le groupe. Selon Christine Wyss, leur action n'est pas à comprendre comme un plaidoyer pour la scolarisation: elle-même détestait l'école enfant et, en créant l'école clandestine en 1972, elle «ne faisait pas de l'école par conviction pour l'école».²⁹ Pour Monica Poglia, cette organisation «spontanée» n'empêche pas un certain ordre – les enfants suivent un horaire – et font des progrès. Notamment, l'apprentissage linguistique est renforcé par une méthode dévelop-

pée par Monica Poglia qui incite les enfants à décrire en français leurs activités. L'activité prime toutefois sur le suivi d'un programme scolaire strict. Pour renforcer encore l'apprentissage et l'usage du français, des pièces de théâtre sont jouées.

Si la peur – surtout pour les familles – est forte au commencement de l'expérience, elle se réduit progressivement. Les enfants oublient petit à petit l'injonction de discrétion propre à leur expérience de clandestinité. Ils chahutent sur le chemin de l'école, à neuf heures du matin, horaire inhabituel qui aurait pu éveiller les soupçons. Pourtant, comme l'explique Christine Wyss, la police n'intervient jamais et ce malgré le fait qu'il ne fasse aucun doute que les pouvoirs publics connaissent l'existence du lieu et de ce qu'il s'y déroule.³⁰ Monica Poglia se souvient même que la police se rend un jour à l'école, jette un œil dans les couloirs, puis s'en va. Selon elle, la police est plutôt soulagée que les enfants soient occupés. Mais il est possible qu'une autre raison explique cette tolérance: selon Christine Wyss, une intervention policière aurait «fait un sacré tollé» et, sans aller jusqu'à souhaiter que cela se produise, «politiquement ça aurait pu être un levier pour avoir plus vite une autorisation qu'ils [les enfants clandestins] aillent à l'école».³¹ Un accord tacite semble donc avoir rendu possible l'action des deux femmes. L'école clandestine est active durant deux ans, puis ferme ses portes en 1974. Le choc pétrolier conduit en effet un grand nombre de saisonniers·ères à rentrer dans leurs pays respectifs, rendant la fréquentation de l'école moins importante.³² Par ailleurs, le non-renouvellement des autorisations de séjour échues permet aux autorités de ne pas comptabiliser les travailleuses et les travailleurs temporaires en Suisse dans les statistiques du chômage, et ainsi de l'«exporter».³³ Pendant les périodes les plus intenses de ces deux ans, l'école a accueilli jusqu'à vingt-deux enfants à la fois, ce qui représente un nombre relativement conséquent si l'on considère que de septembre à décembre 1985, l'école clandestine genevoise, qui bénéficie de financements et de ressources beaucoup plus importantes, en accueille trente-cinq.³⁴

La «petite école» à Genève: un lieu d'intégration scolaire et culturel

La «petite école» est fondée au sein du CCSI qui voit le jour en 1974 à Genève. L'association rassemble des membres des communautés italiennes, espagnoles, portugaises et suisses. La situation des enfants sans statut légal préoccupe le CCSI, si bien que cet organisme fonde en 1984 avec le CSP, rejoint par Caritas, Terre des hommes (Tdh) et le Syndicat du bois et du bâtiment (FOBB)³⁵ une association spécialisée: l'AGRES (l'Association genevoise pour la reconnaissance et pour l'encadrement des enfants sans statut légal). L'AGRES a pour but

de «chercher des solutions au problème des enfants en âge de scolarité obligatoire habitant Genève et ne réunissant pas toutes les conditions leur permettant d'être admis dans l'enseignement public genevois». ³⁶ Il s'agit d'enfants de travailleurs·euses ayant obtenu le permis annuel (B) et qui ne remplissent pas la condition du «logement convenable» permettant le regroupement familial. Dans les années 1980, Genève connaît une crise du logement et, pour les travailleurs et les travailleuses étrangers·ères, il est particulièrement difficile de satisfaire à cette exigence: les détenteur·trice·s du permis B rencontrent de nombreuses difficultés pour pouvoir obtenir un logement suffisamment spacieux, ne peuvent prétendre aux logements sociaux ou aux logements de la Ville et leurs dossiers sont souvent refusés par les régies. ³⁷ Des bénéficiaires du permis B, alors qu'ils auraient le droit au regroupement familial, ne remplissent ainsi pas les conditions nécessaires pour exercer ce droit et les enfants sont donc souvent dans une situation illégale qui ne leur permet pas de fréquenter l'école publique.

L'un des buts de l'AGRES est, notamment par le biais de «la petite école», la «prise en charge des enfants en vue d'une préparation à leur passage à l'enseignement public et à leur intégration à la vie genevoise». ³⁸ La «petite école» est donc principalement destinée aux enfants dont la situation devrait se régulariser plus ou moins rapidement et sert de tremplin vers l'école publique, mais aussi de lieu d'intégration à la vie genevoise. En d'autres termes, elle se veut un lieu d'apprentissage non seulement scolaire mais aussi culturel. Son rôle de tremplin est tout à fait attesté par le nombre important d'enfants qui entre à l'école publique à la suite d'un passage en son sein: à titre d'exemple, sur les 32 enfants accueillis de septembre à décembre 1985, 13 sont intégrés à l'école publique avant la fin de cette même année. ³⁹ Le but est donc beaucoup plus ciblé que dans le cas de Neuchâtel: il s'agit de préparer les enfants aux attentes du système scolaire suisse. Les enfants sont évalués en regard de cette conformité avec le système scolaire suisse. Il est par exemple considéré que les enfants qui ont eu des contacts plus ou moins rapprochés avec la Suisse sont ceux qui ont le moins de difficulté: «Certains enfants sont nés ici ou sont venus chaque année voir leur père, ont même fréquenté une crèche ou un jardin d'enfants et n'ont pas un grand retard par rapport aux enfants d'ici.» ⁴⁰ La «petite école» a par ailleurs pu bénéficier du matériel du Département de l'instruction publique (DIP). Ce travail avec le matériel du DIP est évalué positivement «dans l'objectif de préparation à l'école publique». ⁴¹ En résumé, il s'agit donc de familiariser les enfants à un «curriculum genevois très exigeant», comme indiqué sur le rapport d'activités de l'AGRES pour les années 1985–1986. ⁴²

Rapidement, la «petite école» s'ancre dans le paysage genevois et, en mettant en pratique un droit à l'école dont ces enfants ne bénéficient officiellement pas, elle ouvre la porte à toute une série d'autres droits qui n'auraient pas été possibles

sans elle. Le caractère clandestin de cette école, dont l'existence tient en grande partie à la bienveillance des autorités et à une série de partenariats avec la Ville ainsi qu'avec des entreprises, doit être relativisé. En effet, ainsi que l'explique Florio Togni, impliqué à l'AGRES, des enseignant·e·s ont fourni du matériel et travaillé pour l'école clandestine et des restaurants scolaires sont accessibles aux enfants de la «petite école». ⁴³ L'école est assurée par la société d'assurance La Bâloise ⁴⁴ et les enfants peuvent bénéficier de soins tant du service médico-pédagogique de la Ville de Genève que de la Clinique dentaire de la Jeunesse et du Service santé de la jeunesse. ⁴⁵ Par ailleurs, la «petite école» travaille plus ou moins informellement avec le DIP, qui connaît son existence ⁴⁶ et lui fournit une aide matérielle. ⁴⁷ Durant toutes les années de fonctionnement de l'AGRES, cette dernière est soutenue financièrement par un grand nombre d'institutions, dont certaines sont liées à l'État, comme la Loterie Romande et le fonds jeunesse du DIP. ⁴⁸ L'école bénéficie dès le début d'un fort ancrage dans les structures religieuses de la ville. Après avoir démarré au CCSI, elle est abritée dans des locaux paroissiaux. ⁴⁹ Les encadrant·e·s reconnaissent toutefois que la situation s'avère compliquée, car «il faut interdire constamment aux enfants de courir dans la très attrayante salle qui donne accès aux classes» ⁵⁰ et d'ajouter «vous imaginez ce que cela peut signifier pour des enfants qui vivent enfermés la plupart du temps dans un studio». ⁵¹

À Genève, la gauche politique et syndicale côtoie les associations religieuses, les Églises et les chrétiens de gauche au sein des mobilisations en faveur des droits des migrant·e·s. Cette gauche de «chrétiens œcuméniques» qui s'attelle à une remise en question du fonctionnement de l'Église, participe d'un mouvement en faveur des droits des immigré·e·s auxquels se joignent des militant·e·s tiers-mondiste et syndicalistes. ⁵² C'est à l'intersection des mouvements de 68 et des mouvements tiers-mondistes des années 1980 que se trouvent une partie des militant·e·s genevois·e·s. En effet, «entre les années 1960 et 1970, les Églises se sont saisies des thèmes du tiers-mondisme, du racisme, de l'accueil des étrangers». ⁵³ La «petite école», outre les cotisations des membres de l'AGRES et les dons individuels, est alimentée de dons qui proviennent des associations religieuses ou des Églises, dont de généreux dons du Conseil œcuménique des Églises. ⁵⁴ Pour les années 1986–1987, l'école reçoit une contribution de cinq mille francs de Caritas et un montant des Églises européennes de 8500 dollars, ⁵⁵ qui versent même 12 304 dollars en 1987. ⁵⁶ Durant les années qui suivent, la «petite école» sort progressivement de la semi-pénombre dans laquelle elle se trouve, visitée par des journalistes, des élèves du collège et de l'université. ⁵⁷ L'école ferme ses portes en même temps que l'AGRES est dissoute en 1991, année à partir de laquelle tous les enfants sont acceptés à l'école genevoise, quel que soit leur statut.

Conclusion

Les deux cas d'écoles clandestines présentés ici proposent des réponses sensiblement différentes au problème de la non-scolarisation des enfants clandestins à l'école publique, bien qu'il s'agisse dans les deux cas de créer une structure a priori illégale pour pallier le manque scolaire. Dans le cas de Neuchâtel, comme nous l'avons démontré, il ne s'agit pas avant tout d'éviter le retard scolaire, ni de permettre une meilleure intégration des enfants dans le système scolaire et socio-culturel suisse, mais bien plutôt de donner une possibilité aux enfants de sortir de chez eux, de se socialiser et d'exercer des activités, notamment créatives. Si cette expérience peut à juste titre se comprendre comme une volonté de socialiser les enfants en Suisse, il apparaît clairement que les deux créatrices de l'école n'ont pas cherché à proposer une solution qui pallie véritablement le manque scolaire, ni que l'école clandestine ait été pensée comme un tremplin vers une scolarité durable en Suisse. Dans ce sens, cette expérience scolaire ne se pensait pas comme préalable nécessaire à une vie scolaire et éventuellement professionnelle dans le pays.

Dans le cas de Genève, les liens de l'école avec les structures genevoises mais aussi internationales (notamment par les dons des Églises européennes), le nombre important d'enfants qu'elle prend en charge (en lien également avec un nombre d'années en activité plus élevé) et ses buts (fonctionner comme un tremplin pour l'école publique en prenant en premier lieu en charge les enfants dont les parents sont au bénéfice d'un permis B) lui confèrent une forme beaucoup plus proche de celle de l'école publique. Le rapprochement, comme nous l'avons démontré, avec l'école publique est considéré comme fondamental par les membres fondateurs de l'AGRES. Dans ce sens, cette école s'insère bien plus radicalement que la précédente dans des politiques migratoires d'«intégration». En effet, ces différents modèles scolaires démontrent également des changements dans les conceptions des enfances migrantes et du rôle de l'école. Les années durant lesquelles ces écoles sont actives démontrent la transformation progressive des politiques migratoires vers un paradigme «intégrationniste». Par ailleurs, au début des années 1970, la question des enfants clandestins commence à devenir audible et à se faire une place dans le paysage politico-médiatique. Dans un cadre social encore peu sensibilisé à cette problématique, il est peu probable que l'école neuchâteloise ait pu bénéficier du même soutien que celle de Genève. Ainsi, ces différents modèles d'école témoignent de représentations différentes de l'enfance migrante, en lien avec une importance de plus en plus marquée pour les politiques d'intégration comme en témoigne le cas de Genève et qui pourrait également être mis en lien avec un changement de paradigme particulièrement prononcé en France, qui voit dès les années 1980 «un glissement [...] à des idées

moralisatrices et assimilationnistes sur l'intégration des immigrés» et qui aurait pu être prégnant à Genève.⁵⁸

Dans les deux cas, les parcours militants expliquent en partie les raisons de l'engagement et en partie les formes différentes prises, tant du point de vue de l'orientation cognitive que des répertoires d'actions. En premier lieu, l'intérêt pour les questions migratoires s'applique bien aux mouvements inspirés de 1968, dont les chrétiens de gauche et les mouvements des femmes font partie. En second lieu, la pratique du squat et l'éducation libre se rattache aux modes d'action typiques du mouvement des femmes des années 1970. À Genève, l'importance des syndicats et des organisations religieuses traditionnelles explique sans doute l'aspect beaucoup plus structuré qu'à Neuchâtel ainsi que les alliances de la «petite école» avec la Ville de Genève.

Les différences entre les années 1970 et les années 1980 témoignent également d'une reconfiguration autour des droits de l'enfant. Dans les années 1980, le contexte a quelque peu changé. L'AGRES et sa «petite école» démarrent une décennie qui verra les premiers cantons ouvrir les portes de leurs écoles aux enfants clandestins, mais aussi la Convention pour les droits de l'enfant de New York (même si la Suisse ne la ratifie qu'en 1997 en raison du droit promulgué pour les enfants de vivre avec leurs parents) et la réunion des Départements de l'instruction publique de Suisse pour discuter de la question lors du séminaire UNESCO de Fribourg. Cette accélération, à partir des années 1980, n'est sans doute pas étrangère aux initiatives qui l'ont précédée dans le canton de Neuchâtel, à l'image de l'école de la rue du Seyon mais aussi de pratiques particulièrement libérales à La Chaux-de-Fonds où certaines écoles publiques ont accepté dans leurs classes des enfants clandestins. Dans les deux cas présentés, ces écoles, clandestines sans être inconnues des autorités et de la population, ont participé de la visibilisation de la problématique des enfants clandestins.

Ce travail nous permet également d'observer un autre changement de paradigme: des luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs se produit un glissement aux droits des enfants au tournant des années 1990. En effet, les différentes batailles pour l'amélioration des conditions de vies et de travail des travailleuses étrangers-ères sont peu à peu recadrées, en prenant en compte la situation des enfants. L'initiative populaire «être solidaires», qui cherchait entre autres à garantir le droit au regroupement familial, le renouvellement des autorisations de séjour et la mise sur un pied d'égalité entre saisonniers-ères et annuel-le-s, déposée en 1977 et refusée en votation populaire le 5 avril 1981, s'intéresse encore peu à la situation des enfants qui, nous l'avons vu, prendront cependant de plus en plus de place dans les discours des parlementaires et des médias. Les activités du CCSI et la fondation de l'AGRES, par exemple, sont bien représentatives de ce glissement. L'AGRES est en effet créée pour s'occu-

per spécifiquement des droits des enfants dès 1984. Ce nouvel intérêt pour les droits des enfants est également visible dans la presse, notamment romande, qui discute largement de cette question dans ses pages dès les années 1990. Il est certain que la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, qui promulgue le droit des enfants à vivre avec leurs parents, pose un problème pour sa ratification en raison de l'interdiction du regroupement familial pour les saisonnières et les saisonniers pratiquée par la Suisse et est sans doute l'une des impulsions à la mise à l'agenda politique et social des droits des enfants sans statut légal.

Notes

- 1 Voir Sarah Baumann, ... *und es kamen auch Frauen. Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zurich 2014.
- 2 À ce sujet, voir notamment Janick Marina Schaufelbuehl (éd.), *1968–1978. Ein bewegtes Jahrzehnt in der Schweiz / Une décennie mouvementée en Suisse*, Zurich 2009, 195–203.
- 3 Voir notamment Zoé Moody, *Les droits de l'enfant. Genèse, institutionnalisation et diffusion (1924–1989)*, Neuchâtel 2016.
- 4 Il s'agit «des mouvements sociaux composés de citoyen·ne·s qui tentent d'obtenir un contrôle sur leur environnement urbain. Ces mouvements considèrent la ville comme le résultat d'un rapport de forces entre des visions antagonistes et des intérêts opposés, entre ceux qui dirigent et ceux qui vivent dans la ville» (citation tirée de Sarah Kiani, «La maison, l'occupation, c'est une situation que nous avons créée, un territoire que nous avons libéré...» Quand le Mouvement de libération des femmes de Genève prend la forme d'un mouvement urbain», *Sozialgeschichte Online* 4 (2010), 10–29, ici 12–13.
- 5 Gilles Decloux, Marianne Enckell, Hadrien Buclin, «Introduction», in Foi de militant·e·s! Engagement et valeur chrétiennes, *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 36 (2020), 7–10, ici 8.
- 6 Cette information est mentionnée dans le rapport de travail de l'école clandestine de septembre 1981 à mai 1983, daté du 22 mai 1983 et écrit par Denyse Reymond. Ce rapport se trouve dans les archives de l'école Mosaïque à La Chaux-de-Fonds, qui est aujourd'hui un centre d'apprentissage du français.
- 7 Silvia Arlettaz, «Immigration et présence étrangère en Suisse. Un champ historique en développement», *traverse* 1 (2011), 193–216, ici 203 et 208.
- 8 «Une sociohistoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)», www.unine.ch/histoire/home/recherche-1/une-socio-histoire-des-gens-qui.html.
- 9 Le permis A, saisonnier, autorisait la travailleuse ou le travailleur à rester neuf mois par année sur le territoire suisse. Il n'y avait aucune garantie que le permis soit renouvelé d'année en année. Pour obtenir un permis qui donnait le droit de rester à l'année (permis B), la travailleuse ou le travailleur devait avoir effectué quatre saisons de neuf mois complètes (depuis 1972).
- 10 «Les enfants clandestins», émission *Temps Présent*, réalisée par François Bardet et François Enderlin, diffusée le 28 novembre 1969.
- 11 «Kleine Anfrage Waldner vom 30. 11. 1971», séance du Conseil national du 23 février 1972, CH-BAR#E1004.1#1000/9#779*, Beschlussprotokolle des Bundesrates, Februar 1972.
- 12 Texte de la motion Mugny du 6 mars 1972 (Travailleurs étrangers. Regroupement familial), discutée lors de la séance du 4 décembre 1972, Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, vol. V (1972), session d'hiver du Conseil national, 2029–2031, ici 2029.
- 13 «Kleine Anfrage Rubi vom 11. Dezember 1972. Saisonniers», *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, vol. I (1973), session de printemps du 21 mars 1973 du Conseil national, 392 (traduction de l'allemand par l'auteure).

- 14 Le document du CSP Lausanne est cité dans «Un document du Centre social protestant. Pour l'abolition du statut de saisonnier», *La Gazette de Lausanne*, 1. 11. 1973, 7.
- 15 «L'école, un droit pour les enfants clandestins. Rapport de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO», *L'Impartial*, 10. 5. 1991, 6.
- 16 «Enfants clandestins. Nombre de cantons ont suivi Neuchâtel. L'école, plus forte que la loi», *L'Express*, 24. 3. 1992, 4.
- 17 Voir Michelle Jenni, *De la cachette à une place d'apprentissage: les mobilisations en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation pour les enfants sans statut légal*, mémoire de Master présenté à l'Unité d'enseignement et de recherche en droit de l'enfant de l'Institut universitaire Kurt Bösch, Sion 2015, 44.
- 18 Cette information nous a été donnée par Florio Togni, fondateur de la «petite école» à Genève et auteur, avec Christiane Perregaux, du livre *Enfant cherche école. Pour le droit à l'éducation en Suisse*, Chêne-Bourg 1989. Entretien effectué avec Florio Togni le 19 juin 2020 à Genève. Audio et transcription en possession de l'auteur.
- 19 Ce groupe de travail et cette «classe spéciale» sont mentionnés dans le document suivant, «Les clandestins», auteur du document inconnu, date inconnue, dossier «Élèves étrangers, 1964–1972», DIP 584, archives de l'État de Neuchâtel.
- 20 «Nous sommes égaux», entretien avec Denyse Reymond dans *L'Express* du 15 mars 2009, 9.
- 21 L'UOG arrête cette prise en charge en 1984. Cette information provient d'une lettre de l'UOG adressée au CCSI le 10 septembre 1984, CCSI V_0408 5/11, Archives contestataires, Genève.
- 22 Entretien avec Monica Poglià le 16 septembre 2020, audio et transcription en possession de l'auteur.
- 23 Voir par exemple Nuno Pereira, «L'impact des événements français sur le mouvement de 68 en Suisse», *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 2 (2009), 60–65.
- 24 Kiani (voir note 4).
- 25 Voir note 20.
- 26 Entretien avec Christine Wyss le 15 septembre 2020 à Neuchâtel, audio et transcription en possession de l'auteur.
- 27 Toutes les informations sont tirées de l'entretien avec Christine Wyss (voir *ibid.*).
- 28 Voir note 22.
- 29 Voir note 26.
- 30 Voir note 26.
- 31 Voir note 26.
- 32 Voir note 26.
- 33 Selon le terme proposé par Marc Vuilleumier dans son article «Le tournant des années 1960», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, 9. 7. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010384/2015-07-09/#HLe tournantdesannE9es1960> (23. 6. 2022).
- 34 Voir note 26.
- 35 AGRES, rapport d'activités 1985–1986, CCSI V_0408, 1/11, p. 1, Archives contestataires, Genève.
- 36 *Ibid.*
- 37 CCSI, «Situation des enfants sans statut légal dont le père ou les parents sont en possession d'un permis B», février 1986, 1–2, CCSI V_0408 1/11, Archives contestataires, Genève.
- 38 AGRES (voir note 35) 1.
- 39 *Ibid.*, 5.
- 40 *Ibid.*, 6.
- 41 *Ibid.*
- 42 *Ibid.*
- 43 Voir note 18
- 44 Compagnie d'assurances La Bâloise, police RC École, 30. 8. 1985, CCSI V_0408 5/11, Archives contestataires, Genève.

- 45 BILAN novembre 1985-novembre 1986, poste «Encadrement des familles», point 5 «Santé des enfants», 3, CCSI V_0408 11/11, Archives contestataires, Genève.
- 46 «Buts et activités de l'AGRES: bilan et perspective», mai 1986, p. 4, CCSI V_0408, 1/11, Archives contestataires, Genève.
- 47 Information donnée par Christiane Perregeaux, ancienne membre du CCSI, le 14 septembre 2020 à Neuchâtel. Audio et transcription en possession de l'auteure.
- 48 Liste des personnes morales qui ont financé l'AGRES, 7. 11. 1991, CCSI, V_415 1/11, Archives contestataires, Genève.
- 49 Voir note 18.
- 50 AGRES, rapport d'activités 1985–1986, CCSI V_0408, 1/11, (voir note 35), 5
- 51 *Ibid.*
- 52 Cette description des tendances du mouvement nous a été donnée par Florio Togni le 19 juin 2020 à Genève. Audio et transcription en possession de l'auteure.
- 53 Stéphanie Roulin, «La nébuleuse des chrétiens de gauche en Suisse dans les années 1970 et 1980 au prisme de l'engagement de John Schmocker», in *Foi de militant·e·s! Engagement et valeur chrétiennes, Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 36 (2020), 169–184, ici 183.
- 54 CCSI, «20 ans du droit à l'éducation pour les enfants sans-papiers à Genève. Impasses et espoirs», 1994, 5, <https://ccsi.ch/wp-content/uploads/2012/02/brochure-20ans-final.pdf> (10. 9. 2021).
- 55 AGRES (voir note 35).
- 56 Lettre de la Conférence des Églises européennes, 11. 5. 1987, CCSI V_0408 5/11, Archives contestataires, Genève.
- 57 AGRES, Rapport d'activités 1989–1990, point 5 «Petite école» 1989–1990, 9, 082_CCSI 115 2/12 AGRES, Archives contestataires, Genève.
- 58 Mirna Safi, «Penser l'intégration des immigrés. Les enseignements de la sociologie américaine», *Sociologie* 2 (2011), 149–164, ici 150.

Zusammenfassung

Die Beschulung von «Schränkkindern» in der Schweiz (1970–1990). Geheime Schulen und Integration durch Schulbesuch

Nach verschiedenen parlamentarischen Vorstössen und Medienberichten sorgt sich die Schweizer Öffentlichkeit ab Beginn der 1970er-Jahre mehr und mehr um die Lage der «Schränkinder», jener Kinder von SaisonarbeiterInnen in der Schweiz, die sich illegal im Land aufhalten. Dabei ist eine zentrale Frage die Beschulung dieser Kinder, denen das Recht auf öffentliche Bildung verwehrt wird. Als Reaktion darauf entstehen unter anderem geheime Schulen, die von Migrantenverbänden, philanthropischen Vereinigungen und Engagierten betrieben werden, insbesondere in Neuenburg und Genf. Anfang der 1990er-Jahre waren es diese Kantone, die als erste den «illegalisierten» Kindern den Besuch der öffentlichen Schule ermöglichten. Der Beitrag beschreibt zwei dieser geheimen Schulen: Die erste wurde 1972 in Neuenburg eröffnet, die zweite entstand 1984 in Genf. Die beiden Schulen vertreten teilweise unterschiedliche Schulmodelle und Perspektiven auf Kinder mit Migrationsgeschichte: In Neuenburg geht es in erster Linie darum, den Kindern Beschäftigung und soziale Kontakte

zu bieten, während in Genf die schulische und kulturelle Integration im Vordergrund steht. Der Beitrag zeigt, dass diese Unterschiede nicht nur mit dem aktivistischen Hintergrund und der intellektuellen Orientierung der InitiantInnen zu tun haben, sondern auch mit dem Wandel der Migrationspolitik, die zwischen 1970 und 1980 stärker in Richtung Integration tendiert.

(Übersetzung: Karin Vogt)

Entre histoire(s), témoignages, archives et art

Retour sur l'exposition *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*

Entretien de Frédéric Deshusses avec Patrick Auderset, Jeanne Gillard, Charles Magnin et Nicolas Rivet

Sur mandat de la Ville de Genève, un groupe formé de deux institutions patrimoniales genevoises, les Archives contestataires et le Collège du travail, ainsi que du groupe *commissarial*¹ Rosa Brux, a réalisé une exposition en hommage aux travailleuses et aux travailleurs saisonniers·ères et à leur contribution au développement de Genève. Présentée à l'espace Le Commun du 30 octobre au 24 novembre 2019, l'exposition *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* a rencontré un large succès public. Ce ne sont en effet pas moins de 6400 visiteuses et visiteurs qui l'ont fréquentée en un peu moins d'un mois. Dans le présent entretien, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet pour Rosa Brux, Patrick Auderset pour le Collège du travail et Charles Magnin pour le Collège du travail et les Archives contestataires reviennent sur l'élaboration de cet objet à la frontière entre travail historique et hommage. Ils décrivent également leurs attentes diverses en ce qui concerne les rôles social et politique d'une telle exposition: faire connaître une situation historique et son contexte, mais aussi mobiliser les publics en leur faisant appréhender les liens entre passé et présent.

Frédéric Deshusses (F. D.): Bien qu'un projet de recherche soit en cours actuellement sur la question spécifique des enfants clandestins² et que ce numéro de traverse témoigne également de l'actualité de la question, l'historiographie portant spécifiquement sur le statut de saisonnier n'est pas très développée. Votre exposition n'était donc pas la traduction muséale d'une recherche historique préalable. Cette recherche, puisqu'elle faisait défaut, vous avez dû la construire en même temps que vous construisiez l'exposition. Comment avez-vous travaillé sur ces deux fronts?

Patrick Auderset (P. A.): Nous avons été mandaté·e·s pour réaliser cette exposition qui était pensée par ses commanditaires comme un hommage. Il ne s'agissait effectivement pas en soi de diffuser les résultats d'une recherche historique. Nous avons dû faire avec la bibliographie existante. Il est exact qu'il y a encore peu de travaux spécifiques sur les saisonniers·ères, et une large majorité d'entre eux portent sur des approches globales de l'histoire de la migration et des travailleurs et des travailleuses étrangers·ères. Ce sont aussi, souvent, des approches

centrées sur des communautés nationales.³ Il existe en outre un certain nombre de travaux de démographes, d'économistes et de sociologues des années 1960–1970 qui ont servi soit à bâtir la politique officielle soit à la critiquer.⁴ Ils nous ont été très utiles comme sources.

De prime abord, le statut de saisonnier paraît constituer un objet très clair et bien délimité. On dispose en effet d'une définition juridique, celle de la loi de 1931. Pourtant, ce n'est pas si simple. Même une histoire politique et juridique de ce statut n'est pas évidente à établir. Le statut évolue notamment en fonction des accords passés entre les États ou des nécessités de la politique intérieure helvétique. Or, l'histoire de ces mutations n'est pas faite et c'est pourquoi nous avons pris le parti de commencer par en esquisser une chronologie. Celle-ci était présentée sur un des murs de la grande salle du Commun sous la forme d'une frise associant dates et extraits de documents officiels, et elle était jalonnée de focus thématiques sur lesquels je reviendrai.

Raconter l'histoire du groupe social des travailleuses et des travailleurs saisonniers·ères et de leurs proches, et celle des conséquences humaines et sociales de ce statut défini par le permis A s'est également avéré complexe. Le caractère précaire de leur situation rend difficile pour les personnes concernées de s'identifier à un groupe social spécifique. En outre, les autorités helvétiques voient ce statut comme un statut temporaire qui doit aboutir dans un certain délai à un retour au pays ou, éventuellement, à une stabilisation. En 1948, la Suisse fixe à dix ans le nombre d'années de suite où il faut y travailler pendant neuf mois par an comme saisonnier·ère avant de pouvoir obtenir un permis de travail annuel renouvelable (permis B). Le législateur a alors l'idée que personne n'y parviendra. En revanche, à partir des années 1980, le statut est généralement une étape dans un parcours migratoire dont l'objectif est la résidence durable en Suisse. En théorie, le temps nécessaire pour y arriver n'est alors plus que de quatre ans (quatre saisons de neuf mois rigoureusement complètes, ce qui obligera de nombreuses personnes à en faire plus). Ces contraintes légales ont évidemment des conséquences sur la façon dont les individus se représentent en tant que groupe social.

Plus largement, il est difficile de dégager l'histoire du statut de saisonnier de l'histoire de la migration en général, mais c'est l'exercice qui nous était demandé. Ainsi, nous nous sommes rendu compte que sur de nombreux points, les autres migrant·e·s étaient confronté·e·s aux mêmes problèmes que les saisonniers et les saisonnières: la visite médicale, emblématique du statut, était en fait une étape pour tou·te·s les migrant·e·s, qui se répétait toutefois chaque année pour les saisonniers·ères; le regroupement familial, prohibé pour les saisonniers·ères, était également fortement limité pour les titulaires de permis B en fonction notamment de la taille de leur logement.

Dans ce contexte d'une relative fluidité du statut, soit dans son cadre juridique

soit dans le parcours des individus (qui passent progressivement d'un statut à un autre), nous avons cherché à isoler un certain nombre d'éléments qui nous paraissaient incontournables: quels ont été les liens avec les travailleurs·euses suisses et les syndicats; quel rôle politique a joué la xénophobie dans les années 1960–1970; quel a été le moment de la naissance des luttes contre ce statut et quelle fut la nature de ces mobilisations, enfin quel a été le processus qui a mené à la suppression ou à l'abolition du statut. Ce sont les points essentiels que nous avons essayé de traiter et de documenter dans la frise chronologique et les focus thématiques évoqués précédemment.

Nous avons identifié en outre plusieurs autres aspects clés qui nous semblaient devoir servir de base à l'exposition: les pays de départ, le voyage, les conditions de travail, les conditions de logement, la famille, le temps libre, le retour. À partir de ces axes thématiques, nous avons cherché la littérature qui permettait d'étayer ces questions et des documents qui incarnaient les éléments que nous voulions mettre en évidence.

Charles Magnin (C. M.): Patrick vient de montrer comment nous avons cherché à articuler l'hommage – qui était notre mandat – à l'écriture de l'histoire. Pour ma part, j'ai surtout réfléchi à la sélection des documents à retenir pour établir la chronologie que je dirais politique et dont il vient d'être question. Je voulais essayer de comprendre et de montrer, d'un point de vue historique, pourquoi la Suisse a créé le statut de saisonnier et dans quels termes une majorité du pays s'en est, jusqu'au bout, si bien accommodée, en dépit de l'inhumanité de ce statut, sans jamais être taradée par l'inégalité des conditions d'existence et des droits entre Suisse·sse·s et immigré·e·s. La sélection de textes que nous avons présentée au public était très révélatrice à cet égard, bien que nous n'ayons pas recherché cet effet-là. En documentant, année par année, les évolutions du statut, l'une des impressions fortes qui se dégagent est celle du parfait cynisme de l'État et des forces politiques majoritaires, très près de leurs sous quand il s'agit de prendre des décisions politiques qui comptent: opter pour une politique d'intégration des immigré·e·s en Suisse était vu alors comme potentiellement très coûteux, notamment en construction de logements et d'équipements sociaux à leur usage, tandis que leur seule exploitation en position de faiblesse était si rentable pour certains. Au cours des visites commentées, à travers moult citations d'extraits de débats politiques, j'insistais sur ces enjeux si manifestes et si violemment exprimés dans ces documents ainsi que dans maints slogans proclamés dans diverses affiches des adversaires des initiatives xénophobes des années Schwarzenbach, du genre: «Qui fera le travail des immigrés lorsque nous les aurons renvoyés chez eux?» La Suisse d'alors n'a guère développé de rapport éthique à la question de l'immigration et n'a pas su la penser en termes d'égalité des droits entre ressortissant·e·s suisses et immigré·e·s.

F. D.: *Signe de la relative absence de travaux historiques, vous avez fait établir, comme préalable à l'exposition, une sorte d'état général des archives disponibles sur la question des travailleuses et des travailleurs saisonniers-ères.⁵ Ce travail a-t-il révélé des pistes archivistiques inattendues?*

Jeanne Gillard (J. G.): S'agissant de l'état général des archives sur les saisonniers et les saisonnières, je voudrais souligner tout d'abord que j'ai été étonnée du temps qu'il a fallu pour accéder à des archives sensibles sur cette question. Pour ce qui est des premières décennies d'existence du statut de saisonnier, les archives consultées mettent en évidence une étroite collaboration entre l'État, les bureaux de placement et les syndicats pour exercer une pression et maintenir un certain niveau de contrôle sur les travailleurs-euses immigré-e-s. Par la suite, elles permettent de constater le renforcement progressif de l'unité entre travailleurs-euses suisses et travailleurs-euses immigré-e-s, du moins au niveau syndical. Nous avons, en revanche, trouvé peu de témoignages directs des acteurs et des actrices de l'époque. Je pense particulièrement aux femmes saisonnières. Il existe très peu de documents les concernant, notamment au sujet des violences physiques et morales qu'elles ont pu subir.

P. A.: Le fait que nous n'ayons pas pu nous appuyer sur des recherches historiques préexistantes nous permettant d'apprécier la portée des documents que nous découvrons a constitué pour nous une importante difficulté. Il n'était alors pas toujours aisé de déterminer si les documents auxquels nous étions confronté-e-s rendaient compte de situations exceptionnelles ou, au contraire, ordinaires. Dans les domaines où des travaux existaient, nous pouvions effectuer cette pondération plus rapidement. Par exemple sur la question du logement à Genève, nous avons pu nous référer à un mémoire de Master sur l'histoire de l'hébergement des saisonniers et des saisonnières.⁶ L'autrice montre que les célèbres baraques en bois avaient été construites dès les années 1950 pour faire face à l'arrivée massive de travailleurs-euses étrangers-ères. Elle montre également qu'ils et elles sont alors aussi logé-e-s dans des immeubles voués à la démolition. Par la suite, on assiste à la construction de foyers modernes et mieux équipés. Sur ce sujet, la recherche existante nous a permis de choisir des documents qui permettent d'illustrer ces transformations.

On peut se réjouir que le rapport que j'ai réalisé avec Bruno Corthésy, puis l'exposition elle-même, aient suscité dans certaines organisations la volonté de procéder au dépôt de leurs archives historiques. C'est le cas, par exemple, du Centre de contact Suisses-immigrés de Genève qui les a récemment versées aux Archives contestataires. Mais pour l'essentiel, ce rapport nous a surtout convaincu-e-s qu'il existait suffisamment de documents de toutes sortes pour pouvoir réaliser une exposition, quel que soit l'état général de la recherche historique sur le sujet.

F. D.: Cette exposition est une commande de la Ville de Genève. Quelles ont été les conditions de cette commande publique et comment vous êtes-vous positionné·e·s face aux risques qu'elle pouvait receler?

P. A.: L'origine de cette commande est une motion déposée par un conseiller municipal socialiste de la Ville de Genève, Christian Lopez Quirland.⁷ Indigné par la situation révélée dans une émission de la TSR consacrée aux enfants clandestins des saisonniers·ères, il a souhaité qu'un hommage soit rendu à ces travailleuses et à ces travailleurs.⁸ Le parcours parlementaire de cette motion a duré cinq ans, avant d'être approuvé par le Conseil municipal, puis encore cinq ans avant que l'exposition ne voie le jour. À l'origine, un monument dans l'espace public était aussi envisagé. Le mandat a donc été formulé en soulignant que l'exposition devait articuler une dimension d'hommage, une dimension artistique et une dimension documentaire, historique.

J. G.: La forme de l'exposition permet, mieux que le monument, de donner non seulement la parole aux personnes concernées, mais également de faire comprendre les responsabilités dans ce système. C'était important pour nous de pouvoir travailler sur ces deux enjeux.

Nicolas Rivet (N. R.): L'idée de commande est toujours sujette à caution. Le pire qui puisse arriver dans ce cas de figure, c'est d'avoir une idée préconçue de ce que peut attendre le commanditaire et de se censurer soi-même sur ce qu'on va exposer. En ayant conscience de ce type d'écueil, nous n'avons jamais été placé·e·s dans cette mauvaise posture. De même, la Ville de Genève n'est jamais intervenue, que ce soit dans la conception de l'exposition ni dans la sélection des documents présentés. Le seul choix qui nous a semblé problématique dès le départ était la durée assez courte (moins d'un mois) de l'exposition.

P. A.: Il est exact qu'il n'y a pas eu d'intervention du commanditaire. Cependant, il y a tout de même eu une demande de sa part – et il se trouve qu'elle nous convenait très bien. La Ville de Genève nous a chargé·e·s de questionner aussi la situation actuelle. Elle a explicitement souhaité que nous ne construisions pas un objet de pure érudition, mais que le questionnement historique soit relié aux enjeux d'aujourd'hui autour du thème du travail, de la discrimination, de la précarité. Cette demande a été très importante pour nous et nous avons d'emblée partagé cette manière d'envisager l'objet que nous avions à créer.

C. M.: Nous n'étions pas dans le contexte d'un gouvernement de droite qui aurait eu mauvaise conscience et souhaité une exposition gentille sur les saisonniers·ères. Nous étions face à des autorités qui étaient très déterminées à affirmer le scandale qu'a constitué ce statut et sa mise en œuvre. Elles étaient aussi déterminées à ce que ce scandale ne se poursuive pas dans le présent. En tant qu'historien·ne·s, nous dialoguons constamment avec le présent. Nous étions donc complètement acquis·es à cette demande de la Ville de Genève de tisser des liens avec

le monde contemporain, ce que nous avons choisi de faire en définissant notre objet comme une exposition sur la migration de travail hier et aujourd'hui, dans le cas d'une part des saisonniers et des saisonnières et d'autre part dans celui, notamment, des personnes «sans papiers».

N. R.: L'un de nos points de repère pour cette exposition était le travail de production documentaire commandité à des photographes comme Dorothea Lange ou Walker Evans en 1935 par la Farm Security Administration (FSA) pour représenter les conditions de vie des paysans pauvres de l'Alabama.⁹ Ce mandat relève au départ d'une volonté de Roosevelt pour servir sa politique. Ces photographies devaient illustrer les conditions misérables des paysans et démontrer par l'image l'intérêt des réformes économiques qui étaient entreprises. Une partie des photographies qui ont été produites au final ont excédé l'intention initiale du reportage social.¹⁰ Le dénuement de ces personnes n'y était pas lisible de façon littérale. Les images résistaient au discours sur la misère qu'elles étaient censées illustrer, et mettaient ainsi en valeur d'autres dimensions singulières de la vie de ces paysans.

F. D.: Pierre Bourdieu écrit à propos des paysannes et des paysans qu'ils sont une «classe parlée»,¹¹ c'est-à-dire une classe dépossédée de sa propre capacité de représentation. On pourrait largement reprendre cette expression s'agissant des travailleuses et des travailleurs saisonniers-ères qui constituèrent un groupe objectivé par les discours politiques tenus à son sujet. Quels dispositifs avez-vous pu mettre en place pour ne pas reconduire cette dépossession?

N. R.: Nous avons d'abord étudié de nombreux témoignages, et notamment des témoignages recueillis pour des reportages télévisés ou radio, en analysant la manière dont les journalistes donnaient la parole aux témoins, les postures qu'ils adoptaient vis-à-vis d'eux ou encore les dispositifs mis en place. Un des reportages faisait revivre aux témoins des moments traumatiques passés. Ils et elles devaient répéter le trajet en train qui les amenait vers l'orphelinat dans lequel ils et elles avaient dû laisser leur enfant lorsqu'ils et elles étaient saisonniers-ères parce que la Suisse le leur imposait en interdisant le regroupement familial. Les témoignages révélaient ce qu'ils et elles ressentaient, que la douleur de la séparation à laquelle ils et elles avaient été contraint-e-s des années auparavant était encore très vive. Pourtant, même si à ce moment-là, ils et elles ont la parole, aucune critique n'est formulée de leur part contre le système politique qui les a astreint-e-s à cette situation. Ici, le point de vue des témoins, des acteurs et des actrices, pour citer Didier Eribon, se «réduit à n'être rien de plus qu'une contribution à la perpétuation du monde tel qu'il est: une idéologie de la justification [de l'ordre établi]». ¹² Pour la production des témoignages de l'exposition, nous avons donc conscience de ce type de biais et des formes de domination en jeu.

Les témoignages filmés de Katharine Dominicé, qui ont été produits spécifiquement pour l'exposition, évitent ces écueils. À l'invitation de la réalisatrice, la prise de parole de saisonniers et de saisonnières et de leurs enfants a pris la forme de lettres ouvertes rédigées en s'adressant à un proche, à une figure politique, une institutrice, etc. Convoquant à la fois une dimension intime et politique, ces lettres filmées étaient diffusées sur trois écrans de projection qui étaient répartis dans l'exposition. Dispositif qui leur donnait une place centrale tout en permettant un dialogue avec le reste de l'exposition. Le fait que le titre de l'exposition renvoie aussi à cette prise de parole renforçait ce parti pris.

P. A.: Mais l'exercice de la prise de parole a aussi des limites. C'est pourquoi notre projet ne reposait pas que sur des témoignages mais faisait dialoguer ceux-ci avec un travail documentaire et historique.

F. D.: *Le titre de l'exposition annonce également que c'est d'une prise de parole collective dont il s'agit, Nous saisonniers... et non pas Moi, saisonnier...*

C. M.: C'est précisément ce que les lettres suscitées par le projet de Katharine Dominicé ont bien démontré. Dans chacun des films, c'est un individu qui parle et qui relate une expérience singulière. Pourtant, voir et entendre l'ensemble de ces lettres permet de bien ressentir tout ce qu'il y a de commun dans ces destinées singulières. La prise de parole individuelle n'est alors plus antagonique avec une perception politique de la question. Pour ma part, j'ai craint, à un certain point de la préparation de l'exposition où je sentais les choses aller massivement vers le témoignage, que cela implique une forme de dépolitisation de notre propos. Je me posais aussi la question de ce que cela allait donner d'un point de vue historique. En fin de compte, ce que nous avons produit me semble voguer harmonieusement entre les pôles témoignage et récit historique.

J. G.: Katharine Dominicé a opéré un choix: celui de ne pas réaliser des entretiens filmés, mais de mettre ses interlocutrices et ses interlocuteurs en situation, leur donnant ainsi la maîtrise du discours qu'elle ou il voulait tenir. Un entretien filmé aurait été trop orienté, tandis que le dispositif choisi laissait une grande place à la personne filmée.

C. M.: À côté de la question de la prise de parole, nous nous sommes beaucoup posé celle de la «victimisation» des saisonniers et des saisonnières. Nous ne voulions pas les réduire à des victimes: c'est la position très forte qu'une majorité de l'équipe porta d'emblée. De mon côté, l'un des moteurs de ma réflexion restait l'indignation de ma jeunesse face au statut de saisonnier. Il me semblait que le statut de victimes d'un système, de victimes de la surexploitation devait apparaître fortement.

P. A.: Nous avons cherché à montrer les travailleurs·euses saisonniers·ères comme des personnes ayant prise sur leur vie, du moins sur certains de ses as-

pects, même si elles subissent ce système inique. Indéniablement, les travailleurs et les travailleuses saisonniers·ères subissaient une exploitation liée à des conditions socioéconomiques qui font qu'ils et elles devaient venir gagner leur vie en Suisse. Néanmoins, ils et elles disposaient de marges de manœuvre, et ils et elles les ont utilisées.

J. G.: Faire dialoguer différents types de documents devait également nous permettre d'éviter une approche et une interprétation trop univoques de cette histoire. Nous avons voulu souligner qu'il y avait plusieurs points de vue possibles, plusieurs récits possibles sur les saisonniers et les saisonnières, leur condition et leur(s) histoire(s).

N. R.: Dans le travail esthétique que nous avons effectué, le parti pris de base était que les images devaient, dans la mesure du possible, éviter de montrer les personnes dans la posture de victime. À l'inverse tous les éléments de discours qui étaient produits par les autorités (lettres, correspondances, procès-verbaux, listes, lois, etc.) devaient refléter l'aspect répressif des politiques mises en place. Par exemple, l'expression manuscrite en rouge d'une remarque xénophobe d'un·e employé·e administratif·ve sur une lettre de motivation d'un·e saisonnier·ère ou les motifs détestables de non-renouvellement de permis de travail qui étaient consignés par l'Office de placement nous paraissaient à cet égard très parlants. Ce contraste devait signifier qu'il n'est pas nécessaire de voir des gens souffrir pour prendre conscience qu'un système politique est répressif. Faire de l'indignation le moteur de la contestation me semble une voie risquée pour la contestation. Cela a souvent été le cas dans les contestations des années 1960, par exemple contre la guerre du Viêt Nam. Beaucoup d'images ont été produites et largement diffusées dans ce contexte pour susciter l'indignation. Après coup, il ne me semble pas nécessaire d'insister sur les images de souffrance pour se rendre compte que l'origine de la guerre menée par les États-Unis était condamnable et qu'elle portait déjà en germe les signes de la répression et de la violence.

F. D.: *Une des questions formelles explorées par votre exposition est celle du dialogue possible entre document et geste artistique. Dans la scénographie, vous avez refusé de reconduire la division classique entre ces deux types d'objets: les œuvres dont vous avez commandité la réalisation étaient mêlées aux documents que vous avez réunis.*

N. R.: La notion de «geste artistique» est très floue et me semble peu pertinente dans ce contexte. Je dirais plutôt qu'une des questions formelles que nous avons explorées dans l'exposition est le dialogue qui se produit entre des documents et des formes inhabituelles de médiation ou d'énonciation. C'est ce qui nous a permis de réunir sur un même plan des documents produits par des artistes, des photographes, des saisonniers·ères, des syndicats, etc. L'un des points importants

qui ressortaient de ce dialogue était que la compréhension que l'on a des documents est avant tout tributaire de leur médiation. Même si le champ artistique est très conscient de cette notion, elle ne lui est pas spécifique. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons étudié les dispositifs mis en place par les journalistes pour produire des témoignages, car ils avaient un réel impact sur la manière de percevoir et de comprendre autrement la parole des témoins. La proposition de Katharine Dominicé a constitué une proposition alternative à ces dispositifs en inventant une forme d'énonciation qui a permis à des témoins d'écrire une lettre ouverte comme forme de témoignage.

Cette approche permettait aussi de faire dialoguer plusieurs points de vue et de relativiser le discours un peu trop orienté de certain·e·s photographes. Je pense notamment à la photographie dans laquelle une femme d'origine bourgeoise marche sur le trottoir tandis qu'un travailleur creuse un trou dans la chaussée. Le rapport de classe est littéralement illustré par le saisonnier qui se retrouve sous terre tandis que la bourgeoise se promène au-dessus. C'est une photographie qui est un stéréotype du travailleur exploité, et elle a été photographiée dans ce sens. Nous avons exposé à côté de cette série d'images, une photographie de famille produite par des saisonniers·ères. L'image représente deux personnes, ouvrières, qui sont devant leur usine dans un moment de pause. Elles sourient. On échappe ici à la représentation classique de la saisonnière éreintée au travail.

L'une des approches communes de toutes les expositions que nous réalisons, avec le groupe Rosa Brux, c'est de considérer que les documents ne sont jamais bruts. La façon dont on les comprend dépend avant tout de la manière dont on les expose.¹³

F. D.: Comment l'exposition a-t-elle été reçue par les premiers·ères concerné·e·s et avez-vous pu associer des personnes ayant vécu le statut de saisonnier à son élaboration?

J. G.: Il me semble que l'exposition a eu un effet cathartique pour les personnes ayant vécu le statut. C'est la première fois qu'il y avait autant de documents rassemblés sur ce thème à Genève. En outre, l'exposition était inscrite dans un espace public de la culture légitime. J'ai noté à plusieurs reprises que des groupes de discussion se formaient dans l'espace même de l'exposition pour débattre des documents et échanger sur des interprétations. J'ai été frappée, dans les témoignages que nous avons reçus pendant l'exposition, du fait que la précarité des saisonniers et des saisonnières et celle des «sans-papiers» d'aujourd'hui, étaient bien plus grandes que ce que nous avons pu imaginer. Quelqu'un nous a dit qu'il avait vécu dans une cabine téléphonique le temps d'avoir un logement.

Certain·e·s d'entre nous ont rencontré des personnes ayant vécu le statut de saisonnier et le fruit de ces rencontres a été partagé entre nous. Nous avons rencon-

tré beaucoup de gens concernés, mais aussi leurs enfants. J'ai été frappée par le niveau traumatique encore présent aujourd'hui. Cela se marquait notamment dans leur manière à eux d'être parents. À l'occasion de ces rencontres, nous avons aussi décrit ce que nous faisons, où nous en étions dans la préparation de l'exposition, mais nous n'avons jamais discuté du contenu de l'exposition avec un groupe d'ancien-ne-s saisonniers-ères. Au début, nous avons essayé de mettre en place un dispositif de ce type avec des associations, mais cela s'est avéré très difficile.

F. D.: Vous avez indiqué auparavant avoir beaucoup travaillé autour du rapport passé-présent. Le titre de l'exposition évoque une continuité au-delà de la suppression formelle du statut. Quel est votre point de vue sur cette question?

C. M.: La longue vie du statut de saisonnier constitue un chapitre marquant de l'histoire de l'avidité, de la soif inextinguible de gagner facilement beaucoup, beaucoup d'argent et pas seulement de gagner honorablement sa vie. C'est cela qui continue et qui n'a cessé d'augmenter depuis, cette avidité sans limites de certaines et certains aspirant-e-s milliardaires qui ont succédé aux aspirant-e-s millionnaires de jadis, dont les logiques d'accumulation obsessionnelles nous mènent droit dans le mur aux plans écologique et social.

Ce qu'il y a de commun entre hier et aujourd'hui, c'est la logique incontrôlée du développement du capitalisme. Le grand changement, c'est la disparition du statut de saisonnier en lien avec la modification des rapports entre la Suisse et l'Union européenne, puisque le statut disparaît en 2002 dans le cadre des accords bilatéraux adoptés en votation populaire, avec les égalités nouvelles qu'ils font naître entre les ressortissant-e-s suisses et celles et ceux des pays européens que la Suisse s'était longtemps plu à exploiter sans vergogne. Cette égalité intra-européenne est nouvelle et forte par rapport au temps des travailleurs et des travailleuses immigré-e-s surexploité-e-s de naguère, notamment italien-ne-s, espagnol-e-s, portugais-e-s ou kosovar-e-s.

Mais que nous réserve, à l'égard de la migration de travail européenne en Suisse, la rupture par le Conseil fédéral des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union européenne qui devait nous permettre de faire évoluer sereinement nos accords bilatéraux avec elle, dont ceux adoptés en 2002? Notons aussi que la fin du statut de saisonnier n'a pas impliqué une prise de conscience de son iniquité assez forte pour conduire à l'abolition complète d'autres statuts indignes pratiqués de fait par la Suisse, notamment à l'encontre des personnes «sans papiers», même si l'on peut observer à cet égard des évolutions réjouissantes de l'opinion publique.

N. R.: Ce que nous avons aussi voulu mettre en évidence pour le temps présent, ce sont les personnes qui vivent à Genève de manière permanente, qui y travaillent, mais n'y ont aucun statut, aucune existence juridique ou administrative.

Le portrait filmé que Pablo Briones¹⁴ a produit, pour l'exposition, d'une femme indigène péruvienne vivant et travaillant depuis vingt ans sans statut légal à Genève témoigne bien de cette situation. Ce sont des personnes qui restent et que nous ne voyons pas, qui ne parlent pas la langue et qui sont dans une grande solitude. Ces personnes sont toujours présentes à Genève, et beaucoup d'entre elles sont toujours invisibles et invisibilisées. C'est cette continuité que nous avons voulu souligner.

Propos recueillis par Frédéric Deshusses, archiviste aux Archives contestataires

Patrick Auderset est coordinateur du Collège du travail.

Jeanne Gillard est membre du collectif *commissarial* Rosa Brux et du comité des Archives contestataires.

Charles Magnin est président du Conseil de fondation du Collège du travail et membre du comité des Archives contestataires.

Nicolas Rivet est membre du collectif *commissarial* Rosa Brux.

Notes

- 1 L'usage de ce néologisme fait référence à un article du théoricien et commissaire d'exposition Klaus Speidel, «Ne m'appellez plus curateur», *Artpress* 471 (2019), 18–21.
- 2 Prof. Kristina Schulz, Sarah Kiani, Magali Michelet, *Une socio-histoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)*, Université de Neuchâtel, numéro de projet FNS 189017.
- 3 La communauté italienne est celle qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches: Toni Ricciardi, *Breve storia dell'emigrazione italiana in Svizzera. Dall'esodo di massa alle nuove mobilità*, Rome 2018; Morena La Barba, Christian Stör, Michel Oris, Sandro Cattacin (éd.), *La migration italienne dans la Suisse de l'après-guerre*, Lausanne 2013.
- 4 Hermann M. Hagmann, *Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse*, Lausanne 1966; Claudio Calvarusso, *Sottoproletariato in Svizzera*, Rome 1971; Delia Castelnuovo Friggessi, *Elvezia, il tuo governo*, Turin 1977, traduit en français sous le titre *La condition immigrée*, Lausanne 1978.
- 5 Bruno Corthésy, avec la collaboration de Patrick Auderset, *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois*, Genève 2016. Archives contestataires, bibliothèque, R283.
- 6 Graziella Colombo, *Enjeux et politique du logement des saisonniers. Le cas du canton de Genève, 1945–2002*, mémoire de Master, dir. Prof. Christian Stohr, Genève 2016–2017.
- 7 Motion M 891, MM. Christian Lopez Quirland et al., «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève, rendons hommage aux saisonniers», dépôt le 2 décembre 2009, rapport du Conseil administratif le 11 septembre 2018.
- 8 «Les enfants du placard», *Temps présent*, TSR, 19. 11. 2009.
- 9 Gilles Mora, Beverly Brannan, *Les photographes de la FSA (Farm Security Administration), 1935–1943. Archives d'une Amérique en crise*, Paris 2006.
- 10 On peut voir à ce sujet les photographies de Walker Evans notamment *Kitchen Wall in Bud Fields' House*, négatif au nitrate, [été 1936], Bibliothèque du Congrès, LC-USF342- 008144-A [P&P] LOT 1604.

- 11 Pierre Bourdieu, «Une classe objet», *Actes de la recherche en sciences sociales* 17–18 (1977), 2–5.
- 12 Didier Eribon, *Retour à Reims*, Paris 2018, 52.
- 13 Suzanne Briet, *Qu'est-ce que la documentation?*, Paris 1951.
- 14 Pablo Briones, *Les traces*, Coul. DCP, 13', 2020.

Zusammenfassung

Geschichte(n), Zeugenaussagen, Archive und Kunst. Rückblick auf die Ausstellung *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*

Das Interview mit den vier KuratorInnen der Ausstellung *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* (2019) behandelt den Bezug zwischen Geschichte und ihrer Darstellung in Form einer Ausstellung, besonders wenn es um zeitgenössische Ereignisse geht, zu denen die Geschichtsschreibung erst im Entstehen begriffen ist. Es werden die verschiedenen Dispositive (Ausstellung von Archivadokumenten, Erfahrungsberichte auf Video, Auftragskunstwerke, Zeitstrahl) beschrieben und kommentiert. Die Ausstellung wurde von der Stadt Genf in Auftrag gegeben und folgt dem politischen Willen, die Unzumutbarkeit des Saisonnierstatuts deutlich zu machen und so den ArbeiterInnen, die die Härten dieses Statuts erlitten haben, einen Platz in der Geschichte der Stadt zu geben. Im Gespräch skizzieren die KuratorInnen, inwiefern sie zu einer Kultur der Erinnerung beitragen wollen. Zudem verweisen sie auf die Kontinuität im Hinblick auf die Art und Weise, wie Menschen mit Migrationsgeschichte trotz formeller Abschaffung des Saisonnierstatuts nach wie vor behandelt werden.

(Übersetzung: Karin Vogt)

Broder la bourgeoisie

Réflexions autour d'une nappe, de Winterthour à Baden

Pierre Eichenberger, Jonas Plüss

Au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, Jenny Sulzer (1871–1968) broda sur une nappe la signature d'invité·e·s à la table de la famille à la tête de Sulzer Frères, à Winterthour. Sur un tissu en lin, d'environ 3 mètres par 1,6 mètre, 234 signatures apparaissent en différentes couleurs – noir, rouge, bleu, jaune, gris – dans 32 cercles situés sur les bords de la nappe. L'objet arbore également des fleurs, des étoiles et des trèfles issus des armoiries de la famille Sulzer.¹

Cette nappe est exposée de nos jours dans la salle à manger de la villa Langmatt, qui abrite le musée du même nom. Elle se situe dans un quartier de villas de Baden, non loin du site de l'usine de l'actuelle firme technologique ABB. Le musée abrite la collection d'art que Jenny Sulzer et son mari Sidney Brown (1865–1941) constituèrent dès 1896. Des tableaux de Renoir, Cézanne, Monet et Pissarro figurent parmi la cinquantaine d'œuvres d'art exposées dans la collection. Gérée par la «Stiftung Langmatt Sidney und Jenny Brown», l'ensemble offre aux regards du public, depuis 1990, cette importante collection privée d'impressionnistes français. La fondation gère également, nous y reviendrons, les archives privées de la famille Brown-Sulzer.²

Le musée Langmatt offre ainsi plus qu'une collection d'art. Il abrite également un musée de l'habitat qui présente «le style de vie d'une famille d'industriels sensible à l'art dans la première moitié [du XX^e] siècle»³ avec des meubles des XVIII^e et XIX^e siècles, des textiles précieux, de la porcelaine, la salle de bain originale de 1900, et nombre d'objets personnels ayant appartenu à Jenny, Sidney et leurs trois fils. La mise en scène de la nappe brodée par Jenny Sulzer dans la salle à manger au rez-de-chaussée de la villa témoigne de cette volonté de reconstituer la vie de cette famille bourgeoise dans la muséographie et de donner à voir la collection d'art dans son contexte.

Cet article a pour but de présenter cette nappe brodée et de suggérer quelques pistes d'analyse réalisables sur cette source historique extraordinaire. Il débute par une description de l'objet, du musée, et le situe dans la biographie de Jenny Sulzer. Nous présentons ensuite comment nous avons jusqu'à présent analysé cette source en tant qu'historiens. Avant de conclure, une troisième partie expose rapidement quelques analyses à partir de cette nappe, qui donnent à voir



Ill. 1: *Nappe brodée par Jenny Sulzer, mise en scène dans la salle à manger du musée Langmatt, à Baden.*

le contexte social et familial bourgeois d'une grande entreprise industrielle de Winterthur.

Une villa à Baden, Jenny Sulzer et cinq mètres carrés de lin

La villa Langmatt, dessinée par l'architecte Karl Moser, fut achevée en 1901. Elle fut bâtie par Sidney Brown, né en 1865 et frère du fondateur de la Brown, Boveri et C^{ie} (BBC), et par sa femme Jenny Sulzer, qui s'étaient mariés en 1896. Jenny Sulzer, née en 1871 à Winterthur, était quant à elle la fille aînée de Heinrich Sulzer-Steiner (1837–1906), le partenaire senior d'une autre firme clé de l'industrie suisse: Sulzer Frères. De même que, pour ses frères, la famille Sulzer allait très significativement peser sur les futurs choix de vie de la jeune fille. Comme c'était alors la pratique parmi les jeunes filles de la bourgeoisie suisse alémanique, Jenny Sulzer passe une «Welschlandjahr», soit une année en Suisse romande, dans un pensionnat de Neuchâtel, qui prévoyait entre autres l'acquisition de techniques ménagères parmi lesquelles les travaux de broderie.⁴

À son retour à Winterthur, les travaux d'aiguilles faisaient partie des comportements attendus de Jenny Sulzer, qu'elle se devait de suivre pour corres-

pondre à l'éthos de travail que la société bourgeoise escomptait de la «Tochter des Hauses». Les historiennes Blosser et Gerster parlent à ce propos d'«activité incessante» («*rastloses Beschäftigtsein*»)⁵ des jeunes filles bourgeoises de cette époque, dont la nappe du musée Langmatt est l'un des résultats.

Mettant fin à cette phase de sa vie, à l'âge de 25 ans, Jenny Sulzer se marie avec Sidney Brown, lui-même âgé de 31 ans. Le mariage avec le directeur technique de la BBC marque non seulement une nouvelle étape de la vie de Jenny Sulzer, qui devient Jenny Brown-Sulzer, mais aussi le signe d'une amélioration des relations autrefois très tendues entre les familles Sulzer et Brown, et donc de leurs entreprises. Le jeune couple s'installe à Baden, dans la villa Langmatt, non loin du site de l'usine. Trois fils naissent bientôt de cette union: Sidney en 1898, John en 1900 et Harry en 1905. Dès lors, le rôle de Jenny Sulzer consistait surtout à gérer la maison, notamment ses nombreux·ses employé·e·s. Il lui incombait également de coordonner les événements sociaux. Son journal intime, conservé aujourd'hui à Baden, témoigne d'une activité intense de visites et de réceptions.⁶ Sur les conseils du peintre Carl Montag, Jenny et Sidney Brown-Sulzer ont constitué la première collection impressionniste importante de Suisse, qui est demeurée à la Villa Langmatt. Après la mort de Sidney en 1941, Jenny a hérité d'un nombre considérable d'actions de la BBC et a été tenue au courant par Theodor Boveri, partenaire en affaires de feu son mari, de l'évolution de l'entreprise après chaque réunion du conseil d'administration lors du déjeuner.

Jenny Sulzer n'a toutefois pas brodé la nappe en tant que «maîtresse de maison» à Baden, mais en tant que «fille de la maison» durant ses années de jeunesse. C'est ce qu'indiquent les informations disponibles dans les archives du musée et que confirme notre datation de cet objet.

Sur le tissu de lin sont brodés des symboles des armoiries de la famille Sulzer ainsi que des formes géométriques. Mais le cœur du travail est constitué de 32 cercles disposés de manière régulière autour de la nappe. Dans ces cercles figurent au total 234 signatures qui ont été d'abord réalisées au crayon (sans doute de la main de l'invité·e), puis brodées en différentes couleurs par Jenny Sulzer.

Grâce à la reconstitution des informations biographiques des signataires, il nous est possible de délimiter approximativement la période de création de la nappe. Une seule des signatures est datée: celle de la cousine de Jenny, Hermine Rohde, qui indique la date du 30 septembre 1895. De nombreux éléments permettent de dater les signatures dans une période comprise entre 1887 et 1896 – l'année où Jenny a déménagé à Baden. La signature de Fanny Bühler-Sulzer avec référence à la relation de parenté («Tante Fanny») constitue l'élément de datation le plus ancien: en effet, Fanny Bühler-Sulzer n'est devenue la tante par alliance de Jenny qu'en 1887, lors de son mariage avec August Sulzer. Les dates de décès du conseiller national Jakob Hasler, soit 1893, et de Conrad Hirzel-Gysi, soit



Ill. 2: Nappe brodée par Jenny Sulzer.

1897, nous indiquent que Jenny Sulzer vivait encore à Winterthour au moment de l'apposition de ces signatures. Ce constat est également confirmé par nos analyses prosopographiques, sur lesquelles nous reviendrons, qui montrent une nette prédominance des signatures de personnes vivant à Winterthour, avec très peu de signataires d'habitants de Baden.

Si la nappe de Jenny Sulzer se trouve aujourd'hui dans la salle à manger de la villa Langmatt, c'est grâce à Monika Cavedon-Schneider, la fille de sa femme de chambre. Suivons donc les traces de cette nappe. De 1925 à 1968, Ida Schneider fut la femme de chambre de Jenny. D'après Monika Cavedon-Schneider, que nous avons interviewée, Jenny offrit la nappe à Ida Schneider en 1941 à la mort de Sidney, à l'occasion d'un grand rangement à la villa. Elle nous explique que la nappe a été conservée par sa mère, sans toutefois avoir été utilisée par la suite (on peut d'ailleurs se demander si Jenny Sulzer elle-même a jamais utilisé cette nappe?). La nappe entra ensuite en possession de Monika Cavedon-Schneider à la faveur d'un déménagement. Après l'avoir stockée quelques années dans une boîte, elle voulut s'en débarrasser, mais l'a finalement réutilisée pour une invitation. «Les invités étaient si enthousiastes que j'ai décidé de la conserver», nous dit-elle. C'était vers 1988. À la même époque, le dernier fils de Jenny, John, qui habitait la villa Langmatt, mourut sans héritier après avoir décidé de léguer cette maison à la Ville de Baden.

En 2012, l'exposition «Meet the Browns», montée dans le musée où la famille avait vécu pendant près de 90 ans, incita Madame Cavedon-Schneider et ses sœurs à offrir la nappe au musée, après avoir pris soin d'ourler la pièce de lin. Par la même occasion, les sœurs donnèrent le journal que tenait la cuisinière de la Langmatt, Erne Noller.⁷

32 cercles, 234 signatures et autant de questions ouvertes

Deux étudiants de l'Université de Zurich, Jonas Plüss et Raphaël Weismann, ont réalisé en 2018 leur mémoire de Bachelor en histoire sur cette nappe, encadrés par Pierre Eichenberger. Ensemble, nous avons créé une base de données Excel de 234 lignes (une par signature, qui reçoit un numéro unique de 1 à 234) et de 50 colonnes, qui documentent les informations que nous avons rassemblées pour tenter d'identifier chaque signature et pour collecter des informations sur ces personnes.

Nos principales sources pour tenter d'identifier celles et ceux dont nous parvenions à lire les noms complets furent les différentes histoires des firmes et des familles Brown et Sulzer (ce qui nous permit d'identifier clairement la famille Sulzer comme le point d'ancrage de la nappe), le *Bürgerverzeichnis der Stadt Winterthur* de 1890 et celui de 1900, le *Winterthur-Glossar*, la *Neue Zürcher Zeitung*, le *Dictionnaire historique de la Suisse*, ainsi que la base de données élites suisses au XX^e siècle.⁸

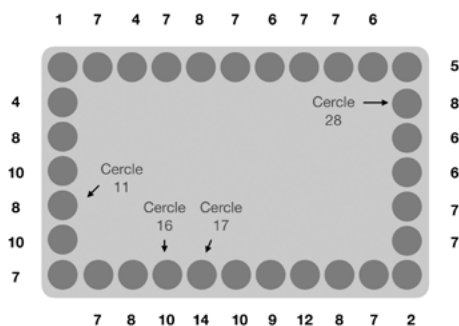
Parmi les 190 personnes que nous sommes parvenus à identifier, on trouve une très forte majorité de Winterthouroses: 77 sont mentionnées dans le *Bürgerverzeichnis der Stadt Winterthur* de 1890, et 53 dans celui de 1900. On trouve également pas moins de 8 signatures de membres du Conseil d'administration de la Bank in Winterthur entre 1890 et 1900! Ces «cluster» facilitent grandement l'identification des signatures. Autre argument situant la création de la nappe à Winterthur: 22 signatures de femmes et 20 signatures d'hommes sur la nappe sont liées à la firme Sulzer Frères, basée à Winterthur, soit nettement plus que les signatures des cinq hommes et trois femmes lié·e·s à la BBC, située à Baden.

La représentation schématique suivante (Ill. 3) donne un aperçu général des signatures et de leur dispersion dans les cercles.

Certains cercles sont entièrement identifiés avec un haut niveau de certitude, et d'autres nous échappent complètement à ce stade de la recherche, par exemple le cercle 17 reproduit en illustration 4.

Nous ne sommes ainsi pas encore parvenus à identifier «Picolissimo», «Rady», ou encore «Jane». La coprésence de ces prénoms et surnoms dans le cercle 17 suggère un groupe d'amies de Jenny Sulzer. Pour les identifier, il nous faudra

Ill. 3: Schéma de la nappe, avec notre numérotation des cercles (à l'intérieur) et le nombre de signatures brodées dans chaque cercle (à l'extérieur).



croiser ces noms avec des listes d'écolières de Winterthour, de son pensionnat à Neuchâtel ou encore de sociétés auxquelles Jenny aurait pu appartenir. Notre ignorance sur ce point illustre la limite des sources avec lesquelles nous avons travaillé jusqu'à présent.

Certaines signatures comportent un prénom et un nom clairement identifiables, ou peuvent être déduites avec certitude («Onkel Albert» par exemple, qui correspond à Albert Sulzer-Grossmann). Il est ainsi possible, en croisant les sources, de procéder à des suppositions informées («*informed guess*»). En cours de réalisation de notre propre base de données, nous avons été aidés par deux documents produits par le musée qui listent 230 des signatures présentes sur la nappe. Bien que notre déchiffrement des signatures diffère sur certains noms de celui opéré par le musée, cela a largement confirmé notre lecture. Comme l'avaient fait les rédacteurs de ces listes, nous avons organisé les signatures par cercles. Notre apport à ensuite consisté à accumuler des informations biographiques sur ces personnes et à faire le tri entre les homonymes. La coprésence des signatures dans les cercles sur la nappe permet de voir que les signatures qui se trouvaient ensemble dans un cercle avaient en général un point commun: les membres de la famille Brown et de l'entourage de la firme, sont par exemple regroupés dans le cercle numéro 28 de notre classification (cf. ill. 5). On trouve dans ce cercle les signatures des deux fondateurs la BBC en 1891, Charles Brown junior et Walter Boveri. On note également la présence Victoire Boveri, épouse de Walter, dont le père, l'industriel de la soie Conrad Baumann, a fourni une grande partie du capital pour la fondation de la BBC. En outre, la signature du futur époux de Jenny Sulzer et frère de Charles Brown junior, Sidney William Brown, figure également sur la nappe dans le même cercle, tout comme celle de Kaspar Sulzberger, le directeur des expéditions à la compagnie ferroviaire Nordostbahn.

La coprésence de ces signatures dans le cercle 28 illustre pourquoi nous pensons qu'un cercle regroupe des personnes qui ont mangé ensemble lors d'un



Ill. 4: Le cercle 17.

même repas. Cette hypothèse est renforcée par de multiples autres exemples analogues: la signature des banquiers (comme Rudolf Ernst, président de la Bank in Winterthur) côtoient celles des industriels (par exemple August Maerklin, directeur chez Sulzer) dans des mêmes cercles (cercle 8). Les oncles et les tantes de Jenny se retrouvent également regroupés dans les mêmes cercles. Il en va de même pour les membres de la famille de Wilhelm Züblin, successeur de Charles Brown senior chez Sulzer Frères et, par la suite, ingénieur en chef pendant de nombreuses années du fleuron industriel de Winter-



Ill. 5: Le cercle 28.

thour (cercle 15). On peut donc imaginer que ces personnes aient participé à un repas ensemble.

Si l'on admet que le cercle 28 témoigne d'un repas pris entre les signataires à la date brodée, on place ainsi précisément les Brown et les Boveri à la table du chef de Sulzer Frères le 30 septembre 1895. La présence du futur époux de Jenny Sulzer à Winterthour ouvre des perspectives nouvelles sur l'entremêlement du privé et du public dans l'alliance entre les Sulzer et les Brown qu'elle représente, qui anticipe ce qui se dessinera quelques années plus tard au niveau commercial. Les relations entre Sulzer Frères et la BBC s'améliorent en effet considérablement et conduiront à une coopération entre les deux entreprises: Sulzer et BBC acceptent en 1911 d'arrêter de se concurrencer sur certains produits en se divisant le marché. La nappe donne à voir ce que les archives d'entreprises taisent le plus sou-

vent: la dimension informelle et familiale d'une sorte de diplomatie privée entre les firmes. Ainsi, c'est peut-être à la table familiale de Sulzer-Steiner, et non dans les organes de direction des deux entreprises, que la pacification entre les deux géants industriels s'était décidée.

Le cercle 28 laisse enfin supposer que tou-te-s les convives ne signent pas la nappe. On peut difficilement imaginer que Heinrich et Carl Sulzer n'aient pas été présents ce soir de septembre pour recevoir les Brown et les Boveri. Leur signature n'apparaît cependant pas dans ce cercle. Comme toute source historique, la nappe de Jenny révèle et cache à la fois des informations.

De même, ni dans le cercle 28 ni ailleurs, on ne trouve la signature du père de Charles et Sidney Brown, Charles Brown senior, ou celle de leur mère, Eugénie Pfau. Peut-être faut-il ici y voir la conséquence de la rancœur tenace que Heinrich Sulzer témoignait à l'égard de celui qui avait d'abord travaillé pour Sulzer Frères avant de fonder sa propre entreprise concurrente de Sulzer en 1871 (SLM)?⁹ La génération suivante de la famille Brown est représentée sur la nappe également hors du cercle 28. Ainsi, d'autres frères et sœurs de Sidney et Charles juniors apposent leurs signatures. Juliet Melms, leur sœur, une artiste peintre, signe en compagnie de son époux américain Gustav Melms, dans le même cercle (3) de la nappe. À cela s'ajoute la sœur cadette Ellen Täuber-Brown, accompagnée de son mari Carl Täuber, qui fut rédacteur en chef du journal radical *Neue Winterthurer Nachrichten*.

La direction de Sulzer Frères à la table de Heinrich Sulzer-Steiner

La direction de Sulzer Frères s'est manifestement réunie autour de la table de la famille Sulzer-Steiner, autour du père de Jenny Sulzer. La signature de Heinrich est présente sur la nappe, tout comme celles de ses frères Eduard Sulzer-Ziegler et Albert Sulzer-Grossmann. Il en va de même pour Johann Jakob Sulzer-Imhoof, un cousin de Heinrich et l'un des rares représentants de cette lignée de la famille Sulzer au sein de la direction. Outre cette deuxième génération, on trouve une large représentation de la troisième génération de Sulzer, par exemple les frères de Jenny, Hans et Karl.

En plus de ces proches parents attendus de la famille Sulzer-Steiner, une partie importante des cadres supérieurs de l'usine de machines de Winterthour se trouve également sur la nappe. À l'époque de la création de la nappe, ceux-ci se recrutaient en grande partie par le biais d'alliances matrimoniales: le beau-frère de Jenny, Henry Ziegler, ingénieur occupant un poste de direction chez Sulzer, et Richard Ernst-Sulzer, mari de la cousine de Jenny, Helene Sulzer, et directeur de l'usine Sulzer à Ludwigshafen. Tous deux sont issus de vieilles familles de

La nappe témoigne également d'une gouvernance d'entreprise marquée par des relations personnelles et familiales étroites chez les frères Sulzer. On trouve ainsi pas moins de 8 des 11 premiers membres du conseil d'administration de 1914 (moment de la création de la SA) sur la nappe brodée par Jenny Sulzer une vingtaines d'années avant.

Chacun des 32 cercles pose des questions stimulantes. Le cercle 11 (Ill. 6), par exemple, permet d'aborder la question des formations transnationales des ingénieurs de cette époque, encore peu académiques et peu formalisées, mais qui intégraient un séjour à l'étranger dans des entreprises diverses. Outre le célèbre architecte de Winterthour Ernst Jung (signature noire «E. Jung» à gauche de l'image), qui a construit à Winterthour diverses villas et la gare centrale, et la tante éloignée de Jenny, Fanny Sulzer-Bühler (signature bleue centrale «Tante Fanny»), on trouve également les signatures de deux Britanniques: Bryan Donkin Jr. (signature noire en bordure du cercle) et son épouse Edith M. Donkin en rouge. Bryan Donkin était directeur et propriétaire de l'importante usine de machines londonienne Bryan Donkin & Co. C'est avec cette entreprise que Sulzer conclut, à la fin des années 1880, un contrat de licence pour la fabrication de la machine à vapeur à soupapes de Sulzer. Il est possible que ce contrat de licence ait été évoqué lors de ce repas à la table de Heinrich Sulzer-Steiner. Il a peut-être également été question du stage du fils des Donkin, Sydney, à Winterthour. Sidney a en effet terminé sa formation par un stage de neuf mois chez Sulzer en 1893, puis il est retourné dans l'entreprise paternelle. On retrouve d'ailleurs la signature de Sydney Donkin dans un autre cercle, le numéro 13, en compagnie d'autres membres de sa génération.

Un autre cercle, le numéro 16 (Ill. 7) vaut la peine qu'on s'y attarde, car il regroupe l'essentiel des promoteurs du percement du tunnel du Simplon, l'une des aventures financière et d'ingénierie les plus titanesques de l'époque. En noir, on aperçoit la signature d'Alfred Brandt au centre du cercle, en bas à droite, et en gris, celle de Karl Brandau. Les deux Allemands étaient associés dans le bureau d'ingénieurs hambourgeois Brandt, Brandau et C^{ie}, qui planifiait des projets de construction de tunnels dans toute l'Europe. La signature du chef du consortium et oncle de Jenny, Eduard Sulzer-Ziegler, ne figure certes pas dans ce cercle, mais on trouve en revanche celle de sa femme, Marie Helene Ziegler, qui a signé «Tante Ziegler», ce qui rend très vraisemblable la présence de Sulzer-Ziegler, comme celle de son frère Heinrich. Conrad Hirzel-Gysi était également impliqué dans le tunnel du Simplon. Sa signature est visible dans le tiers inférieur sous celle de son épouse Charlotte (Ch. Hirzel-Gysi). Hirzel-Gysi était responsable de la réalisation technique des tunneliers chez Sulzer et, pendant la construction du tunnel, il était le bras droit de Sulzer-Ziegler. Ce cercle montre donc une réunion du consortium du tunnel du Simplon. Sur la base de notre datation de la nappe,

Conclusion

En observant les 32 cercles de signatures de cette nappe, de nombreuses questions historiques pourraient être étudiées. Le rôle des femmes dans les réseaux de l'élite industrielle offre en particulier des perspectives intéressantes. Sur cette nappe, en déduisant les 35 signatures pour lesquelles nous ne parvenons pas à établir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, nous identifions 109 femmes et 86 hommes. Cette nappe offre sans aucun doute un angle d'entrée fécond pour l'étude de la sociabilité bourgeoise autour de 1900, en particulier l'entremêlement fin entre logiques familiales, industrielles et sociales des élites de Winterthur. La table familiale joue un rôle central et les recherches historiques ont abondamment montré comment les espaces privés reflètent l'avènement de la bourgeoisie. Eric Hobsbawm décrivait ainsi les espaces intérieurs comme «la quintessence du monde bourgeois, car c'était là, et là seulement, que pouvaient être oubliés ou artificiellement éliminés les problèmes et les contradictions de sa société».¹⁰ Cette nappe et la sociabilité dont elle témoigne – familiale, distinguée et endogame – donne à voir la vie d'une classe sociale qui se trouvait de plus en plus confrontée aux incertitudes de la «question sociale», des grèves et des défis politiques à son pouvoir qui émergeaient avec l'industrialisation. En la croisant avec d'autres sources, cette nappe ouvre donc des perspectives très riches, que nous voudrions développer à l'avenir, en particulier en travaillant sur les archives de la famille Brown-Sulzer: de nombreuses photos, des correspondances ainsi que des documents très divers sur l'histoire de deux familles industrielles importantes existent au musée Langmatt mais également dans les archives des firmes ABB et Sulzer. Dans cette perspective, il conviendra aussi de mettre cet objet en perspective. Si la Langmatt est un lieu de mémoire exceptionnel d'une société bourgeoise, elle n'est en aucun cas unique. Elle paraît minuscule si on la compare à la villa Hügel de la famille Krupp à Essen en Allemagne, avec ses 269 pièces, ou à l'ancienne maison de J. P. Morgan sur Madison Avenue à New York. En Suisse, la Langmatt se situe toutefois dans la lignée de propriétés importantes comme le domaine Bocken à Horgen, fief de la famille du puissant fabricant de soieries Alfred Schwarzenbach, ou la villa Wesendonck à Zurich, qui abrite aujourd'hui le musée Rietberg. Malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à identifier d'autres nappes semblables à celle de Jenny, et terminons ici en lançant un appel à nous les signaler si elles existent.

Notes

- 1 Nous exprimons notre gratitude au Museum Langmatt, Römerstrasse 30, 5401 Baden, pour l'agréable collaboration et l'autorisation de publier des photos de la nappe. Merci en particulier à Jonas Huggenberger pour son soutien et à Karine Crousaz, Stéphanie Ginalski et Daniela Minneboo pour leur relecture attentive. Dans la suite de ce texte, nous avons réduit les références bibliographiques au strict minimum.
- 2 Voir en particulier: Monika Cavedon-Schneider, *Impressionen aus der Langmatt*, Museum Langmatt, Baden 2012, 2. Auflage 2016; Literarische Gesellschaft Baden, Vereinigung für Heimatkunde des Bezirks Baden (éd.), *Meet the Browns* (Badener Neujahrsblätter), Baden 2012. Ces deux ouvrages forment la base de toute investigation sur la villa Langmatt et la famille Brown-Sulzer.
- 3 *Neue Zürcher Zeitung*, 26. 3. 1988, p. 27. Notre traduction.
- 4 Ursi Blosser, Franziska Gerster, *Töchter der Guten Gesellschaft. Frauenrolle und Mädchen-erziehung im schweizerischen Grossbürgertum um 1900*, Zurich 1985, 184. Voir aussi Ursi Blosser, Franziska Gerster, «Töchter der Guten Gesellschaft. Frauenrolle und Mädchen-erziehung im schweizerischen Grossbürgertum um 1900», in Lisa Berrisch et al. (éd.), *3. Schweizerische Historikerinnentagung*, 1986, 151–162. Une des sources importantes de Blosser et Gerster est notamment Fanny C. Sulzer-Bühler, *Erinnerungen von Fanny Cornelia Sulzer-Bühler 1865–1948. Überreicht an ihre Kinder an Ostern 1936*, Winterthur 1973. La référence incontournable sur la bourgeoisie suisse au XIX^e siècle est Albert Tanner, *Arbeitsame Patrioten – Wohlstandige Damen. Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz. 1830–1914*, Zurich 1996.
- 5 Blosser, Gerster 1985 (voir note 4), 114.
- 6 Archives du Museum Langmatt, CH-001918-6 B.01.01.46, Gästetagebuch «Besuche der Langmatt» von Jenny Brown. 10. 5. 1925–3. 1. 1930; CH-001918-6 B.01.03.19.01, Tagebuch von Jenny Sulzer. 5. 1. 1896–12. 1. 1896; CH-001918-6 B.01.03.19.02, Der «Mutter Tagebuch» von Jenny Brown-Sulzer. 31. 7. 1898–15. 7. 1898; CH-001918-6 B.01.03.19.03, Tagebuch «2. Lebensjahr des Hamlet» von Jenny Brown-Sulzer 16. 8. 1899–12. 7. 1901; CH-001918-6 B.01.03.19.04, Tagebuch «Year by Year» von Jenny Brown-Sulzer, 1935–1939; CH-001918-6 B.01.03.19.05, Tagebuch «Year by Year» von Jenny Brown-Sulzer, 1940–1944.
- 7 Voir aussi Carmen Atzrodt, *Verwandte, Bekannte und Geschäftsfreunde – das soziale Netzwerk von Jenny und Sidney Brown. Ein Querschnitt des Jahres 1926*, travail de Master en histoire à l'Université de Zurich (sous la direction de Matthieu Leimgruber).
- 8 *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <https://hls-dhs-dss.ch>; ElitesSuisses, www2.unil.ch/elitessuisses/index.php; Winterthur-Glossar, www.winterthur-glossar.ch; Bürgerbuch der Stadt Winterthur; Archives en ligne de la *Neue Zürcher Zeitung*.
- 9 Voir Anna Bálint, *Sulzer im Wandel. Innovation aus Tradition*, Baden 2015, 342. Voir aussi Bálint sur les autres aspects de la concurrence entre Sulzer et BBC.
- 10 Eric Hobsbawm, *L'Ère du capital*, Paris 2010 [1975], 314.

Sehen und gesehen werden

infoclio.ch, das Schweizer Fachportal für die Geschichtswissenschaften

Christiane Sibille

infoclio.ch ist das Schweizer Fachportal für die Geschichtswissenschaften. Es trägt dazu bei, «die Sichtbarkeit der historischen Forschung der Schweiz im Web zu stärken, fachübergreifende wissenschaftliche Kommunikationsformen zu entwickeln sowie Innovationen anzuregen und zu begleiten, die sich aus der Digitalisierung der Geschichtswissenschaften ergeben».¹ Durch das daraus resultierende breite Angebot hat sich infoclio.ch seit seiner Gründung zu einem wichtigen Fixpunkt in der digitalen geschichtswissenschaftlichen Landschaft der Schweiz entwickelt.

Befragt man das Internet Archive, das digitale Gedächtnis des Internets, so beginnt die Geschichte von infoclio.ch im Jahr 2006. Die erste dort archivierte Version der infoclio.ch-Website stammt vom 30. April 2006.² Zu diesem Zeitpunkt handelte es sich noch um eine Vision für ein künftiges Portal, für das drei konkrete Ziele formuliert waren: «infoclio.ch vermittelt der Öffentlichkeit verlässliche historische Informationen. infoclio.ch sichert der Schweizer Geschichte im Internet einen Platz. infoclio.ch macht die historische Forschung an schweizerischen Universitäten im World Wide Web sichtbar.» Zu diesem Zeitpunkt hatte das Projekt bereits verschiedene Entwicklungsschritte erreicht, von denen eine überarbeitete Version der Website berichtet, deren Seiten im Verlauf des August 2006 erstmals archiviert wurden.³ Die Arbeitsgruppe der Schweizerischen Gesellschaft für Geschichte (SGG), die im Januar 2005 zur konzeptuellen Entwicklung von infoclio.ch eingesetzt wurde, stand unter der Leitung von Susanna Burghartz und Madeleine Herren, die beide das Projekt in dieser Phase entscheidend vorantrieben. Es folgte die Erarbeitung einer Machbarkeitsstudie im Laufe des Jahres 2005 sowie im Jahr 2006 die Aufnahme von infoclio.ch in die Mehrjahresplanung 2008–2011 der Schweizerischen Akademie für Geistes- und Sozialwissenschaften (SAGW) zuhanden des Staatssekretariats für Bildung und Forschung. Nachdem das Projekt erfolgreich in den Entwurf der Bildungsbotschaft aufgenommen war, unterzeichneten SAGW und SGG im Sommer 2007 einen Umsetzungsplan. 2008 nahm infoclio.ch unter der Leitung von Philipp Ischer und mit Enrico Natale als wissenschaftlichem Mitarbeiter offiziell den Betrieb auf.⁴ Im September 2009 ging die neue infoclio.ch-Website online, die 2019 von der aktuellen Version abgelöst wurde.⁵

Betrachtet man die digitale Landschaft, in die die Entstehung von infoclio.ch eingebettet war, so wird die Aufbruchstimmung deutlich, die zu dieser Zeit auch die Geschichtswissenschaften erfasste. Diese speiste sich in erster Linie aus den Hoffnungen, die sich aus dem Zusammenspiel von beginnender Digitalisierung – insbesondere der technischen Möglichkeit, im grossen Umfang ursprünglich analoges Kulturerbe in den digitalen Raum zu bringen – und neuen Formen der Vermittlung geschichtswissenschaftlicher Inhalte im Internet ergab. Pioniere dieser digitalen Möglichkeiten waren in der Schweiz in den späten 1990er-Jahren die Forschungsstelle Diplomatische Dokumente der Schweiz, deren Datenbank Dodis 1997 online ging, als weniger als sieben Prozent der schweizerischen Haushalte über einen Internetanschluss verfügten, sowie das *Historische Lexikon der Schweiz*, dessen elektronische Version unter dem Namen e-HLS im Jahr 1998 startete.⁶ Mit der Popularisierung des Internets in den 2000er-Jahren gewann diese Entwicklung eine neue, noch stärkere Dynamik. Im Oktober 2003 war mit der Berliner Erklärung über offenen Zugang zu wissenschaftlichem Wissen ein wichtiger Beitrag zur Etablierung des Open-Access-Gedankens in der Wissenschaft geleistet worden.⁷ 2004/05 ging Google Books online, woraufhin in einigen europäischen Staaten auch eigene nationale Initiativen starken Rückenwind bekamen, beispielsweise das Portal Gallica der Bibliothèque nationale de France.⁸ Ebenfalls im Jahr 2005 beschlossen mehrere europäische Staatschefs die Lancierung eines gemeinsamen europäischen Portals, das unter dem Namen Europeana 2008 online ging.⁹ Die Schaffung einer eigenen «Digital World Library» wurde, ebenfalls im Jahr 2005, von James Hadley Billington, dem Direktor der Library of Congress, als Kooperationsprojekt mit der UNESCO vorgeschlagen.¹⁰ In der Schweiz hat das Projekt E-Lib.ch, aus dem unter anderem die heutigen Angebote e-rara und E-Periodica entstanden sind, wichtige Impulse geleistet.¹¹ Das aus der Mailing-Listen-Kultur der 1990er-Jahre, insbesondere dem H-Net, hervorgegangene deutschsprachige Portal H-Soz-Kult, das bereits vor der Jahrtausendwende als Website online war, wurde im Rahmen des Projekts Clio-Online zwischen 2003 und 2008 durch eine DFG-Förderung für «Virtuelle Fachbibliotheken» weiterentwickelt.¹² Zur gleichen Zeit entstanden in Frankreich verschiedene Angebote, die heute unter dem Dach der OpenEdition-Plattform zusammengefasst sind.¹³ Mit der Lancierung von infoclio.ch als Fachportal war die schweizerische Geschichtswissenschaft dementsprechend am Puls der Zeit.¹⁴

Aus dieser Vielfalt des Aufbruchs heraus hat infoclio.ch über die Jahre hinweg ein eigenes Profil entwickelt, das zwei eng miteinander verbundene Handlungsebenen aufweist, nämlich einerseits die Aktivitäten von infoclio.ch als aktiver Partner für die (digitale) Geschichtswissenschaft, andererseits die eigentliche Plattform infoclio.ch als Drehkreuz für Informationen über geschichtswissen-

schaftliche Aktivitäten in der Schweiz. Da das Portal mit seinen kontinuierlich aktualisierten Kernelementen wie Veranstaltungen, Stellenanzeigen und Rezensionen weithin bekannt ist, soll hier zunächst auf die Funktion von infoclio.ch als Partner für die digitale Geschichtswissenschaft eingegangen werden, wobei ein Schwerpunkt auf den Aktivitäten im Bereich der Digital Humanities/Digital History liegt.

Eine wichtige Rolle spielt hierbei die jährliche infoclio.ch-Tagung, die erstmals 2009 in Zusammenarbeit mit dem Verein Geschichte und Informatik und der Netzplattform hist.net unter dem Titel «Digitale Medien und Infrastrukturen für die Geisteswissenschaften» stattfand. Zu den Themen der damaligen Veranstaltung gehörten «Integration der digitalen Medien in Lehre und Forschung der Geschichtswissenschaft» und «Digitale Infrastrukturvorhaben/digitale Infrastrukturpolitik im Bereich der Geschichtswissenschaften». Seither haben sich die jährlich stattfindenden Tagungen aus unterschiedlichen Blickwinkeln mit Themen an der Schnittstelle zwischen Geschichtswissenschaften, Gedächtnisinstitutionen und multimedialen Digitalisierungsinitiativen beschäftigt. So thematisierte beispielsweise die jüngste Tagung im Jahr 2021 das Zusammenspiel von mobilem Arbeiten und Geschichtswissenschaften und reagierte damit auf die digitalen Entwicklungen während der Coronapandemie. Ebenfalls zu erwähnen ist die Organisation des ersten THATCamps (The Humanities and Technology Camp) in der Schweiz im Jahr 2011, ein seinerzeit im Umfeld der aufstrebenden Digital Humanities beliebtes Unconference-Format.¹⁵ 2013 folgte die erste schweizweite Digital Humanities Summerschool sowie seit 2015 die Beteiligung an den schweizerischen Cultural Hackathons. Dass infoclio.ch die digitalen Entwicklungen nicht nur bewirbt, sondern auch kritisch begleitet, zeigt in der jüngeren Vergangenheit die im Jahr 2021 in Kooperation mit zahlreichen anderen Institutionen durchgeführte Unconference zum Thema digitale Kritik.¹⁶

infoclio.ch war und ist nicht nur an der Planung und Durchführung dieser Veranstaltungen beteiligt, sondern sorgt dafür, dass die jeweiligen Beiträge sowie zusätzliches Material, zum Beispiel Interviews, im Rahmen von sogenannten Multimediareporten langfristig verfügbar bleiben.¹⁷ Das ebenfalls auf der Website gepflegte «Multimedia-Archiv», das neben den Beiträgen der Reporte noch weiteres Material enthält, umfasst derzeit (Juli 2022) fast 700 Einträge.¹⁸

Weitere Formate, die von infoclio.ch initiiert oder mitgetragen wurden, sind auf der Website in der Rubrik «Projekte» aufgeführt. Das verbindende Element dieser Sammlung ist die praktische Umsetzung von zur jeweiligen Zeit innovativen Formen der Vermittlung, die in Kooperation mit anderen geschichtswissenschaftlichen Akteuren entstehen. Dazu gehört unter anderem der Cliocast, eine bisher 19-teilige Podcastserie, die in Zusammenarbeit mit Forschenden aus Basel, Lausanne und Bern betrieben wird,¹⁹ eine Onlinepublikationsreihe mit

dem Titel «Living Books about History»²⁰ und als jüngstes Projekt mit coronamemory.ch eine Dokumentation von multimedialen Eindrücken während der Coronapandemie, die in Zusammenarbeit mit den Digital Humanities am Walter Benjamin Kolleg der Universität Bern und dem Istituto di media e giornalismo der Università della Svizzera Italiana realisiert wird.²¹

Der Charakter von infoclio.ch als Partner der geschichtswissenschaftlichen Community spiegelt sich an vielen weiteren Stellen der Website wider. So pflegt infoclio.ch verschiedene «Verzeichnisse», zum Beispiel mit Informationen über Doktoratsprogramme, Editionen und Spezialbibliografien in der Schweiz. Die dafür notwendigen Daten werden oft im Zusammenhang mit Veranstaltungen zu den jeweiligen Themen erhoben und zeichnen sich durch eine doppelte Funktion aus: Einerseits dokumentieren diese Verzeichnisse den Status quo eines bestimmten Themas, andererseits entsteht ein zentraler Ort für Informationen über die geschichtswissenschaftliche Landschaft der Schweiz. Besonders hervorzuheben ist beispielsweise die Liste der laufenden und abgeschlossenen Dissertationen, Lizentiats- und Masterarbeiten an schweizerischen Hochschulen im Fach Geschichte, die gemeinsam mit der SGG betrieben wird. Die ersten erfassten Arbeiten stammen aus dem akademischen Jahr 1989/90, seither wurden über 13 000 Datensätze erfasst.

Gänzlich den laufenden geschichtswissenschaftlichen Aktivitäten verpflichtet und eine Art Motor der Website ist allerdings die Kategorie «Aktuelles». Der Kalender mit Hinweisen auf aktuelle Calls und anstehende Veranstaltungen bietet eine wichtige Plattform sowohl für die veranstaltenden Institutionen als auch für potenziell interessierte Teilnehmende. Hier können registrierte Nutzer*innen der Website zudem selbständig eigene Veranstaltungsankündigungen anlegen. Ähnlich aktiv gepflegt wird die Seite mit den Stellenangeboten, die für ganz unterschiedliche Ausschreibungen genutzt wird, deren Gemeinsamkeit es ist, dass geschichtswissenschaftliche Kompetenzen gesucht sind, vom studentischen Praktikum über die Professur bis hin zu Projekten für selbständige Historiker*innen.

Für die Sichtbarkeit der Forschung in der und über die Schweiz spielen die von infoclio.ch gesammelten und betreuten «Rezensionen» ebenfalls eine wichtige Rolle. Hier kooperiert infoclio.ch mit verschiedenen schweizerischen Zeitschriften, deren Buchbesprechungen zusammengeführt und dokumentiert werden. Im Rahmen einer Kooperation mit dem deutschen Portal H-Soz-Kult werden ausserdem auch aktiv weitere Rezensionen angeregt, die dann auf beiden Portalen publiziert werden.

Eine eigene Kategorie bilden die «Werkzeuge». Besonders wertvoll ist hierbei der zweisprachige infoclio.ch-Zitierstil (deutsch/französisch), der nicht nur detaillierte Vorgaben für die analoge Zitation von Materialien aller Art bietet, son-

dern diese auch durch Zitiervorlagen für Zotero und Citavi digital nachnutzbar macht. Auf diese Weise kann der Zitierstil nicht nur generell als Referenz für ein einheitliches Zitationsformat, sondern beispielsweise auch in der Lehre für die Arbeit mit Literaturverwaltungsprogrammen genutzt werden. Studierende sind zudem die Zielgruppe des infoclio.ch-Compas, der im Jahr 2022 grundlegend überarbeitet wurde. In zwei Teilen – «Persönliche digitale Infrastruktur aufbauen» und «Fachrecherche» – gibt der Compas Tipps und Empfehlungen für «strukturiertes Forschen im Web». Während der erste Teil ein breites Angebot an Tools vorstellt, stehen im zweiten Teil, der sich mit der Fachrecherche beschäftigt, Angebote aus der Schweiz im Mittelpunkt. Damit wird zwar nur ein kleiner Teil der nahezu unendlichen digital verfügbaren Ressourcen abgedeckt, gleichzeitig entsteht aber ein zentraler Ort, an dem in erster Linie Informationen zur Schweiz gesammelt werden. Hier wird die Entwicklung, die infoclio.ch in diesem Bereich durchlaufen hat, besonders deutlich. Während in früheren Jahren, als sogenannte Webverzeichnisse noch im Trend lagen, das Sammeln von Informationen und Links zu einem kontinuierlich wachsenden Angebot einen hohen Stellenwert hatte, steht heute, da die grossen Suchmaschinen zu jedem Thema nahezu beliebig viele Treffer zurückgeben, das Auswählen, Kuratieren und Aufbereiten von Inhalten mit Schweizbezug erkennbar im Mittelpunkt. Dementsprechend wurde die infoclio.ch-Datenbank, die in der Anfangsphase gepflegt und 2018 letztmalig aktualisiert wurde, 2019 eingestellt. Die über 3000 Datensätze wurden archiviert und sind unter anderem auf Zenodo weiterhin verfügbar.²² Der neue Fokus auf die Kuratierung ausgewählter Angebote erhöht nicht nur die Qualität der Auswahl, sondern sichert auch die langfristige Pflegbarkeit der entsprechenden Verweise.²³

An anderen Stellen haben sich Angebote etablieren können, die sich spezifischen Services widmen, die von der Community besser angenommen wurden, als dies im Rahmen der infoclio.ch-Website der Fall war. So gab es beispielsweise bereits im Jahr 2009 die Möglichkeit, dass interessierte User sich entweder mit eigenen Beiträgen am infoclio.ch-Blog beteiligen oder einen eigenen Blog pflegen können. Allerdings wurde dieses Angebot wenig genutzt. Im Januar 2011 stellten Peter Haber und Jan Hodel, die mit ihrer Plattform hist.net ebenfalls Pioniere der digitalen Geschichtswissenschaft in der Schweiz waren, in der Publikation «Geschichtswissenschaft und Web 2.0. Eine Dokumentation» noch fest, dass «die Nutzung von Web 2.0-Plattformen in der Geschichtswissenschaft bisher ein eher randständiges Phänomen» seien.²⁴ Gleichzeitig prognostizierten sie aber einen möglichen Wandel. Tatsächlich gelang es dem 2008 in Frankreich entstandenen Hypothesen-Portal, dessen deutschsprachiger Ableger 2012 lanciert wurde, rasch zahlreiche Nutzer*innen zu gewinnen und sich langfristig als wissenschaftliche Blogplattform in den Geisteswissenschaften zu etablieren.²⁵ Auffallend ist dabei

der starke wissenschaftliche Fokus, der sich bereits in der Bezeichnung «carnets de recherche» widerspiegelt.²⁶ Hinzu kam die 2011 in Frankreich und 2012 in Deutschland geschaffene, auch auf das Engagement der Hypothèses-Plattform zurückzuführende Möglichkeit, dass Blogs eine ISSN beantragen können, wenn sie bestimmte Kriterien erfüllen.²⁷ Es zeichnet die Arbeit von infoclio.ch aus, dass es solchen Neuerungen, die im digitalen Umfeld zum Alltag gehören, offen und kooperativ gegenübersteht. So gehören Mitglieder des infoclio.ch-Teams von Beginn an zum deutschsprachigen Redaktionsteam von Hypothèses.

Spätestens an dieser Stelle wird deutlich, dass infoclio.ch im Kern mehr ist als ein webbasiertes Portal, sondern von einem Team getragen wird. Was zunächst wie ein Allgemeinplatz klingt, verdient im vorliegenden Fall tatsächlich eine eigene Erwähnung. Es ist bemerkenswert, mit welcher Konstanz sich das Kernteam, bestehend aus Enrico Natale als Leiter und Jan Baumann, Eliane Kurmann und Christine Stettler als wissenschaftliche Mitarbeiter*innen, die alle seit vielen Jahren, teilweise sogar von Anfang an, dabei sind, den vielfältigen bestehenden Themenbereichen des Portals sowie der kontinuierlichen Weiterentwicklung widmet. Diese Konstanz wird gestützt durch die langfristige Finanzierung des Projekts als Unternehmen der SAGW und durch die Unterstützung der SGG. Begleitet wird die Arbeit von einer Kommission, die aktuell von Matthieu Leimgruber (Universität Zürich) präsiert wird. Die Kommission besteht zudem aus Vertreter*innen der beiden Trägerinstitutionen SAGW und SGG sowie weiteren Delegierten aus dem Bereich Archiv, Bibliothek und Langzeitprojekten.²⁸ Diese institutionelle Organisation unterstreicht die breit ausgelegte Einbettung von infoclio.ch in unterschiedliche geschichtswissenschaftliche Handlungsfelder.

Vergleicht man die heutigen vier von infoclio.ch postulierten Haupthandlungsfelder, Visibilität, Kommunikation, Innovation und internationale Vernetzung, mit den hier beschriebenen Aktivitäten, so lässt sich ein positives Fazit ziehen.²⁹ Wie gezeigt wurde, schafft es infoclio.ch, mit verschiedenen Angeboten wie dem Kalender, den Stellenangeboten, Rezensionen und News, Informationen zur historischen Forschung in der Schweiz zu bündeln, auf Aktivitäten aufmerksam zu machen und den Austausch zwischen unterschiedlichen Akteuren zu fördern. Es ist hierbei eingebettet in ein grenzüberschreitendes, die verschiedenen Sprachregionen berücksichtigendes Netzwerk, wobei durch die langfristige institutionelle Zusammenarbeit die Kooperation mit H-Soz-Kult als deutschsprachigem Partner besonders prominent sichtbar wird. Gleichzeitig stellt infoclio.ch Verbindungen zu benachbarten Communitys in den Geisteswissenschaften und in Gedächtnisinstitutionen her. Auf der Ebene der Innovation hat infoclio.ch in der Vergangenheit die Entwicklung der Digital Humanities und der Digital History im Kontext der bereits beschriebenen Aktivitäten begleitet und unterstützt. Die Kombination

aus einer stabilen Basis im Bereich der geschichtswissenschaftlichen Kommunikation mit Schwerpunkt Schweiz, einem dichten Netzwerk in benachbarte geografische und thematische Gebiete sowie einem insbesondere auf Vermittlung ausgerichteten Interesse an digitaler Innovation bildet ein wichtiges Alleinstellungsmerkmal von infoclio.ch, das in vielerlei Hinsicht zur qualitativen Stabilität und damit zum Erfolg des Portals beiträgt.

Ein abschliessender Blick zurück zeigt, dass der Aufbruchstimmung der 2000er-Jahre eine Phase der Diversifizierung und Institutionalisierung gefolgt ist. Heute ist infoclio.ch Teil einer vielfältigen Landschaft mit Digital-Humanities-Proessuren an mehreren schweizerischen Universitäten, Forschungsprojekten mit digitalen Schwerpunkten, digitalen Langzeitunternehmen, institutionsübergreifenden und institutionellen Infrastrukturen für die unterschiedlichen Phasen des Research-Cycle beziehungsweise der Digitalisierung des Kulturerbes und weiteren Akteuren, die versuchen die Entwicklungen in Forschung, Digitalisierung und Wissenschaftspolitik in ihren jeweiligen Bereichen einzubringen. Der Blick auf diese Landschaft macht auch deutlich, welchen Platz infoclio.ch dort einnimmt und welche Aufgaben das Portal gerade nicht übernimmt: infoclio.ch betreibt keine eigene Forschung, digitalisiert nicht selbst und betreibt keine technischen (Forschungsdaten-)Infrastrukturservices. Stattdessen sammelt und kommuniziert infoclio.ch Informationen über diese vielfältigen Aktivitäten, bereitet sie für die historische Fachcommunity auf und unterstützt die Vernetzung von Akteuren. Durch diesen klaren Fokus hat infoclio.ch die besten Voraussetzungen, um sich in dieser Landschaft kontinuierlich weiterzuentwickeln und um auch in Zukunft ein wichtiger Partner und Multiplikator für die schweizerische Geschichtswissenschaft zu sein.

Anmerkungen

- 1 infoclio.ch, «Über uns», <https://infoclio.ch/de/über-uns> (31. 7. 2022).
- 2 infoclio.ch, «Homepage», Internet Archive – Wayback Machine (30. 4. 2006), <https://web.archive.org/web/20060430090536/www.infoclio.ch> (31. 7. 2022).
- 3 infoclio.ch, «News», in: Internet Archive – Wayback Machine (27. 8. 2006), <https://web.archive.org/web/20060823034313/www.infoclio.ch> (31. 7. 2022). Für die Startseite ist bereits eine frühere Version im August archiviert. Die archivierten Versionen beinhalten nur den Text, visuelle Elemente fehlen. Zur Entstehung von infoclio ausserdem Enrico Natale, «infoclio.ch – le portail professionnel des sciences historiques en Suisse», in: *Arbido* 3 (2011), 35–38, <http://doi.org/10.5169/seals-770176>.
- 4 infoclio.ch, «News», in: Internet Archive – Wayback Machine (5. 7. 2008), <https://web.archive.org/web/20080705030834/www.infoclio.ch/de/news.php> (31. 7. 2022).
- 5 infoclio.ch, «News», in: Internet Archive – Wayback Machine (15. 12. 2009), <https://web.archive.org/web/20091215045848/www.infoclio.ch/de/news?page=2> (31. 7. 2022). In der archivierten Version im Internet Archive ist der Newsbeitrag zur neuen Website nicht verfügbar. Da aber alle Inhalte auf die neuste Version der Website migriert wurden, kann hier-

- für auch diese konsultiert werden: Enrico Natale, «Willkommen bei infoclio.ch», 15. 9. 2009, <https://infoclio.ch/de/node/129088> (31. 7. 2022).
- 6 Forschungsstelle Dodis, «Dodis: 25 Jahre online!», 28. 5. 2022, www.dodis.ch/de/dodis-25-jahre-online (15. 8. 2022); Historisches Lexikon der Schweiz, «Das neue digitale Lexikon!», 27. 5. 2019, <https://hls-dhs-dss.ch/de/about/news/Das%20neue%20digitale%20Lexikon> (15. 8. 2022).
 - 7 Max-Planck-Gesellschaft – Open Access, «Berlin Declaration on Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities», <https://openaccess.mpg.de/Berliner-Erklaerung> (31. 7. 2022).
 - 8 Der damalige Leiter der Bibliothèque nationale de France, Jean-Noël Jeanneney, verfasste bereits im Mai 2005 eine kleine Schrift mit dem Titel *Quand Google défie l'Europe. Plaidoyer pour un sursaut*, Paris 2005.
 - 9 Einen Einblick in die europäische Strategie gibt Commission of the European Communities, «i2010: Digital Libraries», COM(2005) 465 final, Brüssel 30. 9. 2005, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52005DC0465&from=EN> (31. 7. 2022).
 - 10 Library of Congress, «World Digital Library – About this collection», www.loc.gov/collections/world-digital-library/about-this-collection (31. 7. 2022). Der Betrieb der World Digital Library wurde 2021 eingestellt und die Inhalte in die Sammlungen der Library of Congress überführt.
 - 11 Matthias Töwe, «Elektronische Bibliothek Schweiz: E-lib.ch – Ziel und Weg», in: *Arbido 2* (2008), <https://arbido.ch/fr/edition-article/2008/die-wirtschaft-der-neuen-medien/elektronische-bibliothek-schweiz-e-lib-ch-ziel-und-weg> (15. 8. 2022).
 - 12 Thomas Meyer, «H-Soz-Kult und Clio-online: Von der Mailingliste zur Online-Community», in: *Bibliotheksdienst* 52/3–4 (2018), 185–195, <https://doi.org/10.1515/bd-2018-0026> (31. 7. 2022).
 - 13 OpenEdition, «About – Highlights», www.openedition.org/19220 (31. 7. 2022).
 - 14 Liest man beispielsweise das Bulletin 4/2006 der SAGW, das sich dem Thema «Infrastrukturen in den Humanwissenschaften» widmete und auch einen Artikel über infoclio.ch enthielt, so wird die Dynamik deutlich, die zu dieser Zeit herrschte. Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, Bulletin 4 (2006), www.sagw.ch/fileadmin/redaktion_sagw/dokumente/Publikationen/Bulletin/bulletin06_4.pdf (31. 7. 2022).
 - 15 Der Begriff «unconference» umschreibt Veranstaltungen, die sich durch partizipative Elemente von herkömmlichen Konferenzen unterscheiden möchten. Wichtige Bestandteile sind oft die gemeinsame Planung des Programms durch alle Teilnehmenden zu Beginn der Veranstaltung sowie auf Interaktion ausgerichtete, workshopähnliche Sessions.
 - 16 «Digital Criticism (Tagungswebsite)», <https://critique-digitale.ch/de> (31. 7. 2022).
 - 17 infoclio.ch, «Multimediareporte», www.infoclio.ch/de/multimediareporte (31. 7. 2022).
 - 18 infoclio.ch, «Multimedia-Archiv», www.infoclio.ch/de/multimedia-archiv (31. 7. 2022).
 - 19 infoclio.ch, «Cliocast», www.infoclio.ch/de/cliocast (31. 7. 2022).
 - 20 infoclio.ch, «Living Books about History», www.livingbooksabouthistory.ch/de (31. 7. 2022).
 - 21 Digital Humanities, Universität Bern, infoclio.ch und IMeG, Università della Svizzera italiana, «Corona-Memory.ch», www.corona-memory.ch (31. 7. 2022).
 - 22 Enrico Natale, Eliane Kurmann, Jan Baumann, Christine Stettler, «Swiss Institutions and Online Ressources for the Historical Sciences», Datensatz, Version 1, 14. 11. 2018, <https://doi.org/10.5281/zenodo.1487899>.
 - 23 Die Entwicklungen und Herausforderungen am Beispiel der Pflege von Listen mit Digital Humanities Tools skizziert Kaitlyn Grant, Quinn Dombrowski, Kamal Ranaweera et al., «Absorbing DiRT: Tool Directories in the Digital Age», in: *Digital Studies / Le Champ numérique* 10/1 (2020), <http://doi.org/10.16995/dscn.325> (16. 8. 2022).
 - 24 Peter Haber, Jan Hodel, *Geschichtswissenschaft und Web 2.0. Eine Dokumentation* (The hist. net Working Paper Series 2), Basel 2011, hier 27, www.infoclio.ch/sites/default/files/standard_page/working_paper_geschichte_web2.0.pdf (15. 8. 2022).
 - 25 2012 hat Enrico Natale der sich ändernden Bloglandschaft einen kleinen Beitrag gewidmet:

- Enrico Natale, «Lettre au blog infoclio.ch», 22. 2. 2012, www.infoclio.ch/de/node/130604 (31. 7. 2022). Anfang August 2022 listet OpenEdition über 4300 auf Hypothèses verfügbare Blogs und Websites, davon 47 aus der Schweiz.
- 26 Mareike König, «Anregungen aus der französischen Wissenschafts-Blogosphäre. Zum einjährigen Geburtstag von de.hypotheses.org», *Redaktionsblog*, 10. 3. 2013, <https://redaktionsblog.hypotheses.org/993> (15. 8. 2022).
- 27 Claire Vital, «ISSN für die wissenschaftlichen Blogs bei Hypotheses.org», *Bloghaus*, 23. 2. 2012, aktualisiert 5. 5. 2020, <https://bloghaus.hypotheses.org/14> (15. 8. 2022).
- 28 infoclio.ch, «Über uns», <https://infoclio.ch/de/über-uns> (31. 7. 2022).
- 29 Ebd.

Zum Status quo der rassismuskritischen Mediävistik

Ein Kommentar zu Geraldine Heng

Cordelia Heß

Viele Mediävist:innen, in Europa und weltweit, sind sich mittlerweile einig, dass es irgendein Konzept von *race* braucht, um vormoderne Formen von Othering, Alterität, gruppenbezogener Menschenfeindlichkeit etc. zu verstehen und zu analysieren. Ebenfalls herrscht Einigkeit darüber, dass die jeweiligen historischen und sozialen Kontexte, in denen *race* produziert wird, höchst relevant sind. Dies gilt für mediävistische Forschungsfelder und Kontexte, aber auch für gegenwärtige akademische und aktivistische Kontexte, in denen über *race* gesprochen und gearbeitet wird. Und hier ergeben sich Unterschiede in der Perspektive zwischen Geraldine Hengs Ausführungen im Interview zwischen ihr und Isabelle Schürch aus dem Heft 2/2022 einerseits und einer europäischen beziehungsweise deutschsprachigen Mediävistik andererseits, die mir relevant für die Übertragung ihres Konzepts von vormoderner *race* auf europäische Kontexte erscheinen.¹

Ich werde im Folgenden vor allem aus der Perspektive der nordeuropäischen «Peripherien» argumentieren. Der nordatlantische und fennoskandische Raum ist einerseits weniger erforscht als etwa die Iberische Halbinsel oder der mediterrane Raum, andererseits kann diese Perspektivierung interessante Ergebnisse bezüglich der Frage von *race* ermöglichen, die auch Geraldine Heng am Rande anspricht. Hier zeigt sich zudem die Verschränkung mangelhaft aufgearbeiteter, nach wie vor bestehender kolonialer Verhältnisse in Schweden, Norwegen, Finnland, Russland und Grönland mit der Wissensproduktion über die vormodernen Regionen, in denen diese Verhältnisse noch nicht begonnen hatten. Viele der hier festgehaltenen Gedanken sind noch nicht im Rahmen von Forschungsarbeiten publiziert, sondern werden derzeit im Rahmen des Projekts «Mission von der Kolonialisierung. Eine Neubewertung des religiösen Kontakts in Grönland und Sápmi zwischen 1000 und 1700» von Solveig Marie Wang, Erik Wolf und mir erarbeitet und diskutiert.²

Race überall oder nirgends

Wie viele Kolleg:innen, die sich in produktiver Weise mit kritischen Studien zu *race*, *whiteness* oder auch Gender im Mittelalter beschäftigt haben, ist Geraldine Heng Professorin für English and Comparative Literature an einer nordamerikanischen Universität. In diesem Feld, das zwar tendenziell mehr interdisziplinäre Bezüge aufweist als etwa Ältere Deutsche Literatur und für das Geraldine Heng zu Recht eine Dekolonisierung des Kanons einfordert und umsetzt, sind in den letzten Jahrzehnten wesentliche theoretische Impulse gekommen: Queer Studies, Monster-Theory, Disability-Studies, Human-Animal Studies, *race* in der Vormoderne. Warum genau ausgerechnet aus der englischen Literaturwissenschaft viele der theoretisch innovativsten Ansätze gekommen sind und noch kommen, ist für mich persönlich noch immer ein wenig ein Rätsel. Vermutlich regen traditionell besonders konservative Fächer auch besonders kreative Gegenbewegungen und Reaktionen an, oder die personelle Basis ist in englischsprachigen Ländern in English Literature einfach sehr gross und entsprechend divers. Gleichzeitig scheint mir in diesen Fächern die Auseinandersetzung über die Repräsentation diverser Identitäten und Hintergründe, über den Kanon und über die Folgen daraus sowohl für Stellenbesetzungen als auch für das Selbstverständnis des Fachs am stärksten von aktuellen aktivistischen Auseinandersetzungen geprägt zu sein.³ In jedem Fall aber ist die Inspiration, die viele der progressiven theoretischen Ansätze in der Mediävistik finden, durchaus von diesen beiden Faktoren ihrer Herkunft geprägt: British/English Literature und Nordamerika. Ersteres äussert sich vor allem im starken literaturwissenschaftlichen Fokus der Methoden und Quellen, die andere Phänomene und empirische Befunde zulassen als die traditionelle Geschichtswissenschaft mit ihren üblichen Quellen aus der Historiografie oder Diplomatie: Queerness, literarische Verhandlungen von Alterität, Verhandlungen über andere als christliche Ethik, Kontakte mit Fabelwesen und «Wundervölkern». Die höfische Literatur des Hoch- und Spätmittelalters – in England und im übrigen Europa – bietet ein Panorama von verspieltem Umgang mit Grenzen und Alterität, das in üblichen Quellen der historischen Überlieferung so einfach nicht zu finden ist.⁴ Dagegen bieten andere Felder die Möglichkeit, stärker mit materiellen Quellen, archäologischen Funden und damit einer Kontextualisierung der schriftlichen Quellen zu arbeiten, die besonders in den Regionen, in denen die Überlieferung dünn ist, höchst notwendig erscheint und die Sicht aus den literarischen Beziehungen stark differenzieren kann.

Es gibt ein Grundproblem erkenntnistheoretischer Art, das die meisten Studien über *race* – und über Antisemitismus – im Mittelalter durchzieht. Es hängt zusammen mit dem mittlerweile zur Genüge entkräfteten Argument, dass die Über-

tragung von modernen Konzepten auf vormoderne Gesellschaften nur bedingt möglich sei; es ist jedoch nicht deckungsgleich damit.

Eine völlige «methodische Askese» bezüglich der Anwendung moderner theoretischer Konzepte auf vormoderne Phänomene wurde vielleicht in einigen Diskussionen in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts noch gefordert.⁵ Mittlerweile hat sich aber auch die deutschsprachige mediävistische Forschung insgesamt theoretisch geöffnet und sieht einen Mehrwert darin, Konzepte wie «Disability», «Antisemitismus» oder auch «Emotionen» unter Berücksichtigung der Alterität vormoderner Gesellschaften zu entwickeln und fruchtbar zu machen.

Während die Diskussion über die grundsätzliche Anwendbarkeit von Begriffen, die es im Mittelalter noch nicht gegeben hat, als Analyseinstrumente abgeschlossen scheint oder zumindest innerfachlich keine neuen Argumente mehr produziert, ist dem schwerwiegenderen Problem auch nicht mit einem theoretischen Instrumentarium beizukommen: der Fokus auf *race* (oder Antisemitismus) in jeder beliebigen historischen Periode birgt die Gefahr, das Phänomen überall zu entdecken. Eine Studie über antijüdische Stereotype in der Kirchenkunst des 15. Jahrhunderts wird zwangsläufig zu dem Ergebnis kommen, dass Antijudaismus oder Antisemitismus ein virulentes Problem war – eine Studie über jüdisch-christliche Beziehungen in derselben Zeit wird viele Beispiele für Antisemitismus, aber auch viele für Koexistenz, Unterstützung der jüdischen Minderheit durch kirchliche und weltliche Autoritäten etc. finden, wodurch der zweifellos vorhandene Antisemitismus anders kontextualisiert und gewichtet wird.⁶

Ebenso verhält es sich mit Studien über *race*. Hat die Forscherin einmal entschieden, dass nach empirischen Belegen für *race* gesucht werden soll, ist es nicht schwer, diese im literarischen und juristischen Material zu finden, und je breiter das Konzept von *race* ist, desto grösser die Wahrscheinlichkeit, empirische Belege zu sammeln. Dennoch erschwert dieser Fokus auch die Möglichkeit der Kontextualisierung und damit der Gewichtung des Phänomens. Es gibt unzählige Mechanismen des Othering im vormodernen Europa, also soziale, religiöse und kulturelle Stratifizierungen und Differenzierungen, die in mittelalterlichen Texten sichtbar werden und einen – vielleicht wertfreien – Unterschied zwischen einer Wir-Gruppe und den «Anderen» formulieren. Einige davon schlugen sich in Rechtsverhältnissen nieder, wie die religiöse Differenz zwischen Christen und Nichtchristen. Einige zogen Gewalt nach sich, wie die Häretisierung bestimmter religiöser Ausrichtungen. Einige waren aber auch einfach Mechanismen, um beobachtete kulturelle, geografische und sprachliche Differenzen zu benennen, ohne daraus eine essenzialisierte und biologisch begründete Feindschaft oder Hierarchie abzuleiten.

Ein Beispiel für eine solche Differenzierung, die positive, negative und auch völlig neutrale Ausdrücke finden konnte, sind die Sámi, eine Bevölkerungsgruppe im

nördlichen Fennoskandien, die in den Rechtstexten der norwegischen und schwedischen Administration sowie in den Sagas vielfach erwähnt werden.⁷ Es ist verlockend, gerade angesichts der neuzeitlichen aggressiven Kolonisierung und Unterdrückung der Sámi, rassistische Machtverhältnisse bereits in der Vormoderne anzusetzen. Eine Reihe von Forschungen folgt entweder diesem Paradigma oder reproduziert paternalistische Sichtweisen, die aus kolonialen Beziehungen entstanden sind und eine enorme Wirkungsmacht sowohl im semantischen als auch im realpolitischen Bereich haben und hatten. Innerhalb dieser Paradigmen, sowohl der solidarisch-rassismuskritischen als auch der paternalistisch-kolonialen, erscheinen die Sámi des Hoch- und Spätmittelalters aus europäischer Sicht als eine pagane Gruppe, die ständigen Versuchen der Unterwerfung und Ausbeutung ausgesetzt war und der primär Unverständnis, Feindschaft und allenfalls furchtsame Faszination bezüglich ihrer magischen Fähigkeiten, immer gefolgt von einer Verdammung ihres Heidentums, begegneten.

Einige neuere Forschungen dagegen hinterfragen die so selbsterklärend scheinende Präsenz von mittelalterlichem Rassismus zwischen skandinavischen und samischen Bewohner:innen des Nordens.⁸ Aus einer Zusammenschau der verfügbaren Quellen literarischer und juridischer Art sowie archäologischer Funde ergibt sich langsam ein anderes Bild. Zunächst scheint sich das Bild der Siedlungsmuster, das früher von einer recht klaren Trennung samischer und skandinavischer Gebiete bei stetigem Vorrücken skandinavischer Siedler:innen in den Norden ausging, zu verändern. Vermutlich waren weite Teile Skandinaviens von koexistierenden Gruppen besiedelt, die sich durch eine funktionale Aufteilung in jagende, fischende und ackerbauende Gruppen auszeichneten, von denen jede entweder samische oder skandinavische Kultur und Sprache oder auch beides ausüben konnten; sie konnten christlich sein oder nicht. Auch in den schriftlichen Quellen lesen neuere Interpretationen eine Normalisierung und Koexistenz der Gruppen, die sich in der Vielzahl der Erwähnungen der Sámi in ganz unterschiedlichen Kontexten sowie in der offensichtlich mehrfach neu verhandelten Besteuerungspolitik zeigt.⁹ Auch das Christentum war nur ein Aspekt der möglichen, aber nicht notwendigen Akkulturation zwischen den Gruppen, zumal sich das Interesse der schwedischen und der norwegischen Krone an einer vollständigen Christianisierung sehr in Grenzen hielt.

Die dramatischen Folgen der neuzeitlichen Kolonisierung für die Sámi dürfen nicht geleugnet werden. Die lange Geschichte der Beziehungen zwischen den Bevölkerungsgruppen im fennoskandischen Raum aber muss differenzierter geschrieben werden. Im Mittelalter erschienen sicherlich die Sámi als eine relativ fest umrissene Bevölkerungsgruppe, klar unterschieden von Skandinavier:innen, nicht jedoch sichtbar in allen ihren sprachlichen und kulturellen Binnendifferenzierungen – diese Konstruktion an sich musste aber nicht in allen Fällen

rassistische und essenzialisierende Züge tragen. Die Analyse aller verfügbaren schriftlichen Quellen gemeinsam mit dem langsam wachsenden Fundus archäologischer Forschungen sowie einem Paradigmenwechsel in allen historischen Disziplinen verändern das Bild von Siedlung, Bevölkerung, Kultur und Religion im fennoskandischen Raum, der bis heute von kolonialen und rassistischen Mechanismen geprägt ist, ohne dass diese notwendigerweise und flächendeckend im Mittelalter angelegt gewesen wären.

Religion und *race*

Forschung über mittelalterlichen Antisemitismus, aber auch über die Kreuzzüge hat schon lange die zentral auch von Heng untersuchte Verbindung zwischen der christlichen Religion und der Ausformung von *race* im europäischen Mittelalter erkannt und beleuchtet. Die Zusammenhänge sind aber alles andere als linear und hegemonisch – mittelalterliche religiöse Aus- und Abgrenzungsmechanismen können Vorläufer von neuzeitlichem Rassismus sein, müssen es aber nicht. Dies zeigt sich unter anderem an der in den letzten Jahrzehnten in den Fokus der Mediävistik geratenen nicht vorhandenen Homogenität des mittelalterlichen Christentums.¹⁰ Gleichzeitig spielt die enge Verbindung zwischen Klerus und lateinischer Schriftlichkeit und Verwaltung eine wichtige Rolle für diesen Blickwinkel und daraus folgend die nahezu durchgängige Parteilichkeit der Quellen. Zwar können Franziskaner und Dominikaner über theologische Fragen streiten oder klerikale Autoren die Bedeutung des kaisernahen Erzbistums Hamburg-Bremen für die Mission aus England und Irland kontrovers behandeln, jedoch teilen all diese Quellen den Blick auf das religiös «Andere» als grundlegend suspekt. Doch gibt es auch hier fundamentale Unterschiede, die sich sowohl in den von Heng besonders beachteten literarischen Quellen als auch in Verwaltungsschriftgut und Chroniken, teils auch in materiellen Quellen und der Ikonografie niederschlagen.

Bezüglich der Entwicklung des mittelalterlichen Antisemitismus haben viele Mediävist:innen festgestellt, dass es eine Entwicklung von rein religiös begründeter Feindschaft zu einer Essenzialisierung des Jüdischen spätestens in der Mitte des 14. Jahrhunderts gab.¹¹ Heng setzt diese Veränderung mit Blick auf das Beispiel England deutlich früher an, was aber meines Erachtens nicht zu verallgemeinern ist. Die Grundlage der Judenfeindschaft war der Deizidvorwurf, aus dem sich nahezu alle anderen Stereotype und Vorwürfe ableiteten. Diese wurden auf der Ebene der «hermeneutischen Juden», Juden in der christlichen Imagination, stetig weiterentwickelt, radikalisiert und popularisiert, die grundlegenden Figuren waren jedoch bereits bei den Kirchenvätern angelegt und konnten im Zusammen-

hang mit lokalen Massakern, den Kreuzzügen, Ritualmordvorwürfen und anderen Übergriffen und Vertreibungen als Legitimation herangezogen werden.

Parallel dazu gab es aber auch das konkrete jüdisch-christliche Zusammenleben, das deutlich weniger linear verlief als die Entwicklung der theologischen Judenfeindschaft. Vor den umfassenden Pogromen des 14. Jahrhunderts im Zusammenhang mit der Pest gab es in Mitteleuropa eine Vielzahl von jüdischen Gemeinden unterschiedlicher Grösse, viele von ihnen schlecht oder gar nicht schriftlich dokumentiert. Je kleiner die Gemeinden, umso enger musste deren Verflechtung mit der christlichen Gemeinde sein, was die Segregation und zwangsweise Sichtbarkeit, die eine Vorbedingung für konsequente Ausgrenzung darstellt, unwahrscheinlich macht.

Die Tatsache, dass Jüd:innen im christlichen Europa immer einer Sondergesetzgebung unterlagen, schuf letztlich die Grundlage für essenzialisierende Formen der Ausgrenzung. Jedoch war diese Grundlage so umfassend, dass sie nicht als Erklärung für die Formierung von *race* herangezogen werden kann: die christlichen Gesellschaften und deren auf dem Christentum beruhende Konzepte von Herrschaft und Gerichtsbarkeit waren nicht in der Lage, Nichtchristen als gleichwertige Mitglieder zu integrieren. Allerdings war Gleichwertigkeit überhaupt kein Ziel, im Gegenteil, nicht nur Nichtchristen, sondern auch eine Vielzahl christlicher Personengruppen waren von der Rechtsfähigkeit, dem Erben, der Schwurfähigkeit, dem Recht auf Privatbesitz und anderen Aspekten des gemeinschaftlichen Lebens ausgeschlossen: Frauen, Kleriker, Unfreie, Exkommunizierte. Die Zugehörigkeit zu einem abweichenden oder gar keinem Rechtsstatus, wie es für die jüdischen Gemeinden galt, war bei weitem kein Alleinstellungsmerkmal für diese und kann damit die Entwicklung hin zu rassistischer Ausgrenzung nicht hinreichend erklären.¹²

Auch das Zusammenwirken von Rechtsstatus und religiöser Devianz war für Jüd:innen nicht exklusiv. Die christliche Theologie entwickelte umfassende Handreichungen, wie christliche Herrscher mit paganen Untertanen umzugehen hätten – prominent verhandelt etwa anhand des Rechtsstreits des Deutschen Ordens mit Polen-Litauen auf dem Konstanzer Konzil.¹³ Hier ging es unter anderem um die Frage, ob der Orden das Recht habe, die nichtchristlichen Bevölkerungsgruppen in und an den Grenzen seines Gebiets zwangsweise zu missionieren. In Ungarn wurden jüdische, aber auch muslimische Gemeinden bis zum 15. Jahrhundert als *hospites* unter einem Rechtsstatus zusammengefasst und integriert.¹⁴ In Eidformeln, Steuerregelungen und Einbürgerungsrechten manifestierte sich die beschränkte, aber immerhin vorhandene Fähigkeit der mittelalterlichen *christianitas*, Nichtchristen zu integrieren – aber wegen der starken christlichen Prägung der säkularen Rechtssysteme benötigten diese eben einen eigenen Status. Daraus konnten essenzialistische Zuschreibungen erwachsen, sie mussten es aber nicht zwangsläufig.

The Global Middle Ages und lokale Verhältnisse

Geraldine Heng betont zu Recht die Bedeutung einer Verbreiterung des Blickwinkels über das europäische Mittelalter hinaus, um Prozesse des Othering verstehen zu können, Kulturen im Vergleich und im Dialog zu sehen und insgesamt gegen den «European exceptionalism» und die Vorstellung, nur Europa habe im Mittelalter über eine Zivilisation verfügt, anzudenken und anzuschreiben. Gleichzeitig braucht die Untersuchung von Alterität im Mittelalter differenziertes Wissen über lokale Unterschiede, um die Produktion von *race* zu verstehen. Und in vielen Fällen reichen dafür die schriftlichen Quellen nicht aus.

Ein gutes Beispiel ist die Kolonisation des Nordatlantiks durch Siedler:innen aus Island und Norwegen seit der Mitte des 10. Jahrhunderts. Deren Kontakte mit der indigenen Bevölkerung in Vinland – archäologisch am wahrscheinlichsten belegt sind Siedlungen in L'Anse aux Meadows im heutigen Neufundland – liest Heng als ein Beispiel von missglückter Kommunikation aufgrund von «European supremacy». Ihre Interpretation folgt eng den beiden überlieferten sogenannten Vinland-Sagas, der *Grænlandinga saga* und *Eiriks saga rauda*. Wie alle Sagas weisen die beiden Texte eine komplizierte und fragmentarische Überlieferungsgeschichte auf. *Eiriks saga rauda* ist in zwei Handschriften überliefert, dem *Hauksbók* aus dem 14. Jahrhundert und dem *Skálhóltsbók* aus dem 15. Jahrhundert; die Forschung nimmt an, dass letztere Fassung näher am Original, das vermutlich im 13. Jahrhundert aufgezeichnet wurde und verloren ist, liegt. *Grænlandinga saga* ist ausschliesslich im *Flateyjarbók*, einer Sammelhandschrift aus dem 14. Jahrhundert, überliefert. Wie alle Sagas bilden auch die Vinland-Sagas eine Rückprojektion oder Imagination der paganen Vergangenheit aus einer bereits seit einigen Jahrhunderten christianisierten Gesellschaft heraus, besonders in *Eiriks saga rauda* dominieren polemische und negative Beschreibungen von paganen Praktiken wie Zauberei und Prophezeiungen. Die Entdeckung Grönlands und danach auch Vinlands war diesen Quellen zufolge ein Projekt eines Mannes, der einem Mordprozess auf Island entgehen wollte. Die Darstellung der Grönländer ebenso wie der indigenen Bevölkerungen, mit denen sie in Kontakt kamen, ist in diesem Kontext zu sehen. Es handelt sich also weder einfach um eine realistische noch um eine idealisierte Beschreibung der heroischen Vorfahren.

Betrachtet man den Kontakt zwischen isländisch-norwegischen Siedler:innen und Indigenen in Grönland und Nordamerika ausschliesslich aufgrund der Sagas, ergibt sich ein Bild eines kurzfristigen, von schnell aufflammenden Konflikten und deren gewalttätiger Lösung geprägten Kontaktes in Nordamerika, während die Dorset und Inuit als Akteure in der schriftlichen Überlieferung völlig fehlen. Mit der Zunahme archäologischer Ausgrabungen, aber auch grösserem Respekt vor indigener Überlieferung und damit kritischerer Betrachtung

der christlichen Quellen schält sich langsam ein anderes Bild des Kontakts heraus. Die Siedler:innen waren zahlenmässig kleine Gemeinschaften, in denen sich früh eine lokalspezifische laikale Version des Christentums ausbildete. Ihre Schriftlichkeit war primär westnordisch und über Runen vermittelt, während das Lateinische nur ganz rudimentär in liturgischen Fragmenten bekannt war. Erst im 13. Jahrhundert bildete sich eine stabile, mit Skandinavien verbundene Bistumsorganisation aus.¹⁵

Ältere Forschungen gingen davon aus, dass die Siedler:innen auf Grönland im Wesentlichen lebten wie auf Island und in Norwegen.¹⁶ Eine Anpassung an die arktischen Verhältnisse in Bezug auf Ernährung, Kleidung und Hausbau, vielleicht gar ein Lernen von den indigenen Gemeinschaften schien undenkbar. Mittlerweile deutet sich eher ein Bild an, in dem europäische und indigene Bevölkerungen über Jahrhunderte hinweg zwar nicht gemeinsam in Siedlungen lebten, aber Waren austauschten, Jagdgebiete teilten und die knappen Ressourcen der Arktis nutzten. Gerade diejenigen, die von Grönland aus nach Nordamerika reisten, gehörten den ersten beiden Generationen an, die teils zwangsweise, teils mangels Ressourcen im Ursprungsland aus Skandinavien ausgewandert waren. Einige waren bereits Christen, andere nicht. Wir haben keine direkten schriftlichen Quellen von ihnen. Ihre Akkulturation an die arktischen Verhältnisse kann noch nicht weit fortgeschritten gewesen sein, und ihre Versorgung mit kontinentalen Ressourcen wie Metall, Holz, Haustieren und Milchprodukten muss spärlich gewesen sein. Für den Aufbau der neuen Siedlungen in Nordamerika fehlte es ihnen vermutlich an Material zum Handeltreiben, weshalb sie in einer fremden Umgebung mit fremdem Klima mit den Indigenen um alle Ressourcen konkurrieren mussten.

Eine kollektive Identität dieser auf vielen Ebenen marginalisierten Siedler:innen des späten 10. Jahrhunderts ist schwer zu rekonstruieren, sicher ist nur, dass die in den Sagas vermittelte Identität diejenige der isländischen gebildeten christlichen Oberschicht des 13. und 14. Jahrhunderts war. Daraus abzuleiten, dass die Siedler:innen des 10. Jahrhunderts bereits mit einer Idee von «European supremacy» in Nordamerika ankamen und dass diese ihre Begegnung mit den Indigenen prägte, ist weder anhand der schriftlichen Quellen noch im Gesamtbild der schriftlichen und materiellen Überlieferung zu rechtfertigen. Die Tatsache, dass es später eine eher pejorative Kollektivbezeichnung (*skrallinger*) für alle Indigenen gab, heisst noch nicht, dass die Begegnungen selbst von pejorativen Zuschreibungen geprägt waren. Sie bedeutet lediglich, dass sprachliche und kulturelle Differenz der Gruppen in den christlichen Narrativen überliefert wurde. Welche Bezeichnungen umgekehrt die indigenen Gruppen für die Europäer:innen hatten, ist nicht überliefert.

Rassismus in den USA und in Europa

Die Verankerung der Debatten um *race* im Mittelalter in den aktivistischen Bewegungen sowie den Universitäten Nordamerikas zieht notwendigerweise nach sich, dass die benutzten Konzepte von Rassismus an nordamerikanischen, teilweise an britischen Verhältnissen ausgerichtet sind. Wie Geraldine Heng anmerkt, sind die Traditionen der Critical Race-Theory (CRT), mit denen sie arbeitet, unter anderem stark von Black Studies und Black Feminist Studies geprägt. Sie und andere haben diese Traditionen zwar für das europäische Mittelalter adaptiert und nutzbar gemacht, der konkrete gesellschaftspolitische Kontext, in denen sie entstanden sind, bleibt aber fundamental unterschiedlich von dem in Europa. In den USA sind viele der mediävistischen Fachdebatten über *whiteness* im Mittelalter, die Vereinnahmung mittelalterlicher Symbole und Personen in *white supremacist movements* und auch das globale Mittelalter verbunden mit Fragen der Repräsentation an den Universitäten selbst: Wer spricht und forscht über Rassismus? Wer benutzt dafür seine/ihre Privilegien? Inwieweit unterscheiden sich die Perspektiven von People of Color (PoC) von denen von Nicht-PoC? Diese beiden Aspekte, die spezifische nordamerikanische Prägung der Rassismustheorien und die Verbindung der fachlichen Debatten mit Fragen um Repräsentation, sind in Europa, vor allem in der deutschsprachigen Mediävistik, grundlegend unterschiedlich.

Gerade in den vergangenen Jahren hat antirassistischer Aktivismus in den USA immense gesellschaftliche und politische Veränderungen bewirkt. Themen wie Polizeigewalt, Erinnerung an die Sklaverei und die Repräsentation der nicht-weißen Bevölkerung in politischen Ämtern wurden breit diskutiert, im kollektiven Gedächtnis verankert und teilweise auch im öffentlichen Raum erkämpft. Der Zeitpunkt der Auseinandersetzung und die Auswahl dieser Themen sind stark von der US-amerikanischen Geschichte und Demografie beeinflusst: die Gründung des Landes aus europäischen Siedlerkolonien nach der Vertreibung und teilweisen Vernichtung der indigenen Bevölkerung, der ökonomische Aufstieg der Plantagenbesitzenden durch Sklaverei und die damit verbundene Zwangsmigration, die umfassenden Migrationsbewegungen aus Europa und Asien im 19. Jahrhundert. Vor allem die Tatsache, dass diejenigen Gruppen, die derzeit Erfolge in ihren antirassistischen Kämpfen erleben, schon lange im Land sind, spielt eine wichtige Rolle für die Repräsentation ihrer Kämpfe und der Art von Rassismus, die sie erleben. Dies gilt gleichermaßen für akademische und aktivistische Diskurse. In den letzten Jahren hat sich auch die Rassismustheorie in Richtung einer stärkeren Integration des Siedlerkolonialismus in die Analyse der Gegenwart entwickelt.¹⁷

Die Situation in Europa ist völlig anders und unterscheidet sich von Land zu Land. In Grossbritannien, Frankreich und den Niederlanden beispielsweise sind

die Kolonisierten seit vielen Generationen demografisch auch im Kolonialland vertreten, die kolonialen Befreiungskämpfe etwa in Algerien veränderten die kolonisierenden Gesellschaften nachhaltig. Der deutsche Kolonialismus dagegen ist bis heute kaum aufgearbeitet und dringt erst langsam ins kollektive Bewusstsein¹⁸ – auch wegen der Dominanz und Singularität des Holocaust und der damit verbundenen erinnerungspolitischen Kämpfe. Die Kolonisierten aus Namibia, Ruanda und Tansania bilden in Deutschland keine sichtbare demografische Gruppe; vielleicht hängt es damit zusammen, dass eine Stellungnahme der Bundesrepublik zum Völkermord an den Herero und Nama bis heute ausbleibt. Im Gegensatz zu den USA gibt es in den meisten europäischen Ländern, mit Ausnahme von Grossbritannien, keine Schwarze Bevölkerung, die bereits seit der Kolonialzeit und das ganze 20. Jahrhundert über in den kolonisierenden Ländern präsent war.¹⁹

Rassismus in Europa hat viele Facetten und richtet sich gegen viele Personengruppen. Die zentralen Konzepte der Critical Race-Theory aber sind in den USA anhand von nordamerikanischen Erfahrungen und Verhältnissen entwickelt und geschärft worden, in denen Sichtbarkeit, Migrationsgeschichte und Rechtsstatus jeweils anders verhandelt wurden und werden. Die Theorie ist zunächst in den USA von Jurist:innen entwickelt worden, um den systematischen Rassismus in den US-amerikanischen Institutionen zu benennen und bekämpfen zu können.²⁰ Aspekte von Kultur und Religion spielen im europäischen Rassismus eine wichtige Rolle – von Debatten über die deutsche «Leitkultur» bis zu medialer Aufregung darüber, dass manche Politiker:innen nicht nur «Frohe Ostern», sondern auch «Ramadan Mubarak» oder «Chag sameach» wünschen. In Nordamerika waren die europäischen Kolonisor:innen dagegen oft aus religiösen Gründen eingewandert und religiöse Diversität, wenn auch oft «nur» innerchristliche, gehörte zum Selbstverständnis.

Viele derjenigen Menschen, die in Europa im Moment besonders von Rassismus betroffen sind, sind erst seit wenigen Generationen oder gar Jahren in Europa und können nicht von bereits etablierten, gut ausgebildeten und ökonomisch gesicherten Netzwerken profitieren, beispielsweise als Personen auf der Flucht aus Afghanistan, dem Sudan oder Somalia. Das rechtfertigt natürlich nicht den Rassismus, erklärt aber in einem gewissen Ausmass, dass die theoretischen Debatten und das öffentliche Bewusstsein etwa über Antisemitismus viel besser ausgeprägt sind als über Rassismus. Rassismus, der sich wie in den USA gegen eine Schwarze Bevölkerung mit sehr lange zurückliegender Migrationsgeschichte richtet, funktioniert anders als der europäische, in dem es nicht nur um Hautfarben und ihnen zugeordnete Zuschreibungen geht, sondern für sehr viele auch um Aufenthaltsstatus, Staatsangehörigkeit und damit Zugang zu Ressourcen wie Sozialleistungen, Bildung und Wohnung. Auch hier sind in den vergangenen Jahren

Erfolge erzielt worden: Das deutsche Einbürgerungsrecht wurde für die grosse Gruppe der türkischstämmigen Personen, die in zweiter oder dritter Generation in Deutschland leben, liberalisiert und ermöglicht seit etwa 15 Jahren eine doppelte Staatsbürgerschaft. Eine dieser Personen ist derzeit der Landwirtschaftsminister Cem Özdemir, das erste Mitglied der Bundesregierung mit türkischem Migrationshintergrund.

Auch in den USA verhindern rassistische Strukturen und Ausschlussmechanismen die Repräsentation von PoC in den geisteswissenschaftlichen Fächern gemäss ihrem Anteil an der Gesamtbevölkerung. Dennoch machen diejenigen, die es geschafft haben, einen wichtigen Teil der Debatte aus; sie haben Themen gesetzt und forschungspolitische Agenden hervorgebracht. Die deutschsprachige Mediävistik dagegen ist in der ganz grossen Mehrheit weiss (und auch nach wie vor überwiegend cismännlich).²¹ Eines der Flaggschiffe, die Reichenau-Tagungen des Konstanzer Arbeitskreises für mittelalterliche Geschichte, kann symptomatisch für die kanonischen Themen des Feldes gelten: Herrschaft und Herrschaftsausübung, Gebetspraxis (christlich), Thronfolge, Erben, Rhetorik und noch im Oktober 2016 «Herrschaft über fremde Völker und Reiche».²² Dass bei diesen Themen subtilere Formen der Macht wie struktureller Rassismus und Sexismus wenig Beachtung finden, ist naheliegend. Wer soll die Auseinandersetzung damit einfordern?

Natürlich können nicht nur PoC über *race* forschen, nicht nur queere Personen über queere Sexualität. Aber die eigene Erfahrung, die eigene Sprecher:innenposition spielt eine wichtige Rolle für die Wahl von Themen und auch für die Position im Diskurs, die die eigene Arbeit über Themen einnehmen kann. Und die Forschungen über Gruppen, denen eine:r selbst angehört, und sei es vor tausend Jahren, hat auch eine andere Relevanz für die Communitys heute, die diese Forschung wahrnehmen und daraus vielleicht Aspekte ihrer eigenen historischen Identität ableiten können. In Deutschland ist es noch nicht einmal möglich, Zahlen über die (Nicht-)Repräsentation von PoC in einzelnen Fächern zu bekommen, die nicht nur die viel kritisierte Kategorie Migrationshintergrund, sondern auch *race* oder andere Faktoren von Diversität abbilden würden, nicht zuletzt weil die meisten europäischen Gesellschaften sich aus historischen Gründen einer Registrierung dieser Kategorien verweigern.²³ Die Bedingungen für die Verbindung von akademischen Forschungsfeldern und akademischen Jobs und das Zurückwirken beider auf bestimmte Communitys sind also in Deutschland, Österreich und der Schweiz ganz anders als in den USA.

Mit den Forschungsthemen kommen auch die Sichtbarkeit und das Sprechen darüber, und dies ist noch weniger von der forschenden Person und deren Identität abzukoppeln. Das Zentrum für Antisemitismusforschung an der Technischen Universität Berlin wird immer wieder dafür kritisiert, dass dort viele nichtjüdi-

sche Personen über Antisemitismus forschen und sich dazu öffentlich positionieren.²⁴ Vermutlich würde niemand nichtjüdischen Historiker:innen grundsätzlich die Fähigkeit absprechen, antisemitische Texte des Kaiserreichs zu lesen und zu interpretieren. Aber wenn sie mit dieser Arbeit akademische Stellen bekommen und als Expert:innen auch für aktuelle Fragestellungen von Antisemitismus sichtbar werden, wird kulturelles Kapital an Personen vergeben, die selbst nicht von Antisemitismus betroffen sind. Der hieraus resultierende argumentative und emotionale Doublebind ist sicher vielen Kolleginnen aus den ersten akademischen Generationen vertraut, die sich mit Geschlechterforschung (damals oft Frauengeschichte genannt) beschäftigt haben. Einerseits war und ist es eine höchst legitime Forderung, Geschlecht als Kategorie in allen Forschungen und von allen Forschenden beachtet zu sehen.²⁵ Andererseits: Sollen Cismänner ihre Karrieren auf Forschung über patriarchale Unterdrückungsformen aufbauen können, während sie von ihren eigenen patriarchalen Privilegien profitieren?

Nur wenige PoC wählen eine Laufbahn in den deutschsprachigen Geisteswissenschaften – wegen struktureller Benachteiligungen im Bildungssystem, wegen Rassismus, aber auch wegen der kürzeren und anderen Migrationsgeschichten, die eine demografische und sozioökonomische Struktur der migrantischen Communitys nach sich zieht, die radikal verschieden ist von der der Schwarzen Bevölkerung in den USA. Den Kämpfen um Repräsentation gehen Kämpfe um viel basalere Formen des Zugangs zu Ressourcen voraus oder sie gehen mit ihnen Hand in Hand. Ohne Aufenthaltsstatus ist es schwierig oder unmöglich, sich das Wissen zu verschaffen, das nötig ist, um die eigenen Anliegen sichtbar zu machen. Obwohl antirassistische und auch feministische Aktivist:innen meist explizit gegen alle Formen von Unterdrückung kämpfen wollen, ist doch offensichtlich, dass die konkreten Auseinandersetzungen und Erfolge meist davon geprägt sind, welche Gruppen aus historischen und sozioökonomischen Gründen für sich selbst sprechen können und damit Gehör erhalten.²⁶ Unsere Universitäten haben Gleichstellungsbeauftragte, die nach einem binären Geschlechtermodell Diskriminierung von (Cis-)Frauen verhindern sollen – der Weiße Feminismus hat eine Institution erkämpft. Wir haben keine institutionalisierten Mechanismen, um *race*, sexuelle Orientierung, Klasse oder andere Faktoren in den Stellenbesetzungsverfahren zu berücksichtigen. Der Zugang zum akademischen Arbeitsmarkt, noch dazu in geisteswissenschaftlichen Fächern, ist für viele der nichtweissen Gruppen in Europa aus vielen verschiedenen Gründen in weiter Ferne.

Wir bräuchten theoretische Konzepte und Begriffe von *race* und Rassismus, die dem Rechnung tragen und sowohl die historischen Spezifika als auch die gegenwärtigen Verflechtungen zu fassen wissen. Wäre nicht eine europäisch geprägte

Critical Race-Theory vielleicht besser geeignet, *race* im europäischen Mittelalter zu analysieren? Es braucht wohl noch einige Generationen, bis wir das wissen können.

Fazit

Geraldine Heng hat mit ihren geografisch und chronologisch breit, für mittelalterliche Verhältnisse nahezu global angelegten Studien eine unglaubliche Verbreiterung und Popularisierung des Forschens und Sprechens über *race* im Mittelalter angestossen und etabliert. Die deutschsprachige Mediävistik befasst sich seit mehreren Jahrzehnten mit Fragen, wie das «Andere» in mittelalterlichen Quellen konstruiert wurde – die ersten Studien dieser Art kamen nahezu ausschliesslich zu dem Ergebnis, dass das «Andere» primär zur christlichen Selbstvergewisserung hergestellt und betrachtet wurde. Im Gegensatz zu diesem Fokus auf das «Andere» als christlichem Selbstzweck erlaubt die analytische Benutzung der Kategorie *race* eine Differenzierung von Otheringprozessen, in denen Subjekt und Objekt dieser Prozesse beide eine Rolle spielen: von der reinen Kollektivbezeichnung von Bevölkerungsgruppen mit distinkten sprachlichen und kulturellen Eigenheiten über die Herstellung von spezifischen Rechtsstatus bis hin zum Zusammenfliessen von religiöser Differenz und zugeschriebener abweichender Physiognomie. Alle diese Ebenen von Othering spielen für die Produktion von Rassismus, für das *making race*, zusammen, sie sind aber einzeln nicht gleichbedeutend mit mittelalterlichem Rassismus. Um dies herauszuarbeiten, benötigt die Mediävistik einen Blickwinkel, der von kritischer Rassismustheorie profitieren muss: die Abwendung von der Betrachtung des Anderen als reine Reflexion der eigenen Identität hin zur Untersuchung der Produktion struktureller Kategorien von Differenz. Erst dann kann das Zusammenwirken dieser Kategorien auf semantischer, ikonografischer, juristischer und sozioökonomischer Ebene jeweils analysiert werden: Wann bewirkt eine bestimmte Form von Marginalisierung Alterität, und wann schlägt die Anerkennung von Differenz in Feindschaft um? Und welche Rolle spielt die mangelnde Diversität in europäischen geisteswissenschaftlichen Fakultäten für die Erkenntnis dieser Strukturen?

Es ist noch ein weiter Weg bis zu einer differenzierten Analyse von *race* im europäischen ebenso wie im globalen Mittelalter. Für die deutschsprachige Mediävistik scheinen mir zwei der hier skizzierten Aspekte für die nahe Zukunft besonders relevant zu sein: erstens die Entwicklung von Rassismusbegriffen und -analysen, die die spezifischen europäischen demografischen und historischen Verhältnisse berücksichtigen, anstatt an nordamerikanischen oder britischen Ver-

hältnissen geschärfte Kategorien unhinterfragt zu benutzen, zweitens die interdisziplinäre Betrachtung der historischen Kontexte derjenigen Quellen, in denen *race* produziert und verhandelt wird, und damit eine Miteinbeziehung der Kontakte an den unzähligen Stellen, an denen die Kolonisierten, die von Rassismus und Antisemitismus Betroffenen, keine eigenen schriftlichen Quellen hinterlassen haben. Ihnen eine Stimme zu geben, bedeutet nicht, sie pauschal als Opfer mittelalterlicher Zuschreibungen von *race* zu deklarieren. Es bedeutet, parteiisch zu sein für die *agency* aller marginalisierten Gruppen und Personen.

Anmerkungen

- 1 Siehe dazu Isabelle Schürch, «Interview with Geraldine Heng», *traverse* 2 (2022), 167–181.
- 2 Siehe <https://geschichte.uni-greifswald.de/ng11-1/standard-titel-1-1> (31. 5. 2022).
- 3 Als Beispiel kann die kürzlich explodierte Auseinandersetzung um die Rezension von Mary Rambaran-Olm über «The Bright Middle Ages» dienen, ausführlich dargelegt in Jennifer Schuessler, «Medieval Scholars Spar on a Modern Battlefield: Twitter», *The New York Times*, 6. 5. 2022, www.nytimes.com/2022/05/06/arts/medieval-race-twitter.html (31. 5. 2022).
- 4 Nicht umsonst ging die erste umfassende deutschsprachige mediävistische Auseinandersetzung mit dem Begriff «Alterität» aus germanistischen Fachtagungen hervor. Siehe Rezension von Gerhard Wolf, «*Wie anders war das Mittelalter?* Fragen an das Konzept der Alterität», *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur* 137/3 (2015), 511–518.
- 5 So etwa von Joachim Suchomski für das Verständnis mittelalterlicher komischer Literatur in den 1970er-Jahren. Siehe die Diskussion hierzu bei Klaus Kipf, «Lachte das Mittelalter anders? Relative Alterität und kognitive Kontinuität komischer Strukturen in Schwankerzählungen des 13.–15. Jahrhunderts», in Manuel Braun (Hg.), *Wie anders war das Mittelalter? Fragen an das Konzept der Alterität*, Göttingen 2013, 233–263.
- 6 Diese Perspektivierung wurde 1963 durch Salo Barons Forderung eingeleitet, die mittelalterliche aschkenasische Geschichte nicht als reine «lachrymose» (tränenreiche) Geschichte zu konzeptionalisieren, ohne aber die Gewalterfahrungen zu ignorieren. Eine aktuelle Auseinandersetzung damit bei Adam Teller, «Revisiting Baron's «Lachrymose Conception». The Meanings of Violence in Jewish History», *AJS Review. The Journal of the Association for Jewish Studies* 38 (2014), 431–439.
- 7 Ein aktueller Überblick über die Forschungslandschaft mit neuzeitlichem Fokus: Laura Junka-Aikio, Jukka Nyyssönen, Veli-Pekka Lehtola (Hg.), *Sámi Research in Transition. Knowledge, Politics and Social Change*, London 2022.
- 8 Siehe etwa Bjørnar Olsen, «Belligerent Chieftains and Oppressed Hunters? Changing Conceptions of Interethnic Relationships in Northern Norway during the Iron Age and Early Medieval Period», in James H. Barrett (Hg.), *Contact, Continuity, and Collapse. The Norse Colonization of the North Atlantic*, Turnhout 2003, 9–32.
- 9 Solveig Marie Wang, *Decolonising Medieval Fennoscandia. An Interdisciplinary Study of Norse-Saami Relations in the Medieval Period*, Berlin 2023 (im Druck).
- 10 Paradigmatisch war hier das Projekt «Diversitas religionum» an der Universität Münster unter der Leitung von Sita Steckel, www.uni-muenster.de/Geschichte/histsem/steckel/forschung/diversitas.html (31. 5. 2022).
- 11 Siehe zum Beispiel Robert Chazan, «Anti-Judaism and Anti-Semitism», in Constance M. Furey et al. (Hg.), *Encyclopedia of the Bible and Its Reception Online*, Berlin 2010, mit weiteren Referenzen.

- 12 Als weiterer Hinweis sei hier die keineswegs lineare Entwicklung der Politik des Papsttums gegenüber den jüdischen Gemeinden genannt, von dem immer wieder Verbote von Verfolgung und Anschuldigungen überliefert sind. Siehe etwa Rebecca Rist, *Popes and Jews, 1095–1291*, Oxford 2016.
- 13 Hierzu neuerdings Helmut Flachenecker (Hg.), *Der Deutsche Orden auf dem Konstanzer Konzil. Pläne – Strategien – Erwartungen*, Ilmtal-Weinstrasse 2020.
- 14 Nora Berend, *At the Gate of Christendom. Jews, Muslims, and «Pagans» in Medieval Hungary, c. 1000–c. 1300*, Cambridge 2001, 237–244.
- 15 Die bisher einzige deutschsprachige Darstellung des Bistums Gardār, mit deutlichen Schwächen im Bereich postkolonialer Terminologie und Methodik, ist Marco Richter, *Die Diözese am Ende der Welt. Die Geschichte des Grönlandbistums Gardār*, München 2017.
- 16 Paradigmatisch Finn Gad, *Grönlands historie*, København 1976.
- 17 Natsu Taylor Saito, *Settler Colonialism, Race, and the Law. Why Structural Racism Persists*, New York 2020.
- 18 In dieser Argumentationsrichtung erschien im vergangenen Jahr eine Vielzahl von Medienbeiträgen, die die Wirkungen der Black-Lives-Matter-Bewegung in Deutschland thematisierten. Siehe etwa Esther Diestelmann, «Warum die Rassismus-Debatte erst am Anfang steht, BR Kultur und Bühne», www.br.de/kultur/gesellschaft/rassismus-debatte-deutschland-was-hat-sich-geaendert-nach-dem-tod-von-george-floyd-100.html (21. 5. 2021).
- 19 Ein Beispiel für auch populärwissenschaftlich sichtbar gemachte Präsenz ist die Website «The Black Presence in Britain», auf der eine Vielzahl von wissenschaftlich fundierten Artikeln verlinkt oder verfasst wurde, <https://blackpresence.co.uk> (31. 5. 2022).
- 20 Eine gute, übersichtliche Einführung in die Thematik findet sich unter dem Lemma «critical race theory», *Encyclopedia Britannica*, www.britannica.com/topic/critical-race-theory (31. 5. 2022).
- 21 Eine Statistik zu *race* in der deutschsprachigen Mediävistik gibt es nicht. Für den Bereich «Geschichte des Mittelalters» (also ohne Ältere deutsche Literatur etc.) sind beim Mediävistenverband 140 Professuren für Deutschland, zehn für die Schweiz und zwölf für Österreich gelistet (Stand Mai 2022). Davon sind 41 Frauen, weitere fünf Frauen haben Junior- oder befristete Professuren. Wenn sich aus den Namen etwa Hinweise auf eine nichteuropäische Herkunft oder Migrationsgeschichte ableiten lassen sollten, gilt dies für lediglich eine Handvoll der Personen auf dieser Liste.
- 22 Siehe den Tagungsüberblick unter <https://konstanzer-arbeitskreis.de/tagungen/tagungen> (31. 5. 2022). Eine recht unkritische Zusammenfassung der Tagung «Herrschaft über fremde Völker und Reiche. Formen, Ziele und Probleme der Eroberungspolitik im Mittelalter» von Sandra Venzke unter www.hsozkult.de/conferencereport/id/fdkn-125646 (31. 5. 2022).
- 23 Die Problematik wird im Bereich der Administration und des Policy-Making unter dem Schlagwort «equality data» behandelt, siehe die Handreichung der EU-Kommission dazu: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/european_handbook_on_equality.pdf (31. 5. 2022).
- 24 Auch die gegenteilige Kritikrichtung existiert, dass nämlich jüdische Forschende einen verzerrten Blick auf das Phänomen hätten. Siehe eine Zusammenfassung der Debatte in Marc Grimm, Bodo Kahmann, «Perspektiven und Kontroversen der Antisemitismusforschung im 21. Jahrhundert. Zur Einleitung», in Marc Grimm, Bodo Kahmann (Hg.), *Antisemitismus im 21. Jahrhundert. Virulenz einer alten Feindschaft in Zeiten von Islamismus und Terror*, Berlin 2018, 1–26.
- 25 Ein schöner Über- und Rückblick hierzu bei Kirsten Heinsohn, Claudia Kemper, «Geschlechtergeschichte», *Docupedia-Zeitgeschichte*, 2012, http://docupedia.de/zg/heinsohn_kemper_geschlechtergeschichte_v1_de_2012 (31. 5. 2022).
- 26 Eine scharfe Kritik an Weisssem Feminismus, der sich als allgemeingültig geriert, formulierte kürzlich Rafia Zakaria, *Against White Feminism. Notes on Disruption*, New York 2021.

Erinnern für Gegenwart und Zukunft

Wer erinnert, handelt, deutet die Vergangenheit und macht Aussagen zu Gegenwart und Zukunft. Erinnerung und politische Transformation hängen zusammen. Dazu braucht es Kollektivität, das öffentlich und kollektiv Werden privater Erinnerungen. Wie lassen sich Erinnerungen verknüpfen mit den Kämpfen von heute?



224 Seiten, Broschur
ISBN 978-3-85869-967-1

Einzelheft Fr. 25.–

Jahresabonnement (2 Hefte) Fr. 40.–

Förderabonnement (2 Hefte) Fr. 150.–

GönnerInnen mindestens Fr. 500.– pro Jahr

IBAN CH98 0900 0000 8005 6062 5

widerspruch.ch

Literatur zum Thema

Comptes rendus thématiques

Francesca Falk (dir.)
Der Schwarzenbacheffekt
Wenn Abstimmungen Menschen
traumatisieren und politisieren

Zürich, Limmat Verlag, 2022, 128 S., Fr. 29.-

Le 7 juin 1970, les citoyens suisses rejetaient de justesse une initiative visant à limiter la part de la population étrangère en Suisse. Lancée par l'Action nationale, et plus connue sous le nom de son médiatique leader James Schwarzenbach, l'initiative a recueilli 46 % de voix, avec six cantons et deux demi-cantons favorables et une participation considérable de 76 %, de quoi galvaniser les ardeurs de la droite populiste. Cette votation a reçu une certaine attention en 2020, signe de son importance dans l'histoire politique contemporaine.

Toutefois, comme le rappelle l'historien Cenk Akdoganbulut dans le chapitre introductif de ce livre, l'événement s'inscrit dans un développement plus long. Sans remonter à l'entre-deux-guerres, durant lequel les forces xénophobes tentent déjà d'utiliser la démocratie directe pour faire adopter des politiques migratoires restrictives, Akdoganbulut souligne la nécessité de replacer l'initiative de 1970 dans un temps plus long, celui de la décennie 1950 au cours de laquelle se reconfigure le discours sur la surpopulation étrangère (*Überfremdungsdiskurs*). Présent dans une large partie du monde politique, porté par les autorités et dans un premier temps également par les syndicats, ce discours décline la peur de voir les postes de travail occupés par des étrangers et des étrangères, et dénonce une identité suisse mise en péril par l'immigration. Ce

contexte va faire le lit de la droite populiste, en particulier de l'Action nationale contre la surpopulation étrangère (*Nationale Aktion gegen Überfremdung von Volk und Heimat*) fondée en 1961, qui réussit à faire élire son premier conseiller national en 1967, le Zurichois James Schwarzenbach. Ce succès électoral encourage les petits partis de la droite populiste à radicaliser leur discours contre les étrangers et les étrangères, usant d'une rhétorique dont Akdoganbulut souligne le caractère foncièrement raciste.

Si l'initiative de 1970 n'est pas la première action politique à être entreprise pour limiter l'immigration, il s'agit de la première à aboutir et à passer en votation populaire, d'où son importance. Après une première initiative retirée par le *Demokratischer Partei* de Zurich en 1968, elle inaugure une longue série de votations qui visent à restreindre l'immigration et/ou les droits des étrangers et des étrangères, mais aussi des citoyen-ne-s suisses considéré-e-s comme indésirables. On pense ici par exemple à l'initiative interdisant la construction de minarets, acceptée en 2009 à 57,5 %. Le livre l'inclut dans la liste des initiatives à caractère xénophobe (cf. 35–36) et nous rappelle que «les années Schwarzenbach», loin d'être derrière nous, résonnent encore aujourd'hui. Si la cible des discours de haine s'est déplacée vers d'autres groupes de la population, les principaux acteurs et les arguments ont peu évolué.

C'est donc à une question fort actuelle que s'attache l'historienne Francesca Falk dans ce livre à la forme et à la genèse originales. Elle souligne d'emblée le paradoxe des initiatives, celui d'avoir fait

des immigré·e·s un des sujets centraux du discours politique, tout en les privant de voix (cf. 7). Le but de l'ouvrage est ainsi de redonner une place dans le discours mémoriel et historique à des personnes fortement touchées par la rhétorique xénophobe, tout en montrant leur capacité à réagir et à se positionner en sujets politiques.

Après deux premiers chapitres qui reviennent sur la démarche (Falk) et la dialectique entre discours xénophobes et résistances (Akdoganbulut), l'essentiel de l'ouvrage est composé des témoignages de neuf personnes immigrées qui ont directement vécu les «années Schwarzenbach». Ces portraits, illustrés par le photographe Michael Züger, sont signés d'étudiant·e·s d'histoire de l'Université de Berne qui ont mené les entretiens au printemps et à l'automne 2020. On ne peut que saluer l'implication des étudiant·e·s dans la constitution d'archives orales et leur valorisation éditoriale.

Les neuf portraits retracent autant de vies marquées par les discours politiques des années 1970, qu'il s'agisse de saisonniers·ères, de personnes au bénéfice d'un permis d'établissement ou de réfugié·e·s. Ces entretiens permettent de saisir l'impact des débats politiques sur les personnes qui en font l'objet. Ces témoignages peuvent être écoutés en intégralité sur le site oral-history-archiv.ch qui archive les entretiens menés dans le cadre des cours en histoire de la migration dispensés par Francesca Falk à l'Université de Berne.

Parmi eux, deux en particulier illustrent bien l'apport de la démarche d'histoire orale. Le premier est celui de Rosanna Ambrosi qui insiste sur la complexité de sa position. Née en 1944 à Vérone, elle arrive en Suisse en 1964 pour rejoindre son futur mari, qui milite dans les *Colonia libere* à Zurich, association fondée par des immigrés antifascistes italiens et

qui défendent alors les droits des travailleurs·euses saisonniers·ères et des immigré·e·s transalpin·ne·s en Suisse. Au bénéfice d'un permis C, elle se sent privilégiée face à la plupart de ses compatriotes, et n'est pas menacée d'expulsion. Pourtant, comme les immigré·e·s au statut plus précaire, elle vit dans un climat de peur, d'autant plus qu'elle ne maîtrise pas le dialecte alémanique. Si la Suisse fait figure pour elle de terre d'émancipation, les deux enfants qu'elle a très jeune la lient à son foyer et l'empêchent de vivre pleinement une liberté à laquelle elle aspire. Le témoignage d'Ambrosi (issu d'un entretien de 1 h 21, synthétisé dans le livre sur cinq pages) montre l'importance d'analyser le vécu des immigré·e·s en adoptant une perspective intersectionnelle, qui permet de rendre compte de toute la complexité des parcours individuels.

Le second portrait est celui d'Enrique Ros. Né en 1955 en Suisse de parents catalans, le petit garçon passe une partie de son enfance en Espagne avant de revenir en Suisse en 1962. À l'école déjà, il sent la xénophobie qui l'entoure, bien avant les votations visant à limiter le nombre d'étrangers. Le récit qu'il donne de ses jeunes années souligne l'impact traumatisant des discours politiques sur la vie quotidienne. À l'école, il n'est jamais appelé par son prénom, mais par sa nationalité. Ses parents lui apprennent à faire le dos rond, alors que la famille est au bénéfice d'un permis C. Le traumatisme sur l'enfant est ici d'autant plus perceptible qu'Enrique Ros raconte son histoire à plus de 50 ans de distance.

Même lorsque les votations échouent dans les urnes, comme celle du 7 juin 1970, elles pèsent sur le climat politique et font sentir à tou·te·s les immigré·e·s leur statut précaire. C'est donc bien d'un «effet Schwarzenbach» dont parle ce livre, qui dépasse le simple cadre des initiatives.

Celles-ci apparaissent finalement comme

un épiphénomène révélateur d'une hostilité plus diffuse face aux étrangers et aux étrangères. Les discours racistes, les initiatives xénophobes ont un impact durable sur toute la société. Ainsi, les trois contributions qui concluent l'ouvrage se font l'écho du vécu très actuel de trois intellectuelles, Melinda Nadj Abonji, Jelica Popović et Fatima Moumouni, qui rappellent que les voix migrantes ne se fraient encore que lentement un chemin au sein des discours politiques et sociétaux. Avec ce livre, Francesca Falk continue de montrer que l'histoire des migrations peut et doit redonner une place active aux migrant·e·s et tenir compte des expériences vécues dans son écriture.

Pauline Milani (Fribourg)

Emmanuelle Ryser (recueil et rédaction des témoignages)

Losanna, Svizzera

Lausanne, Éditions Favre, 2020, 125 p., Fr. 20.–

Une nappe de pizzeria à carreaux rouges et blancs pour couverture et une galerie de portraits à l'intérieur: voilà à quoi ressemble la publication parue à l'occasion de l'exposition *Losanna, Svizzera. 150 ans d'immigration italienne à Lausanne*, proposée par le Musée historique de Lausanne (MHL) entre août 2021 et janvier 2022.

La troisième page nous avertit qu'il s'agit d'un «projet de mémoire orale» du MHL à l'occasion de cette exposition. Et «à l'occasion» est bien le terme adapté pour décrire ce livre. En effet, cette suite de témoignages recueillis et retranscrits par Emmanuelle Ryser n'était pas au cœur de l'exposition, mais l'a accompagnée sous la forme d'extraits oraux à disposition des visiteur·e·s et, de manière plus complète, par cette belle publication, illustrée par les photographies de Claudine Garcia et

ponctuée par des images d'objets «typiquement» italiens. Ces témoignages ont été rassemblés sur plusieurs années, les premiers en 2013 déjà.

«Première, deuxième, troisième génération: nous sommes tou·te·s des enfants d'immigré·e·s!», un slogan entendu dans de nombreuses manifestations ces dernières décennies et qui pourrait résumer de manière lapidaire, mais très juste, le livre rendant hommage aux femmes et aux hommes originaires de la Péninsule. Comme l'avance le MHL, «l'ouvrage retrace le voyage d'immigrants et d'immigrantes italiens de la première génération, arrivés à Lausanne dans les années 1950 et 1960, mais aussi de la deuxième génération et même de la troisième génération». Voyages très différents pourtant, entre celles et ceux qui sont parti·e·s de «là-bas» et leurs descendant·e·s, qui sont né·e·s «ici». Parcours de vie uniques, divers, mais origines communes: est-ce que l'*italianità* l'emporte sur les différences des individus? Dans la préface, Oscar Tosato, ex-municipal lausannois socialiste, répond en faisant voler en éclats les a priori sur ce «peuple»: «Rassembler les récits d'Italiennes et d'Italiens qui ont traversé, habité et construit Lausanne, c'est opposer une pluralité d'expériences à une vision stéréotypée du migrant. On réalise qu'il n'existe pas d'immigré type, typique d'une région ou d'une époque, mais une richesse d'expériences encore largement méconnue.» Cette thèse est-elle valable pour toutes les générations de personnes immigrées? Qu'en est-il de celles et ceux né·e·s sur territoire helvétique, mais qui sont encore surnommé·e·s «ritals»? La lecture de ces histoires nous aide à y voir plus clair et à répondre notamment à ces questions.

Les témoignages sont classés en quatre chapitres: «voyager», «arriver», «sympathiser», «rester», comme un parcours dans les étapes de vie d'un·e migrant·e et po-

sant autant de questions sur ces moments cruciaux pour ces personnes, de choix à faire, parfois imposés, parfois voulus, de départs douloureux ou salvateurs, de rencontres, de souffrance, de nostalgie, etc. Douze femmes et treize hommes, plusieurs couples et liens de parenté rythment ce voyage vers l'ailleurs, l'inconnu, vers l'entre-deux, les allers-retours, vers les alers simples...

Le premier témoin jouit d'une reconnaissance certaine, en tant qu'historien, ayant lui-même déjà retracé l'histoire de la première Colonie libre italienne de Lausanne:¹ Claudio Cantini est à son tour raconté, sur la base de ses propres paroles. Militant antifasciste, anarchiste et antimilitariste, entré en Suisse clandestinement par le Tessin en 1953, Cantini est originaire de la région de Livourne, issu d'une famille modeste, père ouvrier, mère au foyer. Il est arrivé en Suisse, à l'âge de 34 ans, grâce au réseau anarchiste dans lequel il militait en Italie. Il parle de sa politisation au sortir de la guerre, par la rencontre avec un cordonnier antifasciste de Castagnetto Carducci, où la famille a dû trouver refuge fuyant les bombardements de sa ville natale. Comme énormément d'autres Italiens, il n'a pas eu d'autre choix que de retourner de l'autre côté des Alpes pour le service militaire, mais grâce à l'intervention en très haut lieu de celle qui allait devenir son épouse il a pu y échapper et revenir à Lausanne pour son mariage. Claudio est devenu Claude, par son alliance avec une Suissesse, par sa formation, son métier et son activité syndicale et associative.

Dans le deuxième chapitre, «arriver», on erre entre les premières impressions du pays d'accueil et du lieu de destination

et les souvenirs du moment de l'installation. «À cette époque, on dérangeait les gens sans faire rien d'autre qu'être nous-mêmes», conclut Renato, qui raconte comment les ouvriers italiens étaient traités par les autochtones dans les années 1970. Ils se sentaient différents, humiliés ou rejetés du regard parfois, juste tolérés parce qu'on utilisait leur main-d'œuvre, alors que pour beaucoup ils travaillaient en Suisse à la demande d'entreprises suisses, qui étaient allées les chercher. La tristement fameuse «visite médicale» à Brigue ou à Genève est également restée gravée dans la mémoire de ces personnes par l'humiliation que cela a représenté: «*Alla dogana*, on devait montrer nos radios des poumons. On nous déshabillait et on nous désinfectait: ils croyaient que l'on apportait Dieu sait quoi d'Italie. Tout déshabillés, désinfectés, radiographiés, et c'était des Suisse-Allemands qui nous criaient dessus, ça faisait peur, ça nous rappelait la guerre. «*Komm, komm*», je l'ai encore devant les yeux cette grosse Allemande qui nous disait: «*Komm, komm*».»

Le rôle des collectivités de migrant·e·s est omniprésent dans cet ouvrage et dans le troisième chapitre en particulier: «sympathiser». Dans la bouche d'énormément de témoins, ces organisations ont permis à une grande partie de la population immigrée de socialiser, de se marier parfois, de résoudre des questions administratives, de s'intégrer et de vivre une certaine forme de solidarité entre personnes «déracinées». C'était le temps de l'installation... ou du retour au pays? Cette éternelle question se pose à toute personne qui quitte son lieu d'origine. Elle fait partie de presque tous les récits de vie exposés dans cette publication. «Être enterré·e ici» est la conclusion pour une grande partie des personnes migrantes. En effet, le temps aide à faire oublier les différences et les difficultés du début. Et puis, on s'habitue, on s'adapte, on est pris au quotidien par le

1 Claudio Cantini, «La Première Colonie libre italienne de Lausanne (1943-1950)», Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier 6 (1989), 23-33.

travail harassant, on se marie, les enfants naissent ici, les petits-enfants suivent quelques années plus tard et le rêve de retour s'efface... «Luigia: J'ai rencontré mon futur mari à la Casa d'Italia. Il n'y avait pas longtemps que j'étais là et lui venait d'arriver. Comme moi, il venait du Nord de l'Italie. On s'est rencontrés un dimanche, en dansant. J'allais danser avec mes sœurs.» Voilà comment des femmes et des hommes parfois fraîchement débarqués en terres helvétiques se sont rencontrés, ont sympathisé et ont fondé une famille dans la communauté. D'autres, plus exceptionnellement peut-être, ont fait un mariage binational, s'intégrant de fait par le travail et par la famille. Mais tou-te-s se sont adapté-e-s: «On venait pour travailler et nous adapter. Encore maintenant, je mets la télé tout bas, tout tranquille, comme les Suisses. Quand j'entends quelqu'un qui fait du bruit, je me dis: <Sono incivilati.> [«Ce sont des gens non civilisés.»]

Enfin, «rester». Le décide-t-on vraiment? Les racines, où sont-elles? Là-bas en Italie, chez les ancêtres ou, ici, poussées à force de travail, d'adaptation, d'intégration, de nouvelles générations nées et élevées en terres vaudoises? Les choix et les visions sont multiples, malgré des trajectoires souvent comparables. Pour une grande partie des personnes immigrées, le départ fait naître une situation inextricable: «Mon père, comme beaucoup de sa génération, a été piégé: quand tu restes en Suisse, tu n'es plus italien en Italie et tu ne deviens pas vraiment suisse en Suisse.» On est l'entre-deux et on ne pourra jamais faire un choix. On reste alors par défaut... Mais d'autres ont une position plus affirmative et peuvent ressentir un refus du reniement: «Valoriser sa propre culture permet de comprendre celle de l'autre, permet de s'intégrer, de s'accepter et d'être accepté. Il faut être au clair avec ça: je ne peux pas nier être sarde pour être

suisse. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est double. D'ailleurs j'ai la double nationalité», affirme ainsi Rosanna. Certains témoignages vont même plus loin dans l'analyse de la vie, de leur condition et de leur destinée: «Le monde de l'esprit (pour faire très bref) est beaucoup plus important que tous ces contextes, toutes ces nationalités. Les différences et les frontières, je les vois, bien sûr, mais j'ai l'impression que l'on peut étendre notre identité au-delà.»

Losanna, Svizzera recueille une multitude de témoignages passionnants à découvrir. Pléthore d'histoires qui font l'histoire de cette immigration italienne.

Acacio Calisto (Lausanne)

Charles Magnin, Vanessa Merminod, Rosa Brux (éd.)

Nous, saisonniers, saisonnières...

Genève 1931–2019

Genève, Archives contestataires, Collège du travail, Rosa Brux, 2019, 113 p., épuisé, open access [e-book]

Couverture cartonnée, format élégant de 20 × 25,5 cm, fond rouge sur lequel est imprimé un titre décliné en six langues... l'ouvrage présenté par les commissaires de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* n'est pas vraiment un catalogue. En quatre sections, il compile sources et documents qui invitent à réinvestir l'histoire des travailleuses et des travailleurs saisonniers-ères en Suisse. Ce travail éditorial offre un hommage collectif à la mémoire des étrangers et des étrangères qui ont subi des formes diverses d'exploitation liées aux conditions discriminatoires imposées aux «bénéficiaires» du permis de travail A attribué par l'administration suisse de 1931 à 2002.

Cet ouvrage ne donne que quelques clés sur le dispositif scénographique mis sur

piéd dans le cadre de l'exposition présentée au Commun à Genève du 30 octobre au 24 novembre 2019. En revanche, en parallèle à cette exposition éphémère, qui a connu un succès remarquable, il offre un instrument complémentaire et très utile pour préciser la démarche des trois institutions (Archives contestataires, Collège du Travail, Rosa Brux) mandatées par le service Agenda 21 – Ville durable et le Service culturel de la Ville de Genève avec l'ambition d'offrir «une trace étoffée» de l'exposition.

Il faut signaler que le défi n'était pas aisé à relever: comment rendre hommage aux saisonniers·ères et, en même temps, apporter des clés essentielles pour décrypter les principaux enjeux mémoriels et historiques des réalités sociales et humaines traversées par les titulaires du permis A? Affiché dès la lecture du titre de l'exposition, le parti pris des concepteurs de l'exposition est de placer au cœur de leur dispositif formel et conceptuel la voix des saisonnières et des saisonniers. Cette démarche mémorielle prend tout son sens dans les lettres rédigées et lues face caméra par des ancien·ne·s saisonniers·ères issus·es des principaux pays d'origine de la «main-d'œuvre» (pour reprendre la terminologie utilisée par l'administration fédérale) soumise aux conditions du permis A (Italie, Espagne, Portugal, ex-Yougoslavie). Projetés sur de grands écrans lors de l'exposition, ces témoignages filmés ont été préparés dans le cadre du projet cinématographique *Lettres ouvertes* mené par la réalisatrice Katharine Dominicé, qui s'était précédemment intéressée aux *Années Schwarzenbach* (film cosigné avec Luc Peter en 2010).

Cette démarche constitue l'articulation centrale de l'exposition et de l'ouvrage. Témoignage saisissant des voix de l'émigration, elles permettent de réincarner une histoire sociale et politique de la Suisse qui laisse souvent dans un angle mort la

contribution essentielle des populations d'origine étrangère. Les auteur·e·s rédigeant, puis lisent une lettre ouverte à la personne de leur choix pour transmettre leur expérience de l'immigration. Ces neuf textes sont une magnifique invitation à découvrir les déchirements familiaux, les conditions difficiles de travail et de vie des saisonnières et des saisonniers, mais aussi leur participation à la transformation sociale et culturelle de la Suisse d'après-guerre.

Certes, on peut regretter que les voix de celles et ceux qui sont retourné·e·s dans leur pays après un séjour en Suisse ne soient pas plus présentes et que le rôle des travailleuses migrantes dans la construction d'un espace économique, social, politique et culturel européen ne soit pas suffisamment discuté. La majorité des saisonnières sont retourné·e·s dans leur pays d'origine et leur voix reste difficile à entendre. Cependant, il faut souligner l'intention remarquable de l'ouvrage et de l'exposition de construire une histoire à visage humain à partir d'une perspective sociale et une revendication mémorielle. Avec l'intention de faire découvrir des documents inédits sur l'histoire de l'immigration à Genève, d'offrir des éléments essentiels pour appréhender l'histoire des saisonnières, mais aussi de tisser un dialogue entre la mémoire de cette période et les enjeux plus actuels liés au travail précaire, trois autres sections composent cet ouvrage.

La première offre des repères chronologiques essentiels des dispositifs légaux et administratifs (loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931, etc.), des accords internationaux (accord entre la Suisse et l'Espagne sur l'engagement des travailleuses espagnole·es de 1961, etc.), mais aussi des principaux débats politiques autour de la question de la «main-d'œuvre» étrangère (refus de l'initiative Schwarzenbach en 1970).

Cette «ligne du temps» est mise en dialogue avec des éclairages très utiles sur les débats délicats menés à l'époque au sein des syndicats au sujet des travailleurs·euses étrangers·ères. Partagés entre un sentiment de solidarité internationale et le repli pour défendre les conditions salariales des ouvriers·ères suisses, les syndicats ont participé aux principaux débats sur le statut des travailleurs·euses étrangers·ères, mais aussi aux luttes contre l'exploitation d'une main-d'œuvre précaire.

Certains éléments avancés dans cette section liminaire sont approfondis dans la troisième partie consacrée aux conditions de travail et d'existence des saisonnières et des saisonniers. En saisissant en quelques lignes les aspects essentiels des difficultés traversées par ces derniers·ères (le départ, la visite sanitaire, les luttes syndicales et politiques, les baraquements, les enfants clandestins) cette partie offre un aperçu remarquable de l'histoire des migrations en Suisse. La recherche documentaire (affiches, articles de presse, documents administratifs) est mise en dialogue avec le travail photographique d'auteurs tels que Jean Mohr, Christian Murat ou des membres du collectif Interfoto. Cette démarche permet de saisir le contexte et les principaux enjeux mémoriels et historiques de l'immigration en Suisse durant les années 1950 à 1980.

L'ouvrage se termine par une ouverture sur la situation actuelle. Malgré la suppression du statut discriminatoire du permis A en 2002, les rapports d'exploitation dans le marché du travail en Suisse sont encore à l'origine de précarité et d'exploitation notamment par l'importance du travail clandestin dans le canton de Genève.

Adoptée en 2014, une motion du Conseil municipal de la Ville de Genève (M-891) avait été à l'origine de cette exposition.

Le succès populaire de l'exposition (et de l'ouvrage, rapidement épuisé) a par-

ticipé à rendre visible l'histoire des saisonniers et des saisonnières. En outre, cet hommage public permet d'appréhender l'émergence d'une cité composée d'une population aux origines multiples. Ce livre devrait s'imposer comme une étape d'un cheminement collectif à l'origine de nouvelles initiatives scientifiques, mémorielles, muséales et patrimoniales. Ces jalons sont essentiels pour construire une histoire qui intègre les nouvelles populations venues de l'extérieur et installées à Genève depuis deux, voire trois générations.

Sébastien Farré (Genève)

Allgemeine Buchbesprechungen

Comptes rendus généraux

Magaly Tornay **Träumende Schwestern** Eine Randgeschichte der Psychoanalyse

Wien, Turia + Kant 2020, 150 S., € 19.–

Die Frage, die Magaly Tornay mit ihrer gut geschriebenen kleinen Fallstudie aufwirft, ist die nach der disziplinierenden Absicht psychotherapeutischer Praktiken. Das präzentierte Beispiel lässt in dieser Hinsicht an Eindeutigkeit nichts zu wünschen übrig. Ort der Handlung ist die psychiatrische Klinik Münsterlingen (Kanton Thurgau) in den ersten Nachkriegsjahrzehnten, Protagonist der Psychiater, Psycho- und Daseinsanalytiker sowie Pharmaforscher Roland Kuhn, der dort zunächst als Oberarzt und ab 1971 als Direktor fungierte. Das therapeutische Skandalon, dessen Zentrum er bildet, liegt in der Vermischung des Verhältnisses zwischen Untergebener und Vorgesetztem mit dem zwischen Patientin und Arzt (die hier gewählten Genderformen bilden den typischen Fall ab). Wie Tornay, die vor allem Kuhns Privatarchiv auswertet, zeigt, scheute sich dieser nicht, seine (damals noch als «Schwestern» bezeichneten) Pflegerinnen zu Patientinnen zu machen, indem er sie zur «Redekur» bestellte. Mehr noch, er setzte dieses Mittel gezielt bei all denen ein, deren Arbeitsleistung oder Sozialverhalten nicht den Erwartungen der Klinikleitung entsprachen. Diese Praxis versprach einen Zugriff «auf den sozialen Mikrokosmos der Klinik» und verschaffte Kuhn so einen «Hebel zur Regulierung des Klinikbetriebs», da die Pflegerinnen als «Schaltstellen» zwischen Arzt- und Patientenebene fungierten (15, 21, 39).

Die Doppelrolle als Pflegende und Patientinnen bekräftigte nicht nur diese Schaltstellenfunktion (die tatsächlich in beide Richtungen durchlässig war, da auch genesende Patientinnen in die Organisation der Klinik eingebunden wurden, wobei der Übergang von der «Arbeitstherapie» zur bezahlten Hilfstätigkeit sich fließend gestaltete), sondern hatte den handfesten Vorteil, dass soziale Konfliktlagen, die sich aus dem Arbeitsverhältnis ergaben, individualisiert und so an die «Schwestern» zurückgespiegelt werden konnten, dass sie als deren Urheberinnen erschienen. Vorgesetztengespräche, die Arbeitsüberlastung oder eine ungünstige kollegiale Atmosphäre zum Gegenstand hätten haben sollen, wurden zum Beginn von Therapien, die die Unzufriedenen selbst pathologisierten (meist als depressiv) und einen durch das Arbeitsverhältnis nicht zu rechtfertigenden Zugriff des Vorgesetzten auf das Privatleben seiner Untergebenen ermöglichten. Der entscheidende Punkt dieses «rollentechnisch komplexen Beziehungsgefüges» (11) lag also darin, dass zwei vom Typ her verschiedene Hierarchieverhältnisse einander überlagerten und dabei wechselseitig ergänzten und verstärkten.

In diesem Prozess der Pathologisierung und Internalisierung sozialer Probleme spielten die von den Pflegerinnen zu berichtenden Träume eine zentrale Rolle, verlagerten sie die Beziehung zum Vorgesetzten doch in den intimsten Bereich und verliehen ihm qua Profession zugleich Deutungshoheit darüber. Ob man überhaupt produktiv träumen, also dem Therapeuten interessantes Material liefern konnte, bewies dann schon eine Be-

reitschaft zur Unterwerfung, über die die Untergebenen nicht einmal die volle Kontrolle hatten. Dabei geht es der Autorin weniger um die ihrerseits psychologische Deutung dieses Problems als um die Darstellung des machttechnischen Dispositivs, als das man den Münsterlinger «Mikrokosmos» beschreiben kann. Ein Grund, diese Perspektive vorzuziehen, ist der Überlieferungsstatus der Träume, die Gegenstand der therapeutischen Beziehung waren: Sie stammen in der Regel aus den Aufzeichnungen des Therapeuten, aus ihnen spricht also bereits seine deutende Stimme (gegebenfalls sogar die der die Krankenakten anlegenden Sekretärin). Folglich sind die Traumberichte weniger Aussagen der Therapierten selbst als Elemente des beschriebenen (Mikro-)Dispositivs. Dass diese Anordnung im Wesentlichen ein patriarchales Konstrukt war, ergibt sich aus der leitenden Rolle Kuhns einerseits, andererseits aus dem Umstand, dass die Therapierten fast ausnahmslos Frauen waren; hinzu kam, dass das Anstaltsleben selbst quasifamiliar organisiert war, da das Personal gemeinsam mit den Kranken auf dem Klinikareal lebte und schon deshalb kaum zwischen Privat- und Berufsleben zu trennen war. Man ist versucht, den Umstand, dass Liebesverhältnisse zwischen männlichen Pflegern und «Schwestern» mit Sanktionen belegt wurden, in diesem Setting als erweitertes Inzestverbot zu verstehen.

Das Buch erweckt zugleich nicht den Eindruck, als wäre dieses komplexe Dispositiv sonderlich funktional gewesen. Die Pflegerinnen widersetzen sich ihm, mal in kleinerem, mal in grösserem Rahmen. In der Anordnung verbleibende Gegenreaktionen bestanden darin, nichts zu träumen (oder zumindest nichts davon zu erzählen), träumend Arzt- und Patientenrolle zu vertauschen oder verbal gegen den Therapiezwang aufzubegehren; die Anordnung

zu verlassen, war nur durch Kündigung möglich, die anscheinend nicht selten vollzogen wurde. Einzelne Pflegerinnen lassen in ihrer Gegenwehr ein genaues Verständnis der Lage erkennen: Eine will für ihre Therapie zahlen, möchte also Kuhn in eine zur eigenen komplementären Dienstleisterrolle bringen; eine andere will in der Therapie bleiben, aber den Arbeitsort wechseln, versucht also die miteinander verknüpften Hierarchieverhältnisse zu trennen.

Festhalten lässt sich, dass Tornays Studie in der Geschichte therapeutischer Disziplinierung einen zugleich originellen und komplexen Fall aufrollt. Uneindeutig fällt allerdings die Antwort auf die Frage aus, wie zu deuten ist, was das mit ihr geworfene Schlaglicht enthüllt. Es handle sich um «einen Einzelfall, von dem man zunächst kaum weiss, ob er eine seltsame Ausnahme ist oder doch ein Kapitel einer Geschichte der Psychiatrie, der Psychoanalyse» (23). Dieses Dilemma bleibt im Fortgang der Untersuchung unauflöst. Hier hätte man sich zumindest Andeutungen dazu gewünscht, in welchem kritischen Zusammenhang diese Frage weiterverfolgt werden könnte, wofür der untersuchte Fall also letztlich steht. Soll die partielle Exterritorialität, die der Untertitel «Eine Randgeschichte der Psychoanalyse» in Anspruch nimmt, einen Erkenntniszuwachs versprechen oder doch nur die begrenzte Bedeutsamkeit der vorgelegten Fallstudie einräumen?

Zugleich verweist der Untertitel auf eine andere Schwierigkeit: Inwiefern handelt es sich hier überhaupt um eine Randgeschichte der Psychoanalyse? Roland Kuhn stand, wie Tornay darlegt, der Daseinsanalyse Ludwig Binswangers nahe, die sich zwar aus der Psychoanalyse entwickelt, deren konzeptuelle und methodische Prämissen aber grossenteils hinter sich gelassen hat. Kuhn scheint eine durchaus psychoanalysekritische, zu-

gleich eklektische Position eingenommen zu haben, die genauer zu verstehen hilfreich gewesen wäre, weil mit den beiden Ansätzen durchaus nicht die gleichen Therapieerwartungen einhergehen. Hinzu kommt, dass Kuhn auch Psychopharmaka erforschte und diese, parallel zu den Redekuren, an den therapierten Pflegerinnen testete. Diese umfangreiche Experimentalpraxis wurde von der Autorin bereits in der 2019 publizierten, gemeinsam mit den Historiker:innen Marietta Meier und Mario König verfassten Monografie *Testfall Münsterlingen* ausführlich untersucht. Kuhn hatte also bereits einen wissenschaftlichen Pfad betreten, durch den die Psychoanalyse selbst marginalisiert werden sollte.

Einen ganz anderen methodischen Kontext ruft die Autorin mit dem Stichwort einer Sozialgeschichte der Träume auf (18). Die Frage, ob Traumhalte eine Aussage über kollektive seelische Verfasstheiten zulassen, wie sie etwa in Charlotte Beradts *Das dritte Reich des Traums* (1966) aufgeworfen wird, ist allerdings nicht das Anliegen des Buchs (Beradt hatte damit auch eine Kritik an den theoretischen Prämissen der Psychoanalyse verbunden). An den Träumen selbst interessiert die Autorin im Grunde vor allem, dass sie die Rolle eines «Pfands» innehaben, das etwas über die Funktionalität der therapeutischen Beziehung aussagt (70). Traumerzählungen werden dabei eher punktuell und illustrativ eingesetzt, wenn sie anzeigen, wie die therapeutische Beziehung problematisiert wird oder welche angesprochenen Probleme Kuhn gezielt ignorierte (was sich gelegentlich aus dem Abgleich zwischen Traumtagebüchern der Pflegerinnen und den Sitzungsprotokollen erschliesst). Man liest diese Studie also mit Gewinn, folgt Magaly Tornay insgesamt sehr bereitwillig in ihrer Einschätzung, dass das von ihr entdeckte Material einer wissenschaftlichen Darstellung wert

war und hätte sich doch hier und da eine präzisere Einordnung oder weiterführende These gewünscht.

Sandra Janßen (Erfurt)

Sibylle Marti
Strahlen im Kalten Krieg
Nuklearer Alltag und atomarer
Notfall in der Schweiz

Paderborn, Schöningh 2020, 512 S., Open Access (E-Book)

Die meisten der in den letzten zwanzig Jahren so zahlreich geschriebenen Studien zur Geschichte der Strahlenforschung – namentlich die Arbeiten von Monika Dommann, Niklaus Ingold und Alexander von Schwerin – basieren auf einem methodischen Ansatz, der die Science-and-Technology-Studies mit Michel Foucaults Wissens- und Machtkonzepten verbindet. Die Auseinandersetzung mit Strahlen geht dabei weit über den engen Rahmen einer Technik- und Wissenschaftsgeschichte hinaus. Eine Beschäftigung mit Strahlen führt unweigerlich in die Gebiete der Naturwissenschaften, der Technik, der Medizin, des Militärs, der Politik, der Energiewirtschaft, der Umwelt, der Kultur, ja, des kollektiven Unbewussten. Und es ist sicherlich eine Art zentrales Dogma der Wissensgeschichte, dass diese Bereiche, so heterogen sie scheinen mögen, nicht getrennt betrachtet werden dürfen.

Die Berner Historikerin Sibylle Marti schliesst mit ihrer Dissertationsschrift «Strahlen im Kalten Krieg» ausdrücklich an diese methodischen Grundlagen an, erweitert sie aber durch eine dezidiert politikgeschichtliche Dimension. So nimmt sie Foucaults Konzept der Gouvernementalität zum Ausgang, um zu fragen, wie der Schweizer Staat im «Atomzeitalter» Sicherheitsdispositive gegen die Strahlengefahr entwickelte, die wesentlich auf die

Bevölkerung ausgerichtet gewesen seien und sich auf eine beständig Institutionen und Wissen produzierende Verwaltung gestützt hätten. Die Zeit des Kalten Krieges – Marti greift dazu einen Begriff von Gabrielle Hecht auf – habe sich durch eine starke «Nuklearität» ausgezeichnet, die gesellschaftspolitische Konflikte und Verteidigungskonzepte an atomare Bedrohungsszenarien band. In dieser umfassenden gesamtgesellschaftlichen Mobilisierung, so Marti, habe sich die politische Kultur des schweizerischen Kalten Krieges widergespiegelt. Damit ist ihre Schrift zugleich ein Beitrag zu einer Politik-, Kultur- und Sozialgeschichte der Schweiz im Kalten Krieg. Vor allem das Akteursfeld ist gegenüber anderen Studien merklich ausgeweitet. Marti spricht von einem Netzwerkcharakter des schweizerischen Strahlenschutzes und nennt ausdrücklich Wissenschaftler, Industrieunternehmen, Armeeoffiziere, Kernkraftwerkbetreiber, kantonale Laboratorien und Pflegefachleute, aber auch die Schweizerische Unfallversicherungsanstalt, die Schweizerische Rundpruchgesellschaft und den Blutspendedienst des Schweizerischen Roten Kreuzes. In die Strahlenüberwachung und den Strahlenschutz waren in der Schweiz so etwa während des Kalten Krieges wiederholt dieselben Akteure aus Wissenschaft, Militär und Verwaltung involviert. Viele von ihnen, fast ausschliesslich Männer, waren gleichzeitig in mehrere Behörden und Gremien eingebunden.

Sibylle Marti unterscheidet mit dem atomaren Notfall und dem Normalfall grundsätzlich zwei Situationen, die mit unterschiedlichen «Regierungsrationalitäten» verbunden waren. So ist auch das Buch übersichtlich in die Kapitel «Problemfall» (Einleitung), «Normalfall», durch Forschung, Überwachung und Regulierung markiert, «Notfall», durch die Präventionstechniken des Simulierens, Alarmierens und Rettens gekennzeichnet, sowie

«Ernstfall» (Schluss) gegliedert. Diesen Phasen der Nuklearität im Kalten Krieg kommt eine diskrete Chronologie zu, eine sukzessive Verschiebung von Kapitel zu Kapitel, durch die jeweils gewisse tendenzielle Entwicklungen aufgezeigt werden. So wurden Strahlen zwischen 1950 und 1990 immer seltener als «epistemische Dinge» (Hans-Jörg Rheinberger) erforscht, dafür immer häufiger als technische Dinge (Radioisotopen, Tracer) eingesetzt. Während zunächst die militärische Anwendung im Mittelpunkt stand, ging es seit den 1970er-Jahren eher um die Regulierung der Strahlen bei der zivilen Nutzung der Atomenergie. Vor allem aber erodierte der schweizerische Kalte-Krieg-Konsens von Landesverteidigung, Neutralität, Antikommunismus und Atomenergie seit den 1960er-Jahren und zerbrach in den 1980er-Jahren, beschleunigt durch den Ernstfall Tschernobyl, zusammen.

Der «Normalfall» der biologischen Strahlenforschung in der Schweiz steht am Beginn. Die Produktion von Strahlenwissen wurde Ende der 1940er-Jahre zu einer gouvernementalen Aufgabe erklärt und die Schweizerische Studienkommission für Atomenergie im Herbst 1945 auf Betreiben des Eidgenössischen Militärdepartements eingerichtet. Die Autarkie des Schweizer Staats war ebenso wichtig wie die präventive Forschung für den Strahlenschutz. Möglichkeiten des Baus einer Atombombe wurden dabei durchaus mitbedacht. Zugleich war multidisziplinäre Forschung zu Strahlenschäden, die Anwendung radioaktiver Isotope und die sichere Verwendung radioaktiver Substanzen essenziell für die boomende Entwicklung der Schweizer Biomedizin. Ende 1958 wurde die Studienkommission aufgelöst und ihre Aufgabe der im selben Jahr neu geschaffenen Kommission für Atomwissenschaft, die dem Nationalfonds angegliedert war, übertragen. Die Autorin

sieht darin eine inhaltliche und institutionelle Neuausrichtung der schweizerischen Atompolitik im Hinblick auf einen künftigen nuklearen Alltag. Allerdings war die Hochzeit der entsprechenden biologischen Strahlenforschung nur von kurzer Dauer. Sibylle Marti erklärt dies einerseits durch das Verbot oberirdischer Atomwaffentests im Jahr 1963, wodurch die Notwendigkeit strahlenbiologischer Erkenntnisse nachliess, und die «molekulare Wende» in den Biowissenschaften.

Die so für militärische und energiewirtschaftliche, aber auch medizinische und wissenschaftliche Zwecke mobilisierte radioaktive Materie musste zugleich gemessen und überwacht werden. Im Zentrum des Abschnitts zur Strahlenüberwachung steht die Entwicklung von Strahlenmessgeräten als Zusammenarbeit des Schweizer Militärs und der Industrie. Marti zeigt ausführlich, wer alles in den Schutz und die dichte Überwachung der Bevölkerung durch flächendeckende Messungen involviert war und welche Rolle dabei einer paternalistischen und autoritären Informationspolitik zukam. Letzteres illustriert sie anschaulich am Beispiel von Peter Courvoisier, Chef der bundesbehördlichen Sektion für Sicherheitsfragen von Atomanlagen, der sich dazu eigens psychologisch weiterbildete. Der Normfall der Regulierung hatte zum Ziel, so Marti, «Strahlensicherheit für den nuklearen Alltag herzustellen» (173). Im November 1957 wurde der Bund verpflichtet, Strahlenschutzvorschriften zu erlassen, was ins 1960 erlassene Atomgesetz mündete. Bei den politisch ausgehandelten Strahlenschutzrichtlinien und der 1963 in Kraft gesetzten Strahlenschutzverordnung ging es um einen möglichst optimalen Regulierungsgrad, der die jeweiligen Interessen modulierte sowie internationale Vorschriften an die schweizerische Gesetzgebung anpasste.

Verteidigungs- und Schutzmassnahmen

zu simulieren sowie Rettungsdienste und Alarmorganisationen zu schaffen, wurde bereits in den 1950er-Jahren durch Verteidigungsübungen umgesetzt. Dies führte sowohl zum Ausbau des Zivilschutzes als auch zum Aufbau von gemeinsamen Institutionen von Militär und Zivilschutz im Rahmen der «totalen Landesverteidigung». Die Übungen sind zeitgeschichtlich höchst interessant, weil sie kollektive Überzeugungen offenbaren, die sich um 1970 auf den «Feind im Innern», etwa den Widerstand gegen Atomkraftwerke, richteten. Martis Rekurs auf die im Rahmen dieser Übungen fingierten Zeitungen und Flugblätter gibt einen höchst interessanten Einblick in die politischen Fantasien der Staatsbehörden in den 1970er-Jahren. Ein funktionierender Strahlenalarm, so Marti, setzte ein komplexes Alarmierungsdispositiv voraus. Allerdings durchzog die 1960er-Jahre eine andauernde Debatte darüber, ob die Schweiz wirklich auf den atomaren Katastrophenfall vorbereitet sei. Martis Fazit lautet, dass das Dispositiv der Alarmorganisation zwar den föderalistisch-subsidiären Prinzipien der Schweiz Rechnung trug, die involvierten Personen und Organisationen aber vor grosse Koordinationsherausforderungen stellte. Die für eine nukleare Massenkatastrophe getroffenen Vorkehrungen, etwa der Aufbau einer Blutspendeorganisation, mussten derart umfassend sein, dass die Ressourcen kaum auszureichen schienen. Dabei liessen sich Präventionsmassnahmen für den Notfall, etwa die Jodprophylaxe, im nuklearen Alltag nicht trennscharf von denjenigen für einen Atomkriegsfall unterscheiden. Die Katastrophenmedizin wurde wie in anderen Ländern auch zu einer Medizin für Atomkatastrophen.

Die Havarie in Harrisburg 1979 und vor allem der Ernstfall in Tschernobyl 1986 lösten intensive Diskussionen und auch Volksinitiativen aus. So kam es seit dem Frühjahr 1988 zu einem radikalen

Kurswechsel, der im September 1990 zum vorübergehenden Stopp des Atomkraftwerkbaus führte. In der Folge wurde der Strahlenschutz umstrukturiert. So sei es zu einer Professionalisierung und Aufwertung des Strahlenschutzes und der Strahlenüberwachung in der Bundesverwaltung ebenso gekommen wie zu einer Trennung der Bereiche Strahlenschutz und Atomenergienutzung.

Sibylle Marti hat ein dichtes, quellen-gesättigtes Werk vorgelegt, das die methodischen Vorlagen der Strahlengeschichte aufgreift und auf den Spezialfall der Schweiz im Kalten Krieg anwendet. Dies geht ein wenig auf Kosten der Strahlen selbst, die für Marti vor allem in ihrer politischen Dimension interessant sind und weniger als ebenso historisch zu verstehende Materialität. Jedoch gelingt Marti auf diese Weise ein eindrucksvolles Panorama einer Schweizer Politikgeschichte, das Einblicke in das enge Zusammenwirken von Staatsbehörden, Wissenschaft und Privatwirtschaft erlaubt. Während die Geschichte des Schweizer Strahlenschutznetzwerks vor allem für eine Schweizer Geschichtsschreibung interessant ist, weisen die dynamischen Stadien von Problemfall, Notfall, Normalfall und Ernstfall dabei über eine Nationalgeschichte der Nuklearität hinaus.

Heiko Stoff (Hannover)

Marisa Fois
Héritages coloniaux
Les Suisses d'Algérie

(Présent et Histoire) Zurich, Seismo, 2021, 183 p.,
 Fr. 34.- / Open Access [e-book]

Le processus des décolonisations du XX^e siècle a été long et complexe. Les visées d'indépendance des pays colonisés se sont heurtées aux résistances des États colonisateurs. Des guerres militaires

ont eu lieu. Durant et après ces événements, l'Europe a connu une importante migration de retour. Des personnes et des familles implantées outre-mer, parfois depuis des générations, ont suivi la voie du rapatriement. À leur retour, plusieurs défis les attendaient. Tout d'abord, le démarrage d'une nouvelle vie sur le plan matériel. Puis, une (ré)adaptation aux mœurs et aux modes de fonctionnement de la société occidentale. Enfin, la reconnaissance formelle d'une pension liée aux activités abandonnées outre-mer, voire d'une indemnité pour la perte des biens ayant fait l'objet d'expropriation ou de nationalisation par les mouvements indépendantistes autochtones.

C'est dans ce cadre que Marisa Fois, historienne et maître assistante à l'Université de Genève, nous livre un chapitre nouveau de l'histoire de la Suisse outre-mer. Elle étudie le délicat positionnement de la Confédération dans les années qui mènent l'Algérie à se libérer de l'occupation française pour retrouver son indépendance politique en 1962. Le sujet est important, puisque pas moins de deux mille Suisses vivent sur sol algérien au milieu du XX^e siècle: un nombre qui se réduit de moitié à l'issue de la guerre de libération nationale. Cette réduction est le résultat de nombreux retours en Europe. Quelle a été la trajectoire de ces migrant·e·s à la suite de leur départ? Comment ces personnes ont-elles été accueillies en Suisse? Comment la Confédération a-t-elle géré cette page particulière de ses relations internationales (avec quelles stratégies, quels résultats)? Autant de questions qui intéressent l'auteure.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Le premier propose un tour d'horizon de la posture helvétique vis-à-vis de l'étranger, notamment du point de vue identitaire. Le deuxième se concentre quant à lui sur le développement de la présence des Suisses en Algérie tout comme sur leur vie com-

munautaire. Les trois derniers chapitres, de loin les plus importants, abordent successivement les événements belligérants liés à la décolonisation algérienne, les flux migratoires de retour en Europe et la difficile intégration de ces migrant·e·s dans leur pays d'accueil, avec une focale sur la Suisse. La Confédération, officiellement sans colonies, est pleinement impliquée dans la décolonisation. D'un côté, elle joue un rôle actif dans les accords d'Évian qui mettent fin à la guerre. De l'autre, elle mène une politique de rapatriement concernant ses propres colons, connus plutôt négativement après avoir été longuement exaltés en tant que représentants de la «suisstitude» à l'étranger. Ces derniers, d'ailleurs, ne manquent pas de se plaindre auprès des autorités fédérales. Ils se déclarent victimes de la colonisation: spoliés en Algérie, forcés au départ, puis oubliés en Suisse. Ils s'organisent ainsi en association pour revendiquer une compensation économique, sans succès. Le principal apport de l'ouvrage est sans doute d'illustrer, à travers l'analyse d'un cas ciblé et bien documenté, le rôle plus général de la Suisse et des Suisses dans le processus des décolonisations après avoir participé à celui des colonisations. Ce qui montre, une fois de plus, la fertilité d'un tel champ, si marginal dans l'historiographie.

Grâce à une impressionnante consultation archivistique – pas moins de dix archives dans trois pays, comprenant des sources écrites, sonores et visuelles – Marisa Fois nous fait découvrir un volet méconnu de l'histoire helvétique et transnationale. Si l'ouvrage brille par rapport à la quantité et à la variété de sources utilisées, presque toutes inédites, on ne peut pas dire autant pour l'inclusion des acquis de la recherche historique concernant la Suisse. Ainsi, l'auteure se trompe lorsqu'elle déclare que la Suisse n'a pas participé économiquement et politique-

ment aux deux conflits mondiaux (86). Pour la guerre de 1939–1945, en particulier, les vingt-cinq volumes et le rapport final publiés par la Commission Bergier en 2001-2002 ont clairement montré l'inverse. De la même manière, Marisa Fois semble s'étonner qu'en 1922, la Confédération ait examiné «la proposition de participer directement à la colonisation». Parlant d'«anachronisme», l'auteure affirme que «les années 1920, au moment même où une participation suisse à la colonisation est envisagée, sont plutôt marquées par une évolution de la sensibilité des peuples africains à la cause des indépendances» (32-33). Or, des discussions au sujet d'une colonisation suisse impliquant l'État à divers degrés ont eu lieu, au plus tard, au milieu du XIX^e siècle. Elles continuent au fil des décennies. L'exemple du politicien Wilhelm Joos, qui est en Algérie avant de s'installer en Amérique latine, puis de revenir en Suisse, est emblématique, de même que celui de Jean Huber-Saladin ou encore du consul Schaller à Alger, les deux faisant partie des premiers colons helvétiques sur sol algérien. Il s'agit d'acteurs parmi d'autres qui ont prôné la colonisation en Suisse, y compris étatique. La consultation des travaux de Claude Lützelshwab aurait dû permettre de souligner ces continuités. Elle aurait aussi dû éviter des erreurs plus ponctuelles, comme le fait d'indiquer «le jeune Henry Dunant» en tant que «cofondateur» de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (44) alors qu'il en était un simple employé.

Sur le plan empirique, la contribution de Marisa Fois est solide. Au niveau méthodologique, en revanche, trois points prêtent à discussion. Premièrement, l'auteure évoque tout au long de son ouvrage la «Cinquième Suisse», un concept élaboré par certains milieux politico-institutionnels du pays durant l'entre-deux-

guerres. Je ne comprends pas l'utilité de s'appuyer sur ce concept idéologique et autoréférentiel (26-31) alors que son évocation n'enrichit pas la grille de lecture des événements (90). En seconde lieu, l'auteure n'explique pas en quoi consiste son «approche paracoloniaire» (37). Elle se limite à citer Jurgen Osterhammel qui, par ailleurs, ne dit rien à propos de cette approche (39). Pourtant, en conclusion d'ouvrage, il est affirmé que «la Suisse occupait un rôle et un positionnement paracoloniaire» (157). En l'état, on a affaire à une épithète plutôt qu'à une approche. Enfin, certaines montées en généralité sont à regretter, à l'image de la phrase d'ouverture du premier chapitre: «Depuis le milieu du XIX^e siècle, la Suisse est considérée comme [...] une nation fondée sur le résultat d'une volonté politique et une communauté spirituelle» (21). Il n'est pas donné à savoir qui considère la Suisse de telle sorte; quelle est la signification de «communauté spirituelle», ni quelle valeur heuristique lui attribuer; s'il existe d'autres interprétations pour expliquer la fondation de la Suisse de 1848, économiques par exemple, comme le suggère l'historien Cédric Humair; ou encore quelle est la position de Marisa Fois par rapport à ce postulat, qu'elle mobilise sans y revenir.

Dernier bémol de l'ouvrage: la table des matières est dépourvue de périodisation (7-8), quelques notes en bas de page sont introuvables (11-19) et certaines références à la littérature secondaire sont sommaires (25).

Ces quelques lacunes demeurent cependant marginales par rapport à l'effort de recherche fourni par Marisa Fois et aux résultats atteints. Grâce à cet ouvrage, en effet, l'historiographie suisse, mais aussi algérienne et française, se trouve enrichie d'une étude généreuse et accessible à tout le monde qui peut être utilisée comme base pour des réflexions futures,

que ce soit dans le domaine des sciences humaines, de la diplomatie ou encore des politiques migratoires.

Fabio Rossinelli

Martin A. Senn, Tobias Straumann
Unruhe im Kleinstaat
Der schweizerische Generalstreik von 1918 im internationalen Vergleich

Basel, Schwabe Verlag, 2022, 257 S., Fr. 38.–

Während sich die Geschichtswissenschaft anlässlich des hundertsten Jahrestages des Schweizer Landesstreiks von 1918 bereits intensiv mit dem Thema befasst hat, liegt nun ein Nachzüglerbeitrag vor, gemeinsam verfasst vom Publizisten Martin A. Senn und vom Zürcher Wirtschaftshistoriker Tobias Straumann. Die Publikation bietet einerseits über sechs chronologisch organisierte Kapitel eine flüssig geschriebene Synthese der Forschungsergebnisse, versteht sich andererseits aber auch als kritische Bilanz und Richtigstellung einzelner Aspekte des Forschungsstands, welche die beiden Autoren neu deuten wollen.

Von der Frage ausgehend, weshalb es in der Schweiz überhaupt zu einer Massenmobilisierung kam, während in anderen neutralen Kleinstaaten im Kontext der europäischen Protestwelle am Ende des Ersten Weltkriegs ein Generalstreik ausblieb, stellen sie das Schweizer Ereignis in einen internationalen Vergleich mit den Niederlanden und den drei skandinavischen Ländern Norwegen, Schweden und Dänemark mit ähnlicher Bevölkerungszahl und vergleichbarem Wohlstand. Es geht den Verfassern darum, «das Potenzial der internationalen Perspektive» zu nutzen (11). Den Schweizer Generalstreik aus dem engen Korsett der nationalen Geschichte zu lösen, ist zweifellos ein höchst begrüßenswerter und eigentlich schon

längst überfälliger Anspruch, der bislang erst ausnahmsweise erfüllt worden ist. Der historische Vergleich ist freilich eine Methode mit Tücken und einer unebenen historiografischen Konjunktur. In erster Linie kommt es darauf an, die Vergleichskriterien genau zu definieren. Ansonsten droht, wie vor Jahren ein Rezensent spöttisch bemerkte, als Ergebnis nur, dass es im einen Fall anders als im Vergleichsfall war. Senn und Straumann machen als zentrale Differenzvariable die unterschiedliche Integration der Sozialdemokratie im politischen System aus. Während sie in der Schweiz nicht in der Landesregierung vertreten war, gehörte sie in Dänemark, Schweden und den Niederlanden der Exekutive an. In Norwegen fehlte zwar ebenfalls eine gouvernementale Einbindung der Sozialdemokratie, doch fand sich dort eine unterschiedliche parteiinterne Machtdynamik. Die Radikalisierung der Linken verlief einheitlicher und weniger konfliktreich als in der Schweiz. Während die norwegischen Genossen und Genossinnen einen «Aufstand» zur «gewaltsamen Machtübernahme» (70) als verfrüht erachteten, bestimmte in der Schweiz die radikale Zürcher Arbeiterunion den Gang der Ereignisse und trieb das konziliantere Oltener Aktionskomitee (OAK) immer wieder vor sich her.

Damit führen die Autoren ihre zentrale Deutungsprämisse ins Feld, die den «Sonderfall» Schweiz erklären soll. In Abgrenzung von Willi Gautschis Standardwerk von 1968 sehen sie die ökonomischen Faktoren (Versorgungslage, Reallohnverlust der Arbeiterschaft und der Angestellten) für den Ausbruch des Streiks nicht als entscheidend an. Sie erkennen darin bestenfalls eine indirekte Wirkung, weil die Verschlechterung der materiellen Lage ab 1917 zu vermehrten Streikbewegungen führte, die wiederum die Mitgliedschaft der Gewerkschaften und der sozialdemokratischen Partei er-

höhten und somit deren Mobilisierungskraft stärkten. Stattdessen vertreten sie eine politische Interpretation der von der linken Sozialdemokratie – in der Schweiz insbesondere von Robert Grimm – seit dem Ende des 19. Jahrhunderts elaborierten Taktik des «politischen Massenstreiks» und rennen damit ein Stück weit offene Türen ein. Die Forderungen des OAK waren unbestreitbar politisch und zielten nicht nur auf eine Verbesserung des Lebensstandards der Arbeiterklasse ab (wobei im Übrigen auch dieses Anliegen eine politische Dimension aufweisen kann), sondern etwa auch auf eine gerechtere politische Partizipation der Sozialdemokratie (Nr. 1, sofortige Umsetzung der Proporzwahl im Nationalrat) und überhaupt des weiblichen Geschlechts (Nr. 2, Frauenstimmrecht), auf eine Demokratisierung der Armee (Nr. 5, Reorganisation als Volksheer), auf soziale Sicherung (Nr. 7, Alters- und Invalidenversicherung) und Umverteilung (Nr. 9, Tilgung der Staatsschulden durch die Besitzenden). Insofern waren die Generalstreiksforderungen den damaligen Machtverhältnissen entsprechend nicht einfach systemkompatibel, mittelfristig indessen schon. Aber waren sie auch systemsprengend oder revolutionär im Sinne einer geplanten Machtübernahme? Senn und Straumann meinen, «eine revolutionäre Dimension» bei der radikalen Zürcher Linken zu erblicken, vor allem bei den jungen Mitgliedern, die hofften, dass «die bestehende Ordnung untergehen» werde (231). Sie verzichteten jedoch auf eine eindeutige Stellungnahme und vor allem auf konkrete Hinweise und Belege und bleiben bei Andeutungen. Zweifellos gingen die emotionalen Wogen in der international aufgeheizten politischen Stimmung der Jahre 1918–1920 hoch und die revolutionären Bewegungen der Nachbarländer lösten auch in der Schweiz steigende Erwartungen aus. Bekanntlich sind aber

Klassenkampfrhetorik und Handeln zwei verschiedene Dinge.

Wenn historische Situationen immer ein Stück weit offen sind, gilt das ganz besonders für die Protestwelle nach dem Ersten Weltkrieg. Offensichtlich hat das OAK den Streik nicht gewollt, es wurde direkt dazu gedrängt, wenn es ihm auch als Möglichkeit seit Monaten gedanklich vorbereitet hatte. Bis zum Standardwerk von Gautschi dominierte in der Schweizer Publizistik und in der öffentlichen Erinnerung die Deutung, dass es sich – um es nicht mal besonders plakativ zu formulieren – um einen vom Ausland angezettelten Revolutionsversuch gehandelt habe. Gautschi, der als Erster Zugang zu den behördlichen Quellen erhalten hatte, konnte hingegen zeigen, dass es sich um ein endogenes Ereignis gehandelt hat, Ausgangspunkt war die hausgemachte soziale Dimension, kein politischer Umsturzversuch. Darüber hinaus hat er ausdrücklich auf die Multifaktizität der Ursachen und die Mehrdeutigkeit des Unternehmens hingewiesen, welches in einem internationalen Kontext politischer Massenmobilisierung mit ausserverfassungsmässigen (aber nicht unbedingt illegitimen ausserparlamentarischen) Mitteln (sozial)politische Konzessionen zu erstreiten suchte, die der Linken damals von den Machthabern verweigert wurden. Senn und Straumann wollen nun die Rolle der Ökonomie zugunsten der Politik minimieren. Ihre These, dass es nicht die Hungererfahrung der Arbeiterschaft war, die hinter dem Ausbruch des Streiks stand, stützen sie auf eine akribische Beschreibung der Lebensmittellage, deren Tiefpunkt in der Tat im November (nach der Ernte) bereits überschritten war. Aber heisst das, dass diese Erfahrung nicht nachwirken konnte? Und dass sie den Betroffenen nicht Lehren über die Klassenverhältnisse der Schweiz und das, was sie als fehlende Gerechtigkeit erachteten,

vermittelt hatte? Und grundsätzlicher: Es bleibt unklar, gegen wen die beiden Autoren denn anschreiben, da sie selbst darauf hinweisen, dass in der jüngeren Forschung (auf die einzig in einer Fussnote verwiesen wird), schon längst weitere Faktoren wie eben der explosive politische Kontext neben den materiellen Bedingungen figurieren (9 f.).

Senn und Straumann stellen ferner die bislang akzeptierte Zahlenangabe zu den Streikenden als zu hoch infrage. Das mag zutreffen. Sie stammt von den Gewerkschaften und kann durchaus überschätzt sein. Doch gesetzt den Fall, dass die Vermutung der beiden Autoren zutrifft, dann wäre zu fragen: Was ändert sich hiermit an der historischen Interpretation? Hiesse das nicht auch, dass die Truppenmobilisierung und die Militarisierung des Eisenbahnpersonals durch den Bundesrat in keinem Verhältnis zur Stärke des Gegners stand? Wo die Quellenlage keine eindeutigen historischen Aussagen erlaubt, müssen jeweils die Plausibilitätsüberlegungen der Forschenden ins Spiel kommen. Geschichtsschreibung ist denn immer auch die Kunst der regelgeleiteten Interpretation. Dazu gehört die Gewichtung der Faktoren. Senn und Straumann legen diesbezüglich den Fokus eher unilateral auf die Verantwortung der Arbeiterseite für die Radikalisierung der Lage. Sie klammern dabei die von der Forschung belegten Manöver der Armeespitze aus, die für eine harte Reaktion der Behörden und für einen Truppenaufmarsch in Zürich lobbyierte – einen Truppenaufmarsch, dessen Intention nicht nur prophylaktisch, sondern auch provokativ war, worauf die Arbeiterseite entsprechend reagierte. Ebenso lassen sie die Frage der Kriegsgewinne der Wirtschaft und Bauern weitgehend unberücksichtigt. Wenig überzeugend scheint zudem ihr abschliessender kontrafaktischer Kommentar, dass es vermutlich nicht zum

Generalstreik gekommen wäre, wenn die SPS in der Schweizer Regierung vertreten gewesen wäre. Die SPS war damals eine gespaltene Partei. Es erscheint daher höchst zweifelhaft, dass die radikale Zürcher Arbeiterunion sich von in der Regierung sitzenden Parteigenossen hätte zurückhalten lassen, zumal es sich wohl zwingend um Vertreter des rechten Parteiflügels gehandelt hätte. Vor allem hätte eine Regierungspartizipation der Sozialdemokratie andere Machtverhältnisse vorausgesetzt, Machtverhältnisse, in denen der hegemoniale Freisinn bereit gewesen wäre, die Sozialdemokratie politisch anzuerkennen und an der Macht teilhaben zu lassen. Ein solcher Schritt erschien dem Bürgertum in den verhärteten Fronten von damals aber weder nötig noch erwünscht. Wenn Senn und Straumann in ihrer Überblicksdarstellung eine Deutungsrevision vorlegen wollten, hätte man neue Fakten und quellengestützte Nachweise erwartet. So fehlt dem Band letztlich die für eine fundierte Geschichtsrevision hinreichend stringente Argumentation.

Brigitte Studer (Neuchâtel)

**Barbara Bonhage
Gnadenlos gerirt**

**Die Geschichte meiner Grossmutter
1907–1945**

Hamburg, tredition, 2021, 216 S., Fr. 10.95 (E-Book)

Die Historikerin Barbara Bonhage, ehemalige Mitarbeiterin der Unabhängigen Expertenkommission Schweiz – Zweiter Weltkrieg, erzählt im vorliegenden Buch die Geschichte ihrer Grossmutter Hilde Bonhage, einer überzeugten Nationalsozialistin. Anlass für die Publikation war einerseits der Fund eines Briefkonvoluts, der zu weiteren Recherchen in der Verwandtschaft führte, sodass die Auto-

rin sich bei ihrer Rekonstruktion auf über tausend Briefe sowie zahlreiche weitere Dokumente aus dem Familienbesitz stützen kann. Andererseits soll das Buch das Schweigen über die nationalsozialistische Vergangenheit der eigenen Vorfahren brechen, ein Schweigen, das diese Familie ebenso wie unzählige andere deutsche Familien über drei Generationen prägte. Das Ziel, dieses Schweigen zu brechen, ist auf eindrückliche Weise gelungen, auch wenn es sich nicht um eine geschichtswissenschaftliche Publikation im üblichen Sinn handelt.

Hilde Danneel kam 1907 in London zur Welt. Ihr Vater führte den britischen Ableger eines Hamburger Unternehmens. Bis zum Ersten Weltkrieg liefen die Geschäfte gut, was der Familie ein mondänes Leben ermöglichte. Bei Kriegsbeginn aber wurde der Vater als Bürger des verfeindeten Deutschen Reiches interniert und 1916 wurde die neunjährige Hilde mit ihrer Mutter und ihrer jüngeren Schwester des Landes verwiesen. Nach mehrjähriger Trennung und einer Odyssee über Berlin und die Niederlande fand die Familie 1919 in Dortmund ihr neues Zuhause. Mit 14 trat Hilde dem Jungnationalen Bund bei, der Naturerlebnisse und gemeinsame Reisen mit antidemokratischer und nationalkonservativer Ideologie verband. Nach einem Semester Medizinstudium in Bonn kehrte sie 1928 frustriert ins Elternhaus zurück. Als sie 1930 Andreas Bonhage heiratete, war dieser weder die grosse Liebe noch in materielle Hinsicht eine gute Partie: Er befand sich noch im Studium, später erschwerte die Wirtschaftskrise seinen beruflichen Aufstieg als Jurist, und so lebte das junge Paar in beengten Verhältnissen im selben Haus wie Hildes Eltern.

Doch 1933, mit der Machtübernahme Hitlers, wird für Hilde Bonhage alles anders. Der Führer verspricht die ersehnte politische Erneuerung und sie widmet

ihr Leben fortan dem Ziel eines wiedererstarkten, nach Osten ausgreifenden Deutschen Reiches, das wie eine Mission anmutet, in der sich das Private und das Politische zu einem unauflösbaren Ganzen verbinden. 1933 tritt sie der NS-Frauensschaft bei und 1937 der NSDAP. 1938 besucht sie begeistert den Reichsparteitag in Nürnberg, 1939 absolviert sie die Führerinnenausbildung. 1941 übersiedeln Hilde und Andreas Bonhage, die inzwischen sechs Kinder haben, gegen den Rat der Verwandten ins ehemals polnische Posen und Hilde wird Leiterin der dortigen NS-Frauensschaft. Nach dem Überfall auf die Sowjetunion möchte sie sich gar mit ihrer Familie im ukrainischen Charkow niederlassen, um die von ihr zelebrierte Überlegenheit der deutschen Kultur in den Osten zu tragen und am «grossen Aufbau» mitzuarbeiten.

Das politische Engagement bringt materielle und soziale Vorteile: Das neue Haus in Posen, das vermutlich Juden gehört hatte, bietet mehr Platz; ihre Leitungsfunktion in der Frauenschaft ist mit Macht, Verantwortung und Ansehen verbunden. Doch das Engagement hat einen hohen Preis, der darauf verweist, dass eine Fokussierung auf materielle und opportunistische Handlungsmotive zu kurz greift. Hilde Bonhage (und auch ihr Mann, wobei sie als die treibende Kraft erscheint) handelt aus einer tiefen, quasi-religiösen ideologischen Überzeugung. Der Preis dafür sind Zerwürfnisse und Entfremdungen im Familien- und Freundeskreis, der manches, etwa die Umgestaltung von Weihnachts- oder Hochzeitsfeiern in NS-Rituale, zunehmend befremdlich findet. Vor allem aber bezahlt Hilde mit ihrer Gesundheit. Trotz Ab-raten des Arztes «schenkt sie dem Führer» sechs Kinder, wofür sie die damals üblichen Auszeichnungen erhält. 1933 befürwortet sie das «Gesetz zur Verhütung erbkranken Nachwuchses». Als 1935 klar

wird, dass einer ihrer Söhne an Epilepsie leidet, wird die Krankenakte gefälscht (Diagnose «Verdauungsstörung»); trotzdem wird ihr Glaube an den Führer weder durch die NS-«Gesundheitspolitik» noch später durch den Behindertenmord erschüttert.

1942 wird bei Hilde Lungentuberkulose diagnostiziert und die folgenden Jahre sind von Krankheit und Sorgen um die Familie und um Deutschland gekennzeichnet. Doch auch die schwere Verwundung ihres Mannes an der Ostfront, der Vormarsch der Alliierten und das Bekanntwerden der nationalsozialistischen Massenverbrechen vermögen ihren Glauben nicht zu erschüttern. 1945 liegt sie schwerkrank im Schwarzwald in einem Sanatorium, wo sie im Dezember stirbt. Die Meldungen der Alliierten und auch die Mitteilungen der Schweizer Zeitungen hält sie für blosse Propaganda. Es werde schrecklich viel gelogen, meint sie, und liest zum Trost in den letzten Wochen ihres Lebens wieder ab und zu in Hitlers «Mein Kampf».

Die Autorin erzählt die Geschichte chronologisch und verzichtet auf eine Einbettung ihrer Arbeit in die wissenschaftlichen Diskussionszusammenhänge über NS-Täterinnen oder über den Umgang der zweiten und dritten Generation mit der NS-Vergangenheit ihrer Vorfahren. Auch werden die Zitate und Belege nicht in Fussnoten nachgewiesen, sondern die Quellen aus Privatbesitz und aus öffentlichen Archiven (Staatsarchiv Poznan, Staatsarchiv Freiburg im Breisgau, Bundesarchiv Berlin) sowie die einschlägige Fachliteratur im Anhang aufgeführt. Die Lebensbeschreibung wird mit dem Wissen um den historischen Kontext verbunden: «Schliesslich beschloss ich, Hildes Geschichte aufzuschreiben. Ich lieb mir ihre Stimme und wagte es, mich ihrer Denkweise anzunähern. Vieles, was sie nicht wahrnehmen wollte oder konnte oder

schlicht leugnete, ergänzte ich.» (8) Diese Ergänzungen betreffen vor allem den Kontext der deutschen Rassen-, Kriegs- und Vernichtungspolitik, der in den privaten Briefen kaum zur Sprache kommt – eine Folge jenes systematischen und bereits damals üblichen Verschweigens, das die Autorin brechen will.

So stellt Barbara Bonhage beispielsweise fest, dass ihr Grossvater zu der Zeit in Charkow stationiert war, als die dortigen Juden, zwischen 10 000 und 15 000 Menschen, von den Deutschen ermordet wurden. Er schrieb seiner Frau von der Kälte, der Hungersnot und dass «Russland nichts für zarte Nerven» sei. Ob er an den Massenerschliessungen beteiligt war und was er davon wusste, geht aus den Briefen nicht hervor, denn darüber wird nicht gesprochen.

Mit dem Titel «Gnadenlos geirrt» markiert die Autorin eine fundamentale Distanz zur Weltanschauung ihrer Grossmutter, die selbst keinen Irrtum eingeräumt hat. Ansonsten hält sie sich mit Wertungen zurück und verzichtet auf Interpretationen und Erklärungsversuche. Im Vordergrund steht die Rekonstruktion der Lebens-, Gedanken- und Gefühlswelt der Protagonistin. Dies hat den Nachteil, dass Hilde Bonhage mit ihrem Schicksal und ihrer Unbeirrbarkeit isoliert dasteht. Was aussergewöhnlich und was weitverbreitet war und weshalb sie ihr Leben dem Nationalsozialismus weihte, wird nicht zu erklären versucht. Das Wagnis, sich Hilde Bonhages «Denkweise anzunähern», in ihre Lebenswelt einzutauchen und auf Erklärungen, die immer auch ein Moment der Distanzierung beinhalten, zu verzichten, birgt aber auch einen eindrücklichen und zugleich verstörenden Vorteil: Es verdeutlicht, dass Hitler als Person und Politiker eine Anziehungskraft und seine Ideologie einen «utopischen Gehalt» hatte, dem sich hinzugeben eine gebildete und gut situierte junge Frau bedingungslos

und letztlich um den Preis ihres Lebens bereit war.

Gregor Spuhler (Rheinfelden)

Autor*innen

Les auteur·e·s

Frédéric Deshusses

Archiviste aux Archives contestataires. Il est l'auteur de travaux sur l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse dans la seconde moitié du XX^e siècle. Il bénéficie actuellement d'une bourse de recherche du fonds Ellen Rifkin Hill pour un projet sur la Fédération suisse des typographes et l'innovation technique.

frederic.deshusses@slnd.net

Pierre Eichenberger

Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne.

pierre.eichenberger@unil.ch

Florian Eitel

Dr. phil., Kurator der Abteilung Geschichte am NMB Neues Museum Biel. Forschungsschwerpunkte: Anarchismus (Schwerpunkt 19. Jahrhundert und Musik), Uhrenindustrie, Bieler Geschichte. Jüngste Publikationen: «Éveiller les consciences avec une guitare et des cassettes. Le traitement musical de la catastrophe de Seveso par le chansonnier Aernschd Born», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 35 (2019), 61–76; «Le Vallon horloger et ses anarchistes. Une micro-histoire de Saint-Imier et de Sonvilier aux débuts de la mondialisation», *Intervalles* 123 (2022).

florian.eitel@nmbiel.ch

Cordelia Heß

Prof. Dr., seit 2017 Inhaberin des Lehrstuhls für Nordische Geschichte in Greifswald, 2007 Promotion in Hamburg über *Heilige machen im spätmittelalterlichen Ostseeraum. Die Kanonisationsprozesse von Birgitta von Schweden, Nikolaus von Linköping und Dorothea von Montau*, 2013 docentur in Stockholm mit einer Arbeit zu *Social Imagery in Middle Low German. Didactical Literature and Metaphorical Representation (1470–1517)*. Aktuell arbeitet sie an einem Projekt zu *The Archives of Antisemitism in Scandinavia. Knowledge Production and Stereotyping in a Long-Term Perspective* (gefördert von Vetenskapsrådet, Schweden).

cordelia.hess@uni-greifswald.de

Sarah Kiani

Historienne, collaboratrice scientifique à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, maître-assistante en études genre à la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) de l'Université de Neuchâtel et chercheuse associée au Centre Marc Bloch à Berlin. Ses intérêts de recherche portent sur l'histoire et la sociologie du genre, l'histoire des sexualités, l'histoire des migrations et l'anthropologie visuelle. Elle est également réalisatrice de films documentaires et a réalisé plusieurs projets en lien avec ses thèmes de recherche.

sarah.kiani@unine.ch

Thierry Maurice

Collaborateur scientifique auprès de la Maison de l'histoire de l'Université de Genève. Docteur ès lettres en histoire contemporaine, il est également diplômé de l'Université de Genève en langue et littérature françaises modernes, en espagnol et en philosophie. Ses recherches portent principalement sur la dimension politique et mémorielle de l'histoire contemporaine espagnole, de la guerre civile à la Transition démocratique.

thierry.maurice@unige.ch

Magali Michelet

Doctorante en histoire contemporaine au sein d'un projet du Fonds national suisse (FNS) dirigé par la professeure Kristina Schulz à l'Université de Neuchâtel. Elle rédige actuellement une thèse portant sur les trajectoires et le vécu des «enfants du placard». Ses domaines de recherche sont l'histoire des migrations, l'histoire de l'enfance et l'histoire orale.

magali.michelet@unine.ch

Jonas Plüss

Assistent an der Universität Zürich, Doktorand im SNF-Sinergia-Projekt «Local Power Structures and Transnational Connections».

jonas.pluess@uzh.ch

Kristina Schulz

Historikerin und Professorin für Neuere und Neueste Geschichte an der Universität Neuenburg. Sie arbeitet über die Geschichte Westeuropas und der Schweiz im 20. Jahrhundert, über die Geschichte von Frauenbewegung und Feminismus in transnationaler Perspektive sowie über die Geschichte von Migration und Exil.

kristina.schulz@unine.ch

Christiane Sibille

Historikerin an den (digitalen) Schnittstellen zwischen Forschung, Archiven und Bibliotheken. Sie hat unter anderem an den Universitäten Heidelberg und Basel sowie an der Zürcher Hochschule der Künste gearbeitet. In der Forschungsstelle Diplomatische Dokumente der Schweiz (Dodis) war sie im Bereich Digitale Innovation tätig und koordiniert das Vernetzungsprojekt metagrid.ch. Seit Juni 2021 ist sie in der Sektion Sammlungen und Archive der ETH-Bibliothek Verantwortliche für die Fachstelle «Digital Scholarship Services». Sie unterrichtet regelmässig zu digitalen Themen an der Universität Basel und ist Präsidentin des Vereins Geschichte und Informatik.

christiane.sibille@unibas.ch

Heftschwerpunkte Dossiers thématiques

traverse 1/2023

Der bittere Geschmack des Archivs

Der Zugang zu staatlichen oder privaten Archiven zu Forschungszwecken erfordert im Vorfeld oft langwierige Verhandlungen, über die in der Publikation der Forschungsergebnisse wenig berichtet wird.

Die *traverse* widmet dieser Geduldsarbeit zur Erstellung eines Quellenkorpus ein eigenes Themenheft. Es soll die damit verbundenen methodischen und berufsethischen Fragen und Herausforderungen aufgreifen, die sich in der historischen Forschung stellen.

traverse 1/2023

Le goût amer de l'archive

L'accès aux archives, qu'elles soient publiques ou privées, demande souvent, en amont de toute recherche, un long travail de négociation qui reste peu explicité par les chercheuses et les chercheurs lorsqu'ils présentent les résultats de leur enquête.

La revue *traverse* consacre un cahier thématique au patient travail nécessaire à la création d'un corpus de sources dites sensibles et aux enjeux que cela pose aux historiennes et aux historiens du point de vue de leur méthodologie et de leur déontologie.

traverse 2/2023

Überwinden, erschliessen, erobern? Infrastrukturen und Architektur des Alpenraums in transnationaler Perspektive

Die Alpen sind seit je ein geschäftiger Ort grenzübergreifender Austausch- und Transferprozesse. Ihre tiefen Täler und hohen Gipfel stellen eine geografische Hürde dar, die es mittels technischer Leistungen zu meistern gilt. Besonders das durch die Industrialisierung in Gang gesetzte Wirtschaftswachstum zusammen mit den damit einhergehenden gesellschaftlichen Veränderungen weckten das Bedürfnis, auch bis dahin kaum erreichbare Bergregionen zu erschliessen und in Wertschöpfungsketten zu integrieren. Die Alpen entwickelten sich dadurch

zu einem technischen Raum, der an Ingenieur*innen, Architekt*innen oder Verkehrsplaner*innen zahlreiche Herausforderungen stellte. Nicht selten ging daraus ein Wettstreit um die Ressourcen des Alpenraums hervor, was genauso zu Konflikten zwischen Ländern, Regionen und Gemeinden wie auch zu gemeinsamen Nutzungsstrategien führte, wodurch sich die Geschichte des europäischen Zentralgebirges als transnationale zu erkennen gibt. Staatsgrenzen sind im Hinblick auf diese von Zentren und Peripherien geprägte Makroregion kritisch einzuordnen. Das Heft zeichnet die Herausbildung von Infrastrukturen und Bauten in verschiedenen Alpenländern komparativ und in ihren transnationalen Verflechtungen nach. Ausgehend von technik-, wissenschafts-, umwelt-, tourismus- und architekturhistorischen Ansätzen besprechen die Autor*innen Fallbeispiele von Lawinerverbauungen, Observatorien, Sanatorien, Bergbahnen oder Skianlagen, legen dar, wer aus welchen Gründen baute, und diskutieren die Folgen für Gesellschaft, Natur und die beteiligten Akteure.

traverse 2/2023

Surmonter, connecter, conquérir? Infrastructures et architecture de la région alpine. Une perspective transnationale

Les Alpes ont toujours été un lieu d'échanges et de transferts internationaux. Ses vallées profondes et ses hauts sommets représentent un obstacle géographique qu'il est nécessaire de surmonter au moyen de prouesses techniques. La croissance économique déclenchée par l'industrialisation et les changements sociaux qui l'ont accompagnée ont, en particulier, généré une demande d'accès à des régions de montagne jusque-là difficilement atteignables et engendré leur intégration dans diverses chaînes de création de valeur. Les Alpes sont ainsi devenues un espace technique qui a parfois posé de nombreux défis aux ingénieurs, aux architectes et aux techniciens. Il n'est pas rare qu'il en résulte une compétition pour le contrôle des ressources naturelles, ce qui a conduit à des conflits entre les pays, les régions et les communes, ainsi qu'à des stratégies d'utilisation communes, comme en témoigne l'histoire transnationale de la montagne centrale européenne. Les centres et les périphéries qui conditionnent cette macrorégion largement interconnectée imposent une remise en question des catégories nationales. Le numéro retrace la construction d'infrastructures et d'architectures dans différents pays alpins, tant sur le plan comparatif que sur celui de l'histoire de l'interdépendance/des dynamiques historiques. Les articles s'appuient sur des approches variées (histoire des techniques, des sciences, de l'environnement, du tourisme et de l'architecture) et abordent des études de cas tels que les paravalanches, les observatoires, les sanatoriums, les remontées mécaniques ou les installations pour le ski. A l'aide de ces éclairages thématiques, ce numéro traite de l'histoire de la construction et de l'entretien de dispositifs de protection, de

stations de mesure, de centres d’approvisionnement ou de voies de communication dans les Alpes. Les implications socio-naturelles relatives à la construction de ces infrastructures et les relations parmi les acteurs impliqués sont également discutées dans les diverses contributions.